Initiatives : tendres manies

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15221 – 7 F – MERCREDI 5 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les ambiguïtés de l'IRA

FRAGILE et incertain en soi, le processus de paix en Irlande du Nord est entré dans une phase de risques politiques. Au gré des déclarations, voire de tel ou tel terme employé par les principaux protagonistes, l'optimisme le dispute au pessimisme. Insensiblement, les premiers ministres britannique et irlandais s'éloignent de leur position de principe qui était de s'en tenir à la « déclaration de Downing Street » du 15 décembre. Celle-ci était censée résumer leur offre de paix aux groupes paramilitaires et donc les dispenser d'*apporter ces « clarifications »* que réclame l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Pour rester forts face au terrorisme, *John Major et Albert* Reynolds doivent demeurer unis et refuser d'entrer dans le jeu des concessions, du moins tant que la violence n'a pas cessé.

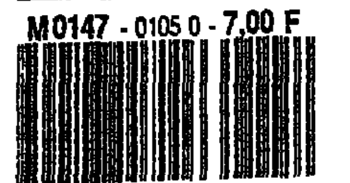
De leur côté, l'IRA et sa branche politique, le Sinn Fein, poursuivent une stratégie sans mystère : en faisant attendre leur réponse à l'initiative *anglo-irlandaise, ils entretiennent* le climat d'incertitude en Irlande du Nord. M. Major a raison de souligner que l'aspiration à la paix n'a *jamais* été aussi forte. Le sachant, l'IRA cherche à entraîner Londres et Dublin *sur la pente du compromis. Elle y réussit parfois.* Telle est du moins l'impression que laissent les récents propos du « taoiseach » (premier ministre) irlandais. En parlant de la « démilitarisation » de l'Ulster, M. Reynolds n'ignorait pas que ce terme a toujours été utilisé par les « républicains » pour réclamer le départ des troupes britanniques de la *province*.

EN souhaitant, d'autre part, que les deux gouvernements tentent de *persuader les indécis*, M. Reynolds paraît faire sienne la demande des nationalistes catholiques, pour qui Londres doit convaincre les unionistes protestants d'accepter la réunification de l'Irlande.

Il ne s'agit pas là d'approximations de langage, mais bien de signaux politiques adressés à l'IRA. Or, *comment* ne pas voir que celle-ci utilise cette quête de la paix par deux premiers ministres qui ont misé *une partie de leur avenir* politique sur la fin du conflit nord-irlandais? *Gerry* Adams, le président du Sinn Fein, souffle *ainsi le chaud et le froid* : il souligne que la déclaration du 15 décembre contient « pour la première fois » la reconnaissance du droit à *l'autodétermination* du « peuple irlandais », mais ajoute que toute solution entérinant la partition de l'île est *vouée à l'échec*.

FAUT-IL, comme certains, voir dans ces propos la preuve d'un début de réponse positive? S'agit-il, au contraire, d'un simple pas en avant dans le jeu subtil de l'IRA? Les pourparlers en cours *sont* une conséquence de la violence orchestrée par les groupes paramilitaires. En un sens, ils justifient, aux yeux des terroristes, la stratégie de la tension. De « petite phrase » en *concession* politique, l'IRA *n'est-elle* pas en droit de se dire que, décidément, le chantage à la violence paie?

M0147 - 0105 0 - 7,00 F



Alors que M. Chirac propose un plan d'aide financé par les privatisations

Le gouvernement tente de désamorcer le conflit sur l'école publique

Le « programme d'aide aux investissements de sécurité dans les écoles publiques », ne devrait être connu précisément qu'au terme des travaux de la commission de parlementaires, de fonctionnaires et d'experts, chargée d'évaluer les besoins des établissements d'enseignement publics et privés. En mettant en place cette commission, le gouvernement veut désamorcer le conflit sur l'école publique avant la manifestation du 16 janvier. L'idée d'un plan financé par des recettes de privatisation, émise par M. Chirac lundi 3 janvier, ne semblait pas, mardi, devoir être retenue par le gouvernement. En outre, exprimant des réserves sur la méthode suivie pour réviser la loi Falloux, le président du RPR ne simplifie pas la tâche de M. Balladur.

Edouard Balladur est entré le mois dernier dans une zone dangereuse. Sa position de « présidentiable » ayant été officialisée par deux ministres d'Etat, Simone Veil et François Léotard, le 19 décembre – en réponse à l'insistance avec laquelle les responsables du RPR rappelaient le statut de candidat « naturel » de Jacques Chirac –, le premier ministre est devenu une cible. L'impératif de solidarité avec le gouvernement subit à présent, au sein de la majorité, la concurrence de la compétition présidentielle et des anticipations auxquelles *elle donne lieu de la part* des candidats éventuels et de leurs partisans. Les propos de M. Chirac sur la révision de la loi Falloux en sont l'illustration.

En critiquant, lundi 3 janvier, la procédure d'adoption de cette révision, dont il affirme approuver le principe, et en proposant un *« grand plan »* en faveur de l'école publique (*le Monde* du 4 janvier), le président du RPR ne contribue pas à simplifier la tâche du premier ministre. En apparence, M. Chirac participe à la tentative d'apaisement menée depuis l'annonce par M. Balladur, le 22 décembre, de la création d'une commission chargée d'évaluer les besoins de réfection des établissements d'enseignement publics et privés. *En réalité, il se démarque* non seulement de la méthode employée, mais de l'orientation suivie. Comme toujours, disait François Mitterrand, sur le même sujet, le 17 décembre, *« la forme rejoint le fond »* ...

La forme avait été celle d'un « coup » parlementaire, mené au Sénat par le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, avec l'aide diligente – trop diligente – de René Monory. Le président du Sénat avait précipité le débat, le 14 décembre et au cours de la nuit suivante, dans des conditions qui avaient heurté inutilement l'opposition socialiste et communiste et accentué l'impression d'un « hold-up » législatif, certes conforme au règlement, mais peu respectueux des droits de la minorité.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 6 et page 2 l'article de JEAN-NOËL JEANNENEY

Les banques françaises ont baissé leur taux de base

Les marchés financiers croient à la reprise

■ **Baisse des taux de base bancaires.** Les principales banques françaises ont salué l'année 1994 en annonçant à l'unisson, lundi 3 janvier, une baisse de 0,20 % de leur taux de base. Il revient de 8,15 % à 7,95 % et passe, pour la première fois depuis plus de vingt ans, sous le seuil des 8 %. Il s'agit de la neuvième baisse du taux de base des banques depuis la nomination comme premier ministre d'Edouard Balladur. Elle est en phase avec la politique des petits pas chère à la Banque de France. Les établissements de crédit français ne font que répercuter avec retard la baisse du 3 décembre des taux directeurs de l'institut d'émission.

■ **Les établissements de crédit reconstituent leurs marges.** En suivant avec retard les baisses de taux de la Banque de France, les établissements de crédit ont cherché à reconstituer des marges qui avaient été entamées par les diverses crises monétaires, dont celle de l'été 1993.

■ **Nouveau sommet à la Bourse de Paris.** La Bourse de Paris a salué la baisse du taux de base par un nouveau record lors de sa première séance de l'année, lundi 3 janvier. Les marchés financiers veulent y voir une confirmation de leur espoir de reprise dans les prochains mois, malgré un accès de faiblesse des Bourses de Paris et Londres à l'ouverture de la séance mardi.

■ **Le dollar au mieux de sa forme depuis trente mois.** Le cours du billet vert a retrouvé son plus haut niveau face au deutschemark depuis deux ans et demi, atteignant 1,74 DM contre 1,82 DM au milieu de l'été 1991.

Page 15

Sarajevo les bombes et la vie

Neuf personnes au moins ont été tuées lundi 3 et mardi 4 janvier lors de nouveaux bombardements et de tirs isolés à Sarajevo, ville à l'aspect toujours plus fantomatique, *dont la population continue* à survivre malgré la tactique de terreur utilisée par les artilleurs serbes. Revenant à la charge, le chef de la FORPRONU, le général Jean Cot, a de nouveau déploré, lundi, *les « humiliations »* subies par les « casques bleus » déployés sur le terrain et estimé qu'il fallait *« faire pression à Genève, y compris sur nos négociateurs ».*

page 3

La maternité mécanisée

Le désir d'enfant autorise-t-il à aller plus avant dans la médicalisation et l'instrumentalisation de la procréation?

Si l'on en croit Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, le gouvernement français entend faire voter prochainement un texte de loi interdisant de manière explicite aux femmes ménopausées de donner naissance à un enfant. Plus précisément, les techniques de procréation médicalement assistée seraient réservées, selon le ministre, aux femmes *« en âge de procréer, c'est-à-dire avant la ménopause ».*

Il s'agit là du dernier rebondissement hexagonal de l'intense polémique que provoque, depuis plusieurs années déjà, le recours aux techniques de fécondation *in vitro* en dehors du cadre thérapeutique de la lutte contre la stérilité. Soucieux de s'exprimer au plus vite dans ce domaine, le ministre délégué à la santé vient à sa manière alimenter cette polémique et obscurcir un peu plus les données d'un problème où la médecine et la science, totalement dépassées par ce qu'elles ont ici engendré, pas plus que la loi, ne semblent en mesure de fournir de réponses cohérentes.

Beaucoup plus prudent, le professeur Jean Bernard, président honoraire du Comité national d'éthique, expliquait il y a quelques jours, tout en condamnant cette pratique, que la loi semblait ici inopportune. Pour sa part, Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, vient de rappeler les termes du texte que l'Assemblée nationale a déjà adopté en première lecture sur ce thème.

La première et principale réponse instrumentale à la stérilité fut l'insémination artificielle avec le sperme de donneur, procédé qui permet de fournir une réponse thérapeutique à la plupart des stérilités d'origine masculine. Tout s'est brutalement *compliqué avec la découverte*, à la fin des années 70, que l'on pouvait, sans grande difficulté technique, obtenir la fécondation *d'un ovule prélevé* chez une femme par un spermatozoïde masculin en dehors des voies génitales féminines.

Cette fécondation in vitro, associée à la possibilité de conserver par congélation les cellules sexuelles et les embryons *ainsi obtenus*, multipliait à l'infini les possibilités de procréation et les « échanges » entre couples fertiles et stériles.

Dissociant de manière radicale la procréation de la relation sexuelle, ces techniques s'inscrivent dans la droite ligne du mouvement amorcé avec la mise au point des techniques contraceptives. Elargissent-elles pour autant le champ de liberté de l'espèce humaine? Maîtriser de la sorte la fonction reproductive constitue-t-il un indispensable progrès? *Ces* questions ne se posaient pas quand la procréation médicalement assistée n'était qu'une réponse à des situations *pathologiques relativement* communes et quand elle a été proposée à des couples considérés comme en âge de procréer. Leur stérilité était alors considérée comme une maladie. La biologie et la médecine ne faisaient qu'apporter un remède.

Les premières questions troublantes n'ont pas tardé. On vit ainsi des femmes seules ou homosexuelles réclamer la possibilité de « faire » un enfant grâce à l'insémination artificielle et des veuves demander le sperme, conservé par congélation, de leur défunt. Dans différents pays, des grands-mères assurèrent la gestation d'embryons obtenus après fécondation d'ovules de leur fille *par des spermatozoïdes* de leur gendre pendant que se multipliaient les dons de gamètes et d'embryons.

En France, la très rapide diffusion de ces techniques n'inquiéta pas les pouvoirs publics, qui ne prirent aucune mesure après l'échec de la tentative de réglementation mise en place en 1987 par Michèle Barzach, alors ministre de *la santé. Pour autant*, un consensus devait se dégager chez les professionnels pour que la procréation médicalement assistée *ne sorte pas du champ* de la thérapeutique.

C'est donc à partir de l'étranger, d'Italie et de Grande-Bretagne en particulier, que le débat sur la légitimité et les limites de ces pratiques refait surface en France. S'interroger sur le fait de savoir si une femme a le droit ou non de donner naissance à un enfant après sa ménopause ne peut conduire à une réponse simple, ne serait-ce que parce que la ménopause ne renvoit pas à un âge strictement défini. Faudrait-il ainsi interdire aux femmes qui souffrent, pour des raisons médicales ou chirurgicales, de ménopause précoce d'avoir recours au don d'embryon?

JEAN-YVES NAU

Lire la suite page 8

TES PAPIERS !

GNIARK GNIARK !

MAIS ENFIN, PAPA, TU NE ME RECONNAIS PAS ?

PLANTU

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

LOI FALLOUX

Clemenceau contre Jaurès

par Jean-Noël Jeanneney

SUR la défensive, la gauche, comme le craint Thomas Ferenczi, dans l'affaire de la révision de la loi Falloux (*le Monde* du 23 décembre) ? Mais non ! déterminée, sûre de son fait et surtout forte de ses courages antérieurs.

Car sa situation, historiquement, est neuve. Parce qu'elle avait su, dans la dernière période, prendre assez sur elle-même pour sacrifier à la paix civile ses tentations sectaires, tout en faisant à son propre profit l'économie des énergies qu'elle y avait parfois dévoyées. Ce qui donne, en dépit de quelques apparences contraires, des couleurs tout à fait inédites à la crise qui vient de s'ouvrir par la volonté du gouvernement de M. Balladur.

L'affaire s'éclaire, comme toujours, par un retour aux sources : à savoir la grande controverse qui divisa les Républicains sur ce thème, au début du siècle, dans les années qui précédèrent la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905. L'affrontement le plus éclairant étant celui, très vif, qui opposa alors Clemenceau à Jaurès.

Jaurès plaidait pour le monopole de l'enseignement qu'on confierait à l'Etat, Clemenceau pour la liberté : le débat se nouant d'abord, comme il convient, autour de la question des droits de l'enfant.

Ce qui est en jeu, explique Jaurès, c'est *« la garantie nécessaire de la liberté de l'enfant sur lequel le dogme, par les innombrables influences traditionnelles, aura déjà bien assez de prise »*. Nous connaissons bien, à gauche, cette tentation : en 1924 comme en 1936 et 1981, une partie importante du syndicalisme enseignant trouva chez les radicaux et les socialistes les relais nécessaires pour en soutenir l'idée périlleuse. Contre elle, Clemenceau développe un plaidoyer qui, relu, demeure aujourd'hui aussi efficace que jamais. Question de réalisme : il n'est jamais de serre close. Question de principe : il faut faire confiance au libre examen de soi-même et du monde.

« Jaurès et moi nous sommes nécessairement issus de parents qui furent à quatre pattes devant les moines dans la longue nuit du Moyen Age », écrit-il dans son hebdomadaire *le Bloc*, le 17 février 1901. (L'image paraîtrait simpliste à nos médiévistes mais la démonstration n'en est pas affaiblie). *« Comment nous sommes-nous relevés de génération en génération ? Par la révolte de la liberté ou par l'autorité doctrinalement infusée d'un maître (...) Ce que les aïeux ont réalisé dans les pires conditions sociales, je crois les fils en état de l'accomplir dans les meilleures. Ils s'affranchiront eux-mêmes, ils se feront hommes, écoutant de partout les voix contraires, la raison prononçant après l'enquête dont les éléments seront partout offerts. »*

L'enfant a droit à la variété des idées et des démonstrations. Le réalisme, d'ailleurs, va dans le même sens. *« On aura beau faire*, remarque Clemenceau, *la section du lien ombilical ne rompt pas l'attache du nouveau-né avec sa famille, Jaurès ne pourra jamais intervenir pour empêcher un père de mettre aux mains de son fils Fénelon ou Bossuet au lieu de Spinoza. Et je crains plus, pour l'évolution de l'enfant, l'autorité du pion d'Etat qui rendra Spinoza haïssable que les tentations de la liberté qui mettra Bossuet, avec l'anti-Bossuet, à toutes les avenues de la pensée. »*

Dans cette grande affaire, le fond de la conviction de Clemenceau est double, comme on voit : confiance dans les vertus de la liberté tout entière, méfiance envers un Etat-molosse tenté de substituer son autorité à celle de l'Eglise pour l'imposer à de jeunes esprits trop malléables.

Le monopole de l'enseignement *« conduit à l'obligation d'avoir un dogme »*. Or la République ne saurait avoir de dogmes. *« Quel concile*, s'écrie Clemenceau, *– pardonnez-moi ce mot –, quel concile de pions sera-t-il chargé de donner la formule infaillible d'un jour ? »*

Une faute grave

Il aime à citer le fameux rapport de Condorcet à la Législative : *« L'indépendance de l'instruction est une partie des droits de l'homme. »* Et s'adressant au gouvernement, à la tribune du Sénat, en octobre 1902, il s'écrie : *« Vous avez vaincu et votre victoire a été celle de la liberté. Et maintenant que vous êtes au pouvoir, que vous êtes les détenteurs de la force publique, est-ce que vous allez prendre peur de la liberté ? Cela ne sera pas et si cela devait être, je ne serais pas avec vous... »* Et ailleurs : *« Je crois que l'histoire de la Révolution enseigne que la violence exercée par le parti de la liberté finit toujours par se retourner contre la liberté... »* Donc *« s'il pouvait y avoir conflit entre la République et la liberté, c'est la République qui aurait tort et c'est à la liberté que je donnerais raison ! »* ...

Or voici l'événement capital : depuis 1984, après des décennies d'incertitude, la gauche a choisi le parti de Clemenceau, décidément, contre celui de Jaurès. Mais hélas ! on découvre que M. Balladur et les siens n'ont pas su prendre la pleine mesure de cette évolution et de ce courage : leur offensive brutale au profit de l'enseignement catholique fait craindre qu'ils aient confondu cette sagesse neuve de la gauche avec un affaiblissement de l'esprit laïque. Et c'est une faute grave.

Car l'héritage de Clemenceau n'est pas seulement celui de la tolérance et de cette confiance en elle-même que doit avoir la liberté de conscience, il est aussi l'affirmation, qui court dans tous ses écrits et tous ses discours, qu'il ne peut ni ne doit jamais y avoir, en République, une symétrie, dans la nation, entre l'école publique et l'école confessionnelle. Leur nature, leur mission, leur place sont différentes.

Considérez le contenu de l'instruction. En dépit de tous les tempéraments que l'école catholique peut introduire, compte tenu de l'air du temps, dans son prosélytisme, sa première raison d'être demeurera toujours le service d'une foi révélée. Le pape Jean-Paul II vient d'ailleurs de le lui rappeler rudement dans son encyclique *Veritatis splendor*. Les évêques sont engagés par lui à plus de rigueur envers les institutions catholiques (établissements scolaires ou hospitaliers) qui ne seraient pas fidèles à l'enseignement de l'Eglise, en exigeant que là comme ailleurs *« soit toujours respecté le droit des fidèles à recevoir la doctrine catholique dans sa pureté et son intégrité »*. On ne peut mieux dire le refus explicite de toute morale kantienne : *« L'autonomie de la raison*, précise l'encyclique, *ne peut pas signifier la création de valeurs et de normes morales par la raison elle-même. »*

C'est rejeter une fois de plus l'héritage des Lumières – dont le cardinal Lustiger a signifié plusieurs fois, lors du bicentenaire de la Révolution, qu'il lui paraissait la matrice de toutes les barbaries du XX[e] siècle. Or à nos yeux de laïques, l'école de la République est au contraire, par définition, celle de toutes les tolérances, où sont refusées toutes les propagandas et toutes les croyances imposées – aucune des défaillances ponctuelles que l'on déplore ne pouvant affecter ce principe constitutif.

A cette dissymétrie fondamentale, s'en ajoute une autre, qui est politique et sociale. L'école catholique continue, comme chacun sait (en dépit de l'article 1[er] de la loi Debré de 1959), de choisir ses élèves, dans la logique, d'ailleurs, de sa nature et de sa tâche. L'école publique est vouée, au contraire, à les recevoir tous, gratuitement, dans le respect d'une carte scolaire dont l'autre est affranchie, ce qui entraîne pour elle toutes sortes de contraintes (et de fiertés) spécifiques. Pour reprendre une belle formule de Mona Ozouf, *« l'école de Jules Ferry est l'île utopienne où viennent se briser les rumeurs du monde et se dissoudre les inégalités »*. Idéal hors d'atteinte ? Peut-être. Mais ambition très haute, qui aiguillonne et qui oblige.

Telle est la ligne dure, intangible, de la différence. Et c'est elle qui a fait refuser depuis toujours à la pensée républicaine le principe de la *« proportionnelle scolaire »* – qui permettrait à chaque citoyen de verser aux établissements de son choix la part de ses impôts destinée à l'éducation nationale – parce qu'il revient à chaque citoyen, où qu'aillent ses enfants, de contribuer à la tâche de fraternité et de liberté que l'école laïque assume.

Une concurrence à égalité

Gardienne de la laïcité, la gauche française a pu consentir que l'Etat participe aux traitements des enseignants du privé : d'abord parce que c'était le moyen de prendre, dans l'intérêt des enfants, et pour rejoindre une exigence de Clemenceau, *« des garanties de moralité et de capacité »*, ensuite parce qu'il ne lui paraissait pas scandaleux que les parents concernés pussent ne consacrer qu'une partie de leurs impôts spécifiques au principe de solidarité qui fonde l'école publique, dès lors qu'ils choisissaient de ne pas en user eux-mêmes.

Qui ne voit que, cette fois, il s'agit de tout autre chose ? En faisant sauter le prudent verrou que la loi Falloux – fruit pourtant, comme on sait, en 1850, d'une majorité très conservatrice et déjà fort soumise aux influences cléricales – avait posé dans son article 69, en permettant que désormais la collectivité nationale pourvoie non plus seulement au fonctionnement mais au capital des associations privées qui gèrent les écoles confessionnelles, en laissant bien comprendre qu'on ne pourrait, à budget constant, le faire qu'aux dépens du secteur public, le gouvernement a pris la responsabilité historique de rompre l'équilibre que la maturité de la gauche avait enfin permis d'établir. Il va provoquer dans la plupart des collectivités territoriales des affrontements dont j'ai constaté l'autre jour, au conseil régional de Franche-Comté, les premiers effets ravageurs.

La *« proportionnelle scolaire »* est une atteinte insupportable à ce précieux héritage collectif que constitue la laïcité. Or elle est clairement en arrière-plan de toute l'offensive. Il n'est pas besoin d'avoir l'oreille bien fine pour s'en convaincre. Car les signes en sont présents, à droite, dans la plupart des propos qu'on tient.

Entendez seulement (*le Monde* du 17 décembre) le Père Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique quand il nous dit tranquillement, impliquant une concurrence à égalité : *« Avec la baisse démographique dans les départements à forte implantation de l'enseignement catholique, où les communes rurales se vident, on ne va pas pouvoir maintenir deux écoles, une publique et une privée. Faudra-t-il supprimer systématiquement l'école catholique, même si celle-ci ne connaît pas la même baisse ? »*

Nous vous savons gré, mon révérend père, de votre franchise. Mais permettez-nous d'en conclure, avec chagrin, avec résolution, à l'indispensable sursaut.

► Jean-Noël Jeanneney, ancien président de la Mission du bicentenaire de la Révolution, ancien secrétaire d'Etat, conseiller régional de Franche-Comté, est professeur d'histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques de Paris.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, *gérant directeur de la publication*
Bruno Frappat, *directeur de la rédaction*
Jacques Guiu, *directeur de la gestion*
Manuel Lucbert, *secrétaire général*

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Damnés temporaires

L'OUBLI, en Histoire, ne vient pas uniquement du gommage des basses actions. Les nobles, aussi, il arrive que leurs auteurs préfèrent les minimiser, par gêne de ce qu'elles ont coûté en pronostics démentis, en promesses reniées, en sacrifices inutiles. Ainsi s'est en partie perdue la mémoire des « établis », ces centaines d'étudiants gauchistes qui se firent engager incognito à la chaîne, avant et après 68, pour hâter un « Grand Soir » dont les organisations ouvrières ne voulaient pas plus que les patrons.

Certains témoins ont raconté eux-mêmes leur expérience : Geismar, Lardreau, Leslie Kaplan, Le Dantec, Rondeau. D'autres ont répondu aux enquêtes, de Michèle Manceaux, d'Hamon et Rotman, Frémontier, Winock. Mais beaucoup se sont hâtés de faire leur pelote dans le système qu'ils s'étaient juré d'abattre, et dont la plupart étaient issus, quand ils n'ont pas tu pudiquement le traumatisme subi. C'est le cas de Robert Linhart, le normalien prochinois à l'origine du mouvement, qui en a fait le récit-référence (*l'Etabli*, éd. de Minuit, 1978), et qui observe depuis lors un silence comparable à celui de son maître Althusser, silence dont on est beaucoup à déplorer ce qu'il semble trahir de désenchantement, dans la cohérence digne.

Personne mieux que sa propre fille, Virginie, ne pouvait ressentir le poids de ce dépit, et le dépasser en affrontant le mutisme des « établis » proches de la famille. *Volontaires pour l'usine* (le Seuil) recueille une vingtaine d'interviews, éclairées par un calendrier des débats théoriques qui accompagnaient l'aventure sur le terrain, et par les réactions de quelques prolétaires de souche.

La seule couverture du livre donne la mesure du temps parcouru. Un malicieux montage-photo de Sophie Calle montre Mao coiffé grotesquement d'un lustre à pendeloques et bobèches. Il y a vingt-cinq ans, ce sacrilège eût valu à l'éditeur quelque bombage à la peinture, sinon au plastic, tant la foi des militants prochinois dans la victoire finale reposait, intraitablement, sur les visions du Grand Timonier. Malgré le harassement du travail posté et l'échec de ses incitations à la violence, Robert Linhart ne doute pas un instant, à la fin de *l'Etabli*, que *« la vague de fond se prépare, monte de toute façon »*. Les jours du capitalisme étaient comptés, pour cause de contradictions internes. Si on avait dit alors à ces petits soldats que l'exact contraire se produirait, jusque dans le paradis chinois... Comment ne pas se taire, en effet, après tant de bévues exaltantes, de douleurs vaines !

Le mot « douleur » n'est pas trop fort, pour les « établis » d'extraction modeste encore plus que chez les enfants de grandes familles. « Descendre de cheval pour cueillir les fleurs » : ce programme lyrique tourne vite au cauchemar. Le fait d'avoir appris à penser n'est plus d'aucun secours, après l'abrutissement des tâches et des vacarmes. Il s'y ajoute l'obligation de mentir sur ses origines. De loin, on pourrait croire que l'éventualité de retrouver les conforts matériels et intellectuels d'« avant » aide à traverser l'épreuve. Il n'en est rien.

Les interviewés récusent généralement le précédent, avant guerre, de Simone Weil, qui se fit embaucher comme fraiseuse chez Renault, pendant un an, après l'agrégation de philo. Il s'agissait pour elle de partager mystiquement la condition ouvrière, et non d'y mettre un terme par l'insurrection. Mais l'effet n'était pas si différent, quand elle parle, dans *la Pesanteur et la Grâce*, de *« trouver le réel, en se déracinant »*. Sans rire, les vraies souffrances dont parlent les prolétaires d'adoption des années 70 aident à comprendre le mystère de l'incarnation du Christ, dont on pourrait croire que l'état de fils-à-papa, certain de regagner la maison du Père, adoucit la Passion.

Tout au plus la double appartenance expose-t-elle au dérisoire, lorsque l' « établi » se cache de certaines lectures dont se flattent ses camarades moins cultivés, ou quand il prône un dépouillement dont les autres ont hâte de sortir, par un endettement fatal pour l'ardeur révolutionnaire. Moins risible, pathétique même, apparaît la tentation d'*« en finir avec les livres »* qui l'ont façonné, y compris avec la destruction de ces livres, selon une véritable métaphysique de l'expérience vécue. Revenir d'une telle utopie paroxystique ne pouvait se faire sans crise grave, sans conséquences pathologiques, sans explosion des liens affectifs antérieurs.

Les plus bourgeois se sauvent par un sens plus spontané du jeu, du côté Tupamaro, Arsène Lupin, de leurs ruses contre un patronat dont ils savent par naissance, mieux que les militants ou enfants de communistes, que s'il nie les classes en paroles, c'est pour mieux s'y accrocher, en fait, de toute son âpreté.

On croit souvent que l' « établissement » en usine s'achève avec la retombée des idées de Mai. Il lui survit longtemps. Certains « établis » resteront à leur poste cinq années et davantage. Ils n'en tirent ni gloire ni honte. Ils ont cru s'immerger dans des masses dont le système n'a pas tardé à réduire la combativité et la cohésion. On sort d'autant plus péniblement d'une illusion qu'on lui a beaucoup sacrifié de temps, de forces, d'espoirs.

Les témoignages des authentiques prolétaires qui avaient rejoint les agitateurs venus d'ailleurs expliquent qu'au dépit de ces derniers ait pu se mêler de la mauvaise conscience. Certains des ouvriers à vie ont mis beaucoup de temps à retrouver un équilibre, non sans avoir flirté avec les drogues et la délinquance. L'un d'eux fait grief à ses frères d'armes d'une grève ou deux, de ne pas avoir *« annoncé la couleur »*, et d'avoir contribué *« plus que les patrons, à casser le PC et les syndicats »*, tout ce qui leur reste.

Cette simple visite, suivie d'un retour au système, diplôme en poche, il y voit une envie *« petite-bourgeoise »* de se *« fabriquer une histoire »*, des *« choses à raconter »*, par rapport à des parents qui avaient connu la guerre, la Résistance. *« Quand on est condamné à l'usine à vie, on ne réagit pas comme ça. »* Un reproche qui éclaire à lui seul la gêne de certains damnés temporaires, et qui justifie Virginie Linhart d'avoir forcé leur silence.

La guerre en Bosnie-Herzégovine

Sarajevo : les bombes, la vie, les bombes

Dans la capitale bosniaque assiégée, la population explore, hébétée, les voies de la survie. Sous le pilonnage de l'artillerie serbe, on essaie de manger, de se chauffer et d'éviter les « snipers »

■ NOUVELLES VICTIMES. Quatre personnes, dont une petite fille de neuf ans, ont été tuées et trente-quatre *autres blessées*, lundi 3 janvier, à Sarajevo par les bombardements et les tireurs embusqués serbes bosniaques, selon un bilan recueilli auprès des hôpitaux de la ville. Parmi les blessés figurent au moins trois enfants. A Mostar, dans le sud-ouest de la République, deux civils ont été tués et six autres ont été blessés lors de bombardements des forces croates bosniaques, a affirmé la radio de Sarajevo.

■ FORPRONU. De son côté, le commandant de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), *le général Jean Cot*, qui s'était élevé samedi contre les « humiliations » subies par les « casques bleus » (le Monde du 4 janvier), a affirmé lundi que ses quelque 30 000 hommes étaient « prêts » à une éventuelle intervention militaire si l'ONU la décidait. « Nous nous y entraînons et je n'aurais pas d'état d'âme à la mettre en œuvre, si je considérais que les conditions étaient remplies et si *j'avais l'accord du secrétaire* général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali », a-t-il ajouté.

■ GENÈVE. Il faut également « faire pression à Genève, y compris sur nos négociateurs », a poursuivi le général Cot. « Il me paraît absolument impossible de se comporter en gentils intercesseurs et d'avoir des conversations de gentlemen avec les responsables politiques et militaires *de l'ex-Yougoslavie et puis, de* l'autre côté, que notre force sur le terrain soit soumise à des pressions de plus en plus fortes quand ce ne sont pas des humiliations. » – *(AFP, Reuter.)*

[redacted]

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

Dans l'attente, l'obscurité, un demi-sommeil engourdi, la faim, le froid : la vie ressemble à un silence que viendraient troubler les mêmes bruits : l'explosion d'un obus, un tir isolé, le grésillement d'une bougie. La ville est immobile, calcinée. Et la vie, on se demande bien par quel hasard elle parvient encore à se perpétuer. On se demande toujours : pourquoi les bombes explosent-elles là et pas ici, pourquoi si près si loin, pourquoi hier et pas aujourd'hui ? Pourquoi l'accalmie et, tout d'un coup, la sensation brutale d'une foudre qui ne cesse de s'approcher, l'habitude d'un bruit, d'un seul, celui dont on sait qu'il annonce l'imminence, la grande loterie... ce chuintement, ce bruit fuselé, ce *frottement d'ailettes qui* expire dans le tonnerre, le tremblement des hommes et des pierres et qui laisse seul dans le dernier, le saisissant tourmente. Certains jours, il tombe entre 1 500 et 1 800 obus sur Sarajevo.

A l'aéroport, quelqu'un a griffonné sur un mur, à côté de deux autocollants d'organisations humanitaires : *« Beethoven sans frontières »*. De temps en temps, on entend les oiseaux quand la guerre, dans les montagnes, a suspendu son écho. Parfois, le soleil brille et s'ouvre la perspective de la vallée, les montagnes qui se croisent et scintillent. Au loin, les chalets aux charpentes déchiquetées, la sidérante tranquillité figée sous cette neige qui recouvre les cendres, les gravats et les boulevards solitaires. La ville ressemble à un désert, hantée par des images déjà usées, désolantes : ces immeubles de banlieue, ces grandes avenues et leurs contre-allées, où les voitures sont des carcasses dépouillées, ces HLM borgnes et ces buildings de verre et d'acier qui reposent, oubliés, comme des plantes géantes et fanées, ruines d'une modernité familière.

Peut-être suffit-il d'entendre les bruits pour se convaincre de la réalité, respirer l'air sec et glacé, cette atmosphère qui peut à tout moment exploser. Le blindé de la FORPRONU passe et disparaît. Les fumerolles d'un premier brouillard se répandent dans les boulevards et pénètrent dans les tours aux barreaux sans fenêtres. De rares voitures se hasardent à traverser les carrefours, roulant à droite puis à gauche, jouant sur les sinuosités et les angles morts afin d'éviter le champ de vision des « snipers », ces francs-tireurs postés dans les immeubles et sur les collines qui environnent la ville. Un adolescent fait du vélo, une casquette sur la tête; il pédale tranquillement et emprunte brusquement une rue latérale quand il entend la première rafale d'un pistolet-mitrailleur ; il accélère mollement la cadence. Un vieil homme se laisse entraîner dans les décombres d'une maison sur l'insistance d'un chien qu'il promène en laisse.

L'après-midi du 31 décembre, une poignée d'enfants en tenue de carnaval s'aventurera dans la « Sniper Alley », l'artère principale de la nouvelle ville, certes moins fréquentée par les francs-tireurs cet hiver mais encore menaçante en plusieurs endroits. *« C'est terrible, ce n'est pas une bataille franche avec un début et une fin. C'est une répétition : les bombes, la vie, les bombes. Nous sommes morts et nous sommes vivants. Et nous serons de plus en plus morts parce que nous nous sommes de plus en plus habitués. Certains sont tellement exaspérés qu'ils ne veulent plus faire attention »*, explique Bouba, vingt-cinq ans, interprète de français. L'habitude, la fatigue, la fatalité. Depuis que l'armée bosniaque s'est professionnalisée, – on ne voit plus dans les rues ces miliciens plus ou moins liés à des bandes maffieuses, dont certains étaient en tenue de combat... rose – et que les lignes de front se sont déplacées un peu plus haut dans les montagnes, libérant la ville d'une grande partie des « snipers » et repoussant les combattants serbes plus loin à la périphérie, les habitants de Sarajevo savent qu'une bonne part de la stratégie des assaillants tient en un long travail de pilonnage de la population civile, soufflant le chaud et le froid, suscitant la peur des bombes et l'angoisse de l'accalmie, *« le moment le plus dangereux parce qu'on ne peut pas localiser le danger et où le pire peut arriver »*, selon Minka, quarante-six ans.

« Je vais devenir fou »

Dans la vieille ville, après trois jours d'intenses bombardements, la population est finalement sortie. Les uns et les autres empruntent les escaliers, dévalent les ruelles dans un dédale de petites places, de cours anciennes et de toits en brique rouge, de maisons ottomanes en bois sculpté et d'immeubles aux fresques austro-hongroises. Ils déambulent entre Miorica Han, un caravansérail du seizième siècle, et les bains turcs aux dômes éventrés, les édifices cubiques du réalisme socialiste et l'étrange entremêlement des mosquées, des chapelles orthodoxes, d'une cathédrale catholique et d'une synagogue, qui, dans un périmètre de quelques centaines de mètres carrés, pourraient donner l'illusion d'une Jérusalem en miniature s'il n'y avait autant de blessures, de toits effondrés, de minarets décapités, d'énormes béances au milieu des murs.



Le propriétaire d'une échoppe d'électro-ménager a collé un bout de papier sur sa devanture : *« Inutile de venir me voler, j'ai tout déménagé. »* Les gens se croisent, se reconnaissent, se disent bonjour, avec une pointe d'étonnement et d'enthousiasme, comme de vieux amis qui se seraient un peu perdus de vue : *« Tiens, comment vas-tu ? » « Je vais devenir fou »*, répond Djeda, un homme de quarante ans, un ancien bijoutier qui, mobilisé au front, savoure quelques heures de permission. Une dame annonce à sa voisine que son fils, Ahmir, quatorze ans, a contracté une hépatite virale ; des enfants dans la rue se sont confectionné ce qu'ils appellent des « petites bombes », plusieurs pétards qu'ils enroulent et enflamment dans des boules en papier. Les pigeons se déhanchent en piquant du bec dans des détritus recouvrant certains trottoirs. D'autres enfants, des femmes, des adolescents marchent d'un pas lent avec l'automatisme de l'habitude, des bidons vides à la main, à la recherche d'un point d'eau. Des manteaux, de belles fourrures, des poignées de main, des sourires délicats : les habitants de Sarajevo renouent avec le furtif plaisir d'urbanité, une routine qu'ils savent éphémère.

Deux restaurants sont fermés faute d'avoir été approvisionnés dans la matinée; un troisième sert encore des chiches-kebabs, du mouton haché et grillé acheté au marché noir. A l'intérieur, des tables basses, des tabourets et des coussinets ; une fresque naïve superposant des femmes brunes en costume folklorique, des montagnes enneigées et les anneaux olympiques. Les serveuses offrent de grands verres d'eau. Une dame distinguée explique qu'elle n'a jamais autant mangé d'oignons depuis le début de la guerre. *« Avant, c'était vulgaire, gênant pour l'haleine ; maintenant, cela donne du goût à tout : au pain, aux pommes de terre. »* Deux hommes, visiblement aisés, peut-être des nouveaux riches, fument et discutent vivement d'un marché : le prix d'une heure d'utilisation d'une voiture dans le centre-ville. Le litre d'essence est évalué entre 35 et 38 *deutschemarks* (environ 140 francs). A travers les fenêtres, on voit défiler les passants : un jeune homme boitant, d'autres se promenant avec des pansements, sur un bras, sur un œil, ou sur le front. Un homme mal rasé parle tout seul en dodelinant de la tête. Souvent les passants ont des tremblements de mains, des tics d'expression.

Un deutschemark et demi par mois

La ville bruisse d'histoires, d'anecdotes : un camion de ravitaillement d'eau, un jour, a été touché ; alors que les secouristes n'avaient pas encore dégagé le corps du conducteur déchiqueté, les habitants du quartier s'étaient déjà précipités pour se partager la cargaison. C'est la septième fois que le magasin de bijoux a été bombardé ; le vieux marché couvert a reçu trois coups de mortier; d'autres ont explosé à Tito's Street et sur la grande mosquée. Chacun recompose son itinéraire et l'on réalise qu'à une demi-journée près ou à quelques minutes...

« Sarajevo, c'est comme le chemin de fer : tu traverses la voie alors que tu entends déjà le bruit du train ; il te tue ou il ne te tue pas », dit Minka. Le premier violon de l'Orchestre de Sarajevo, Eranovic Bogolip, a dû, pour se chauffer, brûler les livres de sa bibliothèque. Une dame très riche a cassé ses meubles de style pour alimenter son poêle; d'autres ont décollé les lames de leurs parquets... Nedja et Dina, deux jeunes fiancés, ont chacun perdu une jambe dans une explosion alors qu'ils roulaient en voiture : *« On essaie de déconner avec eux, d'être même un peu durs, de ne pas tomber dans la pitié ni dans les plaintes. J'ai réussi à faire faire du vélo à Nedja quand il a eu sa nouvelle prothèse*, explique Samir, trente et un ans, un de leurs amis, ancien guide touristique. Deux enfants se sont égarés un soir le long d'un cimetière, se retrouvant de l'autre côté, détenus par les Serbes. *« Ces derniers ont poussé un coup de gueule sur leur CB, du genre : vous ne pouvez pas surveiller vos enfants ? Et qu'est-ce qu'on en fait maintenant ? Finalement, il les ont renvoyés ; tout cela a été discret, officieux »*, assure Samir, qui connaît aussi deux combattants, l'un dans les rangs serbes, l'autre dans l'armée bosniaque, *« des amis d'enfance qui ont vécu et se connaissent depuis toujours. Aujourd'hui, ils se tirent dessus mais ils ne peuvent pas s'empêcher de se téléphoner. »*

Agée de quatre-vingt-trois ans, Lepa Mijukovic, elle, est bosniaque d'origine serbe. Sa sœur habite, elle aussi, dans la vieille ville mais de l'autre côté de la rivière, sous contrôle serbe. *« Je n'ai pas de nouvelles ; j'ai seulement appris qu'elle était en vie par un chauffeur de taxi. »* Veuve d'un comptable des chemins de fer, Lepa touche l'équivalent d'un mark et demi par mois (environ 5 francs) : *« Avec ça, je ne peux m'acheter que des allumettes »* disait-elle mercredi en riant. Lepa n'a pas mangé de viande *« depuis un an et demi »*. Matin et soir, elle se rendait dans une des cuisines populaires que la Croix-Rouge internationale a installées pour les plus démunis. *« C'est chaud, on mange une soupe, des pâtes, du riz. »* Et puis elle revenait chez elle entre deux repas, s'emmaillotant dans un manteau et se couchant dans un lit qu'elle avait fait installer dans son salon. L'été dernier, un obus est entré dans sa chambre sans exploser ; *« mais ça avait fait trop de dégâts »*. Et, depuis, Lepa n'avait jamais voulu y remettre les pieds. Souvent, elle disait à sa voisine Minka : *« Frappez à ma porte, simplement frappez pour voir si je suis encore en vie »*. Lepa avait pris l'habitude de voir les heures défiler ainsi dans son lit, près de son canapé en moleskine rouge et ses bibelots dépareillés.

Jeudi 31 décembre à 15 heures, un obus a pénétré dans le salon et, cette fois-ci, il a explosé. Lepa était là mais n'a été que légèrement blessée. Ses amis ont réussi à déblayer les décombres et à l'extraire de la poussière et des morceaux de canapé. Le 1er janvier, Lepa cherchait un nouveau foyer. Dimanche, personne ne savait si elle avait été hébergée.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

La mort de Juka, « bandit-patriote »

« Nous avons besoin de chaque homme » : c'était à la fin de l'été 1992, et les forces bosniaques n'avaient pas encore entamé leur réorganisation. A cette époque, la défense de Sarajevo était toujours dirigée, pour l'essentiel, par les seuls hommes capables de se battre efficacement, à savoir les policiers et... les truands. Jusuf Prazina, dit Juka, trente ans, était l'un de ceux-ci. Son cadavre a été retrouvé, samedi 1er janvier, sur un parking de l'autoroute Liège-Aix-la-Chapelle. *Celui qui* fut adulé ou haï à Sarajevo pendant les premiers mois de la guerre, confondant souvent la défense de la capitale bosniaque avec celle de ses intérêts financiers, a été tué en Belgique de deux balles dans la tête.

Si, à l'époque de sa « splendeur », Juka ne vous serrait pas la main, ce n'était pas par impolitesse. C'est tout simplement qu'il avait le bras droit immobilisé par de multiples broches en acier – *tout comme* la jambe – et qu'il ne lui restait donc plus que la main gauche pour tenir son énorme revolver, qu'il ne lâchait jamais. Y compris à l'intérieur de son quartier général de Sarajevo, une ancienne école maternelle, où ses hommes – mines sinistres, treillis kaki ou combinaisons noires – étaient contraints de se plier en quatre pour s'asseoir sur des chaises minuscules.

Cinq fois jugé *avant la guerre* pour une kyrielle de délits de droit commun, mais jamais condamné, comme aiment le rappeler certains magistrats bosniaques figurant parmi ses admirateurs, Juka avait, en revanche, été rattrapé à plusieurs reprises par ses « concurrents », lors de règlements de comptes particulièrement sanglants. Si bien qu'avec les blessures également récoltées sur le front, le chef de bande qui faisait l'admiration des gamins de Sarajevo n'était plus qu'une somme de cicatrices traversées de broches, une silhouette décharnée évoluant comme un automate. Héros de Sarajevo lorsque nombre d'officiers musulmans hésitaient encore à déserter ce qui était alors l'armée yougoslave, Juka ne résista pas à la « normalisation » menée au sein des forces bosniaques à l'automne 92, pas plus qu'à des initiatives militaires menées à des fins personnelles et qui ont ensanglanté certaines banlieues de la capitale bosniaque. Alors, il devint, du jour au lendemain, aux yeux du tout jeune état-major des forces musulmanes rebaptisées ARMIJA, un simple *« criminel devenu star à la faveur de circonstances exceptionnelles »*. C'était en octobre 1992 (*le Monde* du 13 octobre 1992), et le héros déchu disparut de Sarajevo. On le revit, au printemps 1993, en Herzégovine, mais du côté croate, cette fois-ci, *au plus fort des* combats croato-musulmans. Là, il sévit à la tête d'un « détachement anti-terroriste » (anti-Musulmans), à Mostar, avant de disparaître à nouveau et de réapparaître, à Liège, en août 1993.

YVES HELLER

BELGIQUE

Le ministre des affaires étrangères a reçu une délégation kurde

Le ministre belge des affaires étrangères, Willy Claes, a reçu, lundi 3 janvier, une délégation de manifestants kurdes partis le 23 décembre de Bonn pour une marche de *« soutien à la lutte du peuple kurde »*. Leur arrivée dans la capitale belge a été à l'origine d'affrontements, samedi et dimanche soir, avec la communauté turque de Saint-Josse, *une commune de l'agglomération bruxelloise*, qui ont fait quinze blessés dont cinq gendarmes belges (*le Monde* du 4 janvier). Selon son porte-parole, M. Claes a *« exprimé sa compréhension pour la problématique kurde »* lors de son entretien avec les membres de la délégation, tout en *« condamnant tout usage de la force comme moyen dans la lutte politique »*. Le ministre belge de l'intérieur, Louis Tobback, a fermement condamné l' *« essai d'exporter cette sale guerre en territoire belge »* et a dénoncé la présence parmi les *manifestants* turcs de sympathisants des Loups gris, mouvement turc d'extrême droite. De son côté, le ministère turc des affaires étrangères estime que la responsabilité des incidents incombe *« aux autorités belges, qui n'ont pas suivi l'exemple de l'Allemagne pour interdire le PKK, et qui ont autorisé le PKK à manifester dans un quartier où résident de nombreux Turcs »*. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE : manifestation contre la création d'une province hongroise. – Près de cinq cents personnes, soutenues par trois ministres, ont manifesté, dimanche 2 janvier dans le village de Surany, contre la création d'une province hongroise dans le sud de la Slovaquie où réside une importante minorité magyare de 600 000 personnes, *rapporte l'agence tchèque* CTK. Ses organisateurs entendaient devancer l'appel que doivent lancer le 8 janvier les élus hongrois du sud de la Slovaquie pour la création d'une zone territoriale où les Hongrois seraient majoritaires. (*Le Monde* du 24 décembre et du 2 janvier). – *(AFP.)*

EUROPE

ALLEMAGNE

Le ministre des affaires étrangères n'exclut pas « une vraie discussion » avec Vladimir Jirinovski

BONN

de notre envoyé spécial

Après le refus du gouvernement de Bonn, la semaine dernière, de lui accorder un visa pour une tournée de propagande de dix-huit jours en Allemagne – une mesure *« nécessaire et juste »* selon le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel – le dirigeant ultranationaliste russe, Vladimir Jirinovski, accumule mises en garde et menaces contre la République fédérale. Selon des informations de l'hebdomadaire *Welt am Sonntag* du 2 janvier, le chef du Parti libéral-démocrate de Russie (PDLR) aurait récemment affirmé que la décision négative des autorités allemandes pourrait conduire à une *« troisième guerre mondiale »*, voire à *« l'anéantissement total »* de la RFA *(le Monde* du 4 janvier). Le lendemain soir, dans un entretien accordé à RTL-Télévision, il a estimé qu'en prenant cette décision, M. Kinkel et ses diplomates avaient commis une *« erreur politique »*.

Toutefois, M. Jirinovski tient à faire une distinction *« entre le peuple allemand et ses fonctionnaires »* qui ne paraissent pas à ses yeux représentatifs. *« Je suis,* a-t-il souligné, *un ami de l'Allemagne et des Allemands. »* Et d'expliquer que ses *« nombreux amis »* se trouvaient notamment au sein de l'Union du peuple allemand (DVU). Celle-ci est considérée comme la principale formation d'extrême droite de République fédérale avec quelque vingt-cinq mille membres et son président, Gerhard Frey, avait été invité, en 1993 déjà, au congrès du PDLR et avait qualifié M. Jirinovski de grand homme politique. Prié de commenter ses menaces de nouvelle *« guerre mondiale »* et de destruction de l'Allemagne, le leader ultra-nationaliste russe a précisé, lundi soir, qu'il ne planifiait absolument *« aucune agression en direction de l'Ouest »*. Et puis, concernant les *« suites »* de la deuxième guerre mondiale et la question des réparations, M. Jirinovski, qui se défend pourtant souvent d'être antisémite, n'a pas mâché ses mots : *« L'Allemagne est prête à dédommager les juifs pour ce qu'ils ont subi. Pourquoi ne pas payer pour les Russes ? »*

Ces déclarations, que le dirigeant russe ferait payer par les médias environ cent deutschemarks la minute, peuvent paraître fantaisistes mais elles commencent à semer l'inquiétude dans certains milieux politiques et économiques allemands. La Fédération des chambres commerce et d'l'industrie (DIHT) n'écarte pas, par exemple, des effets sur les investissements et les échanges bilatéraux. On ne peut exclure, dit-on à Bonn, qu'un jour cet homme arrive au pouvoir en Russie. Klaus Kinkel, le chef de la diplomatie, a expliqué, lundi, que la décision de refuser le visa d'entrée en Allemagne à Vladimir Jirinowski n'était pas *« éternelle »*, qu'une *« autre décision »* pourrait être prise à l'avenir, dans des circonstances différentes et que, personnellement, il ne refuserait pas d'avoir *« une vraie discussion »* avec le dirigeant politique russe dont il condamne toutefois la façon d'agir et de s'exprimer. Ce que l'on semble redouter également en Allemagne, c'est l'impact des prises de position de M. Jirinovski sur les groupuscules néonazis et les liens que ceux-ci peuvent tisser avec les ultra-nationalistes russes.

ALAIN DEBOVE

Lire aussi page 21 la chronique « Images » de Daniel Schneidermann : « Réveillon à Moscou (lendemain) ».

AFRIQUE

ALGÉRIE

Une organisation américaine déplore le silence de la France sur les excès de la répression

Tout en faisant porter la responsabilité de la *« sérieuse détérioration du respect des droits de l'homme »* à la fois au pouvoir en place et à l'opposition islamiste, l'organisation humanitaire américaine Middle East Watch, dans un rapport de 67 pages, rendu public mardi 4 janvier, invite *« les principaux créanciers publics de l'Algérie à notifier au gouvernement que l'obtention de crédits et de prêts garantis sera liée aux efforts sérieux qu'il fera pour mettre fin aux violations des droits de l'homme et relancer le processus démocratique »*.

Dans son rapport, intitulé *« Les violations des droits de l'homme en Algérie : personne n'est épargné »*, Middle East Watch dénonce les procès bâclés devant les Cours spéciales – créées par décret-loi du 30 septembre 1992 et compétentes en matière de *« subversion »* et de *« terrorisme »* –, qui ont déjà prononcé près de quatre cents condamnations à mort. *« Du 1er janvier au 10 décembre 1993, aucun pays du monde arabe, à l'exception de l'Irak, n'a exécuté autant de personnes* – vingt-six – *pour des motifs politiques »*, souligne-t-elle. Peines, à son avis, *« particulièrement odieuses dans la mesure où elles sont prononcées à l'issue de procès iniques »* au cours desquels *« l'accusation s'appuie sur des confessions obtenues sous la torture »*.

Suspendre les exécutions

Le nombre des victimes des violences politiques a doublé entre 1992 et 1993, constate l'organisation humanitaire. A son avis, *« il y a peu de doute que les groupes islamistes sont responsables d'un nombre important de violences, même s'ils ne les ont pas toutes nommément revendiquées »*. Middle East Watch déplore que *« les responsables* (de l'ex-Front islamique du salut), *lorsqu'ils s'expriment au nom de leur parti, n'aient fait aucune déclaration pour condamner, en termes clairs, le meurtre de civils et aient même parfois cherché à les justifier »*.

L'organisation américaine juge que Redha Malek, le premier ministre, *« a peu fait »* pour combattre les violations des droits de l'homme. Dans ses recommandations, elle lui demande notamment de suspendre les exécutions et de respecter la liberté de la presse. Elle reproche vivement aux bailleurs de fonds de l'Algérie de ne pas faire pression sur le pouvoir en place pour le forcer à s'amender. *« La France,* insiste-t-elle, *a été très partiale, dénonçant la violence des extrémistes mais restant silencieuse face à la brutale répression conduite par le gouvernement. »*

Dans un entretien publié, dimanche, par le quotidien gouvernemental *El Moudjahid*, Kamel Rezag-Bara, président du très officiel Observatoire national des droits de l'homme (ONDH), a reconnu *« quelques cas de bavures et de brutalités »* tout en affirmant qu'il n'y avait *« jamais eu de dépôt de plainte civile des juridictions algériennes pour pouvoir faire (...) un travail réel de militant des droits de l'homme, c'est-à-dire l'ouverture d'informations judiciaires contre les prétendus tortionnaires »*. Il a précisé avoir relevé *« une douzaine de plaintes pour des allégations de mauvais traitements, qui ont entraîné l'ouverture d'informations judiciaires et, pour certaines d'entre elles, des sanctions contre les personnes qui s'en sont rendues coupables »*.

DIPLOMATIE

La Corée du Nord ne refusant plus de recevoir des inspecteurs de l'AIEA

Pyongyang et Washington seraient sur le point de régler leur contentieux nucléaire

Les Etats-Unis et la Corée du Nord sont proches d'un accord sur le contrôle du programme nucléaire de Pyongyang et le texte pourrait en être complété d'ici à la fin de la semaine, a indiqué, lundi 3 janvier, un responsable américain à Washington qui a requis l'anonymat. Ce dernier a précisé que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) allait examiner *« prochainement »* certains aspects du dossier et qu'une autre rencontre entre négociateurs des deux camps ne serait probablement pas nécessaire.

Le régime du maréchal Kim Il-sung est soupçonné depuis près d'un an de tenter de se doter de l'arme atomique, ce qu'il dément, tout en rejetant les contrôles de l'AIEA sur certaines installations sensibles.

Selon l'agence sud-coréenne Yonhap, Américains et Nord-Coréens chargeraient l'AIEA de mettre au point les règles d'inspection des sites nord-coréens et d'y envoyer une équipe d'inspecteurs dès la semaine prochaine. A la suite de quoi Washington annoncerait l'annulation des manœuvres conjointes américano-sud-coréennes « Team Spirit » et rendrait public un calendrier pour améliorer ses relations avec le Nord, qui pourrait aboutir à la reconnaissance de ce dernier par les Etats-Unis.

L'agence Yonhap a par ailleurs affirmé que Pyongyang préparait une normalisation de ses relations avec Washington, Tokyo et Séoul. Un des frères de Kim Il-sung, récemment réhabilité, Kim Yong-ju, a été mis à la tête de deux groupes de travail chargés, selon l'agence, de mettre en place *« un rapprochement soudain et rapide »*.

Le ministre sud-coréen des affaires étrangères, Han Sung-joo, a, pour sa part, déclaré lundi qu'une percée dans le dossier nucléaire nord-coréen pourrait être suivie d'une reconnaissance de Pyongyang par les Etats-Unis et le Japon. *« Nous envisageons de prendre des mesures en vue de cette éventualité »*, a-t-il indiqué. Séoul a toutefois mis en garde contre tout optimiste prématuré. – *(AFP, Reuter.)*

BIBLIOGRAPHIE

Contenir les nouveaux désordres du monde



LE RETOUR DE L'HISTOIRE
de Guillaume Parmentier,
éd. Complexe, 290 pages, 139 F.

On a déjà presque oublié, tant le monde change vite, ce qui a été pendant des décennies au cœur du système des relations internationales : la dissuasion nucléaire, c'est-à-dire un pari sur l'absurde, qui a contraint les grandes puissances à lui consacrer, pour ne pas risquer de le perdre, de gigantesques ressources intellectuelles et matérielles. Pari gagné, puisque tout affrontement direct a bel et bien été évité entre les deux super-puissances, qui avaient installé entre elles, non pas la paix, mais un état de non-guerre et de course aux armements qu'on appela la « guerre froide ».

Cet épisode de plus de trente ans est restitué avec une limpide érudition par Guillaume Parmentier dans la partie de son livre qu'il consacre à la dissuasion nucléaire, à ses évolutions, aux critiques morales et politiques qui lui ont été opposées. Mais l'ouvrage est surtout une réflexion sur l'après-guerre froide : vers quel nouveau système le monde se dirige-t-il ?

« Tous les acteurs, tous les observateurs des relations internationales des années 60 aux années 80 acceptaient l'idée selon laquelle l'existence des armes thermonucléaires, couplée à celle des missiles balistiques, interdisait d'envisager un changement profond qui remettrait en cause la bipolarité du système international », écrit Guillaume Parmentier. Ils se sont trompés.

Mais d'autres se sont trompés plus encore qui, comme Francis Fukuyama, crurent à l'orée de cette décennie que toutes les idéologies étaient mortes et que « la fin de l'Histoire » était advenue. Le titre de l'ouvrage *(le Retour de l'Histoire)* indique à lui seul que l'auteur s'inscrit en faux contre cette prophétie. La guerre froide avait gelé le système des relations internationales, même si ce gel central s'accompagnait d'une compétition ou d'affrontements dans le tiers monde (« tiers » précisément parce que ne pouvant donner lieu à un conflit direct entre les deux Grands). Avec la fin de la bipolarité, avec la dissémination et la prolifération nucléaires, avec l'irruption d'idéologies intégristes et de conflits ethniques, c'est bel et bien au dégel de l'Histoire que l'on assiste.

De la même manière que la prophétie de Fukuyama était, selon l'auteur, une erreur, l'annonce de l'avènement d'un « nouvel ordre mondial » fut une illusion. L'époque qui s'est ouverte avec l'écroulement du mur de Berlin est caractérisée par l'incertitude : incertitude quant à la nature et à la probabilité des risques, incertitude majeure quant aux intentions des Etats-Unis face à ces risques, impossibilité dans ce contexte de s'en remettre à des règles et à des instruments d'action valables pour tous.

La mythique « communauté internationale », censée incarner dans l'ONU une légitimité d'intervention et une responsabilité universelles, n'existe pas, pas plus que n'existe un droit international capable de répondre à tous les nouveaux défis. Rien ne sert, pour l'auteur, de courir après l'inaccessible : en dehors d'une action sur les causes de l'instabilité, qui ne peut être qu'à long terme, c'est, dit-il, *« plus que d'un ordre, d'une capacité à contenir le désordre dont nous aurons besoin »*.

CLAIRE TRÉAN

REPÈRES

AFGHANISTAN

Poursuite des combats à Kaboul et dans le Nord

Les combats se sont poursuivis, lundi 3 janvier, à Kaboul, malgré la neige, et dans le Nord de l'Afghanistan, tandis que l'Iran lançait un appel à la trêve entre factions rivales afin d'évacuer les centaines de blessés. Tandis que, selon divers témoignages, les forces du président Rabbani et de l'ancien ministre de la défense Ahmad Shah Massoud paraissent consolider leurs positions à Kaboul, les fondamentalistes du Hezb-i-Islami ont déclaré que le chef de l'Etat avait fui Kaboul. Les partisans de Gulbuddin Hekmatyar ont affirmé que les combats étaient particulièrement violents autour du palais présidentiel et au sud de la ville.

Les loyalistes ont également attaqué des positions du général Dostom dans son fief du nord du pays, notamment dans les provinces de Faryab et de Kunduz, près du port fluvial de Sher Khan Bandar et des villes de Balkh et de Mazar-i-Sharif, chaque camp criant victoire dans cette dernière. M. Rabbani a sonné le rappel de ses partisans et reçu le soutien du « patron » de Hérat, Ismaïl Khan, qui a envoyé à Kaboul des renforts en armes et en hommes. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

ESTONIE

Tallinn s'inquiète des déclarations de M. Eltsine sur ses compatriotes vivant hors de Russie

L'Estonie s'est dite inquiète, lundi 3 janvier, des propos tenus vendredi dernier par le président russe, Boris Eltsine, sur le soutien de Moscou aux Russes vivant dans les autres Républiques de l'ex-URSS. *« Ces déclarations marquent la fin probable de la démocratie en Russie, (...) il faut être vigilant »*, a souligné, lundi, un membre du Parlement de Tallinn.

Dans son message de Nouvel An, le président russe s'était adressé à ses compatriotes *« vivant en dehors de la Russie »* et avait affirmé que *« nous allons protéger vos intérêts et nos intérêts communs dans l'année à venir avec plus d'énergie et de façon plus décisive »* (*le Monde* daté 2-3 janvier).

Les dirigeants de trois Etats baltes avaient lancé, samedi, un appel à M. Eltsine, demandant que le retrait total des troupes russes de la région s'achève d'ici à la fin de l'année, comme promis par Moscou. Les troupes russes ont complètement évacué la Lituanie mais quelques unités restent présentes dans les deux autres Pays Baltes. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

Les expériences sur les effets des radiations nucléaires menées sur des humains feront l'objet d'une enquête

La Maison Blanche a annoncé, lundi 3 janvier, l'ouverture d'une enquête pour déterminer le nombre exact d'Américains ayant servi de cobayes pour des expériences sur les effets des radiations nucléaires entre les années 1940 et 1970 et s'est dite prête à envisager le principe d'une *« compensation »*, s'il était prouvé que *« des torts »* leur avaient été causés.

Le secrétaire à l'énergie, Hazel O'Leary, avait rendu publics le mois dernier des documents jusqu'alors classés secrets faisant état de quelque 800 expériences médicales menées sur des cobayes humains dans les années 40 et 50. Un membre démocrate de la Chambre des représentants, Edward Markey, avait consacré un rapport à cette question en 1986. Mais les gouvernements républicains de Ronald Reagan et de George Bush n'ont jamais apporté de réponse à ces questions, a souligné un responsable de la Maison Blanche. – *(AFP.)*

ISRAËL

Forte baisse des adhésions au Likoud

Près d'un tiers des effectifs du Likoud, c'est-à-dire entre 60 000 et 70 000 membres, ont refusé de renouveler leur adhésion au parti, a indiqué, lundi 3 décembre, le quotidien *Haaretz*.

Cette hémorragie, au sein d'une formation qui était restée au pouvoir pendant dix-neuf ans avant le retour des travaillistes, en juin 1992, est due en partie au doublement du montant de la cotisation annuelle, passée au début de cette année à 48 shekels (près de 100 francs). Cette augmentation, a ajouté *Haaretz*, vise à remplir les caisses du parti, qui est pratiquement en état de cessation de paiements avec des dettes de 6,6 millions de dollars. Le chef du Likoud, Benjamin Netanyahu, a contesté ces chiffres. Selon lui, seuls 8 % des 216 000 membres du Likoud, soit environ 17 000 militants, ont renoncé à verser leur cotisation. Il a toutefois reconnu que son parti traversait une *« période difficile d'assainissement »*. – *(AFP.)*

SOMALIE

Pourparlers secrets au Kenya entre factions rivales

Le général Mohamed Farah Aïdid a entamé au Kenya des pourparlers de paix secrets avec des factions somaliennes rivales, sous l'égide du président kényan, Daniel arap Moi, a annoncé, lundi 3 janvier, un de ses proches collaborateurs, Issa Mohamed Siad, secrétaire pour les affaires étrangères de l'Alliance nationale somalienne (ANS).

Selon M. Siad, le général Aïdid discute avec des représentants du « Groupe des douze », une coalition dirigée par son principal adversaire, Ali Mahdi Mohamed, dans une résidence du président Moi, à Nakuru, à 160 kilomètres au nord-ouest de Nairobi. Des discussions entre les représentants de l'ANS et du « Groupe des douze » avaient échoué en décembre à Addis-Abeba.

D'autre part, des tirs opposant deux clans ont fait huit morts et neuf blessés, dimanche, en Somalie, à une vingtaine de kilomètres du camp des « casques bleus » allemands, à Belet-Huen, a indiqué lundi l'armée allemande. – *(AFP, Reuter.)*

VENEZUELA

Une mutinerie dans une prison a fait une centaine de morts

Une bagarre entre un groupe de détenus amérindiens (de l'ethnie guerijo) et d'autres prisonniers a dégénéré, lundi 3 janvier, en incendie puis en mutinerie, dans un établissement pénitentiaire de Maracaibo, à, 500 kilomètres à l'ouest de Caracas, ont indiqué les autorités. Ces dernières font état d'un bilan accablant : plus d'une centaine de morts et une cinquantaine de blessés. La garde nationale a affirmé avoir neutralisé les mutins de cette prison de Sabaneta, surpeuplée comme la plupart des centres de détention du pays : elle hébergeait 3 600 prisonniers, alors que sa capacité officielle est de 800 détenus. Trois pavillons de l'établissement ont été détruits par l'incendie. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

Kanshi Ram, le « Messie des intouchables »

Harijans (fils de Dieu) et basses castes viennent d'arriver, pour la première fois, au pouvoir dans l'Etat le plus peuplé de l'Inde

LUCKNOW
(Etat de l'Uttar-Pradesh)

de notre envoyé spécial

« Un jour, les intouchables et les basses castes de l'Inde seront au pouvoir. Je ne suis pas sûr d'être encore vivant pour assister à cette victoire. Mais je suis convaincu que cette révolution sociale est inéluctable. Ce n'est qu'une question de temps ».

Ainsi parle Kanshi Ram, cinquante-neuf ans, chef du Bahujan Samaj Party (BSP, Parti des déshérités), dont la coalition vient de remporter les élections régionales dans l'Etat-clé d'Uttar-Pradesh, au nord de l'Inde. Associé avec le Samajwadi Party (SP, Parti socialiste), qui défend la cause des basses castes, le BSP se veut le porte-parole des *« damnés de la terre »*, de ceux qui sont encore *« plus inférieurs que les inférieurs »*. C'est-à-dire les intouchables et les aborigènes, ces Indiens rejetés hors de l'impitoyable système de castes et qui constituent, selon lui, *« un quart des 890 millions »* d'habitants d'un pays qui n'est pas pour lui la *« plus grande démocratie du monde »*.

Cet ancien laborantin de Pune a été brutalement propulsé au rang de nouvelle star de la politique au terme de la dernière série d'élections régionales. A juste titre : jamais depuis l'indépendance de 1947, un parti d'intouchables – *harijans* (fils de Dieu) comme les appelait Gandhi – n'était parvenu à se hisser au sommet dans l'un des Etats de l'Inde. Il y eut certes le docteur Ambedkar, cet intouchable qui rédigea la Constitution de l'Inde indépendante, ou Jagjivan Ram, ministre de la défense d'Indira Gandhi lors de la guerre indo-pakistanaise de 1971. Aujourd'hui, le vice-président K. R. Narayanan, aux pouvoirs purement honorifiques, est lui aussi un *harijan*.

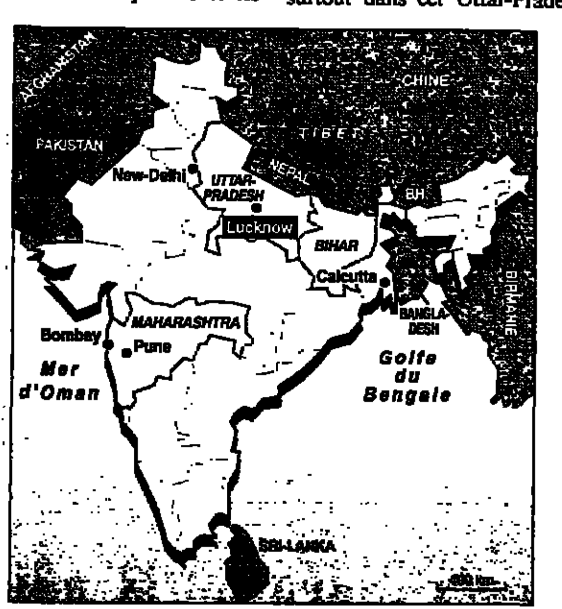
C'est donc la première fois que les *dalits* – nom générique moderne pour définir les *« opprimés »* – font leur entrée en tant que groupe parlementaire d'une coalition au pouvoir dans l'une des assemblées régionales. Le SP a remporté 109 sièges et le BSP 67, enlevant ainsi la majorité des sièges dans l'Etat le plus peuplé de l'Union, généralement considéré comme un baromètre électoral.

« Gagner les élections nationales »

Kanshi Ram se définit lui-même comme le *« Messie des intouchables »*. Cheveux gris, frileusement drapé dans un grand châle blanc, il s'exprime d'une voix douce, pesant soigneusement ses mots, affirmant tranquillement que son objectif est de *« gagner les élections nationales »*. Et donc de devenir le premier ministre de cette Inde au pouvoir confisqué depuis des lustres par les hautes castes brahmanes ou *kshatriyas* (1).

Souvent traité de *« mégalomane »* par ses opposants, Kanshi Ram semble cependant conscient que la tâche sera difficile : *« Mon succès s'explique parce que j'ai toujours tenu mes promesses et qu'au cours des dernières années j'ai réussi à élargir constamment ma base dans les milieux les plus déshérités. Cela dit, j'entends me hâter lentement : je commence par convaincre les électeurs les plus bas dans l'échelle sociale et, petit à petit, je remonterai vers le haut, jusqu'à ce que l'édifice se renverse et que, d'un système strictement vertical, on passe à un système horizontal où l'hérédité de la caste ne l'emportera plus sur les potentialités de l'individu. »*

Car, pour cet intouchable qui a connu le *« mépris »* de ses collègues au bureau et a fini par leur *« jeter à la figure ses diplômes »*, l'Inde est un *« stylo avec son capuchon »* : joignant le geste à la parole, il pose un Bic sur la table de son austère bureau : *« Le capuchon symbolise les hautes castes, le stylo tout le reste. Mais, notez que même dans ce « reste », il existe de nombreuses disparités sociales et que même les plus opprimés sont pris au piège dans le système de la compétition inter-castes. »*



En d'autres termes, il s'agit de créer un sentiment de solidarité parmi les *dalits* afin que les hautes castes *« cessent de diviser pour régner »* dans ce jeu perpétuel du paternalisme et des promesses non tenues, où les hors-caste sont toujours perdants. *« En dépit de l'idéologie humanitaire de la classe régnante, en dépit des mots rassurants à l'égard des déshérités et d'une législation progressiste, le sort des intouchables et plus généralement des Indiens de basse caste reste virtuellement inchangé »*, remarquait récemment le très sérieux *Economic Times*.

Mais comment éviter que les hors-caste ne voient en cette victoire une bonne façon de se venger des castes *« opprimantes »* ? Comment ne pas redouter la violence, surtout dans cet Uttar-Pradesh où les hauts fonctionnaires, en majorité de haute caste, commencent à s'inquiéter de ce premier signe d'une révolution sociale dans laquelle ils ont tout à perdre ?

Le coup du stylo

« N'ayez crainte, ce processus se fera en douceur, affirme M. Ram en ressortant son stylo. *Regardez ! »* Et il donne une pichenette au stylo, qui s'incline. Un sourire et puis une autre pichenette, et le Bic s'incline à nouveau jusqu'à se poser en douceur à l'horizontale sur le bureau. *« Vous voyez, pas de heurt, pas de brutalité, au bout d'un moment, la majorité l'emportera sur un minorité et celle-ci n'aura d'autre choix que de se plier aux exigences du plus grand nombre ».*

Beaucoup ne partagent cependant pas ce bel optimisme. Nombre de journalistes et d'observateurs attentifs de l'évolution de la société indienne en ces temps de fragilité politique craignent les conséquences immédiates de cette *« révolution »*. Si la récente défaite du parti nationaliste hindou BJP peut réduire les tensions inter-confessionnelles entre minorité musulmane et majorité hindoue, c'est peut-être à l'intérieur même de cette dernière que se joue une nouvelle partie.

Des règlements de comptes ne sont donc pas à exclure, comme l'ont prouvé les deux ans au pouvoir d'un parti de basses castes au Bihar, l'Etat le plus pauvre de l'Inde, où les campagnes ont été ensanglantées à plusieurs reprises par une récurrente *« guerre de castes » (le Monde* du 27 avril 1992). Mais l'irrésistible ascension de Kanshi Ram s'explique également par l'échec du Parti du Congrès du premier ministre Narasimha Rao : *« Le Congrès a perdu l'électorat des minorités et des basses castes »*, confiait récemment au *Monde* Arjun Singh, ministre de la culture du gouvernement Rao, où il est par ailleurs le concurrent le plus en vue du premier ministre.

Déçus par le parti des Nehru-Gandhi, dont la politique était de réunir sous le *« même parapluie »* toutes les castes et les minorités d'une Inde pluri-ethnique et multiconfessionnelle, les intouchables n'ont cependant pas non plus été tentés par le message des organisations hindouistes qui veulent, au-delà des rivalités inter-castes, construire une nation hindoue.

En cela, le succès de Kanshi Ram est exemplaire de la nouvelle donne où les partis politiques traditionnels voient leur image sérieusement écornée. *« Je n'ai jamais trahi ceux qui me faisaient confiance »*, assène M. Ram, qui n'a cependant guère eu le loisir d'éprouver leur confiance puisqu'il n'a jamais été au pouvoir. Il s'est d'ailleurs abstenu d'accepter un poste dans la nouvelle équipe. Normal : le nouveau *« Messie »* regarde plus loin, son horizon c'est New-Delhi, le centre du pouvoir.

« Je préfère employer le mot d' « évolution plutôt que de « révolution », dit encore Kanshi Ram, décidément convaincu que le transfert des pouvoirs se fera en douceur. *Si les déshérités deviennent puissants et s'enrichissent, il seront magnanimes. Car un pauvre ne peut pas se permettre d'être inhumain... »*

BRUNO PHILIP

(1) Les brahmanes et les *kshatriyas* sont les deux plus hautes castes, les premiers étant les prêtres et les seconds les guerriers. A l'échelon inférieur, on trouve les *vaishyias* (commerçants), considérés encore comme une caste supérieure aux *sudras* (serviteurs). Mais ces derniers ont beau se trouver tout en bas du système, ils se situent au dessus des intouchables et des tribaux, qui peuvent être hindous mais restent des hors-caste.

Le Pakistan et l'Inde constatent leur désaccord sur le Cachemire. – Indiens et Pakistanais ne sont pas parvenus à rapprocher leurs positions sur le Cachemire, à l'issue de deux journées de négociations à Islamabad, ont affirmé, lundi 3 janvier, les deux parties. Mais elles ont décidé de poursuivre leurs conversations – sans fixer de date – et de faire des *« efforts sincères »* pour résoudre le problème. – *(Reuter, AFP.)*

Les habits neufs de la dictature birmane

La junte au pouvoir à Rangoun a trouvé dans le général Khin Nyunt l'architecte de sa politique

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

On dit qu'il réside, en compagnie de sa femme et de ses enfants, sur le lac Inya de Rangoun, dans l'enceinte de la propriété de Ne Win, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-trois ans et malade. Le vieux dictateur, qui s'est retiré officiellement de la vie publique en 1988, après vingt-six années au pouvoir, en a été le mentor, lui confiant, voilà dix ans déjà, le poste-clé de la direction des services de renseignement des forces armées, et, dit-on, de la police secrète du régime. Ceux qui l'ont rencontré évoquent un esprit vif et brillant. Ses adversaires, en revanche, le qualifient de « prince du Mal » et affirment qu'il a fait de la torture et de la terreur une méthode de gouvernement. Pour l'avoir, en avril 1990, trop directement pastiché sur les planches, l'un des comédiens les plus populaires de Birmanie, Zargana, moisit depuis en prison.

Quoi qu'il en soit, le général Khin Nyunt est, à cinquante-quatre ans, le véritable patron de la junte qui a repris le pouvoir en septembre 1988 à l'occasion d'un bain de sang. Depuis la démission, en avril 1992, du général Saw Maung, atteint de problèmes mentaux, il fait encore moins mystère de son pouvoir. Récemment, il a été officiellement reçu à Singapour, puis en Indonésie. C'est lui qui lance régulièrement des appels au cessez-le-feu aux minorités encore insurgées.

C'est encore lui que l'on retrouve derrière les négociations en vue de doter la Birmanie d'une Constitution ou celles concernant les livraisons massives d'armes par Pékin. Ayant grandi dans l'ombre de Ne Win, dont on juge de plus en plus difficilement l'influence, Khin Nyunt gère le pouvoir militaire, qui a pour dénomination officielle le Conseil pour la restauration de la loi et de l'ordre (SLORC). Et, même s'il semble encore tâtonner, les contours de son projet se dessinent de plus en plus clairement.

Premier objectif : renforcer l'armée. En cinq ans, ses effectifs ont au moins triplé, passant à 300 000 hommes (voire à un demi-million, selon certaines estimations). Son équipement est assuré, pour l'essentiel, par la Chine – on parle de plus de 1 milliard de dollars de livraisons d'armements –, dont la junte est ainsi devenue l'un des principaux clients. Pékin a livré du blindé au bombardier léger, ainsi que plus d'un millier de camions, sans compter des tonnes d'armes légères et de munitions destinées à la lutte antiguérilla.

Deuxième objectif : neutraliser les principales insurrections en maniant à la fois la carotte et le bâton. Khin Nyunt a lui-même géré des négociations qui ont déjà permis d'aboutir à des cessez-le-feu sur place et temporaires avec les minorités du Nord, notamment avec les Was (sous influence chinoise et premiers producteurs d'opium) et les Kachins. En dépit des apparences et de l'absence de toute négociation officielle, les accommodements seraient également la règle avec Khun Sa, le « roi de la drogue », qui a proclamé, en décembre, l' « indépendance » de l'Etat Shan.

Avec les guérillas de l'Est (les Karens et les Môns), les discussions butent notamment sur un point : Rangoun entend négocier des cessez-le-feu séparés et non un accord global avec l'Alliance démocratique de Birmanie, qui coiffe ces insurrections ainsi que des mouvements d'opposants birmans. Malgré de premiers résultats, la neutralisation des oppositions armées est donc loin d'être achevée et reste dépendante du degré d'autonomie qu'accordera, le cas échéant, la Constitution dont les généraux veulent doter cette année la Birmanie, qu'ils ont rebaptisée « Union de Myanmar ».

Troisième objectif, donc : légaliser le pouvoir militaire. Khin Nyunt lorgne, sur ce plan, en direction de l'Indonésie, où la participation des forces armées à la vie politique est inscrite dans la loi fondamentale. Une convention dont les 700 délégués ont été choisis par les militaires se réunira de nouveau le 17 janvier à Rangoun pour adopter une Constitution dont les grandes lignes sont connues : les *« services de défense »* (forces armées) se géreront de façon autonome et désigneront un contingent, à déterminer, de députés et de sénateurs ; leur commandant en chef aura le droit d'assurer le pouvoir en cas d'*« urgence nationale »* et le chef de l'Etat, nommé par un collège électoral, sera de préférence un officier retraité.

Offrir une image moins repoussante

Quatrième objectif : sans desserrer l'étau, offrir à l'étranger une image moins repoussante d'un régime dont les Nations unies ont encore déploré, fin décembre, les violations des droits les plus élémentaires. Rangoun a accepté, mais sans grandes concessions, le principe du rapatriement des Rohingyas, minorité musulmane sauvagement réprimée en 1992 et dont plus de 200 000 membres végètent, depuis, dans des camps de réfugiés au Bangladesh. Près de 50 000 auraient été rapatriés ces derniers mois.

En outre, depuis le début de 1992, Rangoun affirme avoir libéré quelque 1 800 prisonniers. Ce qui n'empêche pas Amnesty International d'affirmer qu'un nombre à peu près identique de détenus politiques se trouvent encore en prison. En résidence surveillée depuis le 20 juillet 1989, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la Paix 1991, a été autorisée, pour sa part, à recevoir la visite de son époux britannique et de leurs deux enfants à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Parallèlement, Khin Nyunt tente de détendre les liens entre la junte et les Etats de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est, qui regroupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) afin de consolider la politique d'*« engagement constructif »* adoptée par cette Association à l'égard de Rangoun. Ses récents voyages à Singapour et à Djakarta avaient également pour objet de nouer, ou de renforcer, les liens commerciaux avec ces deux capitales. L'habillage du pouvoir militaire birman comprend également une libéralisation du petit commerce, des appels aux investisseurs étrangers (gaz, pétrole) et de nouvelles facilités accordées aux visiteurs, 1995 ayant même été déjà proclamée « année du tourisme » en Birmanie.

Même s'ils ne modifient guère le caractère brutal du régime, ces efforts en disent long sur la volonté des militaires d'assurer leur avenir. Armés par la Chine, calculant qu'ils peuvent se ménager la neutralité de leurs voisins – même l'Inde ferait preuve de plus de souplesse à leur égard – les généraux birmans pensent qu'ils ont encore de belles années devant eux en dépit de l'opprobre quasi générale que leurs méthodes soulèvent à l'étranger. L'architecte de cette politique, Khin Nyunt, continuera sans doute d'abandonner à d'autres les apparences du pouvoir pour en conserver la réalité qu'il exerce, de toute évidence, aujourd'hui.

JEAN-CLAUDE POMONTI

EN BREF

ANGOLA : la production de pétrole maintenue après l'attaque de la base de Malongo. – Un dirigeant de la compagnie pétrolière Cabinda Gulf Oil Company, une filiale de la société américaine Chevron, a déclaré, lundi 3 janvier, que la production n'a pas été affectée par la récente attaque contre la base pétrolière de Malongo, dans l'enclave angolaise de Cabinda (*le Monde* du 4 janvier). L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) a démenti être responsable de cette opération. Le gouverneur de la province de Cabinda a accusé les autorités zaïroises d'apporter un soutien militaire à l'UNITA. – *(AFP, Reuter.)*

BRÉSIL : des trafiquants de drogue attaquent un commissariat et libèrent 38 détenus. – Une trentaine de trafiquants de drogue liés au Comando vermelho (Commandement rouge), la plus puissante organisation criminelle du Brésil, ont attaqué, à l'aube du lundi 3 janvier, un commissariat de la zone nord de Rio, libérant trente-huit détenus et volant des armes, a indiqué la police. L'opération, très rapide, était commandée par le chef du trafic de drogue du bidonville de Vigario Geral, Adlas Ferreira. – *(AFP, Reuter.)*

CAMBODGE : nouveaux affrontements entre gouvernementaux et Khmers rouges. – Des Khmers rouges ont attaqué un ancien fief des sihanoukistes du FUNCINPEC dans le district d'Ampil, dans le nord-ouest du royaume, a-t-on appris de source gouvernementale, lundi 3 janvier. Ils se sont repliés quelques heures plus tard, après avoir incendié une centaine de maisons. D'autre part, le général Long Sopheap, commandant de la 4e région militaire (nord-ouest), a affirmé qu'une offensive contre le quartier général khmer rouge dans *le nord du pays était « en cours de préparation »*. – *(AFP, Reuter.)*

CONGO : le président Lissouba en faveur d'un gouvernement d'union nationale. – Le président Pascal Lissouba a préconisé la formation d'un gouvernement d'union nationale comme solution aux violences politiques et ethniques, a-t-on appris, lundi 3 janvier, de source officielle. Le chef de l'Etat a indiqué que cette initiative devait être liée à la fin des hostilités. D'autre part, le gouvernement a rationné la fourniture de carburant à trente litres par jour et par voiture, pour pallier la pénurie causée par l'interruption du trafic ferroviaire entre Pointe-Noire et Brazzaville. – *(AFP, Reuter.)*

ONU : un Irakien nommé secrétaire général adjoint. – Un diplomate irakien, Ismat Kittani, a été nommé conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a-t-on annoncé lundi 3 janvier à New-York. M. Kittani, âgé de soixante-quatre ans, qui a été envoyé spécial de l'ONU en Somalie puis au Tadjikistan, aura le titre de secrétaire général adjoint des Nations unies. Il devrait suivre plus particulièrement les affaires asiatiques et de l'ex-URSS. Ancien haut fonctionnaire irakien, d'origine kurde, M. Kittani connaît bien l'appareil des Nations unies. Il avait été notamment chef de cabinet d'un ancien secrétaire général, Kurt Waldheim. – *(AFP.)*

SRI-LANKA : la découverte de charniers révélée par l'opposition. – Le Parti pour la liberté (SLFP, opposition) a révélé, lundi 3 janvier, la découverte de trois charniers dans la ville de Suriyakanda, dans le sud de l'île. Des militants ont exhumé des ossements et un bout de robe safran semblable à celles portées par les bonzes. Le SLFP a affirmé qu'il s'agissait de victimes de la répression gouvernementale et exigé l'ouverture d'une enquête. L'un des responsables du parti, Chandrika Bandaranaike, a déclaré : *« C'est absolument atroce et cela confirme ce que nous avons toujours su : que l'Etat a massacré le peuple. »* – *(AFP, UPI.)*

RECTIFICATIF. – Dans l'article intitulé « Les chrétiens d'Orient se montrent circonspects », publié dans *le Monde* du 30 décembre, à propos de l'accord entre le Vatican et Israël, nous avons commis une erreur sur le nom du nonce apostolique pour l'Algérie, la Tunisie et la Libye (et non le Maroc). Il s'agissait de Mgr Farhat, et non pas de MgrHayek.

Le débat dans la majorité sur l'aide à l'école publique

■ « DÉMINAGE ». L'annonce d'un *« programme d'aide aux investissements de sécurité dans les écoles publiques »*, faite par Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, le 2 janvier, participait du « déminage » entrepris par le gouvernement à deux semaines de la manifestation organisée par les défenseurs de l'enseignement public pour protester contre les nouvelles aides permises aux établissements privés. Aucun système d'aides nouveau ne semble envisagé par le gouvernement en dehors des prêts bonifiés déjà annoncés il y a six mois et confirmés en décembre dernier par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

■ MOBILISATION. Sans attendre la décision du Conseil constitutionnel sur la révision de la loi Falloux, le PS mobilise discrètement les municipalités socialistes et les militants pour la manifestation du 16 janvier. La direction du Parti socialiste espère élargir le camp de ceux qui combattent pour la défense de la laïcité.

Le gouvernement ne prévoit pas d'autre aide au public que les prêts bonifiés annoncés il y a six mois

L'annonce par Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, le 2 janvier, sur France 2, que M. Balladur ferait *« dans les tout prochains jours »* une déclaration annonçant un *« programme d'aide aux investissements de sécurité dans les écoles publiques »* a semé la confusion lundi 3 janvier. En réalité, il semble que le ministre délégué aux affaires européennes se soit exprimé un peu vite.

Selon le ministère de l'éducation nationale, la composition de la commission composée de parlementaires et d'experts, chargés d'évaluer les besoins des établissements publics, devrait bien être annoncée dans les prochains jours. En revanche, il n'est pas prévu, semble-t-il, de programme supplémentaire d'aide aux investissements de sécurité dans le public, autre que celui qu'avait annoncé le premier ministre en juillet dernier : 8 milliards de francs, sous forme de prêts bonifiés pour les collèges et les lycées, portés à 12 milliards de francs après l'annonce des conclusions du rapport Vedel en décembre.

Recensement des besoins

Cette rallonge devait permettre d'étendre l'octroi de ces prêts spéciaux au écoles primaires et aux établissements privés sous contrat, à hauteur de 100 % pour le public et de 50 % pour le privé.

Le débat actuel porterait donc essentiellement sur la façon dont s'établiront les priorités. Les préfets ont été chargés, par une circulaire d'octobre, de dresser le recensement des besoins dans le second degré, ce qui devrait être achevé le 15 janvier. Ce recensement doit être étendu aux écoles primaires. La commission, pour sa part, devrait rendre ses conclusions le 31 mars. Le gouvernement, visiblement, s'interroge sur la marge de manœuvre dont cette commission disposera effectivement. Les régions seront-elles totalement libres de fixer leurs propres priorités pour l'utilisation de l'emprunt Balladur, ou bien des priorités nationales seront-elles affichées? En tout état de cause il s'agit bien de l'emprunt prévu depuis six mois, et non d'une manne supplémentaire.

J.-M. Dy. et Ch. G.

CLÉS/ *Recours*

Avant leur promulgation, les lois ordinaires peuvent être soumises au Conseil constitutionnel qui *« doit statuer dans le délai d'un mois »* (article 61 de la Constitution). Les sénateurs socialistes ont saisi le Conseil le 16 décembre et les députés socialistes le 17 décembre, en invoquant la violation des règles de procédure législative et la violation de principes inscrits dans la Constitution (égalité, laïcité, libre administration des collectivités territoriales...).

■ Procédure législative. Les parlementaires socialistes dénoncent les conditions d'élaboration, par des députés de la majorité, de propositions de loi créant une dépense publique, et donc irrecevables en vertu de l'article 40 de la Constitution, transformées par un amendement du gouvernement qui évitait ainsi de consulter le Conseil d'Etat – ce qu'il aurait dû faire pour déposer un projet de loi. Ils invoquent également la violation du droit d'amendement reconnu aux parlementaires (article 44 de la Constitution), dans le déroulement de la discussion au Sénat.

■ Principe d'égalité. Les parlementaires socialistes estiment que la loi votée viole le principe constitutionnel d'égalité devant la loi, du fait, notamment, que les établissement privés bénéficieraient des mêmes financements que les établissements publics mais ne seraient pas soumis aux mêmes contraintes.

■ Principe de libre administration des collectivités territoriales. Ce principe constitutionnel (articles 34 et 72 de la Constitution) serait mis en cause, selon les socialistes, par les disparités qui pourraient naître, pour les familles, de la liberté offerte, par la loi contestée, aux collectivités locales de financer ou non les investissements des établissements privés.

■ Principe de laïcité. Selon les socialistes, la loi déférée au Conseil ne respecterait pas le principe de laïcité affirmé dans le préambule et l'article 2 de la Constitution, notamment en retirant à l'enseignement public, à fiscalité constante, ce qui est désormais accordé à l'enseignement privé. Or *« l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat »*.

Préparant la manifestation contre la révision de la loi Falloux

Le PS espère mobiliser au-delà des rangs de la gauche

Quelle que soit la décision du Conseil constitutionnel attendue à la mi-janvier, quelles que soient les tentatives de conciliation du gouvernement, les socialistes n'ont pas l'intention de lever le pied dans leur offensive contre la révision de la loi Falloux. La mobilisation est lancée pour la manifestation du 16 janvier à Paris. Toutes les municipalités de gauche ont été invitées à se préoccuper des divers moyens de transport.

Dès mardi 4 janvier, la direction du PS a expédié le matériel utile aux fédérations. Des affiches représentent une ardoise barrée d'un slogan écrit à la craie : *« Ecole pour tous. Ecole de tous. Défendons l'école publique! »* Un argumentaire de quatre feuillets précise les grands enjeux de la bataille engagée. Certains de ceux-ci ne sauraient surprendre. Comme ce rappel préliminaire : *« La lutte contre la privatisation progressive de l'éducation nationale et son éclatement en réseaux scolaires confessionnels ou communautaires constitue un axe essentiel du combat des socialistes. »* Comme ce calcul stratégique : *« Cette bataille doit nous permettre de resserrer nos liens avec le milieu enseignant, les associations de parents d'élèves, tous ceux, nombreux dans notre pays, qui restent attachés aux valeurs de la laïcité et du service public. »* Comme, enfin, cette charge contre le premier ministre, affirmant : *« Le style, c'est l'homme : la manière dont le gouvernement Balladur s'y est pris pour perpétrer son coup bas en dit long sur l'esprit démocratique qui anime ce gouvernement. »*

Plus surprenante, en revanche, est la volonté, affichée noir sur blanc, de convaincre le militant de base d'abandonner les slogans simplistes et datés.

Le risque de la société duale

Un long paragraphe y est consacré : *« Dans cette bataille, il ne faut pas l'ignorer, nous sommes sur la défensive, et cela pas seulement depuis mars 1993, mais au moins depuis 1984. L'image de l'école privée a changé. Pour une partie croissante de parents d'élèves, celle-ci apparaît désormais surtout comme un recours possible en cas de difficultés ou d'échec des enfants dans l'école publique. On le sait bien, l'école subit aujourd'hui de plein fouet les contrecoups des dysfonctionnements de la société : crise de la famille, montée de l'exclusion, de la violence, de la délinquance, de la drogue. Dans les cas les plus graves, les parents d'élèves, fussent-ils laïques et même socialistes, souhaitent préserver leurs enfants de ces difficultés, assurer leur avancement scolaire, quitte à les inscrire provisoirement dans un établissement privé. Voilà pourquoi l'offre d'enseignement privé trouve une demande bien au-delà des options confessionnelles. Les socialistes ne peuvent l'ignorer et mener la bataille scolaire comme en 1905. »*

Ce nouveau contexte défini, les socialistes ne veulent pas, pour autant, sous-estimer la portée de ce que Laurent Fabius appelait, lundi 3 janvier sur France-Inter, une *« grande affaire »*. En effet, il s'agit, pour eux, d'un grand débat qui s'amorce dans la perspective des campagnes européenne et surtout présidentielle, susceptible, à leurs yeux, de définir une nouvelle configuration du clivage gauche-droite. Henri Weber, secrétaire national du PS chargé de l'éducation, en fait le résumé suivant : *« Nous disposons d'un élément de démonstration pour le pays du fait que la droite est effectivement résignée à la société duale. Dualisme du marché du travail, dualisme de la protection sociale et aujourd'hui dualisme de l'école. C'est fondamentalement un nouveau choix de société qui se présente. »*

Dès lors, les responsables socialistes pensent être en mesure de *« mobiliser bien au-delà des rangs de la gauche »*, même s'ils ne sont pas dupes de la volonté d'Edouard Balladur de réduire cette mobilisation au noyau dur de cette gauche, en traitant ce dossier d'une manière qui leur semble avant tout *« consumériste »*. Lundi, ils ont, en tout cas, répondu sans mettre de gants à ses tentatives de rattrapage. Jean Glavany, porte-parole du PS, a accusé le chef du gouvernement de jouer au *« pompier pyromane »*. Sur RTL, Henri Emmanuelli a confirmé que les défenseurs de l'école publique n'allaient pas *« laisser régler cette question par quelques menus crédits que Son Excellence* [leur] *accordera »*.

Ils le font avec d'autant plus d'allant qu'ils ont l'assurance d'avoir, sur ce terrain, la bénédiction de l'Elysée. Une récente interview de Michel Charasse publiée dans *l'Evénement du jeudi* (daté du 23 décembre) ne laissait aucun doute à cet égard. *« Cette affaire de la loi Falloux,* affirmait le sénateur du Puy-de-Dôme, *a été réglée avec une telle brutalité qu'on peut la qualifier de « mini-coup d'Etat » contre la République. »* Ce proche de François Mitterrand, farouche croyant de la laïcité, en appelait même au sursaut civique. *« Après tout,* ajoutait-il, *si la nouvelle loi autorise les collectivités locales à intervenir, elle ne les y oblige pas. Les républicains – il y en a dans tous les partis – peuvent y faire échec en refusant de l'appliquer. C'est une question de volonté, de courage, de sens civique et de sens du devoir. Sans jeu de mots, une question de grandeur d'âme. »*

DANIEL CARTON

Désamorcer le conflit sur l'école publique

Suite de la première page

Or, en l'occurrence, la voie choisie était apparemment recommandée avec insistance par M. Bayrou lui-même, qui l'avait explorée à l'avance au Sénat et qui, soumis à la pression des administrateurs et des associations de parents d'élèves de l'enseignement catholique, s'était réjoui à l'avance de régler le problème rapidement et à l'abri d'une opinion publique dont les regards étaient détournés vers le GATT.

En voulant satisfaire cette fraction de sa majorité et de l'électorat, M. Balladur a pris le risque de mécontenter tous ceux qui sont attachés à l'école publique et qui tiennent à ce qu'elle ne souffre pas d'un déséquilibre en faveur du privé . S'y ajoutent les élus – les conseils municipaux, généraux, régionaux –, qui n'auront plus, désormais, l'excuse de la loi Falloux pour refuser de financer, au-delà de 10 %, les dépenses d'entretien, de réparation ou de modernisation des écoles, collèges et lycées privés. C'est à ces deux publics que M. Chirac a choisi de s'adresser en se présentant, implicitement, comme le défenseur du service public de l'enseignement face au danger de « dualisation » que dénoncent, de leur côté, les socialistes. Conscient que ces derniers ne disposent plus d'appuis aussi solides qu'autrefois en milieu enseignant, particulièrement chez les syndicalistes, le président du RPR n'entend pas leur abandonner ce terrain.

Des voix s'étaient déjà fait entendre, chez les députés RPR, pour relever que l'aide légitime à l'enseignement privé ne doit pas lui être apportée au détriment du public. Bernard Pons, président de leur groupe, l'avait affirmé assez haut et fort pour que la différence entre l'UDF et le RPR, sur ce point, fût clairement perçue. M. Chirac a confirmé que cette différence est bien réelle.

Le premier ministre, qui pouvait espérer souder autour de lui sa majorité, face aux « archaïques » d'une gauche retrouvant ses vieux réflexes laïques, a visiblement changé d'avis. Il a mesuré – un peu tard – le risque de voir les défenseurs du public bénéficier, face à ce qui serait ressenti comme une injustice, de la même faveur de l'opinion que ceux du privé, il y a dix ans, face à la tentation de nationalisation à laquelle la gauche avait fini par céder.

M. Balladur multiplie donc les gestes destinés à démontrer qu'il n'a pas l'intention d'abandonner le public à une mission « sociale », tandis que l'enseignement de qualité se réfugierait dans le privé. Cette multiplication ne va pas sans désordre, comme l'a montré l'annonce d'un *« programme d'aide »*, le 2 décembre, par Alain Lamassoure, avant même que la commission chargée d'apprécier les besoins ne soit constituée.

La solidarité majoritaire ne joue plus forcément dans les moments difficiles. M. Chirac s'emploie davantage à soigner son programme et son profil de recours, lorsque le moment viendra selon lui, pour les Français, de s'intéresser à l'avenir. Le président du RPR tient toujours à la réussite de l'action gouvernementale, comme il le rappelle fréquemment, mais le « découplage » entre celle-ci et son propre objectif commence à apparaître de plus en plus clairement.

PATRICK JARREAU

EN BREF

LA RÉUNION : le procès d'Eric Boyer, sénateur (app. RPR), devrait débuter le 21 février. – Eric Boyer, sénateur (apparenté RPR) et président du conseil général de la Réunion, comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Saint-Denis à partir du 21 février en compagnie de neuf autres prévenus mis en cause dans l'affaire dite de la « billetterie unique ». Le procès devrait durer une semaine. M. Boyer, mis en examen pour corruption dans deux affaires de marchés publics, est en détention provisoire depuis le 22 août dernier.

SAINT-ÉTIENNE : M. Dubanchet ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de maire en 1995. – Lors de la présentation des vœux à la presse, lundi 3 janvier, François Dubanchet, maire (UDF-CDS) de Saint-Etienne depuis 1983, a annoncé qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat en 1995. *« A soixante-dix ans passés, il est temps pour moi d'arrêter »*, a-t-il déclaré.

REPÈRES

BUDGETS RÉGIONAUX

Forte augmentation des impôts en Champagne-Ardenne

Les neuf socialistes du conseil régional Champagne-Ardenne, qui, les années précédentes, s'abstenaient, ont voté contre le budget 1994 présenté par le président, Jean Kaltenbach (RPR). A leur refus se sont associées les voix du Front national (8), du Parti communiste (3) et des écologistes (3), mais cela n'a pas empêché que le budget soit adopté, les 21 UDF-RPR, les 4 « chasseurs » et 1 non-inscrit votant pour.

La hausse de 15 % de la part régionale des impôts locaux et l'augmentation de 10 % du prix des cartes grises expliquent cette opposition à un budget qualifié de *« désastreux »* par Guy Baillet (PS, Haute-Marne). S'élevant à près de 1,5 milliard de francs, il fait la part belle à l'amélioration du réseau routier national dans le cadre du prochain contrat de plan : la participation de la région passera de 80 millions à 120 millions de francs. *(Corresp.)*

COMMUNICATION

M. Balladur invité d'une « Heure de vérité » exceptionnelle

Edouard Balladur sera l'invité d'une « Heure de vérité » exceptionnelle, lundi 31 janvier, sur France 2. L'émission débutera à 20 h 50 et elle durera quatre-vingt-dix minutes, comme celle qui avait été réalisée, à l'Elysée, avec le président de la République, François Mitterrand, le 25 octobre dernier. Normalement, « L'heure de vérité », qui dure une heure, est programmée le dimanche à midi.

Le précédent passage de M. Balladur dans une émission importante de la télévision – « 7 sur 7 », sur TF 1 – remonte au 17 octobre dernier.

Drogués en Europe : aider ou sévir

II. – *Des idées fausses sur l'Espagne*

Après avoir présenté la situatiobbn en France (*le Monde* du 4 janbbbvier), nous continuons notre enquête sur la lutte contre la toxicomanie en Europe par le cas de l'Espagne, où la législation anti-drogue a été durcie, mais où la simple consommation ne constitue toujours pas un délit pénal.

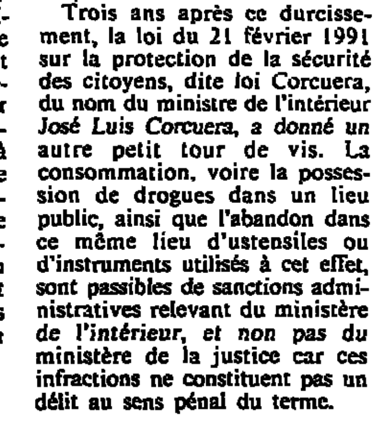
MADRID

de notre correspondant

Contrairement à une idée reçue, le régime socialiste n'a pas dépénalisé la consommation de drogues. Celle-ci n'a jamais été un délit en Espagne, rectifie-t-on à la délégation du Plan national sur les drogues au ministère des affaires sociales. La loi du 25 juin 1983, promulguée huit mois après l'arrivée au pouvoir de Felipe Gonzalez, n'a eu pour but que d'introduire une gradation des peines pour ceux qui *« promeuvent, favorisent ou facilitent la consommation par la culture, la fabrication, le trafic ou la possession à cette fin »*, ainsi que d'opérer une distinction entre drogues dures et drogues douces. *« Même sous Franco,* affirme un conseiller technique de la délégation, *la consommation de stupéfiants n'était pas répréhensible et la loi de 1983 n'a fait qu'entériner un état de fait et codifier la jurisprudence ».*

Pour ce technicien, comme pour beaucoup d'autres personnes, l'augmentation importante du nombre des drogués dans les années 80 n'a donc rien à voir avec une prétendue libéralisation, mais plutôt avec un phénomène de société correspondant à une ouverture sur le monde, le rattrapage d'un certain retard par rapport aux autres nations occidentales et un débridement des mœurs après quarante ans de franquisme. Les autorités ont cependant considéré que le balancier était allé un peu trop loin dans l'autre sens et ont décidé, le 24 mars 1988, de renforcer l'arsenal des peines pour tenter de freiner le trafic et l'augmentation croissante de la consommation.

En ce qui concerne les drogues douces, le maximum de la peine encourue est passé de six à dix-sept ans et quatre mois d'emprisonnement, auxquels s'ajoute désormais une amende pouvant atteindre 112,5 millions de pesetas (5 millions de francs). Pour les drogues dures, la peine maximale a été portée de douze à vingt-trois ans et quatre mois. Le maximum de l'amende est également passé de 2,25 millions de pesetas à 225 millions, soit jusqu'à 10 millions de francs. Un projet de loi sur le blanchiment des capitaux est par ailleurs actuellement en cours d'examen au Parlement.



Trois ans après ce durcissement, la loi du 21 février 1991 sur la protection de la sécurité des citoyens, dite loi Corcuera, du nom du ministre de l'intérieur José Luis Corcuera, a donné un autre petit tour de vis. La consommation, voire la possession de drogues dans un lieu public, ainsi que l'abandon dans ce même lieu d'ustensiles ou d'instruments utilisés à cet effet, sont passibles de sanctions administratives relevant du ministère de l'intérieur, et non pas du ministère de la justice car ces infractions ne constituent pas un délit au sens pénal du terme.

Le combat du juge Garzon

Le texte prévoit d'autre part la possibilité de suspendre les sanctions si le contrevenant accepte de se soumettre à un traitement de désintoxication dans un centre accrédité. Telle est, dans les grandes lignes, la législation actuellement en vigueur en Espagne. Par ailleurs, en juillet 1985 a été créé le Plan national sur les drogues. Cette structure a pour but de *« coordonner les différentes instances sociales, publiques et privées qui ont pour fonction la prévention et le traitement »*, ainsi que d'harmoniser la lutte entre les dix-sept communautés autonomes qui peuvent mettre en place des moyens propres à leur ressort géographique. Depuis le mois de juillet, le nouveau délégué du plan est un ancien magistrat, Baltasar Garzon, la bête noire des narco-trafiquants. Rendu célèbre par de vastes coups de filet, ce juge a décidé de rejoindre les rangs des socialistes. Il a été élu député de Madrid puis nommé à la tête du plan avec rang de secrétaire d'Etat. Avec un budget de 4,5 milliards de pesetas (200 millions de francs) le juge Garzon, comme on l'appelle encore, se consacre aujourd'hui entièrement à *« la lutte contre ce fléau, dans laquelle,* a-t-il affirmé, *personne ne détient la baguette magique ».*

Le phénomène aurait coûté 22,2 milliards de pesetas (un milliard de francs) aux Espagnols l'an dernier. Un chiffre qui a pratiquement quadruplé au cours des sept dernières années. En 1992, 809 personnes ont péri en raison de la drogue (813 en 1991). 55 450 autres ont reçu des soins, parmi lesquelles 38 831 ont été admises à suivre un traitement. Partout, dans les autobus, le métro, de petits autocollants ont été placardés avec ces mots *« accroche-toi à la vie »* inscrits au-dessus d'une seringue barrée d'une croix formée de deux traits rouges. Aux victimes directes de la drogue viennent aussi s'ajouter les personnes contaminées par le virus du sida en raison de l'injection de stupéfiants : 11 791 cas ont déjà été recensés, soit 64 % du total des individus atteints par la maladie.

La mode de l'ecstasy

D'une année sur l'autre, des petites variations sans grande signification à court terme sont notées concernant l'usage et le trafic des stupéfiants. En 1992, la tendance a été à la baisse de l'héroïne et du haschich, à l'augmentation de la cocaïne et surtout de l'ecstasy, produit à la mode qui en deux ans a séduit une jeunesse friande de sensations fortes. De 4 500 pastilles saisies en 1990, les prises sont passées à 22 000 en 1991, puis à 45 000 en 1992 pour atteindre 96 000 au 1er octobre 1993. Au total, 120 tonnes de haschich, 4 450 kilos de cocaïne et 672 kilos d'héroïne ont été saisis l'an dernier. Quand on sait, comme l'a reconnu Baltasar Garzon, que les prises représentent seulement 10 % à 20 % de ce qui est introduit sur le territoire, cela donne une idée de l'importance de ce marché très lucratif.

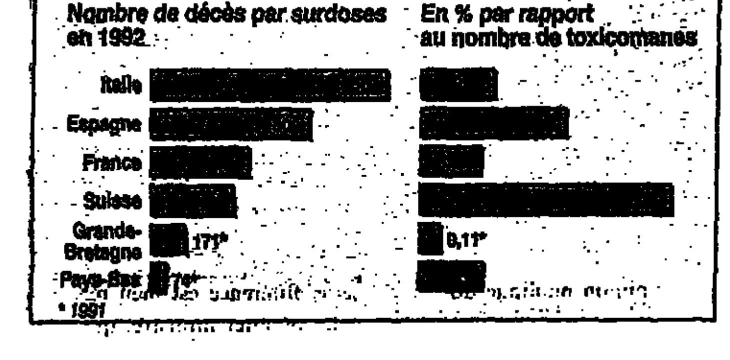
On estime à environ 100 000 le nombre des drogués en Espagne parmi lesquels 27 700 étaient incarcérés en 1992, dont 42 % pour des substances opiacées (héroïne), 35 % pour du haschich et 15 % pour de la cocaïne. La population espagnole n'est pas très optimiste quant à l'évolution du problème. Selon un sondage sur les drogues réalisé au plan national, 44 % des personnes interrogées pensent que la situation a empiré en 1992 et 68 % d'entre elles estiment que la législation contre la drogue est beaucoup trop clémente. L'ancien juge Garzon n'est pas d'accord et pense au contraire que celle-ci est *« adéquate ».*

Ce « Monsieur anti-drogue » vient de proposer, devant une commission parlementaire, trente-neuf mesures parmi lesquelles *« l'administration, dans des cas déterminés et après une étude préalable, d'opiacés à des drogués en phase de récupération et cela parallèlement à un traitement de désintoxication ».* Il n'a pas caché que, lorsque les médecins l'estiment opportun, certains drogués pourraient recevoir de l'héroïne au lieu de la méthadone. Inutile de préciser que cette proposition a soulevé des cris de protestation contre *« la drogue gratis aux drogués ».*

Bien que le débat sur la drogue en vente libre, que l'on pourrait acheter comme un paquet de tabac, date de 1985, cette mesure n'a jamais été sérieusement envisagée. En revanche, la vente de seringues n'a jamais été interdite. Il existe même actuellement es distributeurs où il est possible de se procurer, en échange du matériel usagé, une seringue neuve, du coton, de l'eau distillée et des conseils.

Le 26 octobre, depuis la tribune de l'assemblée générale des Nations unies, Baltasar Garzon a défendu à nouveau la possibilité de remise gratuite de stupéfiants aux drogués estimant qu'*« il faut se défaire de tous les a priori et des dogmes inamovibles »* dans ce domaine. Il entend relancer le débat sur la lutte contre la toxicomanie, non seulement en Espagne mais dans le monde entier. Pour ce faire, il a plaidé pour un engagement plus important de l'ONU. En attendant que les discussions avancent, les drogués espagnols peuvent se procurer de la méthadone dans 113 centres spécialisés : 9 500 s'y sont rendus l'an dernier, contre 3 000 en 1990.

MICHEL BOLE-RICHARD



Prochain article :

Des policiers pragmatiques en Grande-Bretagne

POINT DE VUE

En France, réformer la loi de 1970

par Francis Caballero

APRÈS plus de vingt ans d'une application rigoureuse, le bilan de la loi du 31 décembre 1970 de lutte contre la toxicomanie n'est guère flatteur. Tous les indicateurs (*nombre d'interpellations, quantités saisies, surdoses, nombre d'usagers*) ont été multipliés par dix ou par cent. Pour les héroïnomanes, les estimations sont passées de vingt mille à cent cinquante mille personnes. Pour la cocaïne, les quantités saisies ont « progressé » de 2 grammes à 500 kilos. Pour le cannabis, le nombre d'usagers interpellés est passé de 600 à 30 000... Mais il y a pire. Les effets pervers du couple prohibition-répression sont aujourd'hui devenus inquiétants.

Economiquement, la prohibition est l'alliée objective des trafiquants. Selon les sources officielles, le chiffre d'affaires du trafic serait de 150 à 500 milliards de dollars par an. En France, la police estime l'économie souterraine à 8 % du produit national brut. Des chiffres énormes. Disproportionnés. D'où la prospérité des cartels et mafias, et plus généralement du crime organisé. D'où le blanchiment de l'argent de la drogue, qui contamine le système bancaire et suscite la corruption des élites.

Socialement, la prohibition est le moteur essentiel de la délinquance. Pour se procurer leur dose à 1 000 francs le gramme – dix fois plus cher que l'or – les toxicomanes sont conduits à commettre un certain nombre d'agressions contre les personnes et les biens. D'où les arrachages de sacs de vieilles dames, les cambriolages, les vols d'autoradios, les casses de pharmacie, sans oublier le trafic... et la prostitution. Le prélèvement sur la collectivité serait de 30 à 50 millions de francs par jour. La guerre contre la drogue est un sérieux facteur d'insécurité.

Sur le plan des libertés, le couple prohibition-répression menace les droits de l'homme. Punir d'un an de prison l'individu majeur qui absorbe volontairement, à son domicile privé, une substance de son choix pour se procurer des sensations, est contraire à l'article 4 de la Déclaration de 1789 : *« La liberté est le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »* Au surplus, l'usager est généralement poursuivi comme détenteur, revendeur ou importateur... et donc trafiquant. Il risque alors dix à vingt ans de prison. Des peines manifestement disproportionnées pour des jeunes qui achètent quelques grammes de haschisch en Hollande, et sont jugés comme des trafiquants internationaux...

Sur le plan de la santé, le fiasco du système prohibitionniste est plus sensible encore. Premièrement, la clandestinité augmente en effet la dangerosité des produits : leur qualité se détériore au fil de la chaîne de distribution, par coupage ou adultération. D'où la plupart des décès par surdose – dont le nombre est passé de 1 à 500 en vingt ans, ce qui constitue un échec sanitaire majeur. Il n'est pas le seul, ni le plus grave. Car la marginalisation des toxicomanes les conduit à des pratiques sanitaires désastreuses, comme le partage des seringues. D'où la propagation de maladies extrêmement dangereuses, telles les hépatites et le sida.

Avec un certain retard, le gouvernement français semble se lancer dans la politique de « réduction des risques » – risques de délinquance, de surdoses et d'infection par le virus du sida – en développant les échanges de seringues et les programmes de distribution de méthadone. Il faut s'en féliciter. Mais personne ne semble percevoir que c'est la reconnaissance officielle de l'échec de la loi de 1970. En effet, les risques que l'on cherche à réduire sont précisément ceux provoqués par la prohibition et la répression, par la rigueur de la loi elle-même. Une constatation qui devrait faire réfléchir nos gouvernants qui ne veulent pas débattre de cette loi.

▶ Francis Caballero est professeur de droit à l'université Paris-X. Il est l'auteur d'un Précis Dalloz intitulé *Droit de la drogue* et fondateur du Mouvement de légalisation contrôlée (MLC).

Après les déclarations de M. Douste-Blazy

Mme Veil précise que le projet de loi sur la bioéthique exclut les femmes ménopausées de la procréation médicalement assistée

■ POLÉMIQUE. *Annonçant, lundi 3 janvier, que le gouvernement déposerait un amendement au texte sur la bioéthique qu'examinera prochainement le Sénat, afin d'interdire aux femmes ménopausées d'avoir des enfants grâce aux techniques de procréation médicalement assistée, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, a relancé une polémique.*

■ FAUX DÉBAT. *Réagissant aux déclarations de son ministre délégué, Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, a rappelé que le texte de loi voté en novembre 1992 par l'Assemblée nationale prévoyait déjà que, pour bénéficier des techniques de procréation médicalement assistée, la femme devait être en âge de procréer.*

■ EMBRYONS. *Mme Veil présentera, mercredi 5 janvier au conseil des ministres, une communication sur les implantations d'embryons n'ayant aucun lien biologique avec les parents. Elle estime nécessaire que soit instaurée, dans ce domaine, une procédure judiciaire.*

Dissonances gouvernementales : réagissant aux affaires de tentatives de procréations médicalement assistées sur des femmes ménopausées révélées par la presse récemment en Italie et en Grande-Bretagne, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, a indiqué, lundi 3 janvier, que le gouvernement déposera un amendement à l'un des projets de loi sur la bioéthique qui seront prochainement examinés par le Sénat, afin de réserver la procréation médicalement assistée aux femmes *« en âge de procréer, c'est-à-dire avant la ménopause »*.

M. Douste-Blazy a précisé qu'il était contre la procréation assistée pour les femmes ménopausées, *« parce qu'il y a un danger pour la femme qui est enceinte, mais également pour les enfants, car plus la grossesse est tardive, plus les enfants qui vont naître ont des risques de malformation »*. *« Sur le plan philosophique, quand on décide une grossesse, il ne faut pas être égoïste mais penser plus à l'enfant qui va naître. Pour moi, il est totalement choquant de voir que lorsqu'un enfant aura 18 ans, sa mère aura 80 ans »*, a ajouté le ministre délégué à la santé.

Mardi matin, Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la ville, a rappelé que le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, qui doit maintenant être présenté au Sénat, a déjà établi des *« règles très rigoureuses »* interdisant la procréation assistée pour des femmes ne pouvant plus avoir d'enfant.

Conduite rigoureuse

Interrogée sur RTL, Mme Veil a indiqué que ce projet de loi précise que *« pour bénéficier d'un traitement par procréation médicalement assistée, les femmes devront être en âge de procréer »* (1).

« D'ailleurs, a souligné Mme Veil, *les centres agréés qui font aujourd'hui des procréations médicales assistées en France ont des règles de conduite très rigoureuses, et ils n'auraient jamais autorisé les pratiques »* qui sont apparues en Grande-Bretagne ou en Italie. Il existe non seulement des règles administratives qui empêchent ce genre de situation, mais aussi *« des règles éthiques que ces centres se sont imposées »*, selon Mme Veil.

Lorsqu'il s'agit d'implantation d'embryons qui n'ont aucun lien biologique avec les parents, *« nous prendrons des règles encore plus rigoureuses »*, a ajouté Mme Veil, *« et pour ma part je suggèrerai, dans une communication au conseil des ministres, qu'il y ait une véritable procédure judiciaire »*.

(1) L'article L. 671-2 du projet de loi prévoit que *« la procréation médicalement assistée est destinée à répondre au projet parental d'un couple. Elle a pour objet exclusif de pallier la stérilité dont le caractère pathologique a été médicalement constaté ou d'éviter la transmission à l'enfant d'une maladie particulièrement grave et incurable. L'homme et la femme formant le couple, en âge de procréer, doivent être vivants et consentants au moment de l'insémination ou de l'implantation des embryons »*.

CLÉS/ Les projets de loi

Avec le projet de loi nº 66 *« relatif au corps humain »*, présenté par le ministre de la justice, et le projet de loi nº 68 *« relatif au traitement des données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé »*, présenté par le ministre de la recherche, le projet de loi relatif *« au don et à l'utilisation des parties du corps humain, à la procréation médicalement assistée et au diagnostic prénatal ainsi qu'au comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé »*, présenté par le ministre de la santé, voté le 25 novembre 1992 par l'Assemblée nationale, devrait être examiné par le Sénat lors de la prochaine session extraordinaire du Parlement.

■ Projet parental. Le texte précise les conditions de recours à la procréation médicalement assistée. Celle-ci est définie comme l'ensemble des *« techniques médicales et biologiques permettant la procréation en dehors des processus naturels »*. La procréation médicalement assistée est destinée à répondre au *« projet parental d'un couple »*, et son objet exclusif est de *« pallier la stérilité dont le caractère pathologique a été médicalement constaté ou d'éviter la transmission à l'enfant d'une maladie grave ou incurable »*.

Le texte de loi précise que l'homme et la femme formant le couple doivent être *« vivants et consentants »* au moment de l'insémination ou de l'implantation des embryons et être en âge de procréer. Les embryons ne peuvent être conçus *in vitro* en dehors d'un projet parental.

■ Conservation. Ces embryons peuvent être conservés à la demande du couple, pour une durée maximale de cinq ans. Les deux membres du couple peuvent consentir à ce que les embryons soient transférés à un autre couple stérile. Ils peuvent aussi accepter que, lors de l'arrêt de la conservation, et à titre exceptionnel, les embryons soient utilisés à des fins de recherche scientifique. Ces travaux seront soumis à l'avis préalable de la commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal. Le projet de loi spécifie que toute utilisation commerciale ou industrielle d'embryons est interdite.

La maternité mécanisée

Suite de la première page

Comment, d'autre part, le ministre délégué à la santé peut-il évoquer les risques de malformation des enfants ainsi conçus en fonction de l'âge de la femme en gestation, alors même que ces embryons sont issus d'ovules provenant de femmes qui sont en âge de procréer et pour lequel le risque de malformation est notablement inférieur?

« En France, les procréations médicalement assistées continuent de susciter l'intérêt passionné du public, et chaque anecdote relatée par la presse amène son lot de propositions de réglementation, écrivait Noëlle Lenoir en 1991 dans son rapport sur la bioéthique. *Mais la prudence a jusqu'ici prédominé sur l'action législative. Il est vrai que la décision de recourir aux procréations médicalement assistées, comme celle de faire don de gamètes ou d'un embryon, semblent relever au premier chef de la conscience des individus et des couples plus que de la volonté de l'Etat. »* En irait-il différemment avec les maternités post-ménopausiques?

Le principal argument invoqué par les opposants à cette pratique concerne l'intérêt de l'enfant à venir, le fait qu'il grandira auprès d'une femme âgée et qu'il sera, selon toute vraisemblance, tôt orphelin. Y a-t-il nécessité de légiférer ou faut-il s'en remettre au bon sens général et à la déontologie médicale? L'erreur serait ici d'en rester à un problème certes spectaculaire, alimentant de nombreux fantasmes, mais en définitive relativement marginal.

Les vrais enjeux que soulèvent la diffusion des procréations médicalement assistée et l'instrumentalisation de la reproduction sont d'un autre ordre. Ils doivent au plus vite être analysés à la lumière de la demande grandissante de l'enfant « parfait » et de l'extraordinaire développement des techniques de diagnostic prénatal. Les nouvelles possibilités d'eugénisme ainsi offertes, grâce notamment à la nouvelle technique du diagnostic pré-implantatoire, mériteraient, plus que les femmes ménopausées et leur désir tardif de grossesse, l'attention du ministre délégué à la santé, du gouvernement et des parlementaires.

JEAN-YVES NAU

DÉFENSE

Pour la première fois

La France admet officiellement l'existence d'un second bateau-espion au service de la DGSE

Dans un document budgétaire consacré aux programmes d'armement en 1994 et rendu public il y a quelques jours, le ministère de la défense reconnaît, pour la première fois, l'existence d'un deuxième navire-espion, dénommé *Isard*, aux côtés du *Berry*. Comme le *Berry*, dont l'existence était connue, l'*Isard* est armé par un équipage – sélectionné – de la marine nationale, mais il travaille pour la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la plupart du temps pour ses besoins en Afrique, où il assiste des gouvernements locaux.

Outre des moyens terrestres et aériens, comme des unités spécialisées dans la recherche du renseignement, les armées fournissent à la DGSE un navire, le *Berry*, qui est un ancien cargo civil, le *Médoc*, racheté par la marine en 1964 et aménagé, depuis, pour le renseignement électromagnétique au profit des services spéciaux français. C'est un bâtiment qui déplace 2 700 tonnes à pleine charge. Il est peint en blanc, à la différence des coques de la marine nationale qui le sont en gris, pour ressembler à un navire de recherche hydrographique. Le *Berry* est connu en dépit de ses missions spéciales.

En Afrique et sur l'océan Indien

En revanche, l'*Isard* était demeuré discret jusqu'à présent, et c'est la première fois qu'il apparaît, dans un document officiel du ministère de la défense, comme étant un bâtiment chargé de missions clandestines au bénéfice de la DGSE.

Déplaçant 500 tonnes à pleine charge, l'*Isard*, qui a pris la mer en 1978, avait été présenté – et il l'est toujours dans les annuaires de la marine – comme un bâtiment de soutien de région, au service d'une préfecture maritime. En réalité, l'*Isard* a été aménagé, avec un hélicoptère Alouette à son bord et des locaux abritant matériels et munitions, pour recevoir une unité légère d'intervention sous-marine. Il embarque des instructeurs et des équipements pour aider à la formation de plongeurs et de commandos d'intervention. L'*Isard* mouille fréquemment le long des côtes de pays alliés de la France (en Afrique et sur les rives de l'océan Indien), auxquels il a prêté main forte pour l'entraînement de gardes présidentielles locales.

Comme pour le *Berry*, l'*Isard* a un équipage de la marine nationale, mais sélectionné pour les besoins de la DGSE. Le navire part généralement pour des missions de longue durée. Il est, lui aussi, peint en blanc pour passer plus inaperçu.

Le document budgétaire officiel du ministère de la défense confirme, d'autre part, l'intention de la France de remplacer le *Berry* dans son travail, qui consiste à recueillir et à exploiter le renseignement d'origine électromagnétique. C'est en principe en 1998 que le *Berry* sera retiré du service. Après avoir envisagé d'acheter, pour le transformer ensuite, un cargo civil, baptisé l'*Argo*, la marine a proposé de modifier la coque d'une frégate de surveillance, de la classe *Floréal*, qu'elle pourrait acheter neuve pour quelque 200 à 220 millions de francs et sur laquelle elle installerait des matériels débarqués du *Berry* ou des équipements plus perfectionnés.

J. I.

Dans son message de vœux aux armées

M. Mitterrand exalte « la solidarité de la France envers les opprimés »

François Mitterrand a rendu hommage à la façon dont les militaires français en service à l'étranger *« témoignent de la solidarité de la France envers les opprimés »*, dans son traditionnel message de vœux aux armées, rendu public lundi 3 janvier par l'Elysée. *« Tout au long de l'année écoulée, j'ai pu apprécier la disponibilité, la compétence et le sens du devoir qui, sur le territoire national comme dans de nombreuses régions du monde, vous ont valu l'estime de tous »*, écrit le président de la République, chef des armées.

Evoquant le *« monde instable, divisé et dangereux »*, M. Mitterrand conclut à l'adresse des militaires français : *« Plus que jamais, la République compte sur vous pour assurer l'intégrité du territoire national, participer à la sécurité de l'Europe et à la défense de la paix dans le monde »*.

Une épidémie d'infections alimentaires aux Etats-Unis

Les hamburgers qui tuent

Y a-t-il un danger à consommer les hamburgers que proposent, à l'échelon industriel, les multiples chaînes internationales de restauration américanisée dite « rapide » ? On avait déjà, il y a quelques années, évoqué, avec raison, les déséquilibres diététiques pouvant être induits par le recours systématique à ce type d'alimentation. Voici que surgit aujourd'hui un nouveau problème médical, d'ordre infectieux.

Le dernier numéro du *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* de la direction générale de la santé fait le point sur une épidémie d'infection due à un type particulièrement dangereux du germe *Escherichia coli*, capable de déclencher des manifestations hémorragiques digestives aux conséquences parfois mortelles (1). Ces micro-organismes ont la propriété d'adhérer à la muqueuse digestive et de produire des substances toxiques pour l'organisme humain. Les manifestations cliniques peuvent être très inquiétantes : diarrhées sanglantes plus ou moins accompagnées de fièvre, anémie, troubles sanguins, insuffisance rénale aiguë, etc. Ces tableaux cliniques s'observent principalement chez les jeunes enfants, entre six mois et cinq ans, la mortalité étant de l'ordre de 3 à 5 %.

Selon les épidémiologistes, la principale source de ces infections semble être alimentaire, quelques cas ayant été décrits à partir d'une consommation de viande bovine (steaks hachés peu cuits), mais aussi à partir de lait et de fromage. La récente épidémie survenue aux Etats-Unis témoigne de la réalité du problème et de son importance potentielle (2). Outre-Atlantique, l'alerte avait suivi la déclaration, le 13 janvier 1993, aux autorités sanitaires de cas groupés de syndromes sanguins et rénaux (syndromes hémolytiques et urémiques).

Au total, différentes observations médicales ont permis d'identifier, entre novembre 1992 et février 1993, plus de cinq cents cas et quatre décès dus à *Escherichia coli* dans quatre Etats américains (Washington, Idaho, Californie et Nevada). Les épidémiologistes américains ont rapidement établi que ce phénomène était à relier à la consommation de viande proposée sous forme de « friands à la viande » conditionnés les 19 et 20 novembre 1992 avant d'être commercialisés dans les restaurants d'une grande chaîne de restauration rapide, dont l'identité n'est pas divulguée par la publication scientifique. 27 000 de ces friands ont pu être récupérés après l'alerte épidémiologique. Par ailleurs, une enquête en amont a identifié cinq abattoirs aux Etats-Unis et au Canada comme sources potentielles de contamination.

Cuisson insuffisante

« Cette investigation illustre la difficulté d'identification des épisodes épidémiologiques en l'absence de surveillance de routine, écrivent les spécialistes américains. *En dépit de l'ampleur de cette épidémie, il est probable que le problème n'aurait pas été identifié dans trois Etats si le lien épidémiologique n'avait pas été établi à Washington. »* Le germe pathogène, soulignent-ils, vit dans l'intestin du bétail sain et peut contaminer la viande lors de l'abattage. Puis le hachage peut transférer les germes de la surface de la viande à l'intérieur. Le bœuf haché a plus de risques d'être contaminé de façon interne. La mesure de protection optimale est de cuire les steaks hachés jusqu'à ce que l'intérieur ne soit plus rose. *« Dans cette épidémie, la cuisson insuffisante a probablement joué un rôle important*, estiment les spécialistes américains. *La Food and Drug Administration a émis des recommandations indiquant que la température interne de cuisson des hamburgers doit être portée à 86°. »*

Cette température n'est pas une chose facile à obtenir, à la fois parce qu'elle impose de nouvelles contraintes économiques, mais aussi parce qu'elle ôte une certaine saveur aux plats servis.

« On sait que ce germe a été retrouvé dans de nombreux pays voisins du nôtre, nous a expliqué le docteur Jean-Claude Désenclos (Réseau national de santé publique, hôpital de Saint-Maurice). *Malheureusement, en France la situation est très mal connue »*. Le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* révèle deux situations épidémiologiques récentes touchant des enfants : l'une dans le département de l'Oise (dix cas), l'autre dans une commune rurale du Cher (quatre cas dont un mortel), cette dernière pouvant être reliée à la consommation de fromage fabriqués à partir de lait cru de chèvre et de vache. Quant aux hamburgers, on précise chez McDonald's France qu'en l'absence de réglementation officielle la cuisson interne des hamburgers commercialisés sous cette marque atteint, au minimum, 69°.

J.-Y. N.

(1) *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (nº 48-1993).

(2) « Epidémie d'infections à E. coli 0157 : H7 provoquées par des hamburgers aux Etats-Unis (1992-1993) » (MMWR 1993; 42 : 258-63).

INTEMPÉRIES

Alerte aux inondations dans presque toute la France

Seul le Sud-Est échappe à la montée des eaux

Les trois quarts du territoire français se trouvaient, mardi 4 janvier, face à des cours d'eau en train de monter ou déjà pleins et prêts à déborder à la moindre pluie. Seul le Sud-Est, durement frappé à l'automne, est aujourd'hui épargné par le risque d'inondation.

Dans l'Est, la situation est stabilisée depuis le 1er janvier, mais de nouvelles pluies dans les Ardennes ont ralenti la décrue de la Meuse. Et le niveau des eaux est même remonté dans le département de la Marne. Dans le département de l'Oise, la rentrée scolaire a été reportée à Pont-Sainte-Maxence et Margny-lès-Compiègne, car les locaux sont encore imprégnés d'humidité et donc inutilisables. A Paris, le niveau de la Seine est remonté le 3 janvier, obligeant à fermer à nouveau les voies sur berge tout justes rouvertes et conduisant à l'interdiction totale de la navigation.

Plus au sud, la Saône est remontée aussi lundi 3 janvier, et la cote d'alerte a été atteinte à Mâcon. Le niveau du Rhône devrait à son tour remonter les prochains jours, sans atteindre les débits records d'octobre dernier.

Dans le Sud-Ouest, les niveaux de la Dordogne et du Lot étaient toujours très hauts, mardi 4 janvier. Des routes secondaires restent coupées dans le département de la Dordogne, où cent quatre communes sont en état d'alerte depuis dimanche. A Cahors, un hôtel et deux garages ont été évacués par précaution. En Charente-Maritime, plusieurs rivières sont en crue depuis le 3 janvier. Un cultivateur s'est noyé au volant de sa voiture après avoir perdu le contrôle de son véhicule sur la chaussée glissante. Les quartiers bas de la ville de Saintes sont sous les eaux depuis lundi.

Au total, compte tenu des prévisions de Météo France, qui annonce de nouveaux passages pluvieux sur la France, c'est une situation d'alerte quasi générale qui prévaut. Les décrues observées ici ou là peuvent être annulées en quelques heures, car la moindre précipitation sur un sol déjà saturé entraîne une remontée immédiate des niveaux. La prudence est recommandée à tous les riverains, où qu'ils se trouvent.

ENVIRONNEMENT : pas d'« aventure blanche » dans le Vercors. – La préfecture de l'Isère a décidé d'interdire le rassemblement de véhicules tout-terrain qui devait avoir lieu sur le plateau du Vercors du 4 au 8 janvier. Cette dixième édition de « L'aventure blanche » avait rencontré l'opposition du Parc naturel régional du Vercors. La manifestation avait déjà été annulée l'an dernier. Une loi du 3 janvier 1991 interdit en effet la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

JUSTICE

Les suites judiciaires de l'affaire VA-OM

Le procureur de la République de Valenciennes a transmis une requête contre M. Tapie

Le procureur de la République de Valenciennes, Eric de Montgolfier, a transmis au procureur général de la cour d'appel de Douai, vendredi 31 décembre, une requête pour prendre éventuellement des mesures coercitives contre Bernard Tapie, président de l'Olympique de Marseille, qui devrait être mis en examen dans le cadre de l'enquête sur le match Valenciennes-OM.

Cette démarche de M. de Montgolfier intervient après une réponse négative du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, concernant la levée de l'immunité parlementaire de M. Tapie, demandée par le juge d'instruction chargé de l'enquête, Bernard Beffy (*le Monde* du 4 novembre). Dans une lettre datée du 30 décembre, le garde des sceaux a estimé qu'il n'était *« pas opportun de transmettre »* cette demande à l'Assemblée nationale, en raison de la lourdeur de la procédure.

Le 31 décembre, M. de Montgolfier a donc transmis une requête du juge Beffy afin de pouvoir prendre des mesures coercitives le cas échéant. Hors session parlementaire, le magistrat instructeur peut en effet mettre en examen un député, mais n'a pas la possibilité de prendre des mesures coercitives, comme le contrôle judiciaire ou la mise en détention provisoire. L'article 26 de la Constitution stipule qu'*« aucun membre du Parlement ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation »*.

La chancellerie, qui reste prudente car il n'y a aucune jurisprudence en la matière, précise *« qu'il ne s'agit pas d'une demande de levée d'immunité, puisque l'Assemblée nationale n'est pas en session, mais d'une requête du juge au président de l'Assemblée nationale et que la chancellerie ne fera que transmettre »*. Selon le procureur, *« le juge Beffy estime qu'il peut éventuellement se trouver dans la nécessité de placer Bernard Tapie sous contrôle judiciaire »*. *« Il ne s'agit pas d'anticiper mais pourquoi, dans ce dossier, un seul homme échapperait à la loi ? Les cinq personnes mises en examen dans ce dossier sont sous contrôle judiciaire, y compris Jean-Pierre Bernès* (directeur général de l'OM au moment des faits) *placé sous contrôle judiciaire par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai. »*

Au tribunal correctionnel d'Albertville

Le maire de Val-d'Isère condamné pour ingérence

CHAMBÉRY

de notre correspondant

Le maire de Val-d'Isère, André Degouey (div. d.), soixante-douze ans, a été condamné, lundi 3 janvier, par le tribunal de grande instance d'Albertville (Savoie) à sept mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende pour délit d'ingérence.

Maire depuis 1983 de la célèbre station de ski de la Tarentaise, André Degouey est aussi président d'Espace olympique Savoie, une association chargée d'assurer la promotion des treize communes et stations savoyardes ayant accueilli les JO d'hiver de février 1992. Il avait été renvoyé le 29 novembre 1993 devant la juridiction correctionnelle à la suite de la réalisation d'une opération d'urbanisme lancée en 1991, soit un an avant les Jeux, sur la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Vers les Eaux. Cette opération consistait en la construction d'un centre communal des sports et de congrès de 4 800 mètres carrés (centre de presse durant les JO) et de 7 000 mètres carrés de logements touristiques répartis en sept chalets de luxe « Les Carats » (*le Monde* du 1er décembre 1993).

Les appartements, réalisés par la société Richard-Palmer, étaient commercialisés à 35 000 francs environ le mètre carré, par trois agences immobilières de la station. L'une d'entre elles, Val-d'Isère Agence, société en nom collectif dirigée par le fils du maire a été fondée en 1956 par André Degouey qui en reste l'actionnaire majoritaire. A l'audience, il est apparu que Val-d'Isère Agence avait eu mandat de commercialiser les chalets avant que les permis de construire ne soient présentés à la signature du maire.

« Preuve d'inconscience »

Rappelant qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat, M. Degouey s'est défendu de toute attitude malhonnête dans la conduite aussi bien de ses affaires que de celles de la commune, et a demandé sa relaxe. Il a cependant reconnu avoir fait preuve *« d'inconscience »* en signant lui-même les permis de construire des « Carats » alors qu'il aurait dû les faire parapher par l'un de ses adjoints. Mais le tribunal d'Albertville a préféré suivre les réquisitions du procureur de la République, Serge Samuel, qui avait réclamé sept mois de prison avec sursis et une peine d'amende, sans toutefois demander la déchéance des droits civiques qui aurait rendu le maire inéligible. L'avocat de M. Degouey, Me François Sarda, du barreau de Paris, a annoncé que son client ferait appel du jugement.

PHILIPPE RÉVIL

A la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines)

Un détenu meurt d'épuisement et de sous-alimentation

Détenu à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines) depuis le mois de septembre, Ignace Mabassa N'Zenguet, âgé de trente-sept ans, pesait 30 kilos lorsqu'il a été retrouvé mort dans sa cellule, le 11 décembre dernier. Selon les premières conclusions de l'autopsie, la mort de ce détenu, qui a été révélée mardi 4 janvier par *Libération*, serait due à l'épuisement et à la sous-alimentation. *« Ce détenu acceptait ses plateaux – je n'ai pas dit qu'il les mangeait – et il n'avait pas un comportement qui aurait pu nous alerter »*, se contente-t-on de déclarer à la direction de la prison. Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Versailles et une enquête administrative diligentée, car, selon les mêmes sources, *« il semble que le surveillant qui était présent le jour de la mort de ce détenu n'ait pas eu un comportement très professionnel »*.

Condamné à quatre mois d'emprisonnement par la sixième chambre du tribunal correctionnel de Versailles pour infraction à la législation sur le séjour, Ignace Mabassa N'Zenguet avait été écroué le 24 septembre. Dès son arrivée à Bois-d'Arcy, il s'était déclaré végétarien, mais aucun régime spécial n'avait, semble-t-il, été prévu. Il descendait rarement en promenade mais il menait, selon l'administration, une vie *« apparemment normale »*. Il avait ainsi passé avec succès un test de sélection pour une formation professionnelle consacrée à l'informatique et il suivait ces cours depuis le 25 octobre. Malgré sa maigreur et ses pertes de poids, son codétenu, un Africain qui ne parlait pas bien le français, et les surveillants de l'étage n'ont pas donné l'alerte. *« Il s'agit d'une mort due à l'indifférence »*, note un responsable pénitentiaire.

Au vu des premières conclusions de l'enquête menée par le parquet de Versailles après le décès d'Ignace Mabassa N'Zenguet, le procureur de la République, Yves Colleu, a requis le 23 décembre l'ouverture d'une information judiciaire pour non-assistance à personne en péril. Il décidait ainsi d'aller au-delà des chefs « traditionnels » de *« recherche des causes de la mort »*, en mettant véritablement en marche l'action publique : alors qu'une enquête pour « recherches des causes de la mort » peut être classée par le parquet, une information pour non-assistance à personne en péril est confiée à un juge d'instruction, qui est le seul à pouvoir clôturer le dossier en prononçant un non-lieu. L'instruction a été confiée à Corinne Moreau, juge d'instruction au tribunal de Versailles.

A. C.

RELIGIONS

Après la signature d'un accord entre le Saint-Siège et Israël

Satisfaction dans l'épiscopat français et au CRIF

La signature d'un accord entre le Saint-Siège et Israël, jeudi 30 décembre à Jérusalem, a suscité en France des réactions positives. Mgr Gaston Poulain, évêque de Périgueux et président du comité de l'épiscopat chargé des relations avec le judaïsme, ainsi que le Père Jean Dujardin, secrétaire de ce comité, appellent les catholiques, dans un texte du lundi 3 janvier, à *« se réjouir profondément »*. *« Il faut espérer,* ajoutent-ils, *que cet accord lèvera toutes les incertitudes qui demeuraient, dans la conscience de beaucoup de chrétiens, sur la légitimité du retour du peuple juif sur la terre d'Israël. Il faut espérer aussi qu'il convaincra le peuple juif de la profondeur du changement de regard de l'Eglise à son endroit. »*

Pour eux, *« cet accord ouvre la voie à la reconnaissance du caractère spécifique du rapport des juifs, des chrétiens, des musulmans à cette terre qui a marqué si intimement leur histoire »*.

Président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et du Congrès juif européen (CJE), Jean Kahn se réjouit, lui aussi, devant *« cette nouvelle étape franchie dans le dialogue entre les juifs et l'Eglise catholique »*. Il précise que *« même si les autorités vaticanes ne reconnaissent à ces accords qu'une dimension politique et non théologique, nous saluons le fait historique de l'acceptation de la reconnaissance par l'Eglise d'un Etat juif, objet de nos incessantes revendications »*. M. Kahn convient toutefois qu'*« il reste à approfondir entre juifs et chrétiens une meilleure connaissance réciproque et surtout à obtenir du Vatican qu'il accepte de définir la Shoah avec sa seule spécificité juive. Alors, seulement, la fraternité dans le dialogue pourra s'épanouir »*, conclut-il.

« Précipitation » selon les grecs-catholiques

Dans les Eglises des pays arabes, le ton est plus réservé. Ainsi, Mgr François Abou Mokh, vicaire du patriarcat grec-catholique de Damas, a déclaré, lundi 3 janvier, que la reconnaissance d'Israël par le Vatican était *« un pas précipité »* et a jugé que *« le moment n'est pas opportun »*. Dans un entretien publié par le quotidien gouvernemental *Techrine*, il explique qu'Israël *« n'a rien changé dans sa politique d'occupation des territoires arabes et continue sa répression contre les Palestiniens »*.

REPÈRES

ÉDUCATION

Le rectorat de Lyon confirme l'expulsion des quatre jeunes musulmanes du collège de Nantua

Le recteur de l'académie de Lyon a entériné, lundi 3 janvier, la décision du conseil de discipline du collège Xavier-Bichat de Nantua (Ain) qui avait exclu, le 4 décembre 1993, les quatre élèves musulmanes qui avaient refusé de quitter leur foulard islamique durant les cours. La décision du recteur, consécutive au recours formulé par les familles des jeunes filles, a été prise après avis consultatif d'une commission d'appel composée d'un inspecteur d'académie, d'un chef d'établissement, de deux enseignants et de deux représentants de parents d'élèves. Le recteur a également entendu les parents des jeunes filles et leur défenseur.

La décision du conseil de discipline de l'établissement a été jugée conforme, aussi bien pour la procédure que sur le fond des motifs et des faits invoqués avant la prise de sanctions disciplinaires. Fouzia (treize ans) et Fatima (onze ans), les deux jeunes sœurs marocaines élèves de sixième ; Ayse et Fadima (quatorze ans chacune), les adolescentes turques qui suivaient les cours de quatrième, avaient tout d'abord été exclues temporairement du collège Bichat pour huit jours, le 5 novembre. Le refus d'ôter leur foulard avait conduit le conseil de discipline à prononcer leur exclusion définitive le 4 décembre. – (*Corresp.*)

Une jeune musulmane exclue d'un collège de Grenoble fait appel

A la reprise des cours, lundi 3 janvier, une jeune musulmane exclue le 18 décembre du lycée Emmanuel-Mounier à Grenoble pour avoir refusé d'enlever son foulard islamique durant les cours de gymnastique (*le Monde* du 22 décembre) s'est présentée devant l'établissement et a distribué un tract dans lequel elle déclare s'en remettre à la justice. Le rectorat de l'académie a, le même jour, fait savoir que la jeune fille avait fait appel de cette décision et que la commission *ad hoc* statuerait sur son cas le 20 janvier prochain. Entre temps, une *« note d'information »* rédigée par le proviseur et les personnels du lycée a été adressée aux familles, qui rappelle que la décision d'exclusion a été prise pour *« sanctionner le non-respect réitéré du règlement concernant la tenue dans les cours d'éducation physique et sportive »*. Des incidents provoqués, les 20 et 21 décembre dernier, par *« la jeune fille et son père, soutenus par une poignée d'élèves et des éléments extérieurs au lycée »* ont enfin justifié une plainte déposée le 22 décembre par le proviseur à l'encontre du père. – (*Corresp.*).

NUCLÉAIRE

Appel d'offres pour la rénovation de la centrale nucléaire bulgare de Kozlodoui

La compagnie d'électricité bulgare responsable de l'exploitation de la centrale nucléaire de Kozlodoui a lancé, lundi 3 janvier, un appel d'offres international pour la modernisation des quatre réacteurs à eau pressurisée (VVER-440-230) de 440 mégawatts chacun qu'abrite cette installation. Ces travaux devraient être financés par le fonds de sécurité nucléaire de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et les propositions des industriels seront examinées le 4 mars. Déjà des travaux de sûreté ont été réalisés sur les tranches 1 et 2 pour qu'elles fonctionnent dans de bonnes conditions techniques et puissent assurer une partie des besoins énergétiques du pays, satisfaits à 45 % par Kozlodoui. La tranche 2 sur laquelle 25 millions de dollars ont déjà été investis, tourne depuis fin décembre 1992, tandis que la tranche 1 n'a redémarré que la semaine dernière. La tranche 4 est à l'arrêt et la tranche 3 fait l'objet, depuis plus de six mois, d'opérations de renforcement de sa sûreté sismique.

TCI prend le contrôle de Flextech

Les chaînes thématiques se renforcent en Europe

Alors que TCI prend le contrôle de Flextech et crée un pôle de chaînes anglophones, la Générale des eaux rejoint Canalsatellite en France, et Canal Plus Espagne renforce son bouquet thématique sur Astra.

Le principal câblo-opérateur américain, Telecommunications Inc. (TCI) a annoncé la fusion de ses activités européennes dans la télévision thématique avec le groupe britannique Flextech, créant ainsi un nouveau pôle qui contrôle une dizaine de chaînes aux ambitions européennes. TCI – dont la fusion en cours avec la compagnie de téléphone Bell Atlantic a été l'événement de l'année dernière dans l'industrie des médias (*le Monde* du 9 novembre 1993) – achète 60,4 % de Flextech et lui vend ses intérêts dans les programmes en Europe, que gère sa filiale United Artists European Holdings (UAEH). Cette filiale possède tout ou partie d'une série de chaînes thématiques : Bravo, UK Gold (25 %), UK Living (31,3 %), The Children's Channel (24,6 %). Elle a elle-même une filiale qui gère quatre autres chaînes : Discovery (documentaires), The Learning Channel (télévision éducative), The Parliamentary Channel (chaîne qui retransmet les débats du Parlement de Westminster) et Wire TV (programme spécifique du câble), ainsi que les ventes du Country Music Channel. Flextech, pour sa part, détient la majorité de Children's Channel, 39 % de Family Channel, des intérêts dans la distribution de programmes et la majorité dans cinq réseaux câblés en Grande-Bretagne.

La nouvelle société, qui prendra au passage l'identité européenne de Flextech, gérera donc un ensemble de chaînes variées, couvrant des thèmes comme famille, enfants, séries prestigieuses, documentaires, éducation, etc. Cinq de ces chaînes font partie du « bouquet » de base de BSkyB, cet ensemble de chaînes présentes sur le satellite Astra et vendues depuis l'automne en paquet, sous le nom de Multichannel (*le Monde* daté 25-26 juillet 1993). Rupert Murdoch, qui contrôle la moitié de BSkyB (l'autre moitié est entre les mains de Pearson, Chargeurs et Granada), devra donc compter avec ce deuxième pôle de chaînes thématiques de langue anglaise par satellite, au côté de ses propres chaînes Sky TV.

« Bouquet » hispanophone

Le regroupement entre Flextech et TCI est symptomatique de l'intérêt croissant porté par les grands groupes aux chaînes thématiques par satellite. Chacun s'efforce aujourd'hui d'occuper au plus vite les marchés, ou de rejoindre les « bouquets » déjà composés. C'est ainsi que Canal Plus et ses associés espagnols (le groupe Prisa notamment, éditeur du quotidien *El Pais*) viennent de lancer le 1er janvier deux nouvelles chaînes thématiques hispanophones, qui rejoignent sur les satellites Astra deux autres chaînes lancées en 1993. Avec deux chaînes de cinéma, une de documentaire et une pour la famille et les enfants (qui veut se positionner face à TNT-Cartoon de l'américain Ted Turner), ce « bouquet » hispanophone va désormais pouvoir viser au-delà de son premier bassin d'audience naturel, les 770 000 abonnés de Canal Plus Espagne.

En France, la Générale des eaux va entrer prochainement dans le capital de Canalsatellite, la société qui exploite depuis plus d'un an un « bouquet » de huit chaînes sur le satellite Télécom-2A. La Générale des eaux devrait payer ses 10 % de parts au moins aussi cher que le groupe Chargeurs, qui avait déboursé 200 millions de francs pour ses 20 %. La Générale confirme ainsi sa stratégie audiovisuelle passant par Canal Plus, dont elle est l'un des principaux actionnaires. Après les programmes (à travers Ellipse Câble), les réseaux câblés (Canal Plus détenant 20 % de la CGV), la Générale accompagne maintenant Canal Plus dans Canalsatellite.

M. C. I.

Une pratique contraire à la déontologie

L'Union nationale des attachés de presse dénonce le paiement au résultat

La publicité classique étant entrée depuis deux ans en phase de récession, les annonceurs recourent de plus en plus au hors-médias (promotion, marketing direct, etc.), aux relations publiques et aux relations presse. Et demandent de plus en plus de résultats, allant jusqu'à subordonner le paiement des honoraires des cabinets spécialisés aux mentions de l'entreprise cliente ou de ses activités obtenues dans des articles de presse ou dans des émissions de radio-télévision . L'Union nationale des attachés de presse et professionnels de la communication (UNAPC) a protesté, lundi 3 janvier, contre cette pratique de plus en plus fréquente.

Pour l'UNAPC, *« le principe d'indépendance de la rémunération des professionnels des relations presse par rapport aux résultats est bafoué par les propositions de certains, fondées sur le remboursement des honoraires si un minimum d'articles n'est pas obtenu, ou à un règlement directement lié à la parution... »*. Le président de l'UNAPC, Roland Sanguinetti, directeur de l'information de Matra-Hachette, a enfoncé le clou en déclarant à l'Agence France-Presse que, *« voyant que la publicité est chère et qu'elle n'atteint pas toujours ses buts, certaines entreprises se disent qu'un bon article serait bienvenu pour faire leur publicité. On dit donc aux agences de relations presse et aux attachées de presse : obtenez-moi des papiers, on verra ensuite pour la rémunération »*. L'UNAPC estime que ces pratiques *« reviennent à rémunérer une information objective au même titre qu'une annonce publicitaire »*.

En outre, pour le principal syndicat des attachés de presse, elles sont contraires au code européen de déontologie professionnelle des relations publiques, le « Code de Lisbonne » adopté en 1978, et *« perturbent la confiance indispensable entre les services de presse, émetteurs de l'information, et les journalistes, récepteurs totalement libres de l'intérêt qu'ils portent à une information et à sa diffusion »*.

LE DIRECTEUR DU « QUOTIDIEN DE PARIS » CONDAMNÉ pour diffamation envers Michel Charasse. – Le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand a condamné, lundi 3 janvier, Philippe Tesson, directeur du *Quotidien de Paris*, à 15 000 francs d'amende pour diffamation envers un ministre, à la suite d'une plainte déposée par Michel Charasse, ancien ministre du budget du gouvernement de Pierre Bérégovoy jusqu'en octobre 1992. M. Tesson a été condamné pour des propos tenus sur TF 1, le 19 novembre 1992, dans l'émission « le Débat ». Michel Charasse reprochait notamment à M. Tesson d'avoir laissé entendre qu'alors qu'il était ministre il aurait communiqué à des journalistes le dossier fiscal de l'homme d'affaires Pierre Botton – gendre de Michel Noir, le maire de Lyon – poursuivi pour des délits financiers. M. Tesson devra verser 1 franc symbolique à M. Charasse au titre de dommages et intérêts, et le jugement devra être publié dans *le Quotidien de Paris*, *le Monde* et *Libération*.

Les éléphants d'Afrique victimes de la politique

Les réserves sont une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour que survive la faune africaine. Il faut aussi des institutions politiques stables.

LES naturalistes sont en train d'ajouter à la liste des conditions techniques nécessaires à la conservation de la grande faune un « item » auquel ils n'avaient pas songé : les institutions politiques. Maintien d'une population minimum, interdiction de chasse, territoire favorable, contrôle des prédateurs, climat adéquat étaient jusqu'ici les éléments classiques de la survie des espèces menacées. Dans la plupart des pays du monde, les protecteurs se sont efforcés de les réunir. Conséquence visible : la multiplication des réserves et des parcs nationaux au cahier des charges précis. Pourtant les événements de ces dernières années ont montré que l'édifice scientifico- technique de préservation pouvait être balayé, soit par un changement des institutions, soit par une simple tornade politique passagère.

L'ours des Pyrénées, officiellement protégé par les instances nationales, mais condamné par une volonté politique locale issue de la décentralisation, est l'exemple le plus proche de nous. Celui des éléphants d'Afrique est encore plus démonstratif.

Une politique draconienne

Prenons le cas du Togo, modeste nation guère plus vaste (56 000 km²) et peuplée (3,5 millions d'habitants) que la région Rhône-Alpes. Cette bande de territoire, large de 70 km mais étirée sur 600 kilomètres, des plages atlantiques aux lisières du Sahel, est une mosaïque de terroirs – plaine côtière, plateaux fertiles, forêts et savane arbustive – favorables à la faune. Les Allemands, au temps de leur protectorat, puis l'administration française y avaient délimité des réserves forestières mais négligé d'y interdire la chasse. Rhinocéros, girafes, élans de Derby disparurent les premiers, puis vint le tour des lions, des hyènes tachetées et des lycaons. Les derniers chimpanzés étaient aperçus vers les années 50. La grande hécatombe de l'époque coloniale.

Peu après l'indépendance, en 1960, les réserves, qui abritaient encore quelques troupeaux d'éléphants, furent transformées en parcs nationaux. Du nord au sud s'étagent la Fosse-aux-Lions (1 650 ha), le parc de La Keran (163 000 ha) et le parc de Fazao (192 000 ha), soit au total plus de 6 % du territoire national placés sous protection, ce qui est un score plus qu'honorable.

A partir de 1967, le nouvel homme fort du pays, le général Gnassingbe Eyadema, natif de ces régions giboyeuses et désireux d'utiliser la grande faune pour attirer les touristes, pratiqua une politique draconienne. Ecraser une caille ou un serpent sur la piste valait une amende. Les gardes forestiers stoppaient les véhicules, perquisitionnaient dans les cases et mettaient leur nez jusque dans les marmites. Avec les années 80, la déferlante de l'écologie en Europe et le durcissement de l'autocratie locale, les mœurs se firent encore plus rudes. *Manu militari* on chassa des villageois qui s'étaient installés en bordure intérieure du parc de La Keran. A Fazao, bourgade nichée à la lisière du parc qui porte son nom, les militaires, alertés par la mort d'un enfant victime d'un piège à phacochère, firent un jour irruption. « *Le braconnier fautif s'était enfui au Ghana, mais tous les jeunes du village, soupçonnés de complicité, furent systématiquement passés à tabac* », se souvient Labou Djobo, qui avait alors dix-huit ans. Bien entendu, pièges et armes à feu furent systématiquement et partout confisqués.

« Démocratisation »

Puis, fidèle à sa stratégie, qui consistait à confier les rouages les plus délicats du pays à des techniciens étrangers (par exemple l'aéroport de Lomé était géré par la chambre de commerce de Bordeaux), le général passa convention avec la fondation de l'écologiste suisse Franz Weber. Mission : gérer le parc national de Fazao, y financer les travaux nécessaires et faire venir les touristes grâce à un petit hôtel planté aux portes de la réserve. Eléphants, buffles, phacochères, cobes de Buffon, antilopes, singes cynocéphales paraissaient définitivement tirés d'affaire.

Mais à peine Franz Weber avait-il entamé un programme de travaux, expédié sur place les engins nécessaires, équipé les gardes et engagé des travailleurs, que le général-président décrétait


PETER H. BEARD/CHÊNE

la « démocratisation ». Le parti unique s'efface, les leaders de l'opposition rentrent d'exil, des élections libres se préparent et les formations politiques pullulent : pratiquement une pour chacune des quarante ethnies qui composent la nation togolaise. Dans une sorte d'ivresse qu'ils ont peine à expliquer eux-mêmes aujourd'hui, les Togolais se jettent dans les jeux politiciens. Une grève générale paralyse le pays, services publics, industries et gouvernement compris. Elle durera huit mois ! A la liberté succède bientôt l'anarchie. Dans la région de Fazao, les Kotokolis et les Kabyés, ethnies rivales, règlent de vieux comptes : quarante morts et soixante cases réduites en cendre.

Dans les parcs nationaux, c'est la ruée. Les villageois, naguère expulsés de celui de La Keran, prennent leur revanche. Les gardes sont réduits à l'impuissance, les braconniers libérés et les armes récupérées. Puis commence la chasse : en quelques mois, on estime que 1 200 buffles, 10 000 antilopes, 12 000 phacochères et des milliers de singes sont fusillés, assommés ou piégés. Et cela d'autant plus facilement que les animaux, accoutumés aux patrouilles de surveillance, ne se méfient plus des hommes. Seuls les éléphants, dangereux à approcher, mais surtout plus malins et grands voyageurs, s'en tirent. A lourdes enjambées, oreilles au vent, fonçant droit dans la brousse, ils gagnent les frontières proches du Burkina-Faso, du Ghana et du Bénin. Ce bel exemple d'adaptation à une situation nouvelle a surpris et émerveillé nombre d'observateurs.

Dans le parc de Fazao, que sa situation en bordure du Ghana et surtout son relief rendent plus difficilement accessible, l'hécatombe est moins sévère. Mais les braconniers en prennent à leur aise devant des gendarmes et des gardes qui, isolés et sans instructions, ne pipent mot. Des bandes organisées, comptant jusqu'à trente individus sillonnent la réserve, armés de calibres 12 et de pétoires locales. Les fusils, achetés à l'étranger par des notabilités locales, sont confiés à des hommes de main, redoutables durs à cuire, marcheurs infatigables et pisteurs hors pair. Leur technique est laborieuse mais efficace. Profitant des hautes herbes, ils approchent les animaux à quelques mètres et lâchent une volée de chevrotines ou de fragments de ferraille. Puis ils se lancent à la poursuite des bêtes blessées, durant des heures, pour les achever à bout portant. La viande est ramenée au camp, mise à boucaner sur des feux et acheminée discrètement vers les villages, le jour du marché.

Les chasseurs d'éléphants, eux, sont d'une autre trempe, car il faut prendre des risques. De tradition, ce sont des sortes de professionnels, armés en conséquence, et ne cherchant que l'ivoire, qu'ils arrivent à commercialiser malgré les conventions internationales. Sur les quarante pachydermes qui vagabondaient dans le parc de Fazao, au moins quatre sont tombés. Parfois victimes d'hommes – peut-être même des militaires munis d'armes automatiques – venus du Ghana.

Le climat s'apaise au Togo

Bien entendu, tout le monde en Europe conseille à Franz Weber de « *laisser tomber ces Togolais incapables de se gouverner* ». Mais l'homme est tenace et même têtu comme un âne vaudois. Loin de baisser les bras, il engage Jean-Yves Domalain, naturaliste émérite et broussard chevronné, qu'il expédie à Fazao. Grâce aux fonds envoyés de Suisse par le truchement du Bénin, celui-ci exécute le programme prévu : ouverture de 65 km de pistes, création de deux étangs-abreuvoirs, chacun flanqué d'un poste de surveillance et d'un mirador d'observation, construction au centre du parc d'un village d'une douzaine de cases qui servira de garnison et de PC aux gardes, puis d'un restaurant panoramique, merveilleusement situé, pour les visiteurs. Investissement : l'équivalent de 6 millions de francs français en deux ans.

Dans le même temps, Domalain fait engager comme gardes d'anciens braconniers reconvertis. Il persuade les villageois qu'en laissant massacrer la faune ils se privent des bénéfices du tourisme. L'hôtel de Fazao, qui employait trente personnes, est fermé faute de clients. Une douzaine de paysans s'associent aux patrouilles qui commencent à semer l'inquiétude chez les chasseurs. On donne l'assaut aux campements de braconniers, on ramène prisonniers et fusils. D'ailleurs, après deux années de désordre, le climat s'apaise au Togo. Plusieurs ministres sont venus récemment inaugurer les installations nouvelles de Fazao. Des parachutistes sont arrivés en renfort, bien accueillis cette fois. L'essentiel de la grande faune de ce parc national est tirée d'affaire. Mais l'alerte a fait réfléchir les responsables locaux. « *C'est à tort que nous avons brutalement appliqué à nos réserves le système de gestion européen*, observe Napo M'Mo Tanghanwaye, directeur des parc nationaux togolais. *Il y avait aussi, chez nous, des tabous qui protégeaient des animaux fétiches comme l'éléphant ou le caïman. Pourquoi ne pas les utiliser ? Et il faut associer les populations, sans lesquelles on échoue, à terme. Bref, il nous faut inventer une protection animale adaptée à nos mentalités et à nos coutumes.* »

Les officiels togolais admettent pourtant que sans l'aide étrangère, sud-africaine dans le parc de La Keran, suisse dans celui de Fazao, ils n'auraient plus de grands animaux à montrer. Ils ont compris surtout que seul le retour à la stabilité politique, et donc à un minimum d'ordre, assurera l'avenir de leur grande faune. La démocratisation finira-t-elle par profiter aussi aux éléphants ? C'est aux Africains d'en décider.

MARC AMBROISE-RENDU

Sur la piste de Saint-Exupéry

BIEN SUR, il ne s'agit encore que d'une empreinte dans le sable, « *une forme non géologique dont le contour dessine la silhouette d'un avion* ». D'une vis de fabrication américaine utilisée dans l'aéronautique pendant la seconde guerre mondiale. De concentrations anormalement fortes d'aluminium, de fer et de cuivre... D'épave proprement dite, point, mais le faisceau de présomptions que vient de livrer l'association « Louis Roederer sur les traces de Saint-Exupéry » n'en reste pas moins troublant de concordances. Assez pour relancer le mystère qui entoure la mort du pilote-écrivain mystérieusement disparu, le 31 juillet 1944, après avoir quitté à 8 h 30 le terrain militaire de Borgo-Bastia (Corse) pour effectuer une mission aérienne de reconnaissance au-dessus de la Méditerranée. Assez, ou presque, pour imaginer l'épave de son Lightning P-38 gisant dans la région de Toulon (Var), « *entre 45 et 60 mètres de profondeur* » à l'est de la presqu'île de Giens.

Créée en juillet 1992 sous l'impulsion de Jean-Claude Rouzaud, directeur général de la maison de champagne Louis Roederer et passionné de pilotage et de plongée sous-marine, l'association, se fondant sur les multiples témoignages recueillis dans la région, avait dans un premier temps concentré ses recherches dans la baie des Anges, au large de Nice. En vain. Fin 1992, le cap est mis sur le golfe de Giens. A l'origine de cette nouvelle piste, une lettre, adressée le 4 novembre 1992 à l'association : Mme Simone Boudet, ancienne épouse d'un pilote français, y évoque de lointaines vacances passées durant l'été 1944 dans la commune de Carqueiranne. Le 31 juillet, elle voit passer au-dessus de sa tête, « *venant de la terre, direction plein sud* », un appareil à deux fuselages qui descend vers la mer. « *L'appareil s'est posé assez brutalement, au milieu d'une gigantesque gerbe d'eau et d'écume blanche. Quelques instants après, il avait disparu* », écrit-elle.

Témoignage parmi tant d'autres ? Sans doute. Mais s'y ajoutent, en janvier 1993, les précisions du lieutenant-colonel Pemler, chargé par le Haut Commandement allemand, en août 1944, d'une enquête sur la disparition de Saint-Exupéry. Dans le dossier qu'il envoie à l'association, ce dernier affirme que « *la seule observation qui pourrait rendre compte de la véritable fin de Saint-Exupéry est le rapport ultérieur d'un sous-officier d'une batterie de DCA (8,8 cm) aux abords est de Toulon* ». Rapport selon lequel « *un avion bimoteur survolait, en se balançant de façon bizarre à haute altitude et à grande vitesse, nos positions de batteries de DCA en direction de la mer* », dans laquelle il se serait abîmé « *à une distance d'environ 10 à 15 kilomètres* ».

La piste, encore ténue, s'élargit en mai dernier lorsque Jean Roux, qui a dirigé pour l'association l'ensemble des opérations sous-marines menées par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), retrouve un vieil ami, l'amiral Faugère. Ancien plongeur de la Marine nationale, celui-ci lui révèle avoir découvert en 1966, lors d'une plongée effectuée dans le golfe de Giens, une sacoche en toile de couleur kaki qui reposait solitaire par le fond.

Un jeu d'échecs miniature

La sacoche, qui ne fut pas remontée ce jour-là, n'a plus jamais été retrouvée, mais les souvenirs de l'amiral Faugère sont précis. Outre une carte militaire et du courrier, elle contenait, affirme-t-il, « *plusieurs crayons de couleur, un jeu d'échecs miniature* [jeu dont Saint-Ex était grand amateur] *et un journal corse daté du 31 juillet 1944* ».

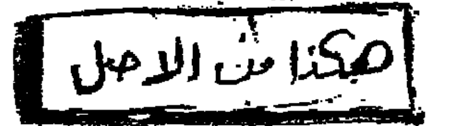
Alors la science entre en scène, et les recherches s'accélèrent. Bien que les données sous-marines de l'IFREMER et de la Marine nationale ne fassent état d'aucune épave d'avion dans le golfe de Giens, une étude attentive des bandes sonar effectuées dans cette zone fait apparaître une forme étrange, dont la silhouette correspond à celle d'un bimoteur. A proximité est découverte une vis rongée par le temps, mais certifiée d'usage aéronautique et de fabrication américaine.

Durant l'été, les plongées se succèdent. Des échantillons sont prélevés, qui révèlent des taux de fer, d'aluminium et de cuivre trop élevés et variables pour être d'origine naturelle. En octobre, enfin, un bloc de sédiment de 600 kilos est remonté à l'emplacement supposé de l'épave. Vérification faite au War Imperial Museum de Duxford (Etats-Unis), sa face inférieure est gravée d'une empreinte dont la forme et les cotes correspondent exactement à celles du moteur Allison qui équipait le Lightning P-38.

L'IFREMER et l'association Roederer, qui ont déposé une déclaration légale de site, attendent désormais le feu vert des autorités pour poursuivre leurs investigations. L'histoire n'explique pas – pas encore ? – comment cette empreinte, située à quelques milles du port militaire de Toulon, a pu échapper des décennies durant au regard des plongeurs. Ni pourquoi « *aucune teneur en métal n'a été détectée sous le bloc sédimentaire* », comme le souligne Jean Israël, secrétaire général de l'Association des amis d'Antoine de Saint-Exupéry (1). Mais les indices sont là, nombreux et concordants. Au large de Giens repose peut-être le secret de l'auteur du *Petit Prince*, de celui qui confiait, quelques jours avant sa mort : « *Je finirai en croix dans la Méditerranée. Je ne regretterai rien, sauf de ne pas avoir fait sauter leur usine à haine.* »

CATHERINE VINCENT

(1) Association des amis d'Antoine de Saint-Exupéry, 87, bd Saint-Michel, 75005 Paris.



Opérations fatales chez un généraliste australien

Ce qui pourrait être le premier cas mondial de transmission du virus du sida de patient à patient a été déclaré en Australie

SYDNEY

de notre correspondante

LE ministère de la santé de la Nouvelle-Galles du Sud a fait part, à la mi-décembre, d'un cas de transmission du virus du sida d'un patient à quatre autres. *C'est la première fois au monde* qu'un pays, rigoureux en matière de prévention, rend public un tel mode de contamination. Les cinq personnes avaient subi le même jour, en novembre 1989, une intervention chirurgicale mineure (ablation d'un kyste ou de lésions de la peau) à Sydney dans le cabinet d'un généraliste qui s'est révélé séronégatif lors de tests récents.

Le patient « D », ainsi nommé dans le rapport qui devait être publié dans l'hebdomadaire britannique *The Lancet*, est le seul qui présentait un comportement à risques en raison de ses rapports sexuels avec des partenaires masculins. Il se révéla séropositif en août 1990 et mourut en décembre 1992 d'une pneumonie (pneumocystite Carinii), maladie, le plus souvent, contractée par les porteurs du virus de l'immunodéficience humaine. La fréquence des consultations chez le praticien n'a pas pu être établie, le registre des rendez-vous n'ayant pas été préservé. Mais tout porte à conclure que le patient était déjà porteur du virus le jour où il s'est fait opérer d'un kyste.

Les patientes «B» et «E», âgées respectivement de plus de soixante-dix et quatre-vingts ans, n'avaient pas eu de relations sexuelles depuis plus de dix ans. Les partenaires des patientes «A» et «C» ont montré, après deux tests, qu'ils étaient séronégatifs. D'autre part, trois des patientes furent atteintes de fièvres, nausées ou vomissements – syndrome courant dans la période de conversion à la séropositivité – un mois après s'être rendues chez le même praticien.

Pour sa part, celui-ci affirme avoir pris les précautions habituelles de stérilisation des instruments entre chaque intervention. Mais, pour le professeur Ron Penny, spécialiste du sida et de l'immunologie dans l'un des plus grands hôpitaux de Sydney, il ne fait pas de doute qu'une faute de procédure a été commise et que les instruments utilisés ont véhiculé le virus : *« Il n'y a pas lieu de croire en un nouveau mode de transmission. Mais il se peut que le virus en question soit particulièrement virulent. Nous allons le cultiver et l'analyser. La seule analyse dont nous disposons pour l'instant montre qu'il n'est pas unique. Mais l'étude sera poursuivie »*, a-t-il déclaré.

Ron Phillip, ministre de la santé de la Nouvelle-Galles du Sud, a indiqué qu'une législation, basée sur les recommandations du Conseil médical de recherche sur la santé, serait mise en place et que des *contrôles plus stricts seraient effectués* chez les médecins. Ces recommandations, copiées sur le modèle américain de contrôle et de prévention de la maladie, existent depuis 1983. Dans les hôpitaux publics ainsi que dans les plus grands hôpitaux privés, des comités de spécialistes veillent à leur application. Mais il n'existe pas encore de procédure permettant de surveiller leur mise en œuvre dans les cabinets privés. L'Australie est pourtant à la pointe de la prévention. Elle fut l'un des premiers pays à introduire, en 1985, le test du sida pour tout produit sanguin. Depuis 1987, quatre cents centres d'échanges de seringues ont été mis en place. Dans beaucoup de pays comparables, l'épidémie continue à progresser alors que, en Australie, le nombre de nouveaux séropositifs a décliné de 5 % dans la Nouvelle-Galles du Sud, l'Etat le plus peuplé du pays.

SYLVIE LEPAGE

A Sydney, le sida sans masque

SYDNEY

de notre correspondante

«Mardi gras», le défilé costumé des homosexuels à Sydney, qui a attiré cette année plus de 450 000 spectateurs, est devenu en seize ans une institution soutenue par les politiciens et les organisations de prévention du sida. Dansant en formation ou posant sur des chars de carnaval, quelque trois mille personnes défilent au cœur de Sydney au rythme du rock et de la samba. Aboutissement d'un mois de festival (cinéma, théâtre, expositions et programmes de télévision consacrés aux homosexuels), le défilé du Mardi gras est avant tout une manière de revendiquer le droit à la différence.

Cette fête, qui donne lieu au plus grand rassemblement annuel de Sydney (3,5 millions d'habitants), est soutenue par le maire, des députés et certains membres du gouvernement fédéral. Si quelques voix s'élèvent encore pour *condamner la « dépravation »* d'une telle manifestation, elles n'ont plus la même portée qu'en 1985 et 1986, lorsque menaçait l'épidémie de sida. Les organisateurs du défilé lui ont donné une nouvelle raison d'être en en faisant un véhicule pour lutter contre la propagation de la maladie.

Depuis, plusieurs organisations de prévention du sida et de soutien aux personnes contaminées sont représentées dans le cortège. *« Notre but est de promouvoir un code de conduite saine (safe sex) et Mardi gras est pour nous un moment-clé, un moyen de toucher une large communauté*, explique M. Key Devis, l'un des directeurs d'Aids Council of New-South Wales. *Nous distribuons cette nuit-là des milliers de préservatifs et de seringues pour renforcer notre message* (1). »

« Cela a facilité notre travail de prévention et de lutte contre la discrimination envers les personnes atteintes de la maladie. Depuis, la loi s'est mise au diapason de cette révolution sociale », dit le président de l'Australian Federation of Aids Organisation, M. Bill Bowtell, en faisant référence à la législation qui, depuis le 1er mars, condamne toute forme de discrimination envers les séropositifs et les malades du sida dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'accès au logement, etc.

Les homosexuels ont également obtenu, en novembre dernier, le droit d'être intégrés dans l'armée. La décision est due en grande partie à l'influence de Paul Keating, premier ministre travailliste, et, selon certains commentateurs, à la proximité des élections fédérales du 13 mars.

S. L.

(1) Depuis 1986, plusieurs points d'échange de seringues ont été mis en place en Australie.

POINT DE VUE

La grande illusion de la convention médicale

par Claude Evin

FACE à la progression toujours très forte des dépenses de santé – *seuls les Etats-Unis font pire que nous* – le gouvernement s'était fixé un objectif d'économies de 30 milliards de francs : 10 milliards demandés aux assurés sociaux, c'est-à-dire aux malades, 10 milliards demandés aux hôpitaux et 10 milliards aux médecins.

Pour les malades, c'est fait. La diminution des remboursements par la Sécurité sociale au 1er août dernier ainsi que l'augmentation du forfait hospitalier produiront des effets comptables rapides pour la Sécurité sociale. Cette efficacité *à court terme a toutefois* un prix : l'injustice et l'inefficacité à moyen et long terme. Quelle injustice pour les 20 % de nos concitoyens qui, n'étant pas couverts par des mutuelles complémentaires, verront leur accès aux soins, y compris les plus élémentaires, se renchérir avec les risques d'exclusion sanitaire que cela comporte.

Quelle inefficacité aussi pour ceux qui, étant couverts par une mutuelle, ne modifieront pas leurs habitudes de consommation de soins. L'histoire des plans de maîtrise nous apprend en effet que de telles mesures n'ont jamais ralenti durablement la croissance des dépenses de santé. Or, c'est pourtant bien la dépense globale de santé et pas seulement de Sécurité sociale qu'il faut réguler si l'on veut garantir la qualité d'un système économiquement viable et accessible à tous.

Pour les hôpitaux, c'est théoriquement fait. La contrainte budgétaire qui va leur être imposée pour 1994 ne manquera pas de peser fortement sur les personnels. Quand on sait que, sur 100 francs dépensés dans un hôpital, 70 le sont pour payer le personnel médical et paramédical, serrer les budgets hospitaliers cela veut dire moins de médecins, moins d'infirmières ou d'aides-soignantes. La fermeture d'établissements – ou plutôt leur transformation de structures de soins actifs en établissements de moyens et longs séjours pour personnes âgées – est nécessaire, mais, pour atteindre cet objectif, si les déclarations péremptoires n'ont *jamais fait la preuve de leur* efficacité, la mise en place de superstructures régionales, parce qu'elle se heurte à la diversité des situations locales, n'apparaît pas non plus comme la solution. La loi hospitalière de 1991 a fixé le cadre d'élaboration des schémas régionaux d'organisation sanitaire. Ce n'est que dans ce cadre que les fermetures pourront s'opérer avec des chances de réussite.

Dix milliards de francs devaient enfin être trouvés auprès des médecins. Le ministre des affaires sociales avait fixé cet objectif aux partenaires conventionnels, syndicats médicaux et caisses de Sécurité sociale.

Passons sur le fait que, si les assurés sociaux ont vu leurs remboursements diminuer le 1er août, il ait fallu attendre plusieurs semaines pour qu'un accord sur une nouvelle convention médicale soit signé. Passons aussi sur le fait que, pour obtenir cette signature, le gouvernement ait accordé 2 milliards de francs d'honoraires supplémentaires par an aux *médecins*. Augmenter la consultation du généraliste n'est pas anormal, la méthode est en revanche surprenante pour qui cherche un minimum de logique dans les décisions d'Edouard Balladur.

Tout cela n'aurait rien de choquant en soi si le dispositif retenu dans cette convention permettait réellement d'atteindre l'objectif fixé. Or, il n'en sera rien.

La présentation du plan de maîtrise avait été habile : le gouvernement prétendait équilibrer les efforts demandés à tous : assurés, hôpital, médecins. En toute hypothèse, ces derniers – contrairement aux assurés sociaux – ne mettront pas la main à la poche.

La convention médicale ne leur demande pas de diminuer leur nombre d'actes – les consultations – et donc leurs revenus, mais de moins prescrire ; et jusqu'à preuve du contraire un médecin n'est pas intéressé financièrement à la prescription.

Les termes laudateurs n'ont pas manqué pour qualifier l'*« avancée culturelle, conceptuelle »*, que constituait cet accord. Enfin, entendait-on, se mettait en place une *« maîtrise médicalisée »*, et non on ne sait quelle *« maîtrise comptable »*.

Faux procès, faux débat, peu importe. Je constate avec satisfaction que personne aujourd'hui n'oserait tenir un discours contre la maîtrise de l'évolution des dépenses de *santé ou n'est en mesure de la* faire. Lorsqu'on se remémore la négociation conventionnelle de 1989, il y a là, c'est certain, une avancée culturelle. Encore faut-il s'interroger sur la pertinence des moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

Maîtrise des dépenses de santé

Dans la convention médicale qui vient d'être signée, les syndicats médicaux et les caisses *de Sécurité sociale se sont mis* d'accord sur une liste de vingt-quatre situations pathologiques pour lesquelles seront définies de *« bonnes pratiques médicales »*. Les médecins qui ne les respecteront pas s'exposeront à des sanctions.

Il est exact que l'on constate, et pas seulement en France, des pratiques médicales très différentes et inexplicables même lorsqu'il s'agit de maladies courantes. De nombreux pays ont depuis longtemps mis en place des outils et une pratique d'évaluation médicale. La France sur ce sujet est très en retard. Il aura fallu attendre 1990 pour qu'un outil scientifique d'évaluation et de diffusion de recommandations soit mis en place : l'Agence nationale de l'évaluation médicale (ANDEM).

L'évaluation doit contribuer à modifier en profondeur l'exercice médical afin qu'il s'adapte à l'évolution des thérapeutiques, mais l'exercice médical ne se modifie pas en six mois. On peut d'autre part attendre de l'évaluation qu'elle nous permette à terme de définir les soins dont le remboursement est justifié, dans une situation clinique donnée. Mais, pour trouver dans l'évaluation un guide pour la maîtrise des dépenses, on doit prendre deux précautions :

La première est d'en respecter la démarche. Or la liste des vingt-quatre références médicales a été établie sans qu'au préalable les spécialistes de l'évaluation *ne soient consultés* ni que les experts cités pour chaque référence en soient informés. Il faut d'autre part éviter une confusion : les références médicales ne sont pas et ne peuvent pas être des références économiques.

En se fondant sur les seules références médicales, la convention actuelle s'avérera donc inefficace pour maîtriser l'évolution des dépenses de santé, ce qui est grave. Mais la convention prend de plus le risque de discréditer pour l'avenir la nécessaire évaluation médicale, ce qui est peut-être pire.

La maîtrise de l'évolution de la dépense de médecine ambulatoire nécessite une réorganisation du système de soins. Or, rien de tel n'apparaît dans cette convention : aucune perspective concernant la mise en place de filières de soins, aucune avancée réelle sur le rôle du généraliste, personne ne peut dire comment fonctionnera le dossier médical et, en tout état de cause, on attend toujours que le gouvernement signe les décrets nécessaires à la mise en place du codage des actes médicaux adopté en début d'année au Parlement.

On commence aujourd'hui à pouvoir mesurer l'efficacité de certaines politiques de maîtrise. Les accords signés au début de 1991 avec les biologistes et les cliniques privées portent leurs fruits. C'est ainsi par exemple que l'*« enveloppe biologie »* autorisée pour 1992 n'a pas été totalement consommée, alors que son évolution par rapport à 1991 n'avait été fixée qu'au tiers environ de l'évolution constatée l'année précédente.

Il ne s'agit certes pas de préconiser des mécanismes identiques pour toutes les professions de santé ni de revenir à l'identique sur des mécanismes *qui ont malheureusement été* détruits avant même d'être mis en application, comme les contrats de santé en 1991.

La maîtrise des dépenses de santé est un impératif pour garantir la qualité de notre système de soins et de protection sociale, mais une telle politique demande un courage qu'on n'a pas vu se manifester au sein du gouvernement.

▶ **Claude Evin est ancien ministre de la santé.**

MUSIQUES

Triomphal « come-back » de la Streisand

Barbra : le retour

LAS VEGAS
correspondance

Il y eut Elvis. Il y a Barbra. Après une très longue absence de la scène, c'est à Las Vegas, capitale du jeu et de la chanson qu'ils ont opéré leur *come back*. Voilà vingt ans que Barbra Streisand n'avait donné un vrai concert, pour cause de trac paralysant, n'apparaissant que dans des galas de charité privés destinés à collecter des fonds pour ses causes favorites – les démocrates, la lutte contre le sida...

Qu'est-ce qui l'a donc poussé à risquer ces deux grands concerts exceptionnels des 31 décembre et 1er janvier? Liza Minelli, dit-on, a su convaincre son amie que le trac ne se surmontait vraiment que sur scène. Courtisée par les promoteurs de concerts, Streisand a finalement donné son accord à l'hôtel le plus récent de Las Vegas, le MGM Grand, qui dispose d'une salle de spectacles de 13000 places, le Grand Garden. Les billets pour les deux soirées, malgré leur prix, entre 400 à 1000 dollars (jusqu'à 3000 au marché noir) (1), se sont vendus en quelques heures! Quant au cachet de Barbra Streisand, il tourne autour de 20 millions de dollars. Le Tout-New-York et le Tout-Hollywood sont accourus pour l'occasion, jusqu'à Michael Jackson (2).


A.P. PHOTO

Le décor de *Barbra : the Concert* recréait l'intérieur de la demeure de Thomas Jefferson, président des Etats-Unis et auteur de la Déclaration d'indépendance. Barbra, on le sait, a le cœur politique. Deux colonnes, trois grandes portes-fenêtres, quatre bustes, des tentures blanches, un mobilier sobre, c'est dans cet environnement classique qu'elle est apparue, accoudée à une balustrade, dans une robe de style Empire en satin blanc et velours noir, apparemment frêle... jusqu'à la seconde où elle lance sa première note, accompagnée par soixante-quatre musiciens dirigés par Marvin Hamlish. Timbre clair et voix puissante portés par l'excellente acoustique de l'arène, elle attaque *I don't know why I'm frightened* (Pourquoi ai-je peur?), les premières paroles de *As if we never said good-bye*. Entrée parfaite pour un *come-back* attendu que ces couplets d'amour destinés au public. Streisand précise *I missed you*. La salle se lève et hurle.

Le fil conducteur de ce concert, c'est sa vie et sa carrière. Des photos et des scènes de film défilent sur un grand écran en fond de scène. Elle rit de se revoir il y a trente ans, lors de sa première apparition à Las Vegas, en ouverture du show de Liberace. Puis elle enchaîne sur *Funny Girl*, la comédie musicale puis le film qui définirent sa marche vers le succès... Enfin, ce ne fut pas si simple!

Dans son « trois-pièces » historique, Streisand a aménagé deux salons de chaque côté de la scène, meublés chacun d'un divan. Micro en main, elle s'allonge et la voix-off d'un psychanalyste dialogue avec elle. Thème : les relations! Rencontrer. Aimer. Etre mal aimé(e). Quitter. *« Les grandes amours contrariées ont donné lieu aux plus belles chansons d'amour »*, se console-t-elle en entamant une bien jolie version mambo de *What is this thing called love?* Barbra rêve tout haut et se moque (un peu) d'elle-même. Quand elle interprète un morceau de *Showboat*, elle se substitue grâce à un trucage à Ava Gardner, puis, dans un moment magique se retrouve à la place de Jean Simmons dans la scène du baiser. L'amoureuse inquiète se raconte. Quelques chansons plus tard, là voilà de l'autre côté de la scène, chez le deuxième psychanalyste. *« Il m'a fallu trois mille heures sur le divan et des milliers de dollars pour pouvoir chanter « On a clear day you can see forever » !»* Rideau.

Après l'entracte, elle revient en jupe-smoking blanc, un peu moins fragile, un peu plus Brodway, toujours amoureuse, mais cette fois triomphante. Un hommage en images à Omar Sharif s'enchaîne à des plans de *Nos plus belles années*, et l'on voit Streisand caresser le visage de Robert Redford alors qu'elle entame l'inoubliable *The way we were*, thème du film. La salle délire! Après un petit intermède comique avec un acteur de *Saturday Night Live*, c'est le retour aux grandes mélodies romantiques que l'interprète affectionne : *The man I love, I've got a crush on you...*

Avant de conclure, Barbra Streisand y va de son couplet politique. Elle rend hommage au président Clinton en saluant sa mère présente dans la salle, et vole à la défense de Hillary Clinton, critiquée pour avoir posé dans le *Vogue* américain *(« Ne peut-on être intelligente et belle? »)*. Elle n'oublie pas de remercier le principal actionnaire de l'hôtel, le financier Kirk Kerkorian, qui vient de faire don de trois millions et demi de dollars à ses œuvres de charité. Et délivre enfin sa dernière chanson-message : *Happy days are here again...*

Barbra Streisand, actrice, interprète, réalisatrice, productrice, la femme la plus riche de Hollywood, seule artiste à avoir jamais obtenu à la fois Grammy, Tony, Oscar et Emmy venait de conjurer sa peur. Elle a répété trois fois : *I did it* (j'y suis arrivée), ajoutant : *...and I enjoyed it!* (et je me suis bien amusée). Puis son ombre blanche a disparu. S'apprête-t-elle, comme l'espèrent ardemment ses fans, à entamer une grande tournée?

CLAUDINE MULARD

(1) Un dollar vaut environ 6 francs.

(2) Michael Jackson n'avait pas été vu en public depuis l'interruption de sa tournée mondiale; il est apparu à Las Vegas aux côtés de Michael Milken, un financier sorti récemment de prison où il a purgé une condamnation pour fraudes boursières...

Vedette du music-hall de l'entre-deux-guerres

Lys Gauty est morte

La chanteuse Lys Gauty, une des reines du music-hall de l'entre-deux-guerres, interprète mythique du *Chaland qui passe* mais aussi de Kurt Weill, est morte le 2 janvier à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

C'est l'histoire d'une fille du peuple qui devient une grande dame de la chanson et brille pendant plus de vingt ans au firmament des étoiles. C'est l'histoire vraie de Lys Gauty.

Elle est née Alice Gautier, le 14 février 1900, à Levallois-Perret, dans une famille de garagistes. On est pauvre chez les Gautier. Alice travaille, tôt, comme demoiselle de magasin et réussit à se payer des cours de chant classique. Son professeur la pousse à se produire dans des concerts de banlieue. Mais elle abandonne le classique pour se constituer un répertoire personnel. On la remarque. En 1922, elle est engagée au cabaret de Nelson Fysher, rue d'Antin, à Paris. Elle y reste trois ans. Un certain Georges van Parys l'accompagne au piano. « Diseuse » autant que chanteuse, elle a de la classe, une voix troublante qui, même dans la chanson réaliste, fait passer l'appel de l'amour romantique.

En 1925, elle épouse son agent, le Suisse Gaston Groener, qui prend la direction du Théâtre de Dix-Heures à Bruxelles. Les premiers disques de Lys Gauty seront ainsi gravés en Belgique. Retour en France. Elle devient vedette à l'Olympia. Sur scène, dans sa longue robe blanche, elle a l'air d'un grand lys. En septembre de la même année, elle est à l'Empire. En tête d'affiche. Célèbre et populaire.

Au début des années 30, elle chante la chanson *14 Juillet* du film de René Clair (musique Maurice Jaubert, que toute la France va fredonner). Florelle a joué et chanté dans la version de *l'Opéra de quat'sous* au cinéma. Lys Gauty obtient le grand prix du disque avec les songs de Kurt Weill, *la Chanson de Barbara, la Fiancée du pirate*. En 1934, elle lance son mythique *le Chaland qui passe* (adaptation d'une chanson italienne de Bixio, *Parla mi d'amore Mario*) au Vélodrome d'Hiver. On la consacre reine des Six Jours. Deux ans de suite.

En 1934, également, elle ouvre un cabaret La Folie de Lys Gauty dans l'ancien Chat noir. Elle alterne les chansons populaires et les très belles chansons à textes poétiques sur des musiques de Norbert Glanzberg, Kosma et Kurt Weill. *La Complainte de la Seine*, sur un poème de Maurice Magre, fait partie de ce répertoire. D'autres la reprendront plus tard. Mais la France associe le nom de Lys Gauty au *Moulin qui jase, Prends-moi dans tes bras, le Bistrot du port* et *le Bonheur n'est plus un rêve*. Les disques succèdent aux disques et conservent toutes ses interprétations. Celles de chansons tragiques et nostalgiques, avec le célèbre vibrato de gorge, vont devenir des témoignages d'un art singulier.

En 1938, Lys Gauty tourne dans *la Goualeuse*, drame populiste de Fernand Rivers où elle n'est pas à son avantage mais dont on retiendra les chansons. A la veille de la guerre, elle fait un heureux sort à *la Valse au village*. Quand la guerre éclate, elle termine une tournée en Amérique du Sud. Elle a une grand-mère venue de Pologne dont le nom est Pierkowicz, ce qui la rend suspecte aux autorités d'occupation, comme ses préférences pour certains compositeurs juifs. Est-ce pour cela qu'elle a consenti à participer à des tournées en Allemagne, avec d'autres vedettes de la chanson française, comme Fréhel, pour se produire devant les prisonniers et les Français du STO? On lui en fera le reproche à la Libération. Jamais le public ne la délaissera pour autant. Lys Gauty quitte Paris et s'installe à Monte-Carlo où elle chante les premières chansons de son pianiste... Léo Ferré. Elle se sépare de Gaston Groener, et prend ses distances avec le métier. En 1950, à l'âge mûr, elle dirige le casino de Luchon, où elle crée le Festival de la voix. Les années passent. Avant sa retraite définitive, elle avait fondé une agence immobilière à Monaco. Avant d'être redécouverte. Comme tant de figures du spectacle.

JACQUES SICLIER

▶ **Discographie : un CD Pathé (coll. Du caf'conc au music-hall), deux CD « Succès et raretés Chansophone », distribués par Mélodie (vingt-trois titres de 1927 à 1936). Autres disques chez Musique Mémoria (Virgin) et Polydor. Une vidéo chez René Château (coll. « Mémoire du cinéma français »), *la Goualeuse*, (129 F).**

THÉÂTRE

« DICTIONNAIRE DU DIABLE » au Théâtre de la Bastille

Des portes tournantes dans la tête

Trois portes à tambour sous trois coupoles de verre font tournoyer trois personnes : deux hommes – Philippe Fauré, Daniel Znyk – et une femme – Cécile Bakès – qui, séparément ou selon une polyphonie très étudiée, donnent les définitions de quelques mots courants. D'« Abruti » à « Zèle » défilent les fragments d'un dictionnaire tout à fait singulier, celui d'un diable nommé Ambrose Bierce.

Ambrose Bierce a été contemporain de Mark Twain. Il pratique un même humour de type pince-sans-rire, en plus féroce. Éditorialiste redoutable, il est parti rejoindre le rebelle Pancho Villa. Il avait alors soixante et onze ans, et a disparu on ne sait quand, ni où. Il a mis vingt-cinq ans à écrire son dictionnaire, dont Nordine Lahlou, avec Dominique Bertola, présente des extraits dans la traduction de Bernard Sallé (aux éditions Rivages). On y trouve des formules brèves (*« Condoléances : manière de démontrer que le deuil est un moindre mal à côté de la sympathie »*), parfois complétées par des chansons – de Daniel Lemahieu, musique d'Henri Texier –, des listes de synonymes, de véritables digressions, à propos du chien, ou de l'âme.

Quoi qu'il en soit, de succulents paradoxes, des bouffées de vérité hargneuse s'enchaînent en un apparent chaos et finissent par composer un portrait de ce que l'on pourrait appeler « la nature humaine », si l'on voulait prendre au sérieux Ambrose Bierce plus qu'il ne l'a fait lui-même. Il connaissait la force de la feinte futilité. Rendre spectaculaire, et cohérente, une suite de définitions n'est pas plus évident que de « faire pleurer en lisant le Bottin ». Nordine Lahlou et ses trois comédiens sont allés au plus simple : au style revue, entremêlant tous les genres sans perdre de temps, introduisant des gags visuels – celui des pupitres télescopiques est à recommander aux innombrables maladroits incapables de joindre deux bouts de métal...

Courant, tournant, chantant, exécutant un pastiche de nô savant autant qu'irrésistible – avec Daniel Znyk en samouraï essoufflé – ils mènent le spectacle jusqu'à sa conclusion incongrue : la danse de trois pingouins mécaniques.

« Amitié : bateau suffisamment grand pour transporter deux personnes quand il fait beau, et une seule en cas de mauvais temps. » La troupe, le Théâtre du Fleuve, éprouve pour son auteur cette amitié complice qui donne naissance aux œuvres chaleureuses. Après avoir inauguré la Maison de la culture d'Amiens nouvelle formule – scène nationale – agrandie, réaménagée pour les artistes et le public, après avoir un peu voyagé, *le Dictionnaire du diable* s'installe jusqu'au 30 janvier au Théâtre de la Bastille, dans la petite salle. Un bon début d'année s'annonce.

COLETTE GODARD

▶ **Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris (11e). Métro : Bastille. Du mardi au samedi à 19 h 30. Dimanche à 15 h 30. Jusqu'au 30 janvier. Tél. : 43-57-42-14. 70 F et 100 F.**

LE JOUEUR en tournée

Un gogo chez Goldoni

Pour inaugurer l'installation de sa compagnie, le Campagnol, au Théâtre de Corbeil-Essonnes tout neuf, blanc et vaste, ouvert sur la ville par de grandes baies, Jean-Claude Penchenat a choisi *le Joueur* de Goldoni, un auteur qui lui réussit bien. Le spectacle – actuellement en tournée – se place d'ailleurs dans la suite d'*Une des dernières soirées de carnaval*, récent succès du Campagnol.

Le Joueur est une pièce plus noire que la précédente, aigre, et tout à fait cynique. Lui-même obsédé par le jeu et les femmes, Goldoni trace le portrait d'un garçon séduisant, cavaleur, drogué des cartes au point de devenir presque gigolo, crapule et en tout cas idiot, naïf comme un enfant dès qu'il s'agit de « se refaire ». Car évidemment, il ne cesse de perdre. Poursuivi par une jeune femme à qui il avait promis le mariage, il aime la fille d'un riche marchand, lui « emprunte » ses diamants, demande l'aide d'une dame plus que mûre qui convoite sa jeunesse, mais là, il cale. Puisqu'il s'agit d'une comédie, Goldoni bâcle une fin heureuse, morale, à laquelle on n'est pas obligé de croire, et que la mise en scène dément.

De Lelio le Joueur, Xavier Kuentz fait un petit homme affolé, le gogo-type. Il en devient presque sympathique, mais le parti pris ôte à la pièce beaucoup de son panache, de son cynisme – récupéré par les valets, en particulier Philippe Hottier, hargneux et inquiétant. Frédérique Ruchaud est une formidable vieille dame indigne et, d'une façon générale, dès que les personnages lâchent les manières policées de l'éducation bourgeoise pour laisser parler leur nature jouisseuse et sans scrupule, dès que les comédiens décollent et jouent franchement la joyeuse méchanceté goldonienne, dans les décors de Françoise Tournafond, le spectacle prend son rythme et sa force.

C. G.

▶ **Théâtre de Chartres, le 7 janvier. Tél. : 37-21-57-29. Le Cargo de Grenoble, du 11 au 22 janvier. Tél. : 76-24-49-56. Théâtre des Ilets-les Fédérés à Montluçon, le 25 janvier. Tél. : 70-03-86-18. La Coupole à Combs-la-Ville, les 28 et 29 janvier. Tél. : 64-88-69-11.**

PHOTO

FELICE VARINI, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris
GEORGES ROUSSE, à la Laiterie de Strasbourg

Les virtuoses du point de vue

Il est toujours délicat, voire abusif, de rapprocher deux artistes de la même génération. *« Qui copie l'autre ? »* La question est redoutable mais elle est hors de propos pour Felice Varini et Georges Rousse, deux artistes aux interrogations aussi proches que les réponses sont opposées. Le premier, un Suisse de Locarno, expose actuellement dans les galeries de l'ARC au Musée d'art moderne de la ville de Paris. Georges Rousse a pour sa part fini l'année 1993 en fanfare : Prix national de la photographie (après Brassaï, Cartier-Bresson, Kertész, Doisneau, Boudin, Klein, Koudelka, Depardon...), deux expositions au Centre Pompidou et à La Flèche, une autre en cours à la Laiterie de Strasbourg.

Osons le rapprochement. Varini et Rousse sont des peintres, mais qui interviennent directement sur l'espace : musées, galeries, appartements, caves, fabriques, lieux désaffectés. A la différence d'un Buren qui décline ses bandes noires et blanches comme un métronome, Varini et Rousse sont des virtuoses, mi-magiciens, mi-sorciers : au pinceau, ils luttent contre ou avec l'architecture existante, créent de nouveaux volumes, masquent ou amplifient les profondeurs. Ils repeignent murs, plafonds, parquet, radiateurs, plinthes, moulures. Ils « cassent » les perspectives, les prolongent au sol, font surgir la lumière blanche d'un carré obscur.

Tous deux affectionnent les formes géométriques. Felice Varini surtout, qui développe, depuis 1979, une œuvre cohérente, essentiellement à partir de fragments monochromes représentant des cercles, rectangles, carrés ou diagonales. Georges Rousse a d'abord peint des visages, corps, natures mortes, mots, objets, qui semblaient « flotter » dans un espace clos. Il délaisse aujourd'hui ces formes classiques pour simplement transfigurer les lieux par la peinture, la lumière, la matière picturale, de nouveaux volumes.

Travail savant. Décoratif ? Ludique ? C'est bien plus subtil : d'un lieu fonctionnel ou social, Varini et Rousse font un « tableau », que le spectateur ne peut regarder que d'un seul endroit, imposé par l'artiste. C'est limpide au Musée d'art moderne, où Felice Varini a tracé, dans les espaces blancs et majestueux de l'ARC, une *Diagonale rouge en 180 degrés, Cinq cercles frontaux noirs dans le couloir*, et deux *Parallélogramme contre parallélogramme bleu*. Les visiteurs sont surpris, déroutés, amusés. Ils avancent dans l'œuvre, reculent, s'arrêtent, retournent sur leurs pas. Ils cherchent le point de vue parfait. Et ils le trouvent.

Le spectateur reconstitue l'œuvre. Mal placé, il distingue sur les murs, au sol, au plafond, des « taches » rouges désordonnées. Bien placé, ces taches s'assemblent comme un puzzle et forment une ligne fluide, un rectangle, un cercle. Ou plutôt l'illusion d'une forme géométrique pure. Le spectateur a l'impression que ces formes sont peintes sur un seul plan, alors que plusieurs mètres de profondeur peuvent séparer les fragments. Il connaît l'artifice, mais il l'accepte, rassuré par des formes harmonieuses qui s'imposent dans l'architecture.

Les points de vue sont uniques. Par jour d'affluence, les visiteurs doivent attendre leur tour pour occuper le point de vue idéal. Prenons son fameux *360 degrés*. Varini l'avait imaginé en 1983, dans son appartement : *« La ligne parcourait tout le lieu, recouvrant parfois les objets usuels (livres, télévision...). »* Au Musée, le spectateur doit se placer dos à *la Fée électrique*, de Raoul Dufy, pour découvrir une monumentale bande panoramique rouge qui balaie tout : vitres, plafond, murs, sol, rampe...

« C'est mon œil qui fait l'œuvre », écrit Bernard Fibicher à propos de Felice Varini. C'est plutôt l'inverse, l'œuvre qui s'impose à l'œil, qui induit le placement du spectateur. C'est aussi une façon de rappeler le caractère fragile et éphémère de ce qui est donné à voir. La plupart des installations de Varini sont en effet détruites après exposition. Voilà pourquoi, après avoir méthodiquement peint l'espace, il a recours à la photographie. Mais il confère à l'image un statut de stricte reproduction. *« Des traces photographiques, comparables à des fiches »*, dit-il. Une simple mémoire des lieux, qui lui permet notamment de publier son travail dans des livres et catalogues. Varini ne prend pas les photos lui-même – ce n'est pas la peine, puisque l'angle de prise de vue est imposé par la composition picturale. La véritable œuvre, c'est la peinture, dont la description est minutieusement répertoriée dans un certificat, et qui peut être installée dans des lieux successifs, voire chez un collectionneur.

Chez Georges Rousse, en revanche, l'œuvre, c'est la photographie. Car, s'il peint également des lieux voués à la démolition, le spectateur n'y a pas accès. Le spectateur évolue, se déplace, juge, des photographies Cibachrome, réalisées par Rousse lui-même. Les angles de prise de vue correspondent d'une certaine façon à l'« angle parfait » chez Varini. Rousse les déduit méthodiquement de croquis préparatoires, aquarelles, dessins, lavis, et de son intervention picturale dans l'espace – Alain Sayag a exposé en décembre dernier au Centre Pompidou les esquisses de Georges Rousse.

Alors que le spectateur déambule « dans » du Varini, il est confronté à Georges Rousse. Le premier utilise la photographie comme pièce à conviction, le second comme œuvre. Tous deux se retrouvent sur les notions de « point de vue » et d' « œuvre éphémère ». Autant de questions, liées à la représentation d'un espace donné, qui ne cessent de revenir sur le tapis depuis que la photographie existe. Et il est rare que les solutions proposées soient aussi séduisantes.

MICHEL GUERRIN

► Felice Varini, ARC, Musée d'art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Métro : Iéna. Tél. : 47-23-61-27. Jusqu'au 30 janvier. Catalogue-vidéo (PAL) avec livret, 130 francs. Lire aussi : « quarante-six pièces à propos et suite », de Felice Varini, éditions Lars Müller, 1993.

► Georges Rousse, la Laiterie, Hall des Chars, 15, rue Hohwald, 67000 Strasbourg. Tél. : 88-75-10-05. Jusqu'au 16 janvier.

► Georges Rousse, éditions du Centre Pompidou. 520 francs, édition numérotée, 1 000 francs édition numérotée avec une photo originale signée. Livre limité à six cents exemplaires.

CINÉMA : Steven Spielberg élu « meilleur réalisateur » par la critique américaine. – Le metteur en scène Steven Spielberg a été désigné lundi « meilleur réalisateur 1993 » par la National Society of Film Critics, un groupe de critiques américains, pour *la Liste Schindler*. Ce film, qui retrace l'Holocauste, a également reçu le Prix du meilleur film 1993. Ont également été primés : Holly Hunter (meilleure actrice pour *la Leçon de piano*), David Thewlis (meilleur acteur pour *Naked*) et *l'Histoire de Qiu Ju* (meilleur film étranger). Ces choix sont considérés comme un bon indicateur pour les Oscars, qui seront décernés le 21 mars à Hollywood (Californie).

DANSE

Célébration du premier anniversaire de la disparition du danseur

A la mémoire de Noureev

Rudolf Noureev est mort il y a un an, emporté par le sida. Le Cercle des amis du danseur organise une cérémonie du souvenir le 6 janvier, à 11 h 30, au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), où le chorégraphe russe avait choisi d'être enterré. Benoit Fromanger, flûtiste, et Laurent Vernet, altiste, accompagneront le recueillement de ses amis et admirateurs. Ce même 6 janvier, Rudolf Noureev recevra, à titre posthume, la médaille Nijinsky, au cours d'une soirée à l'Espace Cardin.

Rudolf Noureev, qui dirigea l'Opéra de Paris de 1983 à 1989, s'était préoccupé de sa succession artistique et financière. Il avait demandé à son ami André Larquié, président de Radio-France International, de créer une association avec trois missions : constituer un lieu de mémoire autour de l'œuvre du créateur (ce fonds de documentation et d'archives devrait être accueilli à la Bibliothèque des arts, située dans la future Bibliothèque Nationale) ; soutenir la recherche médicale et les danseurs malades ; accorder des bourses à des danseurs, principalement ceux d'Europe de l'Est, et attribuer des aides à des projets chorégraphiques.

Cette association se met lentement en place, autour d' André Larquié, Igor Eisner, Michel Canesi, Charles Jude et Roch-Olivier Maistre. La vente des biens du danseur – recensés par les fondations Noureev à Zurich et New-York – devrait financer l'association. Mais les ventes prévues chez Christie's, en décembre 1993 et janvier 1994, ont été ajournées pour des problèmes de succession – des scellés ont été apposés au domicile du danseur.

DOMINIQUE FRÉTARD

Les promotions et les nominations du Nouvel An

Nous terminons la publication de la liste des promotions et *nominations* dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au Journal officiel du 1er janvier 1994 (*le Monde* du 2 et 4 janvier).

Entreprises et développement économique petites et moyennes entreprises commerce et artisanat

Sont promus *officiers* :

MM. Claude Brezillon, président de chambre dans un tribunal de commerce ; Jacques Chesnaud, président d'une confédération professionnelle ; Victor Mermet, président d'une association ; Michel Mosser, président d'une fédération des industries ; Jean-Jacques Robert, négociant en matériel de photographie ; Max Romanet, président d'une chambre de commerce et d'industrie.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Claude Blot, directeur général de société ; Jean Guyon, PDG de société ; Julien Le Roch, président de société ; Jean Levallois, président d'une chambre de métiers ; Jacques Marceron Vicat, PDG de société ; Paul Rivier, PDG de société ; Marc de Scitivaux de Greische, directeur général de société.

Travail, emploi et formation professionnelle

Est promu *officier* :

M. Vincent Brugère-Trélat, directeur délégué et membre du comité exécutif d'un groupe d'édition.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Paul Azerad, chef de service dans une société mutuelle d'assurance ; Yvon Bocher, chef de service ; Mme Marcelle Boudias, membre du bureau national des missions pour les initiatives en faveur de l'emploi ; Laure Bracco, ancienne commerçante ; MM. Robert Dalban, ancien directeur d'un centre d'enseignement technique ; Guy Drilleaud, ancien président d'une confédération syndicale ; Paul Dunez, président de l'union régionale d'Ile-de-France d'un syndicat ; Gilbert Faivre, ancien délégué général d'un syndicat départemental ; Claude Fortin, membre de la chambre de commerce et d'industrie de Paris ; Félix Gonzalez, ancien président fondateur de la Fédération nationale des cadres de la publicité et de la communication ; François Lataste, délégué régional d'une société de financement ; Mme Marie-Thérèse Lefevre, PDG de sociétés ; MM. Mihran Maloumian, ancien directeur à l'Agence nationale pour l'emploi ; Albert Milliat, artisan bijoutier-joaillier ; Jean Roche, conseiller de la présidence de l'UIMM ; André Rolland, vice-président et administrateur de société ; Michel Sassier, directeur du groupement des Assedic de la région parisienne ; Georges Sejourné, lauréat de concours des meilleurs ouvriers de France ; Antoine Vasquez, ancien directeur de société ; Raymond Villaume, ancien commerçant ; André Wolff, directeur des relations humaines dans une société.

Culture et francophonie

Sont promus *officiers* :

M. Jean-Marie Domenach, journaliste, écrivain ; Mme Renée Faure, artiste dramatique ; Jean Fournier, violoniste concertiste ; Robert Laffont, éditeur ; Marie-Louise Parrot, organiste ; M. Jean-Claude Probst, dit Casadesus, chef d'orchestre ; Alexis Weissenberg, pianiste concertiste.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Marie-Laure Bellon, comédienne ; Lucie Calisti, inspecteur général, chargé du secrétariat général des Archives nationales ; Marie-Claire Chauvet, écrivain, universitaire ; Hélène Cixous, écrivain, universitaire ; M. Charles Denis, PDG de société ; Mme Marie-Madeleine Gagarine, dite Macha Meril, comédienne, romancière ; Bérangère Gaubens, dite Dautun, sociétaire de la Comédie-Française ; M. Michel Gillou, directeur général des universités de langue française ; Mme Marie-Claire Jamet, harpiste concertiste ; MM. François Leterrier, cinéaste ; Pierre Nahon, directeur de galerie d'art ; Pierre Paulin, dessinateur ; Jacques Perrin, antiquaire ; Bernard Ringeissen, pianiste ; Jacques Roubaud, écrivain ; Antranik Terzian, PDG d'une société de production ; Jean de Vaivre, dit Devaivre, cinéaste, producteur ; Vladimir Volkoff, écrivain.

Budget

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Armand, contrôleur financier ; Lucien Méadel, trésorier-payeur général de la Loire-Atlantique et de la région Pays de la Loire ; Pierre Mouterde, ancien contrôleur financier.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roger Gazalet, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés ; Roland Guillaume, trésorier-payeur général honoraire ; Vincent Louvet, trésorier-payeur général du Loiret et de la région Centre ; Mme Lydia Malard, chef de section des impôts à Paris ; M. Serge Passeron, chef des services fiscaux à Nice ; Mme Hélène Salaün, contrôleur des douanes à Nantes ; MM. Jacques Soler, inspecteur des douanes à Reims ; Paul Traband, chef de division à l'Imprimerie nationale ; Marcel Valla, président d'une chambre syndicale.

Agriculture et pêche

Sont promus *officiers* :

MM. Régis Bouche, vice-président de la caisse centrale de la mutualité agricole ; Francis Gautier, président de la confédération des industries agro-alimentaires de la Communauté européenne ; Bertrand Pernot du Breuil, président d'une société d'encouragement hippique.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. René Amsellem, directeur général de sociétés agro-alimentaires ; Jean-Louis Baril, secrétaire général du Centre national pour la promotion des produits agricoles et alimentaires ; Louis Blajan, directeur général honoraire de l'office international des épizooties ; Jean Bousquié, administrateur de la caisse régionale de crédit agricole de l'Aveyron ; Albert Boyer, président de la chambre d'agriculture d'Auvergne ; André Cauchois, patron pêcheur ; Raymond Chaumeil, président d'une commission départementale de l'agriculture et du développement rural ; Mme Anita Conti, ancienne chargée d'études à l'Office scientifique et technique des pêches maritimes ; MM. Bernard Desruelle, PDG d'une société agro-alimentaire ; Xavier Granier de Cassagnac, ancien directeur général d'une tannerie-mégisserie ; Christian Hayot, président de la société coopérative d'intérêt collectif à la Martinique ; Louis Lanier, professeur à l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts de Nancy ; Guy de la Poëze d'Harambure, président de sociétés agro-alimentaires ; Roland Petit-Pigeard, directeur général de sociétés agro-alimentaires ; Henri Ramière de Fortanier, directeur adjoint à l'office interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture.

Jacques Sennequin, directeur général adjoint du groupe Société d'aménagement urbain et rural.

Enseignement supérieur et recherche

Sont promus *officiers* :

Pierre Canlorbe, professeur des universités honoraire ; Georges Courtès, membre de l'Académie des sciences ; Luc Dagens, directeur de recherches au CEA ; Pierre Sigwalt, professeur émérite.

Sont nommés *chevaliers* :

Pierre Ambroise-Thomas, professeur des universités ; Jacques Azéma, professeur des universités ; René Chiroux, professeur des universités ; André Clément, professeur de philosophie ; Suzy Halimi, professeur des universités ; Jean-Claude Mira, professeur des universités ; Marc Philonenko, professeur des universités ; Marguerite Rachet, professeur des universités ; Philippe Sachnine, directeur des ressources humaines au CEA ; Jean Touzot, professeur des universités ; Jean-François Zahn, directeur général de l'administration des ressources humaines et des affaires financières au ministère.

Environnement

Est promu *officier* :

Henri Sallenave, vice-président de la Fédération des associations de chasseurs de l'Europe.

Sont nommés *chevaliers* :

Gilbert François, président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne ; Paul Jourdan, président d'une association pour la sauvegarde du patrimoine ; Denys Pradelle, ancien administrateur du parc national de la Vanoise ; Casimir Soléilhac, président de l'Union nationale des fédérations départementales d'associations agréées de pêche et de pisciculture.

Fonction publique

Est promu *officier* :

M. Jacques Bonnet, président de chambre à la Cour des comptes.

Sont nommés *chevaliers* :

Maurice Augé, trésorier-payeur général ; Hubert Collin, directeur des archives départementales de Meurthe-et-Moselle ; Georges Crépey, directeur de l'urbanisme et des actions de l'Etat à la préfecture de Paris ; Dominique Désidéri, conseiller technique à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales ; Francis Lévy, directeur régional de l'équipement de la Haute-Normandie.

Logement

Est promu *officier* :

M. Jean Migault, ancien PDG d'une entreprise de bâtiment et travaux publics

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Bernard Adam, gérant d'une société civile immobilière ; Gabriel Chiron, président de chambre de commerce ; François Fournier, président d'une société de construction immobilière ; Jean-Pierre Oilbert, président d'un centre d'amélioration du logement ; René Marchal, expert immobilier rural ; Jacques Zeringer, PDG d'une entreprise de matériaux de construction.

Coopération

Sont promus *officiers* :

Pierrette Bonnaud, chargé de mission à l'administration centrale ; Lucien Finel, président de sociétés en Afrique ; Michel Lunven, ancien haut représentant de la République française en République centrafricaine.

Sont nommés *chevaliers* :

Daruino Alcantra, pharmacien ; Pierre-Gabriel Aubriet, avocat au Cameroun ; André Bailleul, chef de la mission de coopération et d'action culturelle au Tchad ; Daniel Hemedy, inspecteur pédagogique régional en Côte-d'Ivoire ; le père Morizur, missionnaire au Congo ; Jean-Claude Quirin, chef de la mission de coopération et d'action culturelle au Gabon.

Départements et territoires d'outre-mer

Sont nommés *chevaliers* :

Jérôme Guillard, directeur d'une société de crédit ; Henri Henriot, PDG d'une clinique en Guyane ; Léon Marie Rose, directeur général du centre hospitalier régional universitaire de Pointe-à-Pitre ; Yves de Villelongue, ancien conseiller territorial de la Nouvelle-Calédonie.

Jeunesse et sports

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Cottard, ancien entraîneur national d'escrime ; Bernard Restout, président d'une fédération française sportive.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Bernard Lapasset, président d'une fédération sportive ; Mme Jacqueline Segan, ancienne vice-présidente d'un comité régional olympique et sportif ; MM. Pierre Seillant, président d'un club sportif ; Léon Spahn, chargé de mission pour les actions internationales d'une fédération française sportive et culturelle.

Communication

Est promu *officier* :

M. Roland Faure-Geors, membre d'une instance audiovisuelle.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Claude Bujon, directeur général d'un groupe de presse ; Yves de Chaisemartin, directeur général d'une société de presse ; Michel Drucker, directeur d'une société de production ; Jean-Pol Guguen, directeur régional dans une chaîne de télévision ; Claude Muller, journaliste.

Anciens combattants et victimes de guerre

Sont promus *officiers* :

MM. Robert Bimont, vice-président national de l'Amicale des forces aériennes françaises libres ; Pierre Chassé, président de l'Association nationale des anciens des maquis de l'Ain et du haut Jura ; Edgar de Rochecouste, président d'honneur de l'Association des anciens FFI des Pays de la Loire.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Rolland Barret, président départemental de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; l'abbé Bidault, président de l'union départementale des combattants volontaires de la Résistance de la Sarthe ; Jean Bollon, président départemental de l'Union nationale des combattants UNC/UNC/AFN ; Georges Deroy, président de l'Association nationale des rassemblements pèlerinages des anciens prisonniers de guerre ; Jean Dhenin, délégué régional de la Fédération nationale des combattants volontaires ; Jeanne Jarnach, vice-présidente de l'association « Les Artistes du music-hall anciens combattants » ; Lucien Labadie, président de l'union départementale des associations d'anciens combattants et de victimes de guerre de la Corse-du-Sud ; Jean-Serge Lorach, conseiller de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance ; Lillian Schroeder, secrétaire générale de l'amicale du réseau Marco ; Louis Soubeyran, président départemental des Fils des tués ; Bernard Trampol, président de l'union départementale des anciens combattants de la Haute-Saône.

Contingent des déportés et des internés de la Résistance

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Bourland, interné-résistant ; Pierre Herhard, déporté-résistant ; Pierre Huot, interné-résistant ; Robert Troisgros, interné-résistant.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marcel Barbary, interné-résistant ; Marceau Coffin, interné-résistant ; Pierre Constantin, interné-résistant ; René Deconinck, interné-résistant ; Paul Eisenlohr, interné-résistant ; Augustin Gaultier, interné-résistant ; Maurice Gothard, interné-résistant ; Werner Haas, interné-résistant ; Marcel Petitjean, interné-résistant ; Albert Pognant, interné-résistant ; Jean Rousiez, interné-résistant ; Joseph Sanchez, interné-résistant.

Affaires étrangères
PROTOCOLE

Est promu *officier* :

M. Clemens Heller, administrateur de la fondation Maison des sciences de l'homme.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Christopher Adam, PDG d'une société de produits pharmaceutiques ; Ezio Garretto, responsable d'audiovisuel, producteur d'émissions radiophoniques ; Sydney Leach, fondateur d'un laboratoire de physique moléculaire ; RP Stroobants, auteur d'ouvrages religieux ; Chozo Yoshii, mécène.

Avec près de 100 millions de visiteurs par an

Les forêts de la région sont victimes des randonneurs et des sportifs

La surface boisée dont disposent les habitants de la région est importante : 270 000 hectares, dont 74 000 de forêts domaniales. Lieu traditionnel de promenade, espace de détente, la forêt francilienne tend à devenir un immense terrain de jeux pour citadins. Ils vont dans les bois pour s'oxygéner, mais aussi pour pratiquer des activités physiques, sans toujours se préoccuper du respect de l'environnement. Les forêts de la région reçoivent près de 100 millions de visiteurs par an et souffrent parfois de cette fréquentation

La forêt domaniale de Fontainebleau constitue un exemple significatif. Avec 11 millions de visites par an, la plus grande forêt domaniale de France (après celle d'Orléans) est victime de son prestige et de sa très grande variété de paysages. Par un dimanche ensoleillé de printemps, on peut y dénombrer jusqu'à 150 000 personnes. Aux flâneurs et aux pique-niqueurs s'ajoutent de nombreux sportifs : cavaliers, cyclistes, le plus souvent à vélo tout terrain (VTT), adeptes de l'escalade ou des attelages de chiens de traîneau... Certains jours de semaine, les chasseurs prennent le relais.

En théorie, toutes ces populations sont censées cohabiter harmonieusement, puisqu'elles disposent d'espaces adaptés à leur passion. Dans la pratique, *« il y a souvent des conflits d'usage »*, souligne René-Pierre Robin, président de l'association des Amis de la forêt de Fontainebleau. Un nombre grandissant d'utilisateurs de VTT n'hésitent pas, par exemple, à rouler sur les « sentiers bleus », réservés à la randonnée pédestre. Certains cavaliers s'aventurent sur des chemins empierrés, qui n'apprécient que modérément le contact des sabots. Des attelages de chiens de traîneau courent sur d'étroits sentiers à des vitesses excessives.

Ces abus ne suscitent pas seulement des tensions entre usagers de la forêt. Ils provoquent également une lente mais réelle dégradation du milieu naturel. *« Le scénario classique*, raconte Philippe Gérat, ingénieur à l'Office national des forêts (ONF), *c'est l'histoire du joggeur qui ouvre un chemin dans une parcelle en principe interdite à la promenade. Un cycliste passe par là et emprunte à son tour ce nouveau tracé. Puis survient un cavalier, séduit lui aussi par cet itinéraire inédit. Quelques jours après, notre jogger repasse. Il décrète que l'endroit est décidément trop saccagé et s'en va ouvrir une nouvelle voie dans une autre parcelle. »*

Balisages sauvages

Une balade de quelques heures en compagnie des responsables de l'ONF suffit pour constater les mille et un stigmates portées par la forêt de Fontainebleau. Premier arrêt dans le secteur du rocher Cassepot, très prisé des amateurs de VTT pour son relief escarpé. Les pratiquants ont créé une multitude de « faux chemins », le passage répété des roues a formé des ravinements, mettant progressivement à nu les racines des arbres, et les rochers sont marquées de nombreuses traces de coups de pédale.

A quelques kilomètres de là, dans le massif des Trois-Pignons, se dressent les gros rochers du « 95 2 », sur lesquels s'exercent les pratiquants de l'escalade. Le pourtour des blocs, piétiné des milliers de fois, ne présente plus un brin de végétation. Le sol s'est creusé à la base des rochers, et cette érosion met en cause leur équilibre. Les arbres commencent, eux aussi, à se déchausser.

Aujourd'hui, l'Office national des forêts n'exclut pas de fermer purement et simplement certaines zones du « 95 2 », pour éviter des irrémédiables dégradations. *« Cette fermeture serait provisoire*, explique Philippe Gérat. *Nous pourrions effectuer des travaux de consolidation. Certains semis peuvent en effet raffermir et régénérer les sols. Nous en parlons avec les clubs d'escalade, qui sont généralement d'accord pour cette limitation temporaire de leur champ d'action. »*

Ailleurs, la concertation s'avère parfois difficile. Ainsi, sur les rochers de la Gorge-aux-Chats, théoriquement interdits aux grimpeurs, l'ONF passe son temps à effacer les balisages sauvages. Avec les autres sportifs, et notamment les pratiquants du VTT, la priorité est également donnée à la discussion. Le week-end, les agents forestiers sillonnent la forêt et détaillent patiemment aux cyclistes leurs droits et devoirs.

Respecter l'aspect naturel

Depuis le début du mois d'octobre 1993, il est interdit de circuler en VTT sur les chemins dont la largeur est inférieure à 2,50 mètres. Une mesure prise pour protéger la végétation en bordure des sentiers, mais aussi, et surtout pour prévenir les risques de collision avec les piétons ! La méthode douce ne suffisant pas, l'ONF agite la menace d'une « opération répression » de grande envergure au printemps prochain.

Sur le papier, les amendes pour « circulation sur sentiers non adaptés » peuvent atteindre 900 francs. L'addition peut encore augmenter en cas de traversée d'une parcelle interdite, et s'élever à 10 000 francs. Malgré tous ces désagréments, l'Office national des forêts n'a pas l'intention de remettre en cause cette mission d'accueil du public, qui fait partie de son cahier des charges. Mais il doit aussi mener à bien une autre action, prioritaire, de régénération de la forêt. *« Un plan d'aménagement forestier, c'est du long terme*, rappelle l'ingénieur Philippe Gérat, *mieux vaut ne pas se tromper dans les choix initiaux. »*

Concernant les loisirs sportifs, la préférence est donnée à des équipements les plus légers possible et les plus respectueux de l'aspect naturel de la forêt. Il est ainsi exclu de découper la forêt en espaces uniquement dévolus à telle ou telle activité. Sur ce point, l'ONF a le soutien des Amis de la forêt de Fontainebleau et de son président : *« Il faut à tout prix*, dit-il, *éviter de parquer les gens. »* René-Pierre Robin souhaite par ailleurs dédramatiser et estime que *« l'on est venu à bout des plus fortes nuisances, avec l'interdiction des motos tout terrain et autres véhicules à quatre roues motrices. »*

Les forestiers prônent donc le respect mutuel et tablent sur une prise de conscience collective des menaces qui pèsent sur les forêts d'Ile-de-France. Leur volonté de concertation trouve un écho auprès des associations, des clubs et de tout ce qui ressemble à une structure organisée. Les difficultés commencent quand il faut raisonner les individus, pour qui la forêt est d'abord un espace libéré de toute contrainte.

LAURENT DOULSAN

Malgré l'aide au retour proposée par la préfecture des Hauts-de-Seine

Les Tsiganes roumains ont quitté Nanterre mais pas la France

Au 31 décembre 1993, date limite fixée aux Tsiganes roumains pour quitter la France, ils n'étaient plus qu'une vingtaine d'adultes dans les caravanes d'un des trois campements de Nanterre, où plus de 600 personnes s'entassaient au mois d'août. Ils font partie des 76 qui ont accepté les mesures de retour au pays proposées par la préfecture et attendent leur envol pour Bucarest. Le plan n'a pas eu les effets escomptés car la plus grande partie d'entre eux a préféré s'éclipser discrètement vers d'autres villes de banlieue.

La préfecture des Hauts-de-Seine a mis en place, au mois d'octobre, un dispositif pour préparer le retour au pays des Tsiganes roumains installés dans trois campements à Nanterre, pour certains depuis près de quatre ans. D'abord, les candidats au départ ont été reçus par des membres du Secours catholique chargés d'humaniser leur voyage, en collaboration avec Caritas Roumanie.

Par interprètes interposés, ils leur ont expliqué les modalités du plan (2 000 francs par adulte, 1 000 francs par enfant pour les frais de voyage, puis 3 000 francs par adulte et 1 000 francs par enfant versés à l'arrivée en Roumanie). L'Office des migrations internationales a ensuite pris le relais, afin d'assurer la partie administrative.

Au mois d'août, 604 personnes ont été recensées dans les camps et, parmi elles, 293 adultes. Ce sont 76 d'entre eux qui ont accepté le plan de retour proposé. Certains, accompagnés de leurs enfants (une cinquantaine au total) se sont déjà envolés vers la Roumanie. Les autres les rejoindront vers le 20 janvier.

Mais, si l'on excepte les 6 personnes qui, selon la préfecture, ont déjà fait l'objet d'une reconduite à la frontière, les 43 dossiers en cours d'examen pour une éventuelle obtention du droit d'asile et les 10 qui l'ont obtenue, la majorité des Tsiganes a préféré quitter Nanterre et s'installer discrètement ailleurs.

400 ont choisi de rester

« Je ne sais pas où ils sont, avoue Bernard Monginet, préfet des Hauts-de-Seine. *On me dit que quelques-uns sont à Gennevilliers. Certains ont été arrêtés sur le port du Havre alors qu'ils tentaient d'embarquer clandestinement pour le Canada et d'autres auraient été localisés dans la région de Bordeaux. »*

Si les partenaires de cette opération d'aide au retour en reconnaissent l'échec, le préfet se veut plus mesuré. *« Je considère que ce n'est pas un grand succès, mais c'est encourageant. Un dialogue s'est engagé et 25 % de ces personnes ont accepté les conditions qui leur étaient proposées, malgré les pressions les plus diverses exercées dans des camps où l'on venait leur expliquer qu'il fallait faire bloc et rester là. »*

Mais, à l'heure du bilan, ils sont plus de 400 à avoir choisi de rester en France, un pays *où* ils vivent dans l'illégalité. Pour le préfet, s'il n'est pas question *« de chasse aux sorcières »*, c'est lors de contrôles de routine que les mesures de reconduite à la frontière prises contre les Tsiganes de Nanterre pourront être mises à exécution.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

De nouveaux bâtiments à Roissy-Charles-de-Gaulle

Air France construit son siège social face aux pistes

A l'automne 1995, Air France quittera le quartier Maine-Montparnasse pour emménager dans son nouveau siège social de Roissy-Charles-de-Gaulle, à proximité de la direction des opérations aériennes. Ce transfert, décidé en 1991 à la suite *« d'une opportunité de vente exceptionnellement favorable »* de son immeuble parisien, au prix de 1 600 millions de francs, permettra à la compagnie de rapprocher, à l'instar de plusieurs de ses concurrentes, ses services d'état-major de ses services d'exploitation.

Implanté sur la plate-forme aéroportuaire, face aux pistes et aux terminaux moyen-courriers B et D de l'aérogare 2, le futur siège d'Air France se présentera comme une succession de trois quadrilatères de largeur et hauteur croissantes (3, 4 et 5 niveaux) enchâssés l'un dans l'autre. Conçu par le cabinet d'architectes Valode et Pistre, il offrira des façades homogènes, délimitées par des colonnes vitrées qui serviront à la fois aux circulations entre les étages et les corps des bâtiments.

Au rez-de-chaussée, et sur toute la longueur (environ 260 mètres), une rue intérieure traversera l'ensemble d'ouest en est, pour assurer la liaison entre les différentes entités. Chaque quadrilatère abritera en son sein un jardin en patio, et un grand mât de 55 mètres sera dressé devant la façade blanche, côté pistes, pour indiquer la présence d'Air France sur le site.

L'actuel bâtiment d'entraînement du personnel navigant sera modernisé, afin d'assurer la jonction du futur siège avec la direction des opérations aériennes. Ces installations seront transférées dans un nouvel immeuble, à l'extrémité du complexe immobilier. L'ensemble du programme couvrira une superficie de 60 000 mètres carrés, hors œuvre nette, pour un coût d'objectif global s'élevant à 774 millions de francs (valeur 93).

Entamés en avril 1993, les travaux sont aujourd'hui bien engagés. Les quatre étages de parking en sous-sol (2 500 places) sont en cours de construction, et la superstructure prête à démarrer. Le chantier devrait être achevé en septembre 1995, pour une mise en service impérative le 1er octobre 1995.

L'arrivée d'Air France sur l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, et plus précisément sur le territoire de la ville de Tremblay-en-France, *« ne peut que satisfaire »* le député et maire de la ville, François Asensi (PC). Outre la fierté d'accueillir le siège d'une compagnie de prestige, le rapprochement des services de l'état-major à ceux de l'exploitation devrait rapporter à la commune entre 20 et 25 millions de taxes professionnelles.

MARTINE BOULAY-MÉRIC

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir du mercredi 5 janvier.

L'ARMÉE DES TÉNÈBRES. Film américain de Sam Raimi, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

COOL WORLD. Film américain de Ralph Bakshi, v.o. : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

INDISCRÉTION ASSURÉE. Film américain de John Badham, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MENACE II SOCIETY. Film américain d'Allen et Albert Hugues, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

SHORT CUTS. Film américain de Robert Altman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

THE BABY OF MACON. Film britannique de Peter Greenaway, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

Changement à la tête de l'Agence foncière et technique de la région parisienne

Le conseil régional souhaite jouer un rôle plus actif dans les acquisitions de terrains

Le gouvernement vient de nommer Claude Robert à la présidence de l'Agence foncière et technique de la région parisienne, en remplacement de Georges Constantin qui était à la tête de cet établissement public depuis 1990. Le conseil régional espère prendre, à l'occasion de ce changement, une part plus active dans la politique d'acquisition de terrains en Ile-de-France.

Le nom même de l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP) témoigne de la date de sa création. Celle-ci est en effet née en 1962 d'une initiative de Paul Delouvrier, alors président du district de Paris, pour préparer les grands aménagements du schéma directeur de 1965 dans une région qui ne s'appelait pas encore l'Ile-de-France. Depuis trente ans, l'AFTRP a acheté plus de 45 000 hectares dans la région, dont 35 000 ont déjà été revendus. Ils ont été utilisés pour la construction de cinq villes nouvelles, de bases de loisirs et pour la préservation d'environ 15 000 hectares de forêts et d'espaces verts.

L'AFTRP est également intervenue, en tant qu'opérateur foncier, pour acheter les 2 000 hectares de terrains qui ont permis la construction d'Euro Disney. Elle a aussi acquis les espaces nécessaires à la construction de l'Opéra-Bastille et du ministère des finances à Bercy.

L'agence a conduit plusieurs opérations d'aménagement dans la région, dont la plus importante est le parc international d'activités de Paris-Nord II avec le transfert de l'usine Citroën à Aulnay-sous-Bois. Cette activité d'aménagement avait pris le pas ces dernières années sur les acquisitions foncières. Le budget de l'AFTRP était d'ailleurs passé en 1992 sous la barre des 800 millions de francs. A l'occasion du changement à la tête de l'agence, la présidence du conseil régional fait savoir qu'elle souhaite le retour d'une *« politique foncière active »* de l'AFTRP que la région serait prête à financer en partie.

Cette nouvelle orientation devrait permettre la constitution de réserves foncières pour le long terme. Elles permettraient ainsi aux communes et aux regroupements de communes de disposer de terrains pour leurs projets de développement : zones d'activité ou programmes de logements.

La contribution de la région à une nouvelle politique d'acquisition de réserves foncières aurait évidemment pour contrepartie une modification des responsabilités au sein de l'agence. Son conseil d'administration comprend aujourd'hui autant de représentants de l'Etat que de représentants des collectivités locales, et son président est nommé par décret du président de la République. Le conseil régional souhaite une modification du statut de l'AFTRP, afin qu'elle devienne *« agence régionale »*.

Cette modification prendra sans doute plus de temps que le changement de nom demandé sans succès par Michel Giraud, président du conseil régional, à l'occasion du trentième anniversaire de l'AFTRP. Il n'y a en effet pas d'obstacle à ce que le nom de l'Ile-de-France remplace celui de la région parisienne dans le nom de l'agence.

CHRISTOPHE DE CHENAY

De nouveaux espaces pour les piétons dans les rues de Paris

Les piétons de Paris ont eu leur petit cadeau de Nouvel An. D'abord la mairie du quinzième arrondissement a décidé de libérer, enfin, le parvis dallé et théoriquement piétonnier qu'elle avait fait aménager sur la place Adolphe-Chérioux, juste sous les fenêtres du maire.

Il avait été progressivement envahi par des voitures en stationnement « sauvage ». Pour les chasser on va poser des bornes télescopiques sur le modèle de celles qui filtrent les entrées dans la zone piétonne du quartier Montorgueil. N'auront plus accès au parvis municipal que la voiture du maire, les cortèges des mariages et les véhicules des pompiers.

Seconde bonne nouvelle : dans le vingtième arrondissement trois voies de modeste dimension (cité de Gênes, rue de Pali-Kao et rue Vilin) viennent d'être transformées en espaces piétons sur environ 2 200 mètres carrés.

Autant d'îlots de sécurité et de quiétude où les enfants de la capitale pourront jouer en toute tranquillité.

La baisse du taux de base bancaire et les perspectives de reprise de l'activité

■ BAISSE. Les principaux établissements bancaires français ont annoncé, lundi 3 janvier, une baisse de 0,20 % (de 8,15 % à 7,95 %) de leur taux de base. Il s'agit de la neuvième baisse du TBB (taux de base bancaire) depuis avril 1993. Il revient pour la première fois depuis 1973 sous le seuil des 8 %. En termes réels (hors inflation), le TBB reste pourtant à des niveaux élevés, proches des 6 %.

■ RETARD. Les banques *suivent* avec un mois de retard la baisse au début du mois de décembre par la Banque de France de ses taux directeurs. Les établissements en ont profité pour reconstituer des marges malmenées par les crises monétaires des étés 1992 et 1993.

■ SYMBOLE. Le taux de base bancaire a essentiellement valeur de symbole et ne concerne plus que 20 % environ des crédits aux entreprises et 13 % des crédits aux particuliers.

Les banques françaises font un geste en faveur de la croissance

Les banques françaises ont décidé avec un bel ensemble de saluer l'année 1994 en annonçant, lundi 3 janvier, une baisse de 0,20 % de leur taux de base. *Le TBB (taux de base bancaire)* revient ainsi de 8,15 % à 7,95 % et passe, pour la première fois en France depuis vingt et un ans, sous le seuil des 8 %. La neuvième diminution du TBB, depuis l'arrivée d'Edouard Balladur à Matignon, sera effective à partir du 5 janvier. Elle a été annoncée par la Société générale et, dans son sillage, par la plupart des grandes banques : BNP, Crédit lyonnais, CCF, CIC, Crédit agricole, Banques populaires, Crédit du Nord et Paribas. La dernière baisse du TBB remonte au 22 octobre. Il avait été ramené de 8,40 % à 8,15 %.

Heureux présage ou simple ajustement ? La Bourse de Paris a voulu y voir avant tout la confirmation de son optimisme à tout crin et en a profité pour battre un nouveau record lundi, *lors de la première séance* de l'année.

Le symbole d'un retour du TBB à son niveau de 1973 est fort, mais la comparaison n'est pas forcément pertinente. En juin 1973, en plein choc pétrolier, le taux de base était passé pendant quelques semaines de 7,70 % à 8,20 %. Mais, à l'époque, la hausse des prix était de 7,5 % et les taux réels (hors inflation) très faibles. Avec une inflation annuelle de 2,1 %, *le TBB* ressort aujourd'hui, en termes réels, à des niveaux toujours très élevés de 5,85 %.

En outre, le niveau du taux de base a surtout valeur aujourd'hui par son effet d'annonce et a de moins en moins d'impact sur la vie économique. Il sert de *référence à seulement 20 % des* crédits aux petites et moyennes entreprises et à 13 % des prêts à la consommation pour les particuliers, essentiellement des agios en cas de découverts et des crédits revolving. Le TBB représente 340 milliards de francs sur le total de 1 700 milliards des crédits accordés par les banques liées à l'AFB (Association française des banques).

% Taux de base bancaire
12
11
10
9
8
7
10,25
8,15 (22 oct.)
7,95 (3 janv.)
1991 1992 1993 94
Source : Banque de France.

Reconstituer les marges

Les grands établissements bancaires auront en fait attendu un mois et la fin d'un exercice 1993 difficile pour répercuter la baisse des taux directeurs de la Banque de France du 3 décembre. Pour la sixième fois depuis la crise monétaire de juillet, l'institut d'émission avait diminué d'un quart de point ses deux taux directeurs. Son taux d'appel d'offres (le taux plancher) avait été ramené de 6,45 % à 6,20 % et celui des prises en pension (taux plafond) de 7,25 % à 7 %.

Les banques ont, une fois de plus, *pris leur temps pour entériner* le repli du loyer de l'argent au grand dam des pouvoirs publics. Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, avait déjà réclamé *en décembre que le* taux de base passe sous les 8 %. Les établissements de crédit s'étaient également vu reprocher leur prudence en matière de financement des petites et moyennes entreprises. Ils se sont engagés en décembre à faire des efforts, en obtenant en *contrepartie une réforme de la* loi sur les faillites.

Depuis des mois, les banques cherchent avant tout à reconstituer leurs marges, après avoir souffert des crises monétaires successives des vingt derniers mois. Pendant l'été 1992, au moment du référendum du 20 septembre de la même année sur le traité de Maastricht, et en juillet 1993, avant l'élargissement des marges de fluctuation au sein du Système monétaire européen (SME), *les taux à* court terme ont grimpé de façon vertigineuse, parfois même au-dessus de 20 %. Les établissements financiers n'avaient pas répercuté alors en totalité cette augmentation du coût de l'argent. Le TBB était resté un peu au-dessus des 10 %.

En 1992, les banques avaient perdu, selon l'AFB, 300 millions de francs, en *« faisant preuve de civisme »*. Un civisme qui a ses limites puisque aujourd'hui, le loyer de l'argent au jour le jour est revenu à environ 6,50 % et le TBB redescend seulement sous les 8 %.

Dans la décision des établissements français de crédit, le repli ininterrompu des taux de marché depuis plusieurs semaines a pesé d'un grand poids, tout autant que la baisse des taux directeurs de la Banque de France. Pour la plupart des experts financiers, le repli du TBB est d'ailleurs le prélude à de nouveaux assouplissements de la politique monétaire en France, afin de relancer une économie qui est en panne et de profiter du regain de forme du franc à l'intérieur du SME, et notamment face au deutschemark.

Les milieux financiers attendent les décisions que va prendre, jeudi 6 janvier, la Bundesbank lors de sa première réunion bimensuelle de l'année. En dépit de la fermeté du franc, qui laisse depuis quelques semaines une marge de manœuvre confortable à l'institut d'émission français, la France continue à emboîter le pas fidè*lement à l'Allemagne*. L'autonomie toute nouvelle de la Banque de France ne devrait d'ailleurs pas aller dans le sens d'un assouplissement d'une orthodoxie défendue envers et contre tout. En attendant, il est difficile de chiffrer les effets de la baisse du taux de base sur la *santé financière des PME endettées* et sur la consommation des ménages, la véritable clé de la sortie de crise.

ÉRIC LESER

Le dollar est au plus haut depuis trente mois

En ce tout début 1994, le cours du dollar vis-à-vis du mark a retrouvé son plus haut niveau depuis trente mois, atteignant 1,74 deutschemark contre 1,82 DM au milieu de l'été 1991. A Paris, il a dépassé 5,93 francs, encore un peu au-dessous toutefois des 6,20 francs de juin 1991 et des 6,09 francs touchés fugitivement au début d'août 1993, en pleine crise du franc.

En fait, le dollar en est à sa quatrième tentative de hausse depuis le début de 1991. Chacune de celles-ci se fondait sur l'espoir d'une reprise de l'économie des Etats-Unis, à chaque fois déçue et même cruellement, puisque, le 3 septembre 1992, la devise américaine tombait à son plus bas niveau historique vis-à-vis du mark, soit 1,3880 DM (4,75 francs à Paris). Au début de l'an dernier, presque tous les opérateurs sur les marchés des changes prédisaient une hausse *« inéluctable »* du billet vert, en relation précisément avec les *signes avant-coureurs d'une* reprise de l'économie américaine. Ce même billet vert parvenait à toucher 1,7405 DM fin juillet 1993 pour revenir à moins de 1,60 DM à l'automne et remonter lentement en fin d'année.

Ce coup-ci, la pointe que pousse le dollar paraît plus décisive, et cela pour une série de raisons. La première est qu'effectivement l'économie des Etats-Unis a véritablement retrouvé le chemin de la croissance, avec une production industrielle en vive hausse, des mises en chantier de logements en augmentation pour le septième mois consécutif et, enfin, une réelle amélioration de l'emploi, entraînant une diminution du taux de chômage.

Processus de rééquilibrage

La seconde est que l'écart de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et leurs partenaires diminue et même s'inverse. Les années précédentes, les taux d'intérêt pratiqués en Europe, beaucoup plus élevés qu'à New-York, attiraient davantage les capitaux internationaux, ce qui perturbait les flux de devises aux dépens du dollar.

Aujourd'hui, un grand processus de rééquilibrage est engagé avec une baisse continue en Europe et un début de relèvement aux Etats-Unis. Ainsi, le rendement des emprunts d'Etat à dix ans est tombé en quinze mois de 8 % à 5,50 % en Allemagne (de 9 % à 5,60 % en France) *en raison de la récession*. A New-York, en revanche, après être tombés dans le même délai de 7,5 % à 5,17 % le 15 octobre, au plus bas depuis vingt-cinq ans, ces rendements, dopés par la crainte d'un retour de l'inflation, viennent de remonter à plus de 5,90 %, en pleine ascension, c'est-à-dire au-dessus des rendements européens. Ce phénomène est très important, car il risque d'infléchir les courants de capitaux *dans un sens favorable au dollar.*

A court terme, l'écart est encore trop fort (3,5 % à trois mois à New-York et 6 % à Francfort), mais il va se réduire en 1994 suivant le même processus, pour disparaître et probablement s'inverser cette année.

Le dollar, on le sait, est encore sous-évalué de 15 % à 20 % par rapport aux monnaies européennes, ce qui confère aux *exportateurs américains un* avantage certain sur leurs concurrents. Ce raffermissement ne peut qu'améliorer la compétitivité des produits européens sur les marchés mondiaux . Quant aux prix de l'énergie, essentiellement le pétrole brut, libellés en dollars, ils s'inscrivent en baisse continue, ce qui compense par avance une revalorisation de la monnaie américaine.

FRANÇOIS RENARD

Bon démarrage des Bourses européennes

La trêve de fin d'année n'a *pas freiné le dynamisme des* places boursières européennes. Alors que le marché londonien était fermé lundi 3 janvier, la plupart des autres grandes places ont encore inscrit de nouveaux records. La Bourse de Paris, encouragée par la baisse des taux de base bancaire décidée en début d'après-midi, s'est reprise à mi-séance pour gagner finalement 0,98 %. L'indice CAC 40 a, un instant, franchi la barre des 2 300 points, pour *terminer à 2 290,56 points*, atteignant tout de même un sommet.

Scénario voisin à Francfort : au cours d'une séance en demi-teinte, l'indice DAX des 30 valeurs les plus actives a inscrit de justesse un plus haut (+ 0 05 %), à 2 267,98 points. *Les autres marchés ont également* poursuivi dans cette voie, que ce soit Zurich, Bruxelles, Amsterdam.

Aux Etats-Unis, Wall Street a terminé sur une petite hausse (+ 0,07 %), à l'issue d'une séance largement négative, en raison d'une nette remontée des taux d'*intérêt à long terme*, après la publication de bonnes statistiques économiques.

Ces progressions n'ont certes pas la vigueur des séances pré*cédentes, comme si après plu*sieurs journées de forte activité, les investisseurs souhaitaient marquer une pause. Jusqu'alors, la vague d'achats, qui a provoqué la hausse des cours et la succession quasi-ininterrompue de records sur les marchés euro*péens, est due à la détente des* taux d'intérêt décidée pour relancer l'activité économique. Les intervenants attendent à présent de connaître les conclusions de la réunion de la Bundesbank prévue jeudi 6 janvier. Beaucoup espèrent que les autorités monétaires alle*mandes vont* poursuivre le mouvement et faire un nouveau geste en abaissant le taux d'escompte.

Rarement le contraste aura été aussi saisissant entre des économies marquées par le chômage et la récession en Europe continentale, et par une *reprise en douceur aux Etats-*Unis et la performance des places financières. En 1993, Paris a gagné 22 %, Londres 20 %, Francfort 46 % et New-York 14 %, les marchés anticipant une sortie de la crise (*le Monde de l'économie* du 4 janvier).

CLÉS/ *Glossaire*

■ Taux de base bancaire. – Taux d'intérêt annuel fixé par les banques et utilisé comme repère pour établir les conditions de crédit faites à une partie de la *clientèle. En théorie, les meilleurs* clients ne peuvent obtenir des taux inférieurs. Le taux de base existe aux Etats-Unis sous la *forme du prime rate.*

■ Taux au jour le jour. – Le loyer de l'argent au jour le jour est un taux moyen pondéré des opérations de crédits entre banques *réalisées sur une journée. Il* est calculé pour être diffusé le lendemain en fin de matinée.

■ Taux directeurs. – Il s'agit *des deux taux majeurs d'inter*vention de la Banque de France : appels d'offre (taux plancher) et prises en pension (niveau haut de la fourchette). Ils sont considérés comme directeurs parce qu'ils ont une influence directe sur la politique de crédit des banques.

L'Etat lèvera 520 milliards de francs en 1994

Le ministre de l'économie et des finances, Edmond Alphandéry, a arrêté, lundi 3 janvier, le programme indicatif de financement de l'Etat pour 1994. Les appels de l'Etat au marché financier s'élèveront, cette année, à 520 milliards de francs contre 475 milliards de francs en 1993. Le montant des émissions d'obligations assimilables du Trésor (OAT) sera de l'ordre de 275 milliards de francs et celui des émissions de bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) de l'ordre de 245 milliards de francs. En 1994, l'Etat procédera tous les deux mois, dans la mesure du possible, à des adjudications en écus.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

■ Indice des directeurs d'achat : au plus haut depuis un an. – L'indice *économique* du groupement national des directeurs d'achat américains s'est établi à 57,9 % en décembre, soit son *plus haut niveau* depuis janvier 1993. Un indice supérieur à 44,5 % traduit une expansion de l'économie. Sur l'ensemble de l'année 1993, l'indice a atteint en moyenne 52,7 %, soit exactement le même niveau qu'en 1992.

A propos de l'audit demandé par les établissements de crédit français

Le ton monte entre Walt Disney et ses créanciers

Les négociations se durcissent entre Euro Disney et les banques sur le plan de refinancement du parc d'attractions. Les deux parties n'entendent pas céder du terrain et les déclarations fracassantes se succèdent par voie de presse interposée. Le rapport de force est à son comble et la partie prend des allures de poker menteur. Après les propos alarmistes du président du groupe américain Walt Disney au *Point*, Michael Eisner, sur la possibilité d'une fermeture du parc de loisirs de Marne-la-Vallée (*le Monde* daté 2-3 janvier), les banques se plaignent du manque de coopération de la société pour mener à bien leur audit.

Le cabinet de conseil KPMG, chargé de cet audit par les banques créancières d'Euro Disney, *se heurte dans ses investiga*tions à *« un refus total de coopérer »* de la part de la compagnie Walt Disney, qui détient 49 % de la société Euro Disney, a révélé dans la soirée du lundi 3 janvier l'Agence France-Presse, citant *« de très bonnes sources »*. Des représentants du cabinet Price Waterhouse, *la* société d'audit de Walt Disney, auraient été délégués pour *« encadrer étroitement dans leur travail »* les membres de KPMG.

Informations fragmentaires

Réagissant à ces propos, Walt Disney a déclaré avoir transmis au cabinet d'audit *« toutes les informations qu'il jugeait utiles sur les finances d'Euro Disney, et rien de plus ». « Si leur opinion sur ce qui est utile est différente de la nôtre, nous pourrons en discuter »*, a ajouté le porte-parole de Walt Disney. Les modalités de l'audit ont été fixées dans un courrier de décembre entre les banques et la firme américaine qui déclare s'en tenir à cette lettre.

Les banques ne l'entendent pas de cette oreille. *La BNP et* Indosuez, chef de file des banques créancières, ont adressé, le 27 décembre dernier, une lettre cosignée par la Caisse des dépôts et consignations à Franck Wells, numéro deux de Walt Disney. Elles soulignent dans ce courrier que le cabinet d'audit KPMG *n'a pas eu accès* à son arrivée à certains documents, ni pu rencontrer les personnes souhaitées. Elle proteste contre la *« non-coopération de Walt Disney »* et s'inquiète de *« l'impact négatif d'une telle attitude »*.

« Si on veut mettre sur pied un vrai plan de redressement, explique un banquier, *cela suppose une vision complète et exhaustive de la situation, et non des informations fragmentaires. »* L'audit avait été demandé par les banques après la présentation des comptes de la société Euro Disney.

Cette dernière a enregistré un déficit de 5,3 milliards de francs de pertes pour son exercice 1992-1993 (dont 3,2 milliards imputables à un changement de méthode comptable). Des négociations se poursuivent pour mettre au point un plan de redressement. Pour ce faire, Walt Disney s'était engagée à combler les besoins de trésorerie de sa filiale jusqu'au 31 mars 1994.

M. La.

Suscitant l'opposition de plusieurs syndicats

Le rapport Mandil détaille les conditions d'une déréglementation partielle du monopole d'EDF et de GDF

Le rapport Mandil, base de réflexion du gouvernement en matière de déréglementation des monopoles du gaz et de l'électricité, vient d'être rendu public, comme l'avait annoncé à la mi-décembre, le ministre de l'industrie, Gérard Longuet.

Ce document préconise une suppression du monopole de production d'EDF et une abolition de l'exclusivité d'importation et d'exportation d'EDF et de GDF. La réaction des syndicats a été immédiate. Les fédérations CGT et FO de l'énergie ont réaffirmé, lundi 3 janvier, leur opposition à la privatisation des deux entreprises publiques et en évoquant la possibilité d'une riposte. La CFDT s'est donnée le temps de la réflexion.

Le 10 décembre, en clôturant le colloque *« 1973-1993 : énergie, signaux pour le futur »*, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, présentait la position française sur la déréglementation des monopoles d'électricité et du gaz. *« Maintien de l'intégrité juridique et du statut d'établissement public d'EDF et de GDF, maintien du service public, mais suppression du monopole de production d'électricité, et abolition, sous certaines conditions, des monopoles d'importation et d'exportation pour nous mettre en harmonie avec le droit communautaire et tenir compte de l'internationalisation croissante des deux opérateurs et des besoins spécifiques des industriels gros consommateurs. »*

Quatre pistes

Le ministre expliquait alors que cette position avait été arrêtée, après les débats parlementaires, mais surtout à partir du rapport Mandil, du nom du directeur de l'énergie. Il s'engageait alors à le publier intégralement tout en indiquant que ces évolutions nécessiteraient une modification de la loi de nationalisation de 1946 (*le Monde* daté 12-13 décembre 1993).

Les différents acteurs ont donc reçu ce document d'une cinquantaine de pages, juste avant la Saint-Sylvestre. La plupart en ont pris connaissance lundi 3 janvier et ont pu ainsi connaître plus en détail les grandes lignes de la future déréglementation.

Parmi *« les changements nécessaires »*, quatre pistes sont explorées pour renforcer le service public, développer la compétitivité industrielle, favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie, et permettre l'évolution des structures.

Claude Mandil observe que les objectifs du service public, notamment en matière de continuité et de sécurité des approvisionnements, *« requièrent une gestion optimale du réseau de transport et de distribution. Pour être pleinement en mesure de répondre de façon efficace à ces contraintes, cette gestion doit être centralisée au niveau du réseau de transport »*. Il faut pour cela *« simplifier l'organisation du transport et de stockage de gaz naturel en France confiant une mission de coordination à GDF »*, *« assouplir les règles de desserte des communes non alimentée en gaz »* et *« renforcer le pouvoir concédant des collectivités locales par le regroupement des concessions, qui pourrait être encouragée par des incitations financières »*.

Le deuxième thème abordé – le développement de la compétition industrielle –, passe par la suppression partielle des monopoles. *« L'enjeu est le suivant : lorsqu'un industriel a des consommations énergétiques telles que sa survie – et en tout cas sa localisation – dépendant des prix de l'énergie, il est nécessaire que le système juridique permette aux entreprises de ce secteur d'avoir accès aux sources énergétiques les moins chères disponibles et donc d'éviter le système de péréquation amont (péréquation des prix des ressources) qui conduit à la notion de prix d'approvisionnement moyen »*.

Cela passe par la suppression du monopole de production d'EDF. Il serait remplacé pour les nouveaux équipements *« par un système d'appel d'offres géré par le gestionnaire du réseau qui est l'acheteur unique de la production et demeure le responsable de l'appel des centrales. La programmation serait arrêtée en accord avec l'administration »*.

« Fourniture au plus bas prix »

Dans le même temps, seront supprimés les monopoles d'importation et d'exportation *« afin de permettre aux grands consommateurs industriels d'avoir l'assurance de la fourniture au plus bas prix »*. Ces consommateurs seraient ceux utilisant l'énergie pour l'électrolyse et la fabrication d'engrais. *« Des autorisations administratives d'importation seront octroyées. »* Des autorisations analogues seront nécessaires pour l'exportation qui sera réservée aux producteurs *« après satisfaction des besoins nationaux »*.

Le troisième thème étudié, *« favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie »*, stipule que, pour encourager la cogénération et le développement des énergies renouvelables, *« cela suppose que ces productions bénéficient d'une garantie d'achat par le réseau avec contrôle des tarifs d'achats par l'administration »*.

Enfin, le quatième sujet concernant *« l'évolution des structures »* d'EDF et de GDF, afin de poursuivre leur développement national et international, *« suppose des alliances, des capitaux, des souplesses et souvent des engagements de réciprocité »*. Par exemple, la réorganisation évoquée en matière de transport de Gaz de France *« nécessite un examen des coopérations entre cette entreprise publique et les entreprises du secteur pétrolier »*. Pour EDF, *« les métiers de production et de transport donneront lieu à des comptabilités séparées faisant apparaître les coûts de chacune des deux activités »*.

De plus *« l'évolution du système électrique rend nécessaire le réexamen de la CNR (Compagnie nationale du Rhône) et de ses relations avec EDF »*. Cette modification, confirme les intentions des pouvoirs publics d'associer la CNR avec Péchiney pour permettre la privatisation du producteur public d'aluminium.

Côté syndicat, après la lecture de ce rapport, si la CFDT s'accorde un temps de réflexion, la CGT et FO ont immédiatement réagi en marquant leur opposition aux propositions et surtout à la perspective sous-jacente de modifier la loi de nationalisation de 1946.

Cette déréglementation suscite l'inquiétude des salariés des établissements publics. Déjà, le 23 novembre, plus de la moitié des 144 000 agents avaient suivi le mot d'ordre de grève.

DOMINIQUE GALLOIS

ÉTRANGER

Annonçant une « nouvelle ère » en 1994

Le premier ministre chinois recommande la prudence dans les réformes

Le premier ministre chinois, Li Peng, a estimé, lundi 3 janvier, que les réformes économiques dans les domaines financier et monétaire, tout comme les investissements et le commerce extérieur, allaient ouvrir *« une nouvelle ère »* pour la Chine en 1994. Il a recommandé cependant la prudence et un pouvoir central fort, seules conditions, selon lui, de la prospérité et de la stabilité.

Lors d'entretiens accordés à divers médias officiels, M. Li a révélé que le gouvernement chinois avait fixé pour 1994 un objectif de croissance de 9 %. En 1992 et 1993, l'économie a progressé de 13 % alors que les objectifs officiels étaient respectivement de 6 % et 9 %.

« Plus notre situation s'améliore, plus nous devons être prudents dans la mise en œuvre de la politique de réformes », a déclaré le premier ministre, avant d'ajouter que *« des avancées trop rapides en matière de réforme des prix conduiraient à l'instabilité et les récents achats de panique de céréales dans certaines régions doivent nous servir de leçon »*. En fin d'année, les prix des céréales ont flambé de 30 % à 40 % frappant surtout les régions les plus pauvres. Ce qui n'a pas manqué de susciter des inquiétudes à Pékin sur le risque d'une mise en cause de l'équilibre social du fait de l'inflation. Celle-ci a atteint 14,5 % en 1993, et jusqu'à 20 % dans les trente-cinq plus grandes métropoles du pays.

Les prix de plus de 90 % des produits chinois sont déterminés aujourd'hui par le marché. Leur libération dans les secteurs restants, notamment le pétrole, l'électricité et les billets de train, sera *« le morceau le plus difficile »*, a souligné M. Li. Et le succès des réformes devrait assurer à la Chine une croissance *« durable, rapide et saine »*, a affirmé le premier ministre.

Avant d'être elle-même privatisée

La Treuhand doit encore privatiser 266 entreprises en Allemagne orientale

La Treuhandanstalt, organisme chargé du programme de privatisation des entreprises d'Allemagne orientale, a annoncé, lundi 3 janvier, qu'il ne lui restait plus que 266 entreprises à privatiser. *« Nous avons pris le dernier tournant et nous allons bientôt franchir la ligne d'arrivée. Nous avons créé un cadre général pour l'économie est-allemande »*, a déclaré, lors d'une conférence de presse à Berlin, Birgit Breuel, la présidente de la Treuhand, qui récuse l'idée que les entreprises restantes sont invendables. Il en existe d'*« excellentes »*, a-t-elle affirmé.

En 1990, date de sa création, la Treuhand avait la charge de 13 000 entreprises et devait achever sa mission à la fin de 1993. Mais la récession qui sévit en Allemagne a retardé cette échéance d'un an. Au total, 47 000 contrats ont été signés avec des investisseurs qui se sont engagés à verser 184 milliards de marks (625 milliards de francs) – jusqu'à présent, seuls 84 milliards l'ont été effectivement – et à préserver 1,5 million d'emplois, a rappelé Mme Breuel avant d'indiquer que la Treuhand allait être elle-même partiellement privatisée.

Le 1er mars, en effet, sera créée une société à responsabilité limitée dont un quart du capital doit être immédiatement cédé à des partenaires privés. *« L'objectif est de parvenir à une privatisation totale »* de cette nouvelle société qui aura la charge du contrôle et du suivi des contrats de privatisation, a souligné Mme Breuel.

Bientôt une nouvelle numérotation téléphonique

La fin du « 16 »

Le ministère des postes et télécommunications et France Telecom préparent un plan de numérotation à dix chiffres pour la fin de l'année prochaine. Les numéros à huit chiffres, introduits en 1985, laisseront la place, selon ce plan, à une numérotation en « 10/8 » à la fin de 1995 ou, au plus tard, au début de 1996, selon le ministère.

Ce plan devrait permettre d'atteindre sans encombre les années 2040 à 2050. Le principe de base consiste à introduire devant les huit chiffres actuels le numéro 0 au niveau national, suivi d'un numéro de zone. La France sera découpée en trois zones (Ile-de-France, Nord et Sud) ou cinq zones (Ile-de-France, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest). La question n'est pas encore tranchée.

Paris se verra affecter le 1. Il faudra donc numéroter 01, suivi des huit chiffres actuels pour obtenir un correspondant en Ile-de-France. Le 16 disparaîtra, ainsi que la tonalité qui l'accompagne. Dans un souci d'harmonisation au sein de l'Union européenne, les numéros d'urgence, le 17 pour la police, le 18 pour les pompiers et le 15 pour le SAMU, disparaîtront au profit d'un numéro commun à toute l'Europe, le 112. Autre avancée européenne, le 00, déjà utilisé dans plusieurs pays européens, prendra la place du 19 pour l'étranger.

En France, outre les zones géographiques, deux préfixes non géographiques seront affectés aux services et aux téléphones mobiles. Les services (Minitel, kiosque téléphonique, numéro du Père Noël, etc.) seront regroupés derrière le préfixe 08, et passeront donc également à dix chiffres, sauf les numéro courts (3615, 3613) qui resteront inchangés. Enfin, les radiotéléphones, tous types confondus, se verront affecter le préfixe 06.

SOCIAL

Selon une étude du CEREQ sur l'emploi des jeunes

Les élèves issus du secondaire recourent massivement aux dispositifs d'insertion

Comment se réalise l'insertion des jeunes dans le monde du travail après leur sortie du système scolaire? Pour observer ce passage, le CEREQ (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) a étudié les parcours, entre juin 1989 et décembre 1992, des 400 000 jeunes qui avaient quitté l'enseignement secondaire ou l'apprentissage à la fin de l'année scolaire 1988-1989. Les résultats en ont été publiés *en décembre (CEREQ Bref, nº 93).*

Une toute petite moitié (43 %) de ces jeunes ont rapidement trouvé un emploi qualifié d'ordinaire, sans avoir recours à un dispositif d'aide à l'insertion. Dans ce cas, ils sont issus de formations industrielles si ce sont des garçons (72 %) ou tertiaires si ce sont des filles (76 %). Très peu proviennent des filières de formation générale et, majoritairement, ils sont de niveau V (CAP ou brevet d'études professionnelles).

Les garçons, à 35 %, viennent de l'apprentissage. Globalement, ils sont plus nombreux que les autres jeunes entrant sur le marché du travail à avoir un diplôme (72 % pour les filles, 63 % pour les garçons).

Sur l'autre versant, 57 % des jeunes ont dû bénéficier d'au moins une mesure prévue par les dispositifs d'insertion professionnelle, et cela ne s'est pas toujours traduit par un emploi, stable ou pas. De ce point de vue, la différenciation s'effectue selon le type de mesure, ceux qui ont été accueillis dans une formule du secteur non marchand (les contrats emploi-solidarité essentiellement) s'insérant moins bien, à terme, que ceux qui ont bénéficié d'une formule destinée au secteur marchand (contrat de qualification ou d'adaptation).

Les femmes plus pénalisées

Parmi les jeunes qui sont passés au moins une fois dans un dispositif, 27 % l'ont fait dans une mesure relevant du secteur marchand et 38 % dans une mesure concernant le secteur non marchand. Les *« redoublements »* multiples ou les *« passages récurrents »* ont lieu uniquement dans les dispositifs propres au secteur non marchand.

Les hommes bénéficient plus souvent des mesures du secteur marchand (24 % une fois, 5 % deux fois) que les femmes (20 % une fois, 3 % deux fois). A l'inverse, les femmes sont davantage orientées vers le dispositif du secteur non marchand (33 % une fois, 14 % deux fois) que les hommes (17 % une fois, 5 % deux fois). Bien entendu, ceux qui n'ont connu qu'une seule mesure aboutissent plus facilement dans un emploi que les autres, et l'on voit bien que les femmes éprouvent plus de difficultés d'insertion.

Après le passage dans une mesure, les femmes affichent un taux de chômage (35 %) nettement supérieur à celui des hommes (17 %). Les auteurs de l'étude notent que *« le chômage stigmatise surtout les femmes »*. Elles sont environ la moitié à retourner au chômage lorsqu'elles y sont avant de bénéficier d'une ou de deux mesures, alors que c'est le cas pour moins d'un quart des hommes.

Pourtant, les jeunes insérés dans l'emploi, après leur passage dans le dispositif d'aide, ont un *« profil »* proche de ceux qui ont accédé à l'emploi. Si les seconds peuvent être considérés comme plus *« employables »*, la différence avec les premiers n'est pas considérable, au regard des critères objectifs.

Ils sont issus massivement d'une formation professionnelle, tertiaire pour les femmes (80 %), industrielle pour les hommes (70 %). Le niveau V de formation prédomine et l'on compte un nombre important de diplômés : 84 % pour les filles, 50 % pour les garçons. La caractéristique essentielle dans le groupe de ceux qui ne s'insèrent pas directement proviendrait de la forte représentation de jeunes issus de filières générales (30 %).

A. Le

REPÈRES

TABAC

Le prix des cigarettes augmentera de 13 % le 10 janvier

Le prix des cigarettes va augmenter en France d'environ 13 % au 10 janvier, a-t-on appris lundi 3 janvier. Lors de l'année écoulée, deux hausses de 15 % des taxes sur les tabacs avaient été appliquées, les 18 janvier et 24 mai. Mais les prix au consommateur n'avaient pas augmenté dans les même proportions, certains fabricants, notamment américains, ayant choisi de ne pas les répercuter intégralement, pour maintenir leurs ventes. Au total, le prix de vente de détail des cigarettes avait progressé de 19,1 % l'an dernier, selon l'INSEE.

Contrairement aux hausses de 1993, qui faisaient suite à la loi Evin, la nouvelle hausse ne *résulte pas d'un alourdissement* du taux d'imposition sur le tabac. Mais les recettes supplémentaires qu'elle entraîne sont déjà prises en compte dans la loi de finances pour 1994.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Prague demande une pause aux investisseurs étrangers

Le premier ministre tchèque, Vaclav Klaus, a demandé aux investisseurs étrangers de marquer une pause, le temps d'achever le programme de privatisation. *« L'investissement étranger est bien plus important que ce que l'économie peut absorber »*, a déclaré M. Klaus dans un entretien publié, lundi 3 janvier, dans le quotidien économique *Hospodarske Noviny*. Sur les neuf premiers mois de 1993, les investissements étrangers en République tchèque se sont élevés à 455 millions de dollars (près de 2,7 milliards de francs)

ÉTATS-UNIS

L'administration américaine annonce la création de deux millions d'emplois en 1994

Deux millions d'emplois devraient être créés aux Etats-Unis en 1994, soit à peu près le *même nombre qu'en 1993*, a déclaré, lundi 3 janvier à la chaîne de télévision ABC, le secrétaire américain au travail, Robert Reich. Le taux de chômage – qui était de 6,4 % en novembre dernier – se maintiendrait entre 6 et 6,4 % tout au long de l'année 1994, a ajouté M. Reich.

La plupart des emplois créés le seront dans les services. Mais le secrétaire américain au travail a averti que le fossé allait continuer à se creuser entre *« ceux qui sont prêts* [pour ces emplois] *et ceux qui ne le sont pas »*.

Selon une étude du ministère du travail

Les mesures en faveur de l'emploi des plus de 50 ans ont coûté 2,2 milliards de francs en 1992

Pour limiter les effets de la progression du chômage parmi les plus de 50 ans, des mesures de la politique de l'emploi ont été mises en place, outre les préretraites et les dispenses de recherche d'un travail (*le Monde* du 4 janvier). En 1992, relève une étude de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail, publiée en décembre (*Premières synthèses*, nº 36), plus de 90 000 d'entre eux ont bénéficié de l'un de ces dispositifs, représentant ainsi 7 % des publics accueillis. Il en aura coûté 2,2 milliards de francs à l'Etat, contre un peu moins de 0,3 milliard en 1987.

Trois formules ont été plus particulièrement utilisées : les contrats de retour à l'emploi, les actions d'insertion et de formation (AIF) sous forme de stages, et les contrats emploi-solidarité (CES) qui s'adressaient prioritairement aux jeunes à l'origine. Elles totalisent 70 % de l'action en faveur des chômeurs les plus âgés et se répartissaient entre 19 232 contrats de retour à l'emploi, 12 856 AIF et 34 049 contrats emploi-solidarité.

Parallèlement, plus de 10 000 salariés âgés de plus de 50 ans ont bénéficié de conventions de conversion mises en œuvre pour accompagner des restructurations, et ont représenté 9 % des mesures de ce type. Sans compter les licenciements qui se sont transformés en préretraite, financés par l'UNEDIC, il faut également ajouter 45 837 départs en préretraite FNE (Fonds national de l'emploi) qui ont sensiblement augmenté au cours de l'année. Enfin, après un démarrage très lent, les préretraites progressives se sont développées puisque, en 1992, on totalisait 4 419 personnes qui avaient opté pour ce travail à mi-temps, rémunéré à 80 % de l'ancien salaire.

En croissance rapide, les dépenses occasionnées par cet ensemble de mesures s'élèvent donc à 2,2 milliards de francs. Tandis que les opérations liées aux restructurations ont nécessité 470 millions de francs, les divers stages ont coûté 373 millions de francs, les contrats emploi-solidarité 576 millions de francs, et les différentes aides pour un emploi dans le secteur marchand, dont les contrats de retour à l'emploi, ont mobilisé 781 millions de francs.

CONSTRUCTION NAVALE

A l'issue d'une audience du tribunal de Marseille

La liquidation judiciaire de Sud-Marine semble inéluctable

La liquidation judiciaire de l'entreprise marseillaise Sud-Marine, qualifiée il y a encore peu de temps de fleuron de la réparation navale et de la construction de plates-formes pétrolières, paraît désormais inéluctable, à l'issue d'une audience du tribunal de commerce de Marseille, qui a mis lundi 3 janvier son jugement en délibéré « sous huitaine ».

Au cours de cette audience à huis clos, l'administrateur judiciaire, Me Frédéric Bouet, a fait état d'une « *situation peu encourageante, avec des carnets de commandes pas très fournis, aucune offre de reprise et un portefeuille encore plus vide que lors de la dernière audience du tribunal, le 29 novembre* », a-t-on appris de sources judiciaires.

« Un module M3 à destination du Gabon venant d'être commandé par Elf à Bouygues-Offshore, une poursuite d'activité me semble difficile à présent », a-t-il ajouté. Le représentant des créanciers, Mº René Bellot, a demandé de son côté *« une poursuite d'exploitation d'un mois et demi, uniquement pour les besoins de la liquidation, pour avoir une situation nette »*.

La disparition éventuelle de Sud-Marine, qui compte 615 employés, serait également lourde de conséquences pour un millier de salariés d'une trentaine de sociétés sous-traitantes et pour l'ensemble du secteur de la réparation navale marseillaise, qui compte 2 000 salariés contre 10 000 il y a quinze ans.

VIE DES ENTREPRISES

Pour renforcer son bilan

Le CCF va lancer une augmentation de capital

Le Crédit commercial de France (CCF) va procéder à sa première augmentation de capital en numéraire depuis sa privatisation en 1987. L'opération a pour objectif *« de renforcer le bilan de la banque et d'assurer le financement de sa croissance »*, a indiqué, lundi 3 janvier, son président, Charles de Croisset. Cette augmentation de capital sera d'une *« ampleur limitée »*, puisqu'elle ne représentera que 7 % à 8 % de la capitalisation boursière du CCF, et n'est pas destinée à servir à l'achat de la Banque Hervet, a tenu à préciser M. de Croisset.

L'augmentation de capital, d'environ 1,3 milliard de francs, mais pouvant être portée à 1,5 milliard, sera réalisée par le biais d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA). A chaque action nouvelle serait attaché un bon de souscription, deux bons permettant de souscrire à une nouvelle action.

Pour son centenaire, le CCF peut afficher *« le plus beau ratio Cooke de la place »*. *« Nous avons comme objectif de le voir passer à 12 % »*, a indiqué le président de l'établissement. Le CCF entend continuer à privilégier la croissance interne dans ses deux activités essentielles, le réseau et les marchés. Ce qui ne l'a pas empêché de multiplier les opérations de croissance externe depuis plusieurs mois. M. de Croisset a souligné, en matière de croissance externe, le record de 1993, qui a vu le rachat, en commun avec la banque allemande BHF-Bank, de la banque d'affaires britannique Charterhouse et celui de la filiale de la Banque de Montréal au Brésil.

Ajoutant qu'il y aurait d'autres opérations au début de 1994, Charles de Croisset a précisé : *« Je ne sais pas s'il y aura la Banque Hervet, mais je crois qu'il y en aura une autre. »* Il a confirmé que, pour la dixième année consécutive, les résultats du CCF devraient connaître en 1993 une croissance, mais que celle-ci sera modérée. Pour 1994, si le président du CCF a indiqué que la banque *« avait adopté, au niveau du résultat brut d'exploitation, des budgets ambitieux »*, il a toutefois estimé que l'année restera très coûteuse en matière de provisions pour risques pour les banques en général.

TRANSPAC et SEMA : accord de partenariat. – Transpac (groupe France Telecom) et le groupe de services informatiques Sema Group ont signé récemment un accord de partenariat dans le domaine de l'administration de réseaux d'entreprises. L'alliance permettra à Transpac de disposer d'un partenaire industriel pour accompagner son développement sur le marché des réseaux de télécommunications de grandes entreprises internationales. Sema Group fournira des outils de supervision de réseaux aux normes internationales. Ce partenariat prend la forme d'un contrat d'un montant d'une douzaine de millions de francs par an pour Sema Group sur une durée de trois ans.

Conséquence de la crise du transport aérien

Airbus Industrie a enregistré 59 annulations de commandes en 1993

Airbus Industrie ne présentera pas ses résultats cette année. Il n'y a pas de raison officielle invoquée, mais l'année a été particulièrement difficile pour l'industrie aéronautique (*le Monde* du 28 décembre 1993). Au total, Airbus Industrie aurait compté sur l'année 1993 quelque 59 annulations pour un total de 38 commandes, soit un solde négatif de 21 appareils. En 1992, l'année avait été meilleure pour l'avionneur européen avec 136 commandes pour 95 annulations.

Le constructeur a particulièrement souffert des annulations de commandes de la société irlandaise d'avions GPA (Guiness Peat Aviation). GPA, sauvée de la faillite en mai par le groupe américain General Electric, avait annoncé en septembre un plan de restructuration drastique. Pour Airbus, plus touché que Boeing, les commandes fermes étaient tombées de 91 appareils (livraison entre 1993 et 2000) à seulement 6 à livrer en 1997 et 1998. Au lendemain de cette annulation, le consortium de Toulouse rappelait qu'il restait au total 55 appareils – principalement des A-320 et A-321 – à livrer à GPA d'ici à l'an 2000.

Ces piètres résultats s'expliquent pas une mauvaise conjoncture pour les compagnies aériennes. Après avoir enregistré un déficit historique de 4,8 milliards de dollars en 1992, selon les chiffres communiqués par IATA, leurs pertes devraient atteindre 2,4 milliards de dollars cette année. La crise de surcapacité a poussé les transporteurs à se livrer une guerre des prix. Dans ce contexte, les compagnies ont élaboré des plans de restructuration drastiques affectant la flotte et les effectifs. Airbus Industrie n'est évidemment pas le seul constructeur à faire les frais de ces restructurations. Boeing annonçait pour sa part, il y a quelques semaines, 226 commandes dans l'année mais 214 retraits d'avions.

Les livraisons se sont toutefois succédées à un rythme satisfaisant pour le constructeur européen. Elles devraient s'élever à 138 en 1993 contre 157 en 1992, une très bonne année. Toutefois, le chiffre d'affaires de 1993 devrait être supérieur à celui de 1992 (7,6 milliards de dollars), compte tenu de la livraison des gros porteurs A-340 long-courriers.

Au chapitre des satisfactions, l'année 1993 aura été marquée par le lancement du petit porteur Airbus A-319 durant le Salon du Bourget. L'A-340 a été mis en service en mars 1993 avec la Lufthansa et Air France et le premier A-330 a été livré à sa compagnie de lancement, Air Inter, en décembre.

MARTINE LARONCHE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

REGROUPEMENT

DMC achève la réorganisation de son activité « impression sur tissus ». – Le groupe textile français DMC (Dollfus Mieg & Cie) a annoncé, lundi 3 janvier, avoir achevé de regrouper ses différentes activités *« impression sur tissus »* au sein de sa filiale allemande KBC (Koëchlin Baumgartner und Cie) sans que cette réorganisation ait *« d'effet sur ses comptes consolidés »*. L'activité française d'impression du groupe a été filialisée sous le nom de Texunion et apportée à KBC, filiale à 100 % de DMC. Les titres de KBC détenus par DMC, Kyudo SA et Compagnie Textile SARL, ont été apportés à un holding allemand créé à cet effet et baptisé DMC-Dollfus Mieg (Deutschland) AG. L'impression sur tissus est l'essentiel de l'activité du premier groupe textile français. KBC représente 40 % du chiffre d'affaires de DMC.

CRISE

FRANCE-ÉBAUCHES : prolongation du chômage partiel jusqu'au 20 janvier. – La société France-Ebauches, sixième fabricant mondial de mouvements d'horlogerie, va prolonger jusqu'au 20 janvier les mesures de chômage partiel prévues initialement du 3 au 7 janvier. France-Ebauches emploie 420 salariés en France sur les sites de Valdahon, Maîche et Besançon (Doubs). La direction justifie cette décision par la nécessité de reconstituer sa trésorerie devant la *« frilosité des banquiers français »*. Une première mesure de chômage partiel était intervenue entre le 16 et le 23 décembre 1993. France-Ebauches, qui a fait l'objet en 1993 d'un plan socialde 67 suppressions d'emplois, connaît depuis deux ans des difficultés liées à une sévère concurrence asiatique.

CHARLES JOURDAN : nouveau plan de restructuration. – La direction de Charles Jourdan Industrie a annoncé, lundi 3 janvier, qu'elle avait présenté, fin décembre, un nouveau plan de restructuration du groupe, prévoyant 60 licenciements secs sur 147 employés. Ce nouveau plan du fabricant de chaussures de luxe doit être examiné dans les deux mois par la direction départementale du travail, qui avait refusé, le 6 décembre, un premier plan de 92 licenciements secs. La direction de Charles Jourdan Industrie avait alors introduit un recours gracieux et accepté une étude financière sur son groupe sous l'égide des ministères de l'industrie et du travail. Charles Jourdan, qui exploite trois sites différents dans la Drôme (un à Tournon et deux à Romans), a décidé de regrouper ses activités dans une seule usine, à Romans.

COMMANDE

ALCATEL emporte la plus grosse part du contrat des télécoms australiennes. – Alcatel a emporté la plus grosse part du contrat de fourniture de matériel adjugé par l'Australie dans le cadre de la rénovation sur cinq ans de ses télécommunications, a annoncé, lundi 3 janvier le groupe français. Alcatel fournira plus de 5 millions de lignes sur les 8,5 millions que le nouveau programme comporte. De source sûre, on estime le contrat à plus de 1 milliard de dollars australiens (environ 4 milliards de francs). La société française a obtenu ces commandes après que Telecom Australia eut mené une consultation de six mois auprès de ses trois fournisseurs, Alcatel, le suédois Ericsson et le canadien Northern Telecom.

NOMINATION

CHAMBRES DE COMMERCE : une femme directrice générale de l'ACFCI. – Pour la première fois de son histoire, l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) a porté une femme au poste de directeur général : il s'agit de Maud Bailly-Turchi (quarante-quatre ans), énarque, qui était présidente des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais de 1989 à 1993. Auparavant, elle était sous-directeur des affaires économiques et financières puis directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie de 1982 à 1989, conseiller financier du ministère des universités (1980-1982) après être restée quatre ans à la DIMME (direction des industries métallurgiques, mécaniques et électriques (1976 – 1980). Mme Bailly-Turchi est également titulaire d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA).

ACQUISITION

SMAC ACIEROÏD (groupe Bouygues) acquiert Structal Europe. – Smac Acieroïd, filiale du groupe Bouygues, vient d'acquérir la société Structal Europe, un holding qui comprend diverses entreprises spécialisées dans la pose de façades d'immeubles de bureaux (notamment en verre collé) et dans la menuiserie industrielle. La reprise de Structal Europe permet à Smac Acieroïd de devenir le leader français du marché de l'enveloppe du bâtiment dans les secteurs tertiaires et industriel, a précisé, lundi 3 janvier, Bouygues, qui n'a pas indiqué le montant de la transaction. Smac Acieroïd, qui emploie 3 800 personnes, a enregistré, en 1992, un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de francs, dont 17 % sur les marchés extérieurs. Structal Europe, basé à Colmar (Haut-Rhin), fait un chiffre d'affaires consolidé de 550 millions de francs. Le groupe emploie 700 personnes, dont 600 en France, et dispose de sept usines de production.

FONDS

FRANÇOIS PINAULT dément participer au tour de table de Jean-François Hénin. – L'homme d'affaires breton François Pinault a démenti, lundi 3 janvier, être *« en aucune manière »* actionnaire du fonds d'investissement crée il y a quelques jours par le fondateur d'Altus Finance, Jean-François Hénin (*le Monde* du 28 décembre). En revanche, une des premières opérations de la nouvelle structure de M. Hénin a été d'investir dans un fonds spécialisé dans l'immobilier américain, Appollo Real Estate, dont il a pris 30 %, selon *la Tribune-Desfossés*. M. Hénin, en déplacement à l'étranger n'a pu être joint pour confirmer cette information. On retrouve dans le tour de table de ce fonds immobilier, François Pinault, qui a pris au début 1993 40 % d'Appollo Real Estate, ce qui a représenté un investissement de 1,2 milliard de francs, confirme-t-on dans l'entourage de M. Pinault.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 4 janvier ⬇ Accès de faiblesse

Après la série de records établie par la Bourse ces derniers jours, la tendance était à la baisse mardi. En repli de 0,75 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait vers quatorze heures une perte de 0,95 % à 2 268,76 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs.

Les milieux financiers attendaient avec une certaine impatience les décisions que va prendre jeudi la Bundesbank . Mais sans avoir trop d'illusions car la prise en pension qui vient à échéance le 19 janvier se fera au taux inchangé de 6 %.

Les opérateurs sont surtout préoccupés par l'évolution des taux à long terme. En Europe, la baisse est pratiquement achevée estiment les analystes. Aux Etats-Unis ces taux longs montent sensiblement. Lundi ils ont atteint 6,41 % contre 6,34 % vendredi dernier. Les craintes d'une reprise de l'inflation américaine après la succession de bons indices économiques alimentent cette hausse.

Le MATIF cède un demi-point. L'homme d'affaires Marc Ladreit de Lacharrière, présent dans la communication, l'immobilier et l'industrie, vient de renforcer son contrôle sur son groupe, Fimalac, en levant deux options qu'il détenait sur des participations de Suez dans des filiales de Fimalac.

Ces deux opérations avec Suez représentent un investissement cumulé de l'ordre de 290 millions de francs. S'y ajoute une troisième opération de reclassement d'autocontrôle d'une filiale qui porte le coût de l'ensemble de cette restructuration du groupe Ladreit de Lacharrière à quelque 466 millions.

NEW-YORK, 3 janvier ⇄ Gain de justesse

Wall Street a terminé sur une petite hausse, lundi 3 janvier, à l'issue d'une séance largement négative en raison d'une nette remontée des taux d'intérêt à long terme après la publication de bonnes statistiques économiques aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones a clôturé à 3 756,60, en hausse de 2,51 points (+ 0,07 %). Quelque 269 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en baisse a dépassé celui des valeurs en hausse dans un rapport de treize contre neuf (1 311 contre 902), alors que 503 titres ont été inchangés.

L'indice du groupement des directeurs d'achat des principaux groupes manufacturiers américains a progressé à 57,9 % en décembre, tandis que les dépenses de construction ont augmenté de 1,8 % en novembre. Ces résultats sont meilleurs que les experts ne l'avaient prévu. Ces bons chiffres ont alimenté les craintes de relance de l'inflation, qui réduit les rendements des investissements à taux fixe. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a grimpé à 6,41 % contre 6,34 % vendredi dernier. Malgré les signes de redressement continu de l'économie américaine, plusieurs titres dont la performance est liée à celle de l'économie comme ceux du secteur chimique ou des transports, ont reculé sous l'effet de la remontée des taux d'intérêt.

VALEURS	Cours du 31 décembre	Cours du 3 janvier
Alcoa	69 3/8	70 5/8
Allied Signal Inc.	79	77 3/4
American Express	30 7/8	29 5/8
ATT	52 1/2	52 5/8
Bethlehem Steel	20 3/8	20
Boeing	43 1/4	43 5/8
Caterpillar Inc.	89	89 3/8
Chevron	87 1/8	88
Coca-Cola	44 5/8	44 1/2
Disney Corp.	42 5/8	43 1/8
Du Pont de Nemours	48 1/4	48 1/2
Eastman Kodak	56	56 3/8
Exxon	63	63 3/4
General Electric	104 7/8	104
General Motors	54 7/8	55 3/8
Goodyear Tyre	45 3/4	44 3/8
IBM	56 1/2	57 3/4
International Paper	67 3/4	68
McDonnell Douglas	107	102 5/8
Merck and Co	34 3/8	33 1/4
Minnesota Mining	108 3/4	106 7/8
Morgan (J.P.)	69 3/8	69 1/4
Philip Morris	55 3/4	57 5/8
Procter Gamble	57	57 1/2
Sears Roeb. and Co.	52 3/4	51 1 4
Texaco	64 5/8	65 1/2
Union Carbide	22 3/8	22 5/8
United Tech.	82	80
Westinghouse El.	14 1/8	13 7/8
Woolworth	25 3/8	26

TOKYO, 4 janvier, = Hésitant

La Bourse de Tokyo a terminé, mardi 4 janvier, sur une note irrégulière, au terme d'une séance d'une demi-journée. La cote a regagné une grande partie des pertes initales provoquées par le recul des contrats à terme. L'indice Nikkei a cédé 47,50 points, soit 0,27 %, à 17 369,74, au-dessus de ses plus bas, alors que le Topix progressait de 6,66 points (+ 0,46 %), à 1 445,97.

Quelque 110 millions de titres ont été échangés contre 120 millions le 30 décembre. Sur l'ensemble du marché, on a dénombré 529 valeurs en hausse, 355 en baisse et 179 inchangées.

Le marché s'est repris en fin de matinée sous l'impulsion des secteurs axés sur l'exportation tels que l'électronique et l'automobile, qui devraient pro fiter de la récente baisse du yen, notent les boursiers. Les grands investisseurs institutionnels ont été peu actifs au cours de cette séance. Certains n'ont pas encore repris le travail après les fêtes de fin d'année, d'autres ne veulent pas investir avant de connaître le plan de relance du gouvernement qui doit être dévoilé dans le courant du mois.

VALEURS	Cours du 30 décembre	Cours du 4 janvier
Ajinomoto	1 160	1 200
Bridgestone	1 280	1 290
Canon	1 540	1 570
Fuji Bank	1 980	1 950
Honda Motors	1 520	1 570
Matsushita Electric	1 480	1 530
Mitsubishi Heavy	616	615
Sony Corp.	5 510	5 620
Toyota Motors	1 780	1 810

CHANGES

Dollar : 5,9152 F ⬆

Mardi 4 janvier, le deutschemark regagnait un peu de terrain à 3,4044 francs sur le marché des changes parisien contre 3,4022 francs lundi en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le dollar progressait à 5,9152 francs contre 5,9045 francs la veille (cours BdF).

FRANCFORT	3 janv.	4 janv.
Dollar (en DM)	1,7408	1,7359
TOKYO	**3 janv.**	**4 janv.**
Dollar (en yens)	Clos	113,27

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (4 janv.)	6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (3 janv.)	3 3/16 %

BOURSES

	31 déc.	3 janv.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 268,22	2 290,56
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 573,85	1 587,42
Indice SBF 250	1 506,09	1 517,39

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	31 déc.	3 janv.
Industrielles	3 754,09	3 751,60

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	31 déc.	3 janv.
100 valeurs	3 418,40	Clos
30 valeurs	2 559,80	Clos
Mines d'or	257,70	Clos
Fonds d'Etat	107,60	Clos

FRANCFORT

	31 déc.	3 janv.
Dax	Clos	2 267,98

TOKYO

	3 janv.	4 janv.
Nikkei Dow Jones	Clos	17 369,74
Indice général	Clos	1 445,97

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9260	5,9280	5,9675	5,9710
Yen (100)	5,2257	5,2299	5,2789	5,2847
Ecu	6,5897	6,5979	6,5875	6,5986
Deutschemark	3,4040	3,4055	3,4065	3,4093
Franc suisse	3,9753	3,9786	3,9956	4,0008
Lire italienne (1000)	3,4686	3,4719	3,4505	3,4551
Livre sterling	8,7556	8,7646	8,7743	8,7862
Peseta (100)	4,1295	4,1324	4,1020	4,1071

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	1 15/16	2 1/16	1 13/16	1 15/16
Ecu	6 5/16	6 7/16	6 1/8	6 1/4	5 7/8	6
Deutschemark	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8	5 7/16	5 9/16
Franc suisse	4 1/16	4 3/16	3 15/16	4 1/16	3 3/4	3 7/8
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 1/8	8 3/8	7 15/16	8 3/16
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 5/16	5 7/16	5 1/8	5 1/4
Peseta (100)	9	9 1/4	8 5/8	9 7/8	8 1/4	8 1/2
Franc français	6 5/16	6 7/16	6 1/8	6 1/4	5 13/16	5 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –1,01 % (2267,51)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
147,20	EDF-GDF 3%	5780	5780	+0,35
85,23	B.N.P. (T.P)	1089	1089	—
60,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1030	1030	—
95,67	Renault (T.P.)	2444	2454	+0,41
101,19	Rhone Poulenc(T.P)	2520	2600	+3,17
98,14	Saint Gobain(T.P.)	1200	1200	—
82,24	Thomson S.A (T.P)	1055	—	—
10	Accor 1	822	833	+1,77
14	Air Liquide 1	881	865	–1,82
14,50	Alcatel Alsthom 1	853	849	–0,47
19	Alcatel Cable 1	747	740	–0,94
13	Alspi 1	405	415	+2,47
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	702	693	–1,28
23	Axa 1	1605	1583	–1,37
8,00	Bail Equipement 1	47,50	50	+5,26
72,81	Bail Invest. 1	1170	1130	–3,42
10	Bancaire (Cie) 1	595	587	–1,34
18	Banque Colbert C2	143,90	148	+2,85
18	Bazar Hot. Ville 2	676	—	—
15	Berger (M) 2	1290	1315	+1,94
15	Bertrand Faure 2	518	511	–1,35
17	BIC 1	1324	1320	–0,30
4	BIS 1	258	259	+0,39
—	BNP 1	289,30	284,40	–1,69
22	Bollore Techno. 1	361	361	—
61	Bongrain 1	3130	3100	–0,96
5,50	Bon Marche (Au) 1	684	681	–0,44
11	Bouygues 1	692	691	–0,14
15	BSN 1	954	947	–0,73
25	Canal + 1	1128	1118	–0,89
7	Cap Gemini Sogeti 1	177,20	179	+1,02
4	Carnaudmetalbox 1	196,70	195,70	–0,51
35	Carrefour 1	4279	4194	–1,98
5	Casino Guichard 1	200	196,50	–1,75
5,25	Casino Guich.ADP 1	145,40	143,50	–1,31
8,10	Castorama Dl (Li) 1	895	891	–0,45
15	Caumartin Part(M)2	390	390	—
4	C.C.F. 1	297,40	295,10	–0,77
2,40	CCMC-Manegix(Ly) 2	73,50	71,80	–2,31
10	Cegid (Ly) 1	493	491	–0,41
16,61	Centrest (Ny) 2	30	29,50	–1,67
7,50	CEP Communication 1	458	460	+0,44
10	Cerus Europ.Reun 1	127	126,60	–0,31
10	Cetelem 1	1394	1372	–1,58
32	CGIP 1	1270	1243	–2,13
28	Chargeurs 1	1377	1368	–0,65
5	Christian Dior 1	342	348,90	+2,02
17,50	Ciments Fr.Priv.B2	339	339	—
6,60	Clarins 1	552	543	–1,63
7	Club Mediterranee 1	355	354	–0,28
22	Colas 1	1140	1133	–0,61
11	CGP (Papires)(Ly)2	781	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
18,50	Comptoir Moder. 1	1760	1755	–0,28
15,50	CPR Paris.Reesc. 1	532	520	–2,26
37,50	Credit.F.France 1	1201	1238	+3,08
9,40	Credit Local Fce 1	495	490	–1,01
10	Credit Lyona.CIP 1	761	759	–0,26
40	Credit National 1	712	712	—
—	CSEE 1	574	575	+0,17

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
28	Damart 1	5610	5560	–0,89
6	Dassault-Aviation 1	474	475	+0,21
4,80	Dassault Electro 1	443	439	–0,90
45	De Dietrich 1	2272	2268	–0,18
5,50	Degremont 1	580	580	—
5	Dev.R.N-P De Cal 2	35,30	35	–0,85
16,50	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	68	67	–1,47
4	DMC (Dollfus Mi) 1	371	372,10	+0,30
4,50	Docks France 1	725	725	—
3	Dynaction 1	117,10	116	–0,94
43	Eaux (Gle Des) 1	2913	2880	–1,13
17	EBF (Epeda B.) 1	795	810	+1,89
10	Ecco 1	690	691	+0,14
24,50	Eiffage(ex Foug.) 1	1315	1339	+1,83
13	Elf Aquitaine 1	421,90	419,10	–0,66
24	Elf Sanofi 1	1034	1014	–1,93
13	Erap-Elf CPet 1	379,20	377	–0,58
30	Eridania Beghin 1	927	913	–1,51
8,60	Essilor Intl 1	706	712	+0,85
9,40	Essilor Intl ADP 1	496	500	+0,81
25	Esso 1	1048	1044	–0,38
40	Eurafrance 1	2305	2320	+0,65
0,68	Euro Disney 1	31,75	31,05	–2,20
10,75	Euro RSCG W.W 1	604	603	–0,17
15	Europe 1 - 1	1700	1720	+1,18
—	Eurotunnel 1	54,40	55,85	+2,67
—	Filipacchi Medias 1	987	987	—
8	Finextel 1	160	162	+1,25
—	Fives-Lille 1	575	560	–2,61
32	Fromageries Bel 1	4980	4990	+0,20
11	Galeries Lafayet. 1	2130	2220	+4,23
4	GAN 1	538	535	–0,56
10	Gascogne (B) 1	488,80	495	+1,27
55	Gaz Eaux(Fin.Ind) 1	2100	2099	–0,05
6	Geophysique 1	568	569	+0,18
8,50	Groupe Andre S.A. 1	694	694	—
16,50	Groupe De La Cite 1	841	825	–1,90
7	GTM-Entrepose 1	504	508	+0,79
22	Guyenne Gascogne 1	1920	1930	+0,52
8	Havas 1	452,70	449,20	–0,77
7	IDIA 1	239,50	238,90	–0,25
9,30	Imetal 1	565	590	+4,42
2	Immob.Phenix 1	113,10	112,90	–0,18
1	Ingenico 1	138,10	135,60	–1,81
43	Ins.Merieux Int. 1	2247	2180	–2,89
43,50	Interbail 1	503	505	+0,40
23,50	Intertechnique 1	505	515	+1,98
25	Jean Lefebvre 1	1239	1280	+3,31
33,50	Klepierre 1	790	758	–4,05
21,50	Labinal 1	755	762	+0,93
9	Lafarge Coppee 1	467,70	466,90	–0,17
2,28	Lagardere (MMB) C1	152,50	149	–2,30
3,70	Lapeyre C1	336	334	–0,60
7	Lebon 2	291	290	–0,34
28,50	Legrand 1	5600	5620	+0,36
45,60	Legrand ADP 1	3980	4045	+1,63
8	Legris indust. 1	220,10	215,90	–1,91

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
70,50	Locindus 1	1080	1086	+0,56
17,50	LVMH Moet Vuitton 1	3798	3805	+0,18
10	Lyon.Eaux-Dumez 1	586	579	–1,19
13,80	Marine Wendel 1	412	415	+0,73
2,20	Matra-Hachette 1	161	157,70	–2,05
4	Metaleurop 1	77,20	77,70	+0,65
2,50	Metrologie Intl 1	15,20	15,35	+0,99
1,50	Michelin 1	212,30	209,70	–1,22
4	Moulinex 1	182,60	182,20	–0,39
40	Navigation Mixte 1	1070	1076	+0,56
5,20	Nord-Est 1	168,80	168	–0,47
—	Nordon (Ny) 1	534	539	+0,94
—	Olipar 1	30,50	30	–1,64
9,60	Oreal 1	1345	1331	–1,04
12	Paribas 1	507	499,90	–1,40
10	Pechiney CIP 1	387	387	—
5	Pechiney Intl 1	208,40	210	+0,77
4,50	Pernod-Ricard 1	438,90	433,40	–1,25
10	Peugeot 1	782	771	–1,41
21,20	Pinault-Printemps 1	1005	1000	–0,50
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	742	761	+2,56
5,50	Poliet	432	430	–0,46
14,70	Primagaz 1	1044	1037	–0,67
7	Promodes 1	1108	1093	–1,35
15	Radiotechnique 1	370	371	+0,27
95	Redoute(S.A.La) 1	1023	1021	–0,20
4,42	Remy Cointreau 1	240,90	239	–0,79
6,20	Rexel 1	685	690	+0,73
3	Rhone Poulenc A 1	149,30	148,10	–0,80
1,20	Rochette (La) 1	33,50	35,10	+4,78
11	Roussel Uclaf 1	740	737	–0,41
88	Rue Imperiale(Ly) 1	4110	4100	–0,24
11	Sade (Ny) 1	157,60	159,50	+1,21
18,50	Sagem 1	2865	2870	+0,17
14,50	Saint-Gobain 1	601	598	–0,50
32	Saint-Louis 1	1562	1558	–0,26
14	Salomon (Ly) 1	2015	2000	–0,74
16,50	Salvepar (Ny) 2	509	503	–1,18
22	Sat 2	2625	2630	+0,19
18	Saupiquet (Ns) 1	1198	1191	–0,58
10,50	Schneider 1	456,70	449,50	–1,58
—	SCOA 1	9,95	9,80	–1,51
6	SCOR S.A 1	615	620	+0,81
7,50	S.E.B. 1	529	545	+3,02
28,50	Sefimeg 1	544	546	+0,37
12,60	Selectibanque 1	202	200	–0,99
32	SFIM 2	1065	1088	+2,16
5	SGE 1	279,50	273	–2,33
31,15	Simco 1	606	602	–0,66
6	S.I.T.A 1	836	826	—
12	Skis Rossignol 1	2018	2040	+1,09
9	Sligos 1	551	555	+0,73
15	Societe Gale A 1	779	767	–1,54
5	Sodecco (B) 2	34,40	34,40	—
8,85	Sodero (Ns) 2	59	59	—
21	Sodexho 1	1094	1118	+2,19
2	Sogenal (Ny) 2	165	169	+2,42

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
31	Sommer-Allibert 1	2831	2830	–0,75
33,38	Sophia 1	535	535	—
34,50	Sovac 1	1955	1951	–0,20
17	Spie Batignolles 1	440	452	+2,73
23	Strafor Facom 1	580	579	–0,17
9,20	Suez 1	357	350,40	–1,85
14,50	Synthelabo 1	234	228	–2,56
6	Thomson-CSF 1	182,10	177,70	–2,42
7	Total 1	323,20	321	–0,68
8	UAP 1	666	660	–0,90
10	UFB Locabail 1	435	440	+1,15
4	UGC DA(ex Bobur)M1	241	241	—
25	UIC 1	545	545	—
33	UIF 1	670	666	–0,60
72,30	UIS 2	7020	—	—
28	Unibail 1	600	598	–0,17
7	Valeo 1	1297	1315	+1,39
6,30	Vallourec 1	249,50	246,50	–1,20
13,50	Via Banque 1	430	429,50	–0,12
7	Worms & Cie 1	339	330,20	–2,60
28	Zodiac 1	2176	2170	–0,28
55	Elf Gabon 1	990	990	—
0,17	American Barrick 1	169,80	179	+5,42
1,25	American Express 1	180	179,10	–0,50
1,65	A.T.T. 1	314	315,90	+0,61
4	Anglo American 1	320	324	+1,25
9,24	Angold 1	540	560	+3,70
2,01	Banco Santander 1	269,10	269,60	+0,19
25,27	B.A.S.F. 1	1030	1038	+0,78
27,79	Bayer 1	1248	1250	+0,16
0,25	Blenheim Group 1	28,15	28,45	+1,07
2,37	Buffelsfontein 1	71	74	+4,23
1,51	Chase Manhattan 1	200,20	201,70	+0,75
32,76	Daimler Benz 1	2925	2900	–0,85
0,85	De Beers 1	144	146	+1,39
37,80	Deutsche Bank 1	3030	2997	–1,09
30,34	Dresdner Bank 1	1567	1580	+0,83
1,34	Driefontein 1	78,50	81,40	+3,41
2,19	Du Pont Nemours 1	290	291,50	+0,52
2,46	Eastman Kodak 1	330	333,90	+1,18
—	East Rand 1	9,70	10,50	+8,25
0,16	Echo Bay Mines 1	78,50	83,70	+6,62
3,29	Electrolux 1	197	209,90	+6,55
1,82	Ericsson 1	243	240,70	+1,52
3,62	Exxon Corp. 1	374	376	+0,53
2,01	Ford Motor 1	375	378,40	+0,91
2,80	Freegold 1	100	107	+7
0,43	Gencor Limited 1	12,20	12,45	+2,05
3,16	General Electric 1	627	620	–1,12
1	General Motors 1	325	326,60	+0,49
13,77	Generale Belgique 1	435	432,10	–0,67
0,42	Grd Metropolitan 1	41,20	41,50	+0,73
0,32	Guinness Plc 1	43	41,35	–3,84
0,24	Hanson Plc 1	24,20	24,05	–0,62
0,33	Harmony Gold 1	31	32,90	+6,13
1,21	Hewlett-Packard 1	467	465,70	–0,28
0,25	Hitachi 1	43,10	43,40	+0,70

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
22,73	Hoechst 1	1061	1065	+0,38
1,25	I.B.M 1	340	342,60	+0,76
0,90	I.C.I. 1	68,80	69	+0,29
2,44	I.T.T. 1	535	547	+2,24
0,75	Ito Yokado 1	269	272,50	+1,30
0,28	Matsushita 1	78,20	79,35	+1,47
0,53	Mc Donald's 1	335,90	333,10	–0,83
1,30	Merck and Co 1	205,60	208,90	+1,61
4,14	Minnesota Mining 1	843	—	—
0,18	Mitsubishi Corp. 1	56	55,20	–1,43
4,28	Mobil Corporat. 1	464	—	—
2,94	Morgan J.P. 1	411	411,90	+0,22
57,18	Nestle SA Nom. 1	5150	5130	–0,39
0,70	Nippon MeatPacker 1	81,90	81,40	–0,61
2,02	Norsk Hydro 1	166,50	170,50	+2,40
7,19	Olsil 1	256	268,30	+4,80
34,47	Petrofina 1	1611	1616	+0,31
3,16	Philip Morris 1	336	344	+2,38
3,13	Philips N.V 1	123	127	+3,25
0,28	Placer Dome Inc 1	149	163,40	+9,66
1,55	Procter Gamble 1	338,80	338,80	—
6,40	Quilmes 1	239	235	–1,67
1,85	Randfontein 1	65,95	70,05	+6,22
1,41	Rhone Poul.Rorer 1	215,80	213,90	–0,88
0,62	Royal Dutch 1	618	616	–0,32
1,10	R T Z 1	69,80	71	+1,72
—	Saatchi & Saatchi 1	11,90	11,95	+0,42
0,68	Sega Enterprises 1	448	467	+4,24
1,22	Saint-Helena 1	60,30	64,15	+6,38
1,71	Schlumberger 1	350,10	351	+0,26
0,80	Shell Transport 1	62,60	62,25	–0,56
33,14	Siemens 1	2676	2715	+1,46
1,16	Sony Corporation 1	251	252,40	+0,48
0,19	Sumitomo Bank 1	101	103	+1,98
1,12	T.D.K 1	199,90	198,40	–0,75
1,15	Telefonica 1	78	78,05	+0,06
0,23	Toshiba 1	36,50	35,80	–1,92
3,45	Unilever 1	688	692	+0,58
2,24	Utd Technologie 1	365	358,30	–1,84
9,78	Vaal Reefs 1	595	631	+6,05
5,03	Volkswagen A.G 1	1510	1510	—
3,97	Volvo (act.B) 1	380	—	—
3,77	Western Deep 1	285	296	+3,86
3,69	Xerox Corp. 1	525	520	–0,95
0,30	Yamanouchi 1	107,80	106,10	–1,58
—	Zambia Copper 1	4,66	4,75	+1,93

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	121	1,504
CEPME 8,5% 88 CB	109,81	4,355
CEPME 9% 89 CA#	116,88	3,403
CEPME 9% 92-06 TSR	—	4,808
CFD (CCCE)8,7%90CB	125,80	8,858
CFD exCCCE8,6%92CB	—	7,728
CFF 10% 88-98 CA#	118,65	2,027
CFF 9% 88-97 CA#	112,10	2,293
CFF 10,25% 90 CA#	125,60	8,284
CLF 8,9% 88 CA#	117,62	5,389
CLF 9%88-93/98 CA#	112,90	8,310
CNA 9% 4/92 CB	123,80	6,041
CRH 8,6% 92-93 CB	117,25	4,453
CRH 8,5% 87-88 CA#	113,60	7,103
EDF 8,6% 88-89 CA#	115,70	7,610
EDF 8,6% 92 CA#	120,20	6,362
Emp.Etat 10,8%79	—	3,610
Em.Etat10,26%86 CA	—	8,377
Emp.Etat 6%7/93-97	102,79	2,827
Finansder 9%91CB#	125,50	0,962
Finansd.8,6%92 #CB	118,73	8,058
Floral9,75% 90 CA#	120,25	4,381
OAT 9,90%12/97 CA#	116,80	8,597
OAT TMB 81/99 CA	99,08	7,919
OAT 10% 5/00 CA#	124,09	6,082
OAT 81 TME CA	100,50	5,903
OAT 8,5%11/02 CA#	119,52	0,932
OAT 8,50% 19 CA#	127,50	1,853
OAT 8,50%92-23 CA#	120,90	5,915
PTT 11,2% 85 CB#	109,50	1,105
SNCF 8,8% 87-93CA	113,85	8,101
Lyon.Eaux 6,5%90CV	967	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	350	352
Bains C.Monaco 2	946	980
B.Hypoth.Europ.	122	—
B.N.P Intercont. 2	461	460
Bidermann Intl	281	—
B T P (la cie) 2	31	31
Cambodge	950	950
Carbone Lorraine 2	530	545
Case Poclain 2	2,55	—
CBC 1	390	393
Centenaire Blanzy	371,10	371
Ceragen Holding	21	—
Champex (Ny)	7,60	—
CIC Un.Euro.CIP 1	385	385
C.I.T.R.A.M. (B)	3200	—
Cpt Lyon Alem. 2	401	416
Concorde-Ass Risq 2	1023	1028
Constr.Met.Prov.	12	—
Credit Gen.Ind.	84,90	—
Darblay	815	—
Didot Bottin	507	510

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eaux Bassin Vichy	2175	—
Ecia 1	586	607
Ent.Mag. Paris	4700	—
Eridania Beghin CI	748	758
Fidei(exImmofice)2	347,20	346
Finalens	361	—
F.I.P.P.	201	—
FNAC 2	2880	2875
Fonciere (Cie)	698	680
Foncina	480	486
France I.A.R.D	390	386
France S.A 1	2102	2050
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	820	820
Genefim	364,10	378
Gevelot	550	560
G.F.C. 1	501	597
G.T.I (Transport)	344,90	339,90
Immobail 2	528	525
Immobanque 2	980	990
Im.Marseillaise 2	6720	7000
Invest.(Ste Cle.)	2000	—
Lille Bonnieres	1385	1410
Locafinanciere	479	478
Louvre 1	215	219,90
Lucia	132	—
Machines Bull 2	23	24
Mag.Uniprix	185	—
Metal Deploye	256	259,90
Mors 2	36	35,50
Navigation (Nle)	141,60	135
Optorg 2	335	350
Oreal (CI)	1020	1085
Origny-Desvroise	945	955
Monoprix	1450	—
Paluel-Marmont	371	—
Parfinance	214	214
Paris Orleans	225	221
Piper Heidsieck	789	761
Porcher	225	—
Promodes (CI)	930	884
Publicis 2	1139	1180
Rochefortaise Com.	145	146,20
Rosario 2	195	186
Rougier	352	352
S.A.F.A.A.	242	242
S.A.F.I.C Alcan	185	—
Saga	605	605
Salins du Midi 2	535	538
Savoisienne M.	162	—
Sfac 2	900	881
S.I.P.H.	90	90
Sofal	460	—
Soffo	242,50	245,10
Softare	70	73
Sofragi	3650	—
Soudure Autogene	770	775
Sovabail	482	—
Taittinger 1	2330	2320
Tour Eiffel	275	280
Ufiner Colreth	1711	—
Vicat 2	503	503
Virax	108,50	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	567	—	Kubota Corp.	28	—
Akzo NV	531	—	Noranda Mines	110,10	111
Alcan Aluminium	121,80	128	Olivetti Priv.	4,65	—
American Brands	192	—	Pfizer Inc.	395	398
Arbed	557	—	Ricoh Cy	35	35
Asturienne Mines	110,10	—	Robeco	376,30	377,30
Banco Pop. Espanol	660	661	Rodamco N.V.	197	195
Banque Regl.Inter.	39500	39000	Rolinco	382,20	384,60
Chrysler Corp.	323	320	Saipem SPA	8	—
C.I.R SPA	4,10	—	Sears Group Plc	30	30
Commerzbank AG	1301	1302	SKF Aktiebolaget	91	95,55
Dow Chemical Co. 1	333,50	334	Tenneco Inc.	295	—
Fiat Ord.	15	15	Toray Ind.	23,20	23,70
G.B.L.(Brux.Lamb.)	610	621	West Rand Cons.	5,95	5,70
Gevaert	1150	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	62,20	61,80		—	—
Goodyear T.& R.Cy	287,70	—		—	—
Honeywell Inc.	191	—		—	—
Johannesburg Cons.	106,50	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	—	Molex	153,20	—
Benedictine	4250	—	Off.Com.Pharm.*	950	—
Blanzy-Ouest*	752	—	Partic.Percier*	192,60	—
Brasseries Maroc	390	—	Rorento	300,80	—
Calciphos*	68	—	St-Dominique(Fin)	154	—
Canadien Pacifique	95	—	St Gobain Emball.*	1821	—
CGH Cogenbor ech.*	7	—	Schlumberger Ind.*	400	—
CEGF (Ent.Ga.Fri.)	408,50	—	SEPR*	1280	—
Cie Industrielle*	5510	—	SPR "B" nom.	252	—
Coparex Inter.*	620	—	Stemi	1025	—
Cr.Universel (Cie)	241	—	Tessa-Aequitas	100	—
CEAC.*	78	—	Waterman*	1100	—
Grace and Co.	233	—		—	—
Groupe Victoire	1490	—		—	—
Table France*	283,60	—		—	—
Koninkl. Pakhoed	75,10	—		—	—
Lecteurs Monde+ *	180	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	I.C.C. 2	222,50	222,80
Boiron (Ly) 2 #	590	600	Idianova	57	—
Boisset (Ly)	240	242	Immob.Hotel. 2 #	1850	1850
CRCAM Paris IDF 1	1191	1200	Int. Computer	154	161,70
Calberson	425	430	IPBM	54	55,10
Card# SA 1	1370	1375	N.S.C Schlum.Ny	1150	1186
CEGEP #	164	164	Sanbo	349	338
CFPI	199	198	Sopra	275	275
C.N.I.M 1	1291	1295	TF1-1	492	490,20
Codetour	315	—	Thermador Hold(Ly)	558	570
Creeks	180,20	187	Unilog	295	294
Dauphin OTA	256	257,10	Viel et Compagnie#	213	214
Devanlay 2	1265	1271	Vilmorin et Cie#2	429	427
Labor.Dolisos	139,50	145		—	—
Editions Belfond	100,10	—		—	—
Europ Propulsion 2	319	310		—	—
Finabail	172	173,90		—	—
Finacor	216	218,40		—	—
G.L.M. S.A.	1138	1159		—	—
Gravograph	173	—		—	—
Gautoli	919	918		—	—

Sicav (sélection) 3 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actilion	277,18	269,76
Actimonetaire C	32655,49	32655,49
Actimonetaire D	31132,12	31132,12
Améri-gan	9260,75	8904,57
Amplitude	863,14	838
Antigone trésor	748760	748760
Arbitr. Court Terme	8308,16	8308,16
Associa Première	34382,64	34382,64
Associc	1255,31	1255,31
Atout Amérique	116,74	113,89
Atout Asie	112,29	109,55
Atout Futur C	602,48	587,79
Atout Futur D	593,38	578,89
Aurecic	1916,24	1869,43 ◆
Avenir Alizes	1989,72	1950,71
Axa Capital	220,59	214,16
Axa Court Terme	9181,66	9181,66
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1192,94	1158,19
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	985,53	956,83
Axa Europe	146,90	142,62
Axa Investiments	136,97	132,98
Axa NPI	185,04	179,65
Axa Ob.Fr.Extras	173,74	168,68
Axa.Ob.Int.Ex Mu.U.Se	162,65	157,91
Axa Prest.Ex.Agepre	136,36	132,39
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	171,76	166,76
Axa Valeurs PER	188,32	183,98
Cadence 1	1148,88	1124,39
Cadence 2	1133,56	1111,33
Cadence 3	1124,38	1102,33
Capimonetaire	7158,18	7151,01
Capiobliq	8055,83	7897,87
Capitacic	1780,01	1674,89
Cicamonde	1353,82	1314,39
Coexis	1607,30	1577,33
Comptavalor	4031,33	4025,29
Credit Mutuel Capital	1555,85	1525,34 ◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T	761,60	761,60 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	121,13	117,89
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	118,99	115,81
Cred.Mut.Ep.J	19901,69	19901,69 ◆
Cred.Mut.Ep.long.T	231,94	225,73
Cred.Mut.Ep.Monde	1437,34	1398,87
Cred.Mut.Ep.Quatre	1184,87	1153,16 ◆
Dieze	1747,68	1715,07
Drouot France	1108,50	1076,21
Drouot Sécurité	269,82	261,18
Ecocic	1292,96	1255,30
Ecupar	145,78	141,53
Ecur. Actions futur	218,24	211,88
Ecur. Capicourt	204,88	204,37
Ecur. Capitalisation	3164,89	3133,55
Ecur. Expansion	554973,23	554142,02
Ecur. Géovaleurs	2843,88	2780,85
Ecur. Investissement	181,51	176,22
Ecur. Monepremière	77093,66	77093,66
Ecur. Monétaire	22553,92	22553,92
Ecur. Trésorerie	2776,91	2776,91
Ecur. Trimestriel	2168,23	2146,76
Elancial	144,48	140,27
Emergence Poste	117,84	114,21
Energia	412,70	393,99
Eparcic	4152,58	4152,58
Eparcourt-Sicav	4500,42	4489,20
Epargne Associat.	27014,68	26707,09 ◆
Epargne-Unie	1882,45	1841,41
Eufi Cash capi.	9052,02	9052,02 ◆
Eurco Solidarité	1253,71	1241,30
Eurocic Leaders	1365,98	1328,19 ◆
Eurodyn	1503,13	1460,47

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	8367,38	8045,58
Fonsicav	16660,48	16633,21
France-gan	15042,30	14463,75 ◆
France Garantie	298,80	296,21
France Obligations	517,35	512,23
Francic	587,31	579,91
Francic Pierre	139,83	135,76
Francic-Régions	1432,48	1390,76
Fructi-Associations	40,07	40,07
Fructi-Capi	50,98	50,23
Fructidor	258,57	252,78 ◆
Fructifrance action C	248	241,95
Fructifrance action D	237,32	231,53
GAN Rendement	5865,04	5778,36
Gestilion	17882	17882
Gest.Associations	220,42	215,57 ◆
Horizon	1707,70	1657,96
HLM Monétaire	16044,95	16044,95
Indicia	1312,84	1280,38 ◆
Indust.Fse.Court.T	1698,78	1698,78
Intensys	108,23	107,98
Interépar	117205,08	113792,31
Interoblig	18100,78	17745,84
Intersélection Fce	639,84	627,29
Japacic	190,98	185,42 ◆
Jeanepargne	349,65	343,89
Latitude	2572,56	2508,71
Lion Association	12507,74	12507,74
Lion Institution	38034,55	37939,70
Lionplus	1259,58	1234,88
Lion Trésor	2563,77	2538,39
Livret Bourse Inv.	711,01	691,08
Livret Portefeuil.	888,39	862,51
Méditerranée	232,79	226,01
Mensuel CIC	10466,64	10363,07
Monédan	78436,95	78436,95 ◆
Mone.J	41334,74	41334,74 ·:·
Monévalor	47120,51	47120,51
Mutualité dépôts	16045,61	16013,58
Natio Court Terme	108803	108577
Natio Court Terme2	327970	327970
Natio Epargne	21209,91	20999,91
Natio Ep. Capital	13532,05	13398,08
Natio Ep. Croissance	2237,59	2177,70
Natio Ep. Obligations	236,20	229,88
Natio-Ep. Retraite	154,99	150,84
Natio Ep. Trésor	9408,16	9389,38
Natio. Éparg. Valeurs	553,41	538,68
Natio-Fran.index	1239,42	1208,25
Natio-Imm.	1559,93	1518,18
Natio-Inter	1842,87	1793,56
Natio-Monétaire	28707,42	28707,42
Natio-Opportunités	151,07	147,03
Natio-Patrimoine	1638,19	1594,38
Natio-Perspectives	1414,70	1378,84
Natio-Placements	87741,82	87741,82
Natio-Revenus	1144,26	1132,93
Natio Sécurité	11657,40	11657,40
Natio-Valeurs	1088,58	1059,37
Nippon-Gan	6848,05	6582,74
Nord Sud Dévelop	1993,53	1989,55
Obli-Associations	194,96	192,08 ◆
Oblicic-Mondial	3232,86	3185,88
Oblicic-Régions	1205,21	1187,40
Oblifutur	3568,02	3501,49
Oblig. tres cout.	218,71	213,51
Oblifion	1792,48	1774,73
Oblisécurité Sicav	14884,59	14864,50
Oblitys	542,98	534,96
Oraction	1742,02	1699,53

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Paribas Capitalisation	1958,79	1920,19 ◆
Paribas Opportunités	155,53	151 ◆
Paribas Patrimoine	722,74	701,28 ◆
Patrimoine Retraite	263,19	258,03
Pervalor	735,20	720,78
Planinter	1551,67	1513,82 ◆
Plénitude	179,03	173,82
Poste Croissance	3148,84	3145,69
Poste Gestion	75765,56	75765,56
Première Oblig.	11412,89	11401,49
Prévoy. Ecureuil	117,31	116,15
Priv'Associations	33874,21	33874,21
Proficus	1077,86	1057,78
Rentacic	184,07	181,35
Revenus Trimestr.	5733,03	5676,27
Revenu-Vert	1263,52	1239,96
St Honoré Vie & Santé	1214,89	1159,80 ◆
St Honoré Bons du Tr.	12833,02	12769,17 ◆
St Honoré Invest.	1095,93	1046,23 ◆
St Honoré Pacifique	791,09	755,22 ◆
St Honoré Réel	17172,47	17104,05 ◆
Sécuricic	1981,11	1981,11
Sécuri-Gan	12882,09	12629,49
Sécuritaux	1588,67	1588,67
Sensivalor	31035,89	31035,89
SEVEA	108,39	105,75 ◆
SFI-CNP Assur	838,91	814,49
S.G. Fr. opport. C et D	1657,44	1624,94
Sicav Associations	2105,30	2105,30
Sicav 5.000	557,44	542,52
S.I. Est	1637,19	1589,50
Silvafrance	876,37	852,91
Silvam	503,83	490,35
Silvarente	252,55	247,60
Silvinter	586,03	570,35
Sogenfrance C	1500,90	1471,47
Sogenfrance D	1449,93	1421,50
Sogépargne	345,75	339,97
Sogister	1707,81	1673,54
Soleil Investissements	765,80	738,35
Solstice	2306,12	2300,37
State Street Act. Eur	13384,15	12912,22 ◆
State Street Act. Frce	13974,41	13509,14
St. Str. Act.Japon	13401,87	12949,67 ◆
State Street Emer. Mkts	21315,17	20290,41 ◆
St.Street OAT Plus	13568,98	13302,92
Stratégie Actions	1041,84	1001,77
Stratégie Rendement	1686,27	1633,19
Techno-Gan	7286,21	7005,97
Thesora	809,16	801,15
Trésor Plus	1579,25	1563,61
Trésor Trimestriel	1107,27	1096,31
Tresoricic	150015,47	150015,47
Trilion	5611,47	5539,46
Uni-Associations	119,70	119,70 ·:·
Uni-Foncier	1621,58	1582,01
Unifrance	736,57	718,60
Uni Régions	1584,43	1528,27
Univar	266,97	266,97 ·:·
Univers Actions	1717,81	1675,91
Univers Obligations	2169,24	2128,79
Valorg	2349,39	2347,04
Valréal	61088,87	61058,34 ◆
Winterthur St-Honoré	273,81	261,39 ◆

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 31/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8700	5,8955	5,55	6,05
Ecu	6,5745	6,5825	—	—
Allemagne (100 dm)	339,6000	339,8000	329	352
Belgique (100 F)	16,3270	16,3265	15,85	16,85
Pays-Bas (100 fl)	303,5500	303,7500	293	314
Italie (1000 lires)	3,4450	3,4435	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	87,0700	87,0900	83	91
Irlande (1 iep)	8,3030	8,3175	7,90	8,85
Gde-Bretagne (1 L)	8,6945	8,7105	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,3645	2,3660	2,85	3,35
Suisse (100 f)	397,4300	398,0800	388	410
Suède (100 krs)	70,6800	70,8400	65	74
Norvège (100 k)	78,4200	78,4200	74	83
Autriche (100 sch)	48,3010	48,3280	47	50
Espagne (100 pes)	4,1355	4,1385	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3450	3,3400	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3947	4,4377	4,10	4,55
Japon (100 yens)	5,2528	5,2733	5	5,35

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 31/12
Or fin (kilo en barre)	73800	73800
Or fin (en lingot)	73500	73550
Napoleon (20f)	418	421
Pièce Fr (10 f)	378	—
Pièce Suisse (20 f)	418	421
Pièce Latine (20 f)	417	423
Souverain	535	536
Pièce 20 dollars	2580	2580
Pièce 10 dollars	1350	1280
Pièce 5 dollars	735	—
Pièce 50 pesos	2740	2740
Pièce 10 florins	432	440

Matif (Marché à terme international de France)

31 décembre 1993

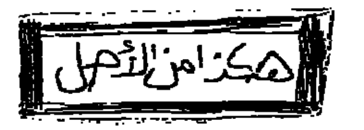
NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 17 975			
Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	130,88	130,32	129,50
Précédent	130,94	130,38	129,60

CAC 40 A TERME — Volume : 27 522			
Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2282	2305	2261,50
Précédent	2289	2300,50	2276,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ·:· cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



CARNET

Vœux

– Au crible de la vie,
vivre en poésie.

Bonne année à tous.
Alice POUCET.

Mariages

M. et Mme Jacques ROL
et
M. et Mme Guy ORAIN

sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Marie-Françoise et Olivier,

célébré à Touchaillou-Thivilte, Châteaudun (Eure-et-Loir), le vendredi 31 décembre 1993.

Décès

Mme Henriette
BOURDEAU de FONTENAY

s'est éteinte le 2 janvier 1994.

Une pensée ou une prière est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

– Des faire-part n'étant pas parvenus, il est rappelé que les obsèques du

docteur Pierre BURTIN,
directeur honoraire
de recherches au CNRS,

auront lieu le mercredi 5 janvier 1994, à 15 h 45, en l'église Saint-Christophe de Javel, Paris-15e, suivies de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Mme Claude Burtin,
68, rue des Cévennes,
75015 Paris.

– Mme Jean Chevaugeon,
son épouse,
M. et Mme Pierre Chevaugeon,
M. et Mme Jean-François Gillion,
M. et Mme Christian Chauvin,
Nathalie Chevaugeon et Patrick Jumeau,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la très grande tristesse d'annoncer le décès de

M. Jean CHEVAUGEON,
professeur à l'université Paris-Sud (e.r.),
membre de l'Académie d'agriculture de France,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 2 janvier 1994, dans sa soixante et onzième année.

La célébration religieuse aura lieu le jeudi 6 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Martin d'Orsay, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Orsay.

37, avenue du Maréchal-Joffre,
91400 Orsay.

– L'Association des élèves du docteur Ehrenfried et des praticiens en gymnastique holistique
a la tristesse de faire part du décès de

Lily EHRENFRIED,
docteur en médecine,

le 1er janvier 1994, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

L'inhumation aura lieu le jeudi 6 janvier, au cimetière La Pie, 49, boulevard du Général-Giraud, à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), à 14 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

AEDE,
Marie-Françoise Chiarelli,
présidente,
29, rue des Iles,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.
Michelle Pillerault,
8, rue du Plateau,
94700 Maisons-Alfort.
Marie-Josèphe Guichard,
29, rue des Iles,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Solange Fraisse
son épouse,
Charlotte Fraisse
et Jacques Poitrenaud,
Damien et Nicole Fraisse,
Pauline Leroy,
Donatienne et Patrick Desmarestz,
Emmanuel Fraisse
et Daniel Lamarque,
ses enfants,
Delphine, Louis, Jeanne, Marie, Paul, Elise et Jérémie,
ses petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Charles FRAISSE,

survenue le 31 décembre 1993 dans sa quatre-vingt-douzième année.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e, le mercredi 5 janvier 1994, à 10 h 30.
L'inhumation se fera dans l'intimité au cimetière de Pomponne (Seine-et-Marne).

« Et moi, par ta justice, je verrai ta face : au réveil, je me rassasierai de ton visage. »
Ps.16.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Pierre-Nicole,
75005 Paris.

– Mme Caroline Grandjean,
Ariane, Sylvain et Anouk Roulier,
ont le chagrin de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Mme Lucienne GRANDJEAN,

survenu le 1er janvier 1994, à son domicile, dans sa quatre-vingt-troisième année.

– Paris. La région parisienne. Menton.

M. Etienne Harnisch,
M. Lionel Point,
Parents,
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Patrice GRUEL-HARNISCH,

survenu à l'âge de quarante-sept ans.

Les funérailles religieuses ont lieu ce mardi 4 janvier 1994, à 9 h 15.

Réunion église de Saint-Pierre-de-Bœuf (Loire).

Inhumation le même jour, au cimetière Le Village, à Cabriès (Bouches-du-Rhône), à 16 h 30.

– Paris. Nice.

Mme veuve Alfred Halimi,
M. et Mme Hubert Zerbib,
leurs enfants et petit-enfant,
Mlle Michèle Halimi,
Les familles Halimi, Amram, Zerbib, Fitoussi, Marbot, Benhamou,
Parentes et alliées,
font part du décès de

Me Lucien HALIMI,
avocat au barreau de Paris,

survenu le 3 janvier 1994.

La levée de corps aura lieu le mercredi 5 janvier, à 7 h 45, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

L'inhumation aura lieu à Nice, le mercredi 5 janvier, à 15 h 30, au cimetière de l'Est.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Kosma,
06000 Nice.

– Mme Guy Hamonic,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Guy HAMONIC,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 21 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité, le 27 décembre, à Premaux-Prissey (Côte-d'Or).

1 *ter*, avenue du Général-Leclerc,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Félix Le Norcy,
son épouse,
Jean, Claude-Sophie, Catherine, Sonia et Serge Le Norcy,
ses enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Félix LE NORCY,
ancien directeur
au ministère des finances
et conseiller économique
auprès du gouverneur
de la Banque de France,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 30 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité le 4 janvier 1994, au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5 bis, boulevard Richard-Wallace,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– M. et Mme Philippe Levillain,
Charles-Edouard, Armand et Amédée,
M. et Mme Bertrand Guyonset-Dupérat,
Laurent, Thomas et Ariane,
font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Bernard LEVILLAIN,
née Hélène Voiras,

le 21décembre 1993.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 24 décembre, en la chapelle de l'hôpital Saint-André de Bordeaux.

80, rue Taitbout,
75009 Paris.
19, rue Rolland,
33000 Bordeaux.

– Henriette Perelman,
Anaïs et Olga,
Rachel et Marcel Mandelcwajg,
Alexis, Sacha et Salomé,
ont la douleur de faire part du décès de

Chawa LOBERBLAT,
née Brandt,

leur mère, belle-mère et grand-mère,

survenu le 31 décembre 1993.

La cérémonie aura lieu au cimetière de Bagneux (entrée principale), le mercredi 5 janvier 1994, à 15 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Annecy.

Jean-Louis Ritz,
Régis et Brigitte Ritz,
Jean-Jacques Ritz,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Ritz, Paccard, Liogier, d'Ardhuy, Baudet,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Georges RITZ,
doyen honoraire
de la faculté des lettres de Lyon,
professeur des universités
Lyon-Sorbonne-Grenoble,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

survenu à Annecy, le 2 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La messe de sépulture aura lieu le mercredi 5 janvier, à 15 h 30, en l'église Saint-Jorioz (Haute-Savoie).

– Mme M.-J. Rivière
a la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jacques RIVIÈRE,
administrateur civil,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
ancien président du syndicat chrétien des fonctionnaires,

survenu le 1er janvier 1994, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux, sa paroisse, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

– Georges, Sophie, Natacha et Kathy Robinson,
Daniel, Renée, Myriam, Michaël et Laurence Robinsohn,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Hena Rachela ROBINSOHN,
née Sperling,

le 1er janvier 1994, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La famille et les amis se réuniront le mercredi 5 janvier, à 14 heures, devant l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Léon Rouslacroix,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Léon ROUSLACROIX,

survenu à Marseille, le 27 décembre 1993.

– Mme Pierre Paul Schweitzer,
M. et Mme Louis Schweitzer
Et leurs enfants,
Mme Juliette Schweitzer
Et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre Paul SCHWEITZER,
inspecteur général
des finances honoraire,
grand-croix de la Légion d'honneur
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,

survenu le 2 janvier 1994, à Genève.

Le culte sera célébré le jeudi 6 janvier, à 14 heures, au temple de Vandœuvres.

170, route de Mon-Idée,
1253 Vandœuvres (Genève, Suisse).
1, rue Dauphine,
75006 Paris.
Avenue des Vignerons,
11200 Ferrals-les-Corbières.

(Le Monde *du 4 janvier*.)

– Le directeur,
Les personnels enseignants et administratifs,
Les étudiants de l'Ecole d'architecture de Lyon,
ont la douleur de faire part du décès de

Daniel VARRAULT,
architecte DPLG,
professeur
à l'Ecole d'architecture de Lyon,

survenu le 28 décembre 1993, à l'âge de quarante-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu le 31 décembre, en l'église Saint-Philibert de Tournus (Saône-et-Loire).

Remerciements

– Merci à tous nos amis qui,par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs, ont rendu moins insupportable notre douleur lors de la perte, à la veille de ses vingt-sept ans, de

Mariel GUEDJ,

qui, victime d'une tranfusion le 24 avril 1985, a lutté pendant près de neuf ans.

Nos remerciements vont aussi à tous les médecins qui lui ont prodigué leurs soins, et tout particulièrement à l'équipe du professeur Cassuto et du docteur Pesce de l'hôpital de Cimiez, qui ont fait tout ce qui leur a été possible.

Merci enfin aux infirmières et aides soignantes du SAD, qui nous ont aidés à accompagner Muriel jusqu'au bout.

Colette et Roger Guedj
Et leurs enfants.

Anniversaires

– Le 5 janvier 1992, disparaissait

Jean-Luc NIETO,
astrophysicien,
directeur de recherche.

Pensées affectueuses.

– Pour le sixième anniversaire du décès de

Georges SCEBAT,
avocat,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier du Mérite sportif,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– *Ce 9 janvier 1994,*

Emma SPERBER CULLEN

'aurait quinze ans.

Elle est morte le 2 août 1991, tuée par un automobiliste en état d'ivresse.

Soutenances de thèses

– M. Frédéric Calas soutiendra en Sorbonne (Paris-IV), le samedi 8 janvier 1994, à 14 heures, amphithéâtre Milne-Edwards, 3e étage, escalier B. 17, rue de la Sorbonne, sa thèse de doctorat intitulée : « L'imposture épistolaire, étude stylistique du roman par lettres de 1669 à 1782 », dirigée par M. le professeur Pierre Cahné.

– Institut d'études politiques de Paris, Yves Rabier : « Politique internationale du conflit tchadien (1960-1990). Guerre civile et système mondial », thèse de doctorat d'Etat en science politique, vendredi 7 janvier 1994, à 15 heures, 56, rue des Saints-Pères, Paris-7e, 3e étage, salle 303.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 janvier 1994 :

DES LOIS

– N° 93-1435 du 31 décembre 1993 relative à la réalisation d'un grand stade à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) en vue de la coupe du monde de football de 1998 ;

– N° 93-1436 du 31 décembre 1993 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement et modifiant le code des communes et le code général des impôts ;

– De programme n° 93-1437 du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental ;

– N° 94-1 du 3 janvier 1994 instituant la société *par* actions simplifiée ;

– N° 94-2 du 3 janvier 1994 relative à la reconnaissance de qualité des produits agricoles et alimentaires.

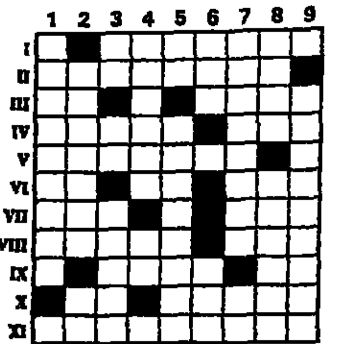
DES DÉCRETS

– N° 93-1440 du 27 décembre 1993 portant répartition de la dotation globale d'équipement des départements pour l'année 1993 ;

– N° 94-3 du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6207



HORIZONTALEMENT

I. Désigne incontestablement une femme distinguée. – II. Chansons très connues. – III. Noble (épelé). Source de lumière. – IV. En Espagne. Division. – V. Coulée dans les bois. – VI. Se suivent en gémissant. Abréviation. Sigle. – VII. Le service du seigneur. Pronom. – VIII. Stupéfiant dans le milieu. D'un auxiliaire. – IX. Ordre d'éloignement. Partie de loto. – X. Bras coupé. Ville étrangère. – XI. Obligeaient à mettre pied à terre.

VERTICALEMENT

1. Coûtent parfois cher à nourrir. – 2. Prélude pour violon. Symbole. – 3. En attente. Quartier de Cagnes-sur-Mer. Donna à ses fils la direction à suivre. – 4. Ne vont pas toujours droit au but. Ce n'est pas un jeu d'enfant. – 5. Préposition. Accueillent des êtres dits inférieurs. – 6. Animal. Réussite incomplète. – 7. La grande presse. Points. – 8. Opérer une diminution. Trompée. – 9. Autorisent l'usage de faux.

Solution du problème n° 6206

Horizontalement

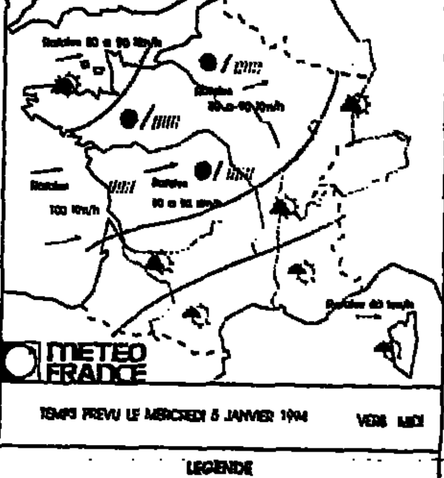
I. Economies. – II. Labourage. – III. Aride. – IV. S.M. Odéon. – V. Tées. AV. – VI. Invité. Gê. – VII. Atelier. – VIII. Ussel. Sud. – IX. Eues. Visu. – X. Ré. Laser. – XI. Lésion. Se.

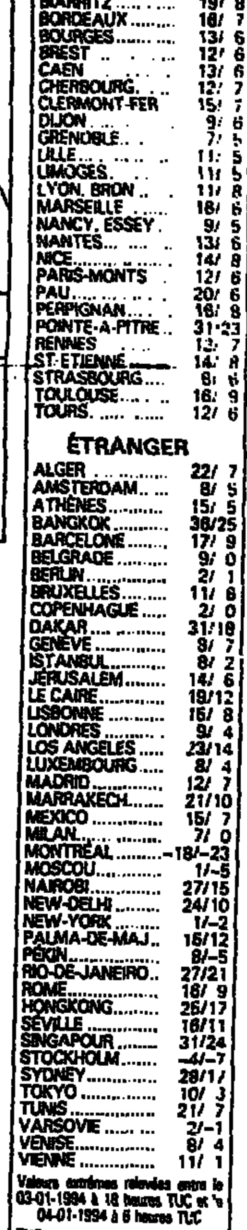
Verticalement

1. Elastique. – 2. Carmen. Sûre. – 3. Obi. Evasées. – 4. Nodosités. – 5. Oued. Tel. Lô. – 6. M.R. Etel. Van. – 7. Iago. Isis. – 8. EG. Nageuses. – 9. Set. Verdure.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	17/ 8
BIARRITZ	19/ 8
BORDEAUX	16/ 7
BOURGES	13/ 6
BREST	12/ 6
CAEN	13/ 6
CHERBOURG	12/ 7
CLERMONT-FER	15/ 7
DIJON	9/ 6
GRENOBLE	7/ 5
LILLE	11/ 5
LIMOGES	11/ 5
LYON, BRON	11/ 8
MARSEILLE	18/ 6
NANCY, ESSEY	9/ 5
NANTES	13/ 6
NICE	14/ 8
PARIS-MONTS	12/ 6
PAU	20/ 6
PERPIGNAN	16/ 8
POINTE-A-PITRE	31-23
RENNES	13/ 7
ST-ETIENNE	14/ 8
STRASBOURG	8/ 6
TOULOUSE	16/ 9
TOURS	12/ 6
ÉTRANGER	
ALGER	22/ 7
AMSTERDAM	8/ 5
ATHÈNES	15/ 5
BANGKOK	36/25
BARCELONE	17/ 9
BELGRADE	9/ 0
BERLIN	2/ 1
BRUXELLES	11/ 8
COPENHAGUE	2/ 0
DAKAR	31/18
GENÈVE	8/ 7
ISTANBUL	8/ 2
JÉRUSALEM	14/ 6
LE CAIRE	19/12
LISBONNE	16/ 8
LONDRES	9/ 4
LOS ANGELES	23/14
LUXEMBOURG	8/ 4
MADRID	12/ 7
MARRAKECH	21/10
MEXICO	15/ 7
MILAN	7/ 0
MONTRÉAL	-18/-23
MOSCOU	1/-5
NAIROBI	27/15
NEW-DELHI	24/10
NEW-YORK	1/-2
PALMA-DE-MAJ.	16/12
PÉKIN	8/-5
RIO-DE-JANEIRO	27/21
ROME	16/ 9
HONGKONG	26/17
SÉVILLE	16/11
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	-4/-7
SYDNEY	28/17
TOKYO	10/ 3
TUNIS	21/ 7
VARSOVIE	2/-1
VENISE	8/ 4
VIENNE	11/ 1

Valeurs extrêmes relevées entre le 03-01-1994 à 18 heures TUC et le 04-01-1994 à 6 heures TUC

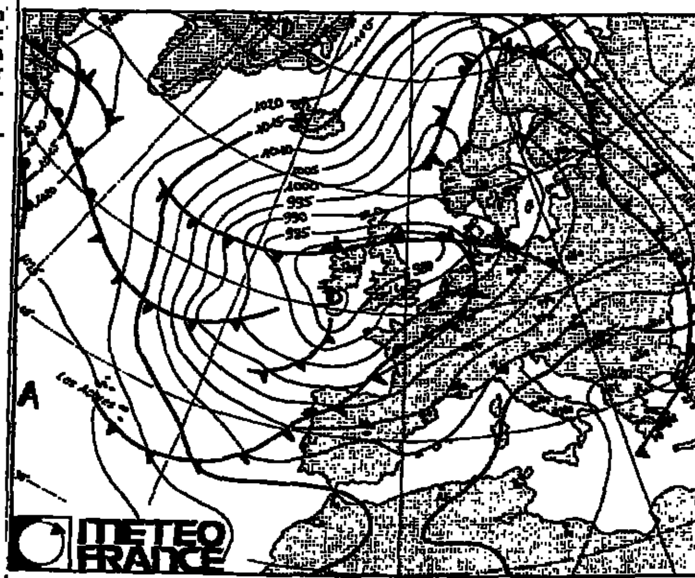
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mercredi : pluie et vent sauf au Sud. – L'ensemble des régions situées au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon seront touchées par la pluie et un fort vent de sud-ouest, qui soufflera jusqu'à 80 ou 90 km/h en rafales dans l'intérieur, et à 100 ou 110 km/h sur la côte atlantique ; en Alsace et en Franche-Comté, la pluie n'arrivera toutefois pas avant la nuit.

Au sud de cette ligne, nuages et soleil se partageront le ciel : toutefois sur l'Aquitaine et le Massif Central, puis la région Midi-Pyrénées, le ciel se couvrira progressivement par l'ouest. Les températures seront partout légèrement supérieures aux normales saisonnières : les minima seront compris entre 2 à 5 degrés dans l'intérieur et 6 à 8 degrés sur les côtes : quant aux maxima, ils seront compris entre 9 et 12 degrés sur une grande moitié nord, et entre 13 et 16 degrés sur le Sud-Ouest et le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 6 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 4 JANVIER

TF 1

15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Marc Lavoine.

20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : A gauche en sortant de l'ascenseur. □ Film français d'Edouard Molinaro (1988).
22.15 Divertissement : Ciné gags.
22.20 Téléfilm : La Rencontre de Tommy et Billy. De Tommy Wharnby.
23.55 Journal et Météo.
0.00 Série : Intrigues.

FRANCE 2

15.40 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Les grands orchestres de France.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.45).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Grand Restaurant. ■ Film français de Jacques Besnard (1966).
22.30 ▶ Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Je ne sais ni lire ni écrire.
23.45 Journal et Météo.
0.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : Dave.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Histoire des cafés et des cafetiers*, de Jean-Claude Bologne.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal du Rallye Paris-Dakar. 8e étape : Nouadhibou-Nouakchott.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Spectacle : Le 9e Golden Circus Festival à Rome. Présenté par Sergio.
22.05 Journal et Météo.
22.35 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. La guerre des ondes, 1930-1950. Invité : Jean-Noël Jeanneney, historien.
23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent.
23.55 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.50 Surprises.
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : Larry le liquidateur. □ Film américain de Norman Jewison (1991).
17.50 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Robert Altmann, Annie Ross.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Quoi de neuf, Bob ? □ Film américain de Frank Oz (1991).
22.10 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Retour à Howards End. ■■ Film britannique de James Ivory (1991, v.o.).
0.35 Le Journal du hard.
0.45 Cinéma : Lady Vices. Film français, classé X, de Michel Ricaud (1991).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

16.50 Feuilleton : Le Grand Bellheim. De Dieter Wedel (4e épisode, rediff.).
19.00 Série : Absolutely.
19.25 Documentaire : A l'Est du nouveau. Un an de CEI, de Jens Meurer.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Pédophilie ou l'enfance violée. Thaïlande, le prix d'un enfant ; Réseaux de pédophiles en Europe ; Que fait l'Europe ? ; Quel traitement pour les pédophiles ? Invités : Marie-France Botte ; Jean-Paul Mari, reporter ; Michel Dubec, expert psychiatre.
21.45 Soirée thématique : Wolf Biermann, chanteur entre Est et Ouest. Soirée conçue par William Aldridge et Andreas Ohler.
21.46 Documentaire : Wolf Bierman. De William Aldridge.
23.15 Débat : L'Engagement politique des artistes. Jusqu'à la délation ? Animé par notre collaborateur Luc Rosenzweig. Avec Wolf Birmann et Peter Ensikat.
23.45 Débat : Les chanteurs engagés ont-ils des enfants ? Animé par Luc Rosenzweig. Avec Wolf Biermann, Anna Prucnal et Daddy Yod.

M 6

14.20 Magazine : La Vie à pleins tubes.
17.05 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Série : Les Enfants d'Avonlea. La Malle mystérieuse. La Sorcière d'Avonlea.
22.40 Série : Mission impossible. Le Catafalque.
23.40 Série : L'Heure du crime. La Mort est sans rancune.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Histoire de la ménagerie du Muséum (1793-1993).
21.30 XIIIes Rencontres franco-allemandes. Les médias, facteur de cohésion ou de déstructuration sociale ?
22.40 Les Nuits magnétiques. Le roman de Tancrède et de Clorindre.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Patrick Williams.
0.50 Musique : Coda. Lyne Clevers (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 4 septembre lors de la Saison musicale 1993 de Royaumont) : Zwölf Gedichte aus Pierrot Lunaire, de Kowalski ; Pierrot Lunaire op. 21, de Schoenberg, par l'Ensemble Recherche ; sol. : Towako Sato-Schoellhorn, Margarete Jungen, sopranos, Benidikt Koehlen, piano.
23.07 Ainsi la nuit. Tombeau Les Regrets, de Saint-Colombe ; Sonate pour violon et violoncelle, de Ravel ; En blanc et noir, de Debussy ; Tombeau de Monsieur de Lully, de Marais.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Cartes. Invités : Sylvain Kassap, saxophoniste-clarinettiste.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : Michel Barnier.
France-Inter, 19 h 20 : « Comment aider les exclus ? », avec Jean-Michel Vaguelsy, Marie-Noëlle Lienemann, Gilles de Robien (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Réveillon à Moscou (lendemain)

« AVEC nous, en direct, Monsieur Vladimir Jirinovski, avec qui nous faisions connaissance hier soir, au cours du réveillon. Monsieur Jirinovski, rebonsoir. Les lampions éteints, entre nous, maintenez-vous votre menace d'une troisième guerre mondiale ?

– Non, je très pacifique, très, très pacifique très, je seulement prévenir... voix du bon sens... tragédie de ces peuples... guerre très atroce... déjà une partie de troisième guerre mondiale au-dedans... armes nouvelles terrifiantes... affreuse tragédie... commandeur en chef... couic... milliers de morts... grand territoire... mais je pacifique, très...

– Certes, mais quand vous dites...

– Non, je seulement avertir... perspective horrible... millions de morts... Lituanie, Ouzbékistan, Serbia, Athènes, boum boum boum... vitrification très... territoires immenses... Tchernobyl... abris... Mais pas ma faute, je pacifique, très...

– Elargissons le débat. Où allez-vous arrêter votre désir d'expansion ?

– Pas compris question. Encore une fois question, sinon couic, boum boum !

– Non, ne vous fâchez pas, je voulais simplement vous demander où vous comptiez arrêter votre désir d'expansion...

– Je pas nationaliste, pas expansionniste, je seulement centriste, et pacifique, très... libéral et démocrate... mais attention... pas comparer... notre climat, notre géographie... pas comparer, pas possible... attention... milliards de morts... mais je centriste, très.

– Parfait. Venons-en à présent à l'antisémitisme...

– Non, pas antisémite ! Jamais ! Jamais ! Calomnie. Toujours journalistes... inventions...

– Et pourtant certains propos tenus dans des meetings, attendez, je cherche ma fiche...

– Non non, pas propos. Calomnie.

– Ah ? Bien. D'ailleurs, justement, on dit que vous avez fondé jadis le mouvement Shalom, que votre père était juif, et que vous vouliez émigrer en...

– Non, pas juif ! Jamais ! Calomnie ! Toujours infâmes calomnies journalistes ! Inventions !

– Eh bien, merci, Monsieur Jirinovski, au moins nous aurez-vous donné l'occasion de répondre en direct dans ce journal. Quant aux téléspectateurs, ils y voient à présent plus clair dans la complexe situation en Russie, et dans votre programme, sur lequel nous les laisserons se forger leur opinion par eux-mêmes. Bonsoir. »

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 5 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Club mini.
7.30 Disney Club mercredi. Transmutazors ; Dessins animés ; Les Gummi ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'atelier de magie de Pierre Barclay ; Transmutazors.
8.55 Club Dorothée matin. Sailor Moon ; Les Aventures de Carlos ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Jet Man ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Jeux.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Invité : Francis Huster.
20.00 Journal, Météo et Météo des neiges.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Les musées du train et de l'automobile de Mulhouse. Les années 60 et 70.
22.40 Magazine : 52 sur la Une. De Jean Bertolino. Trafic d'enfants : la filière blanche, de Thierry Fournet et Patrick Schmitt.
23.35 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Présenté par Alain Weiller. Invité : Jaap Velthuisen, président de Procter et Gamble France.
23.50 Journal et Météo.
0.00 Série : Côté cœur (et à 4.00).
0.25 Documentaire : Histoire des inventions.
1.15 TF 1 nuit (et à 2.20, 3.15, 3.50, 4.25).
1.25 Documentaire : Histoires naturelles (et à 4.30, 5.10). Québec, l'appel de la forêt ; La pêche à pied ; Natura in Corsica.
2.25 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie. La rivière de l'or.
3.25 Documentaire : L'Aventure des plantes.
5.00 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00. Spécial île de La Réunion.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2. Présenté par Cyril Drevet. Jeux vidéos et dessins animés : Super Mario, James Bond Junior, Retour vers le futur, Family Dog.
11.20 Flash d'informations.
11.25 Jeu : Motus.
11.55 Jeu : Pyramide.
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05). Elle s'appelle Michèle Torr.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.20).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Soleil d'automne. De Didier Cohen et Jacques Ertaud, avec Philippe Rouleau, Catherine Allégret.
22.30 ▶ Première ligne. De père en fils : la France et ses étrangers, documentaire de Jean-Claude Guidicelli, Patrick Weil et Alain Wieder.
0.05 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Guy Bedos (*la Résistible Ascension d'Arturo Ui*, au Théâtre de Chaillot) ; Gilles Perrault (*le Secret du roi*) ; Marie-Josèphe Guers (*la Petite Marquise*) ; Jean-Pierre Bertrand, à propos de son exposition au Musée d'art moderne ; Musique : les Rita Mitsouko.
1.35 Journal du Rallye Paris-Dakar.
1.50 Magazine : Bas les masques (rediff.).
2.55 Emissions religieuses (rediff.).
3.55 Dessin animé (et à 4.25).
4.00 24 heures d'info.
4.50 Documentaire : L'Ecume des jours.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups. Les Moomins ; Pingu ; Les Aventures de Tintin : le Crabe aux pinces d'or.
8.15 Les Minikeums. Les Koalous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.) ; Gargantua ; Les P'tits Loups-garous ; La Légende de Prince Valiant ; Docteur Doogie.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Feuilleton : Tout feu, tout femme.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Tout ce qui va changer en 1994.
14.25 Série : Capitaine Furillo.
15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Documentaire animalier.
16.35 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Friche*, de Pierre Gascar.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal du Rallye Paris-Dakar. 10e étape : Nouakchott-Dakar.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Invité : Charles Pasqua. Reportages : La maison Pasqua ; Le travail hors-la-loi ; Une pharmacie dans le désert.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. La Légende de l'île au trésor.

— En clair jusqu'à 8.30 —

7.50 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.30 Surprises.
8.55 Cinéma : Le Secret du chevalier d'Eon. □ Film franco-italien de Jacqueline Audry (1959).
10.35 Flash d'informations.
10.40 Le Journal du cinéma.
10.45 Cinéma : Tito et moi. ■ Film franco-serbe de Goran Markovic (1992).

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : L'Arbre aux calaos. De Simon Trevor.
14.55 Clip des vœux.
15.05 Téléfilm : Le Cirque de puces. D'Alan Dossor, avec Anthony Hill, Nigel Hawthorne.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.00 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Il était une fois... les découvreurs.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Ute Lemper.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Interviews : Béatrice Dalle et Diane Kurys.
21.00 Cinéma : Les Indomptés. ■ Film américain de Michael Karbelnikoff (1991).
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Voyage à Rome. ■ Film français de Michel Lengliney (1992).
0.20 Cinéma : Time Bomb. ■ Film américain d'Avi Nesher (1990).
1.55 Tout Eddy... la story. Portrait d'Eddy Mitchell.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Palettes. Léonard de Vinci (rediff.).
17.30 Magazine : Transit (rediff.).
18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Cinéma d'animation : Il était une fois... John Henry. De Barry Jackson. *Une nouvelle émission destinée aux jeunes, contes et légendes de l'Amérique du Nord, films d'animation de qualité.*
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica Journal. De Bernard Pfister.
21.10 Musique : Orgues, toccates et fantaisies. Documentaire de Bruno Monsaingeon. *Marie-Claire Alain joue Jean-Sébastien Bach.*
22.05 Documentaire : Point d'orgue à Notre-Dame. D'Eric Millot. *La restauration de l'orgue de Notre-Dame de Paris, le plus grand de France, achevée en décembre 1992.*
23.00 Cinéma : Häxan, la sorcellerie à travers les âges. ■■ Film suédois de Benjamin Christensen (1921).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.10 Les Matins d'Olivier (et à 8.05). Emission présentée par Olivier Carreras.
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.00, 6.10).
11.05 Série : Daktari.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.30 M 6 Kid. La Guerre des tomates ; Conan, l'aventurier ; Robin des Bois ; Draculito ; Rahan.
16.00 Magazine : L'Invasion des jeux vidéo. Présenté par Mac Lesggy.
16.40 Magazine : Fax'O (et à 0.30). Interviews : MC Solaar, Yazz & Aswad ; Clip : New Kids on The Block.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.55).
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.45 Téléfilm : La Guerre des privés. De Jean-Pierre Prévost, avec Robert Lamoureux, Julie Jézéquel.
22.20 Téléfilm : Jeu d'amour, jeu de mort. De Piero Schivazappa, avec Philippe Leroy, Dagmar Lassander.
23.50 Magazine : Emotions.
0.20 Six minutes première heure.
2.00 Rediffusions. Jazz 6 ; Voir et revoir la France ; L'Invasion des jeux vidéo ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Voix de poètes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Rencontre avec Jean-Claude Servais.
22.40 Les Nuits magnétiques. Bordeaux : le Centre d'art plastique contemporain a vingt ans.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Marie Depusse.
0.50 Musique : Coda. Lyne Clevers (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 10 décembre 1993 à la Salle Pleyel) : Lieder et mélodies de Schubert, Mahler, R. Strauss, Puccini, Sibelius, par Karita Mattila, soprano, Ilmo Ranta, piano.
21.40 Soliste. Shura Cherkassky.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et violoncelle en sol mineur, de Tartini ; Dentro bagno fumante, de Stradella ; Quintette pour pianoforte et cordes n° 2, de Boccherini.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Azur Quartet d'Henri Texier, contrebasse, avec Michel Portal, saxophone et clarinette basse, Glenn Ferris, trombone, Bojan Zulfikarpasic, piano, Tony Rabeson, batterie.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 40 : Paul Ledermann et Jean-Michel Vaguelsy.
Radio-Shalom, 18 h 30 : Jean-Luc Mélenchon (« Le grand débat »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Humanité

Parmi les trouvailles récentes de la technofolie, on signale un joli bouquet. Une femme noire vient de donner naissance à un bébé blanc, résultant de la fécondation d'un ovule de femme blanche qui lui a été implanté après avoir été fécondé par le sperme de son époux (blanc). Blanc plus blanc égale blanc, même dans le sein d'une femme noire.

Il y a quelques jours une femme de cinquante-neuf ans, ménopausée, donnait le jour à des jumeaux grâce à un don d'ovocytes et à une solide cure d'hormones. Enfin, on salue la dernière idée, venue de Grande-Bretagne : prélever des ovaires en formation sur un fœtus femelle avorté et les implanter, plus tard, sur des femmes vivantes aux ovaires défectueux. Ainsi une mère aurait-elle une descendance sans jamais être née.

Il y a des jours où on se demande si, pour observer ce que s'autorise la nature humaine, cela valait vraiment la peine de naître.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Loi Falloux : « Clemenceau contre Jaurès », par Jean-Noël Jeanneney; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Damnés temporaires » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Kanshi Ram, le « messie » des intouchables

Harijans et basses castes (les *« damnés de la terre »*) viennent d'arriver, pour la première fois, au pouvoir dans l'Etat-clé d'Uttar-Pradesh, l'Etat le plus peuplé de l'Inde *(page 5)*.

Les habits neufs de la dictature birmane

Ceux qui l'ont rencontré évoquent un esprit vif et brillant. Ses adversaires, en revanche, le qualifient de « prince du Mal » et affirment qu'il a fait de la torture et de la terreur une méthode de gouvernement. Pour tous, la junte au pouvoir à Rangoun a trouvé dans le général Khin Nyunt l'architecte de sa politique *(page 5)*.

SOCIÉTÉ

La DGSE a un deuxième navire-espion

Dans un document budgétaire rendu public il y a quelques jours, le ministère de la défense reconnaît, pour la première fois, l'existence d'un deuxième navire-espion, dénommé *Isard*, travaillant pour la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) *(page 8)*.

COMMUNICATION

Les chaînes thématiques se renforcent en Europe

Alors que TCI prend le contrôle de Flextech et crée un pôle de chaînes anglophones, la Générale des eaux rejoint Canal-satellite en France, et Canal Plus Espagne renforce son « bouquet » thématique sur Astra *(page 9)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

Les éléphants victimes de la politique

Les réserves sont une condition nécessaire mais non suffisante pour que survive la faune africaine. Il faut aussi que les États soient dotés d'institutions politiques stables *(page 10)*.

CULTURE

Le triomphal « come-back » de la Streisand

Voilà vingt ans que Barbra Streisand n'avait donné un vrai concert, pour cause de trac paralysant, n'apparaissant que dans des galas de charité privés. À Las Vegas, elle vient de réussir un triomphal « come-back » *(page 12)*.

ÉCONOMIE

Le dollar au plus haut depuis trente mois

Alors que la reprise américaine se consolide, le cours du dollar vis-à-vis du mark a retrouvé, en ce début d'année 1994, son plus haut niveau depuis trente mois. A Paris, il a dépassé 5,93 francs, encore un peu au-dessous toutefois des 6,20 francs de juin 1991 *(page 15)*.

EDF et GDF : les conditions d'une déréglementation partielle

Suscitant l'opposition de plusieurs syndicats, le rapport Mandil détaille les conditions d'une déréglementation partielle du monopole d'EDF et de GDF *(page 16)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à X

Demain

Arts et spectacles

Une grande saison russe s'annonce à Paris. Le coup d'envoi en est donné le 6 janvier à l'Odéon avec *les Estivants*, de Gorki. Le Théâtre Maly de Saint-Pétersbourg donnera pour sa part le premier de ses cinq spectacles, *Claustrophobie*, dirigé par Lev Dodine à partir du 18 janvier à Bobigny.

Le numéro du « Monde » daté mardi 4 janvier 1994 a été tiré à 497 135 exemplaires

La révolte des Indiens du Chiapas, dans le sud du Mexique

L'armée a repris deux villes aux rebelles au prix de combats meurtriers

Les paysans insurgés de l'Etat du Chiapas, dans le sud du Mexique, non loin de la frontière avec le Guatemala, se sont retirés, lundi 3 janvier, de deux des cinq localités qu'ils avaient occupées le Jour de l'An, à l'issue d'affrontements meurtriers avec l'armée. Le ministère de la défense a affirmé que vingt-sept rebelles de l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN) et deux soldats avaient été tués lundi, lors de combats qui ont finalement obligé les rebelles à quitter la ville d'Ococingo (30 000 habitants). Ces derniers, qui avaient abandonné San Cristobal-de-las-Casas dimanche, ont également perdu, selon des témoins, le contrôle de la zone de Las Margaritas, à une centaine de kilomètres au sud-est, où vivent de nombreux réfugiés guatémaltèques. Les combats se sont poursuivis notamment dans les montagnes – mitraillées par des hélicoptères de l'armée – entourant San Cristobal, deuxième ville de l'Etat.

Les autorités ont indiqué, dans la soirée de lundi, que quatre-vingt-six personnes avaient, au total, trouvé la mort depuis le début du soulèvement, mais d'autres estimations, de la presse locale notamment, font état de plus de 150 morts. Le nombre de paysans d'origine indienne impliqué dans cette insurrection fait l'objet d'autres controverses : ils seraient environ 400 selon les autorités du Chiapas, tandis que d'autres sources font état de 600 à 1 000, voire 2 000 « hommes en armes ».

Dans ses premières déclarations publiques sur ces événements, le président Carlos Salinas de Gortari a estimé que la violence retardait *« la solution des problèmes sociaux »* du Chiapas et que les différends devaient *« être résolus dans le cadre de la loi »* et d'un *« dialogue pacifique »*. *« Nous savons que les inégalités persistent et que, pour beaucoup, les chances de réussir ne sont pas encore des réalités tangibles »*. Certains des chefs de l'AZLN ont déclaré lundi qu'ils refusaient toute idée de dialogue avec le gouvernement fédéral. S'exprimant difficilement en espagnol, de jeunes rebelles ont érigé des barrages aux alentours des trois localités encore occupées, où ils prélèvent des « impôts de guerre ».

L'ambassade des Etats-Unis au Mexique a envoyé cinq de ses fonctionnaires en mission sur place, pour y *« étudier la situation »*. – *(Reuter, AFP, UPI.)*

« C'est un acte de désespoir »

déclare l'évêque de Tapachula

Déconcerté par l'ampleur de la rébellion des Indiens du Chiapas, qui s'étaient emparés de plusieurs petites villes de cet Etat au cours du week-end dernier et contrôlent encore quelques villages, le gouvernement mexicain a fait appel à l'Eglise catholique pour convaincre les quelques centaines d'insurgés de déposer les armes et de relâcher l'ancien gouverneur du Chiapas, le général Absalon Castellanos, accusé par les rebelles d'avoir organisé des « massacres » d'Indiens et de paysans.

Les trois évêques du Chiapas, réunis depuis dimanche 2 janvier, dans la capitale de l'État, Tuxtla-Gutierrez, attendent une réponse à l'offre de médiation faite aux dirigeants de l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN). *« La lutte armée n'est pas la solution aux graves injustices sociales vécues par les indiens du Chiapas,* nous a déclaré l'évêque de Tapachula, Felipe Arizmendi. *C'est un acte de désespoir de la part d'un secteur qui ne voyait plus d'autre issue pour sortir de la misère »*.

Commentant l'effet de surprise créé par les rebelles, Mgr Arizmendi estime que les autorités avaient sous-estimé la gravité de la situation dans cet Etat frontalier avec le Guatemala, à plus de 700 kilomètres au sud de Mexico. *« Les guérilleros disent eux-mêmes qu'ils se préparaient depuis quinze ans »*, souligne-t-il.

En mai dernier, des incidents avaient opposé les troupes régulières à des *« hommes armés »*. Deux militaires avaient été tués et une dizaine de paysans arrêtés, dont deux Guatémaltèques. Cela avait contribué à alimenter la rumeur que les groupes armés signalés à l'occasion dans la jungle du Chiapas appartenaient à l'URNG (Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque), qui utilise le Mexique comme sanctuaire depuis une trentaine d'années.

En fait, bien que l'on ne dispose pour l'instant d'aucun élément permettant de le confirmer clairement, tout porte à croire que les héritiers d'Emiliano Zapata, le héros de la révolution mexicaine de 1910, entretiennent des relations avec les rebelles de l'URNG. Au cours des quinze dernières années en effet, des dizaines de milliers de paysans guatémaltèques ont trouvé refuge dans les montagnes du Chiapas, où ils ont été accueillis par une population d'origine maya, comme eux, qui fait face aux mêmes injustices sociales, à l'analphabétisme et au racisme.

Une terrible répression contre les indigènes

Comme au Guatemala, les grands propriétaires terriens du Chiapas avaient encore tout récemment droit de vie et de mort sur les petits paysans qu'ils recrutaient, au plus bas salaire possible, pour récolter les bananes ou le café. Alors que les massacres de paysans au Guatemala étaient largement couverts par la presse internationale et mettaient ce pays au ban des nations, la terrible répression exercée au Chiapas et dans quelques autres Etats mexicains à forte composante indigène, comme le Guerrero, passaient largement inaperçus.

Malgré les rapports sévères d'Amnesty International ou d'America's Watch, les violations systématiques des droits de l'homme par les autorités mexicaines ne semblaient pas émouvoir la communauté internationale. Du moins jusqu'à l'ouverture des négociations pour la signature d'un traité de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada, l'ALENA. Pour entrer dans le club des pays industrialisés, le Mexique devait améliorer son image. Ce qu'il entreprit de faire, créant notamment une commission officielle des droits de l'homme et nettoyant la police de ses éléments les plus corrompus.

Le président Carlos Salinas, au pouvoir depuis 1988, sous-estima cependant les effets dévastateurs de la « modernisation » économique sur les secteurs sociaux les plus pauvres, la majorité des quatre-vingt-cinq millions d'habitants et la quasi-totalité des quelque huit millions d'Indiens. En particulier le monde rural qui, contrairement à une légende bien ancrée, ne put jamais réellement bénéficier d'une véritable réforme agraire comme l'avait souhaitée Zapata, assassiné en 1919, sur ordre du gouvernement, avant d'avoir pu mener à bien ses projets.

Ceux qui se réclament aujourd'hui de Zapata ne font aucune différence entre la dictature prérévolutionnaire de Porfirio Diaz et la situation actuelle. Le communiqué diffusé par le « commandant » Marcos au moment où il occupait la ville de San-Cristobal-de-las-Casas révèle cet état d'esprit. Sous le titre *« Aujourd'hui, nous disons : cela suffit ! »*, les rebelles affirment *« qu'ils ne cesseront pas le combat tant que les besoins fondamentaux de* (leur) *peuple ne seront pas satisfaits »*.

En choisissant le 1er janvier pour déclencher leur mouvement, les insurgés du Chiapas ont sans doute pensé au trente-cinquième anniversaire de la révolution cubaine qui, malgré sa décomposition, reste une référence pour la gauche latino-américaine. Mais le Jour de l'An était aussi la date d'entrée en vigueur de l'ALENA, et les héritiers de Zapata ont réussi à gâcher la fête qui devait se célébrer à leurs dépens.

BERTRAND DE LA GRANGE

CLÉS

■ **POPULATION** : estimée à 83 millions d'habitants en 1991, la population mexicaine a la composition *ethnique suivante* : 55 % de métis, 29 % d'Amérindiens, 15 % de descendants d'Européens et 0,5 % de Noirs. La grande majorité des treize millions de Mexicains vivant dans des conditions de pauvreté extrême sont des Amérindiens.

■ **ARMÉE** : elle se compose de 175 000 hommes (74 % dans l'armée de terre, 21 % dans la marine et 4,6 % dans l'aviation). En 1988, les dépenses militaires étaient évaluées à 0,6 % du PNB.

■ **CHIAPAS** : selon les chiffres officiels mexicains, l'Etat du Chiapas (73 700 km², 3,2 millions d'habitants) est alphabétisé à 68 % (87 % pour la moyenne nationale) et compte 1 355 médecins. Les principales productions agricoles sont le maïs, le soja, la banane et le café.

■ **MAYAS** : les Indiens du Chiapas descendent, comme ceux du Yucatan et du Guatemala, des Mayas. Ils appartiennent principalement aux ethnies tzetzal, tzotzil, chole, tojolobal et zoque. Ils représentent 26 % de la population de l'Etat. Leur salaire journalier est évalué à environ 3,5 dollars, contre un peu moins de 5 dollars pour le salaire minimum du reste du territoire mexicain.

■ **RÉFUGIÉS** : depuis le début de la guerre civile au Guatemala, quelque 40 000 personnes ont fui vers le Mexique, principalement dans le Chiapas, où sont installés de nombreux camps. Environ 3 000 de ces réfugiés ont pu regagner leur pays l'an passé, dans le cadre notamment d'une opération organisée par les Nations unies *(le Monde du 28 avril 1992)*.

EN BREF

FOOTBALL : trois joueurs du Paris-Saint-Germain entendus dans le cadre de l'enquête sur les incidents du Parc des Princes. – Les policiers des huitième et seizième arrondissements de Paris ont entendu, lundi 3 janvier, trois joueurs du PSG, David Ginola, Bernard Lama et Daniel Bravo, à titre de témoins dans le cadre de l'enquête sur les violents incidents qui avaient éclaté au Parc des Princes le 28 août 1993 lors de la rencontre de championnat de France contre Caen (*le Monde* du 31 août 1993). Interrogés pendant une demi-heure, les trois hommes ont répondu à des questions relatives aux supporters du PSG.

EMPLOI : Accor s'engage en faveur de 650 jeunes en Ile-de-France. – Le groupe hôtelier Accor a signé, à la fin de 1993, avec le conseil régional d'Ile-de-France une convention pour l'insertion professionnelle de 650 jeunes en Ile-de-France.

La Belgique demande à l'ONU le rappel du général Briquemont

La Belgique a demandé à l'ONU de rappeler le général Francis Briquemont, chef des « casques bleus » en Bosnie, avant la fin de son mandat prévue en juillet, a-t-on appris, mardi 4 janvier, de source proche du ministère belge de la défense.

Cette mesure intervient après que ce général belge eut exprimé publiquement sa frustration en raison du manque de moyens accordés par l'ONU pour protéger la population bosniaque et acheminer l'aide humanitaire. Il a notamment demandé des renforts pour la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) en Bosnie, qui compte actuellement 12 000 hommes. Le général Briquemont avait même déclaré qu'il ne *« lisait même plus »* les résolutions de l'ONU sur la Bosnie. – *(AFP.)*

Polémique en Afrique du Sud après l'achat d'un avion de 10 millions de dollars pour le chef de l'Inkatha

Le récent achat d'un jet de 10 millions de dollars par le gouvernement du Kwazulu, dirigé par le leader de l'Inkatha, Mangosuthu Buthelezi, suscite un tollé en Afrique du Sud. Le Congrès national africain (ANC), présidé par Nelson Mandela, a appelé la commission électorale, lundi 3 janvier, à se saisir de l'affaire.

L'acquisition de cet avion de huit places a été révélée par le journal sud-africain *Sunday Times*, selon lequel l'appareil sera utilisé par les responsables du gouvernement du Kwazulu, tous membres de l'Inkatha. Dans un communiqué, l'ANC a estimé qu'il s'agissait d'un *« détournement de l'argent des contribuables »*, le gouvernement sud-africain finançant la majeure partie du budget du Kwazulu, bantoustan qui doit être démantelé lorsque la nouvelle Afrique du Sud verra le jour.

Le marché automobile français a perdu 384 000 voitures en 1993

Le marché automobile français des voitures particulières neuves a chuté de 18,3 % en 1993 avec 1 721 339 immatriculations, perdant ainsi 384 000 véhicules par rapport aux 2 105 700 immatriculations enregistrées en 1992, selon des statistiques publiées mardi 4 janvier par les constructeurs. Pour le seul mois de décembre, le marché a chuté de 34,2 % par rapport à décembre 1992. Ce fort recul, cependant, n'est guère significatif puisque le dernier mois de 1992 avait été artificiellement gonflé par des avantages fiscaux liés à l'utilisation obligatoire, à partir du 1er janvier 1993, de pots d'échappement à catalyseurs. Les marques françaises, l'an dernier, ont représenté 60,3 % des immatriculations, contre 59,8 % en 1992.

Un micro-émetteur caché dans les locaux du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

En décembre dernier, intrigués par certaines fuites, les élus au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais rassemblés dans le « groupe Borloo » faisaient appel à une société privée pour vérifier les installations téléphoniques du nouvel immeuble qui, place Rihour à Lille (Nord), abrite les groupes politiques.

Au troisième étage, occupé par le groupe Borloo et le Front national, un micro-émetteur de 2 centimètres sur trois, muni d'une antenne souple, était découvert dans une armoire téléphonique à proximité des fils des lignes des deux groupes. L'appareil, réglé sur deux fréquences, était certes débranché, semblant être tombé dans un trou. A-t-il jamais été en service ? C'est là toute la question. Si lors de cette découverte le 17 décembre dernier, aucun constat d'huissier n'a été fait et aucune plainte déposée, Jean-François Sinagra, président du groupe Borloo, a adressé un courrier indigné à la présidente de la région, Marie-Christine Blandin (Verts).

هكذا من الاصل

Le Monde

INITIATIVES

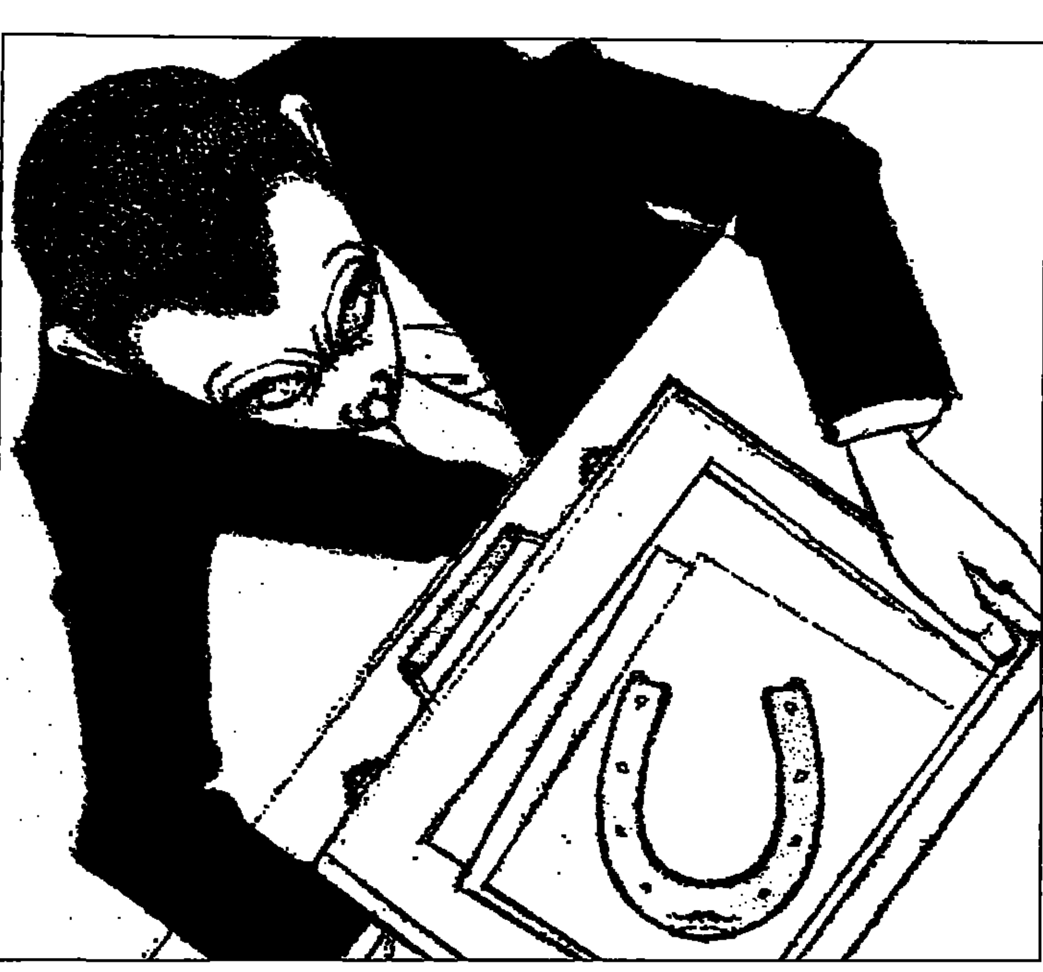
Tendres manies

QUAND des tics, des comportements ou des signes communs se rattachent à l'exercice d'une profession, il n'y a aucun doute. Nous sommes en présence de rites, plus ou moins confusément admis. Où qu'il travaille, dans une entreprise ou une autre, le représentant d'un métier qui cultive sa différence essaiera de se singulariser avec un esprit de corps d'autant plus développé qu'il appartient à une confrérie dispersée. Cela est vrai pour le VRP, conforme à l'image d'Epinal, version kitsch quand même, qui arbore la gourmette en or, porte un costume prince-de-galles, et manie le verbe haut, histoires drôles à l'appui. Cela l'est également du camionneur qui refusera de décharger la marchandise, au nom de ses principes, ou du livreur épaulé par un réseau extérieur, à l'indépendance sourcilleuse. Autant d'attitudes qui valent identité sociale...

Il en va de même pour les entreprises, anciennes ou non, qu'elles se réfèrent explicitement ou pas à une culture. Elles aussi représentent un mélange de coutumes non écrites le plus souvent, et manient des symboles qui sont autant de moyens de reconnaissance. Le vouvoiement ou le tutoiement seront des marques distinctes, tout comme le principe des portes ouvertes, dans un cas, ou fermées, dans l'autre.

Mais, au bureau, dans l'atelier ou le magasin, et s'agissant des personnes cette fois, on ne peut plus parler de rites, mais plutôt de manies. Terriblement éloquentes parfois, sérieuses quelquefois, presque toujours drôles quand elles ne sont pas attendrissantes, elles sont en tout cas révélatrices d'attitudes professionnelles ou en disent long, à la fois sur le rapport individuel au travail et sur l'influence exercée par l'environnement direct. Par exemple, tel qui avait toute sa vie durant rangé parfaitement son bureau chaque soir le fit encore, machinalement, au moment de partir en retraite. Comme s'il allait revenir le lendemain ou, ainsi que le crurent des observateurs émus, parce qu'il voulait que la rupture paraisse insensible aux autres.

Dans ce qui distingue un salarié d'un autre au sein des travailleurs anonymes, quand bien même seraient-ils cadres, il faut cependant opérer une classification. Il y a, d'un côté, ce qui appartient en propre à la personne, dans ses gestes ou ses pratiques répétitives, et qui paraît se maintenir. Il y a, de l'autre, ce qui correspond à un monde révolu ou en passe de disparaître, qui serait l'appropriation d'un espace de travail, dont on évoque le souvenir avec amusement, et qui a déjà quitté l'usine, un peu les lieux de vente, et pourrait bien être condamné dans l'univers aseptisé des bureaux fonctionnels.



Révélatrices d'attitudes professionnelles, elles en disent long sur le rapport individuel au travail

∴

ACCOMPLIR les mêmes célébrations quasiment initiatiques en commençant le travail ou en terminant sa journée relève clairement du premier cas de figure. Tandis que l'un se lave les mains, le second retrousse symboliquement ses manches. Celui qui époussette sa table de travail puis classe méthodiquement ses crayons ne se confond pas avec cet autre qui se goinfre de vitamine C pour combattre son stress, ou qui se jette frénétiquement sur les bonbons qu'il ne saurait accepter à la maison. A chacun ses petits secrets et ses dérivatifs. Il se raconte que, avant de rédiger un rapport important, certaines éprouvent le besoin de se maquiller, de se mettre du rouge aux lèvres et de se coiffer. Sans doute pour se donner confiance.

En revanche, la pin-up affichée dans la cabine du routier ou l'auto-collant apposé sur la machine, pour ne parler que des signes les plus évidents d'un individualisme banal, correspondent davantage au second cas de figure. Et on voit bien que celui-ci régresse, à mesure que la modernisation intervient ou que les nouvelles technologies font leur apparition. Plus question de laisser s'afficher l'appartenance syndicale du titulaire d'un poste de travail, surtout si celui-ci est partagé, et il ne viendrait à l'idée de personne de décorer son ordinateur comme un arbre de Noël.

Progressivement, comme pour se venger, ce sont les placards qui ont été investis de cette fonction, et qui regorgent de trésors voués au culte intime. Les photos de femmes nues y ont trouvé refuge, comme les affiches ou les objets liés à un parcours professionnel. Même les dessins, les graffitis ou les slogans féroces s'y sont réfugiés.

Mais ce qui s'est passé dans l'usine et dans les salles informatiques, désormais submergées de notes de service, pourrait bien se reproduire ailleurs. Les coulisses des magasins n'ont déjà plus cet aspect folklorique des lieux habités par une collectivité de travail solidaire. Surtout quand ils sont paysagers, les bureaux ne tolèrent plus la fantaisie de leurs occupants, en outre obligés de composer avec les collègues, indisposés par le poster paradisiaque.

Que reste-t-il des manifestations extérieures des manies ? Peu de choses, qui sont dans l'air du temps. La même bouteille d'eau, puisqu'il faut faire semblant de vouloir maigrir. Des fleurs, à la rigueur, parce qu'on ne saurait se priver de tout. Quelques souvenirs amassés tout au long de la carrière, cailloux blancs de Petits Poucets, destinés à témoigner d'un parcours et donc d'un passé et d'une expérience. Et puis, bien sûr, des photos de famille. Mais discrètes, si possible.

Alain Lebaube

LIRE AUSSI

Portraits de maniaques

Des petits riens aux habitudes de travail qui nous façonnent

LORSQU'UN grand patron français de l'agroalimentaire visite un supermarché, que fait-il en premier ? Il va d'emblée mettre en ordre le rayon où sont exposés « ses produits ». Réflexe professionnel certes, mais aussi manie, car rien ne l'oblige à les ranger lui-même, sauf l'envie. Cette manie n'est d'ailleurs pas propre à Antoine Riboud, elle est très répandue dans la profession. Tel cadre de Pernod-Ricard aura à cœur de veiller au choix du sirop familial, lors de l'achat en grande surface, délaissant le Teisseire pour le « singe » de Cusenier, produit maison !

Tics, manies, rituels, chacun crée son environnement de travail, qui correspond plus ou moins à sa personnalité. Entre le cadre qui, une fois un dossier terminé et avant d'entamer le suivant, ou le soir avant de rentrer chez lui range systématiquement de fond en comble son bureau pour s'assurer que tout est à sa place, et celui qui laisse son bureau sous un amoncellement de paperasses, deux manies s'affrontent, celle de l'ordre d'un côté, la volonté de marquer son territoire de l'autre. Il y a celui qui ne peut travailler que dans le brouhaha, ou qui doit créer une ambiance électrique autour de lui pour se concentrer. A l'inverse, celui qui se claquemure, et au besoin recourt aux boules Quies !

Olivia, qui fait du secrétariat en intérim depuis une dizaine d'années, est une observatrice privilégiée en matière de manies. En dix ans, elle a vu défiler des patrons et a dû s'adapter aux lubies les plus diverses. Lors de sa première expérience professionnelle, chez des assureurs britanniques, très maniaques et très méticuleux, elle devait découper tous les télex roses, puis les coller sur du papier blanc. Puis dans un grand groupe de bâtiments publics, son patron direct lui demandait, ainsi qu'aux autres membres de son équipe, de l'encourager sans cesse et de lui dire qu'il était le meilleur. Récemment, dans le staff d'un parc de loisirs, elle s'est trouvée confrontée à un patron qui ne parlait pas. Après avoir hésité à lui demander les raisons de son mutisme, elle s'est vu rétorquer qu' *« il n'avait pas de temps à perdre pour faire du relationnel »*. Sur son bureau trônaient deux corbeilles « in » et « out », uniques courroies de transmission de la voie hiérarchique.

Les petits papiers

Mais de ces multiples expériences, la manie qui revient le plus souvent, selon Olivia, est celle des petits papiers. Pas une entreprise qui passe au travers. Parfois relayée par les messageries internes, connectées entre les terminaux d'ordinateurs. Elle a aussi pu observer à loisir la large palette des stratégies défensives de ses collègues. La tactique la plus courante étant le recours quasi systématique et inné au poudrage (rose à joues et tour des yeux) avant l'exécution de la tâche demandée.

André, directeur commercial dans une boîte de cosmétiques, sait que son plus important client ne peut pas conclure un marché sans avoir dans les mains un objet à égrener, chapelet ou collier. Au cas où son client n'a pas d'objet sous la main, il prépare toujours sur une table placée en évidence devant lui quelques feuilles de papier qu'il peut déchirer en petits morceaux au fil de la discussion. Un de ces collègues ne peut commencer à travailler qu'à pile de chaque heure. Si 9 heures est passé de cinq minutes, il attendra l'heure pleine suivante pour se mettre au travail. L'obsession du temps, avoir une montre, voire deux sur soi, plus une petite pendule-réveil posée sur son bureau et une horloge fixée au mur, fait partie des manies les plus fréquemment rencontrées.

Enfin, il y a les manies professionnelles qui déteignent sur la vie quotidienne. Nombreux sont les dentistes ou les professeurs de médecine qui finissent par passer leur temps à se laver les mains, quoi qu'ils fassent. Les manies vestimentaires ont aussi la vie dure. Une secrétaire, par exemple, toujours tirée à quatre épingles, qui assortit invariablement ses catogans avec ses tenues, et qui, lorsqu'elle part en vacances, emporte une valise pleine de nœuds pour ses shorts. Voire un cadre qui, seule concession pour montrer qu'il n'est pas au bureau, accepte en congé de ne pas lacer ses chaussures...

Alain Beuve-Méry

« Avant de s'y mettre »

Le passage à l'acte s'accompagne d'une foule de comportements conjuratoires. Anodins ?

« *IL faut s'y mettre.* ». Entendez, au travail. Pour beaucoup, le passage à l'acte s'accompagne d'une foule de petites manies – au sens commun du mot, – qui s'apparentent à des rituels. Des comportements plus ou moins conscients, plus ou moins conjuratoires, plus ou moins banals, plus ou moins marqués selon les individus. Sans être psychosociologue, tout un chacun peut les observer autour de soi, sur soi. Un champ d'observation très riche.

L'entrée dans le travail réel nécessite un sas, sitôt la porte du bureau franchie. Manière de calmer une petite angoisse précédant une tâche jugée difficile, ou pour différer un travail que l'on juge d'un mortel ennui ? Les deux cas de figure existent. Prenez le cas d'Alain, ce jeune concepteur publicitaire. *« Dès mon arrivée au bureau, je dois impérieusement examiner de près mon agrafeuse. Je suis terrorisé à l'idée qu'elle pourrait manquer d'agrafes. À la limite, je les compterais une par une. Un examen qui me prend un* « certain » *temps.*

» Il arrive que, dans ce bureau paysager, l'agrafeuse ait disparu. Je pars enquêter... Je fais le tour des autres étages. Impossible de me mettre à travailler sans l'avoir retrouvée. Et il faut que ce soit mon agrafeuse ! »

Puis Alain reconnaît ouvrir et fermer une dizaine de fois son tiroir. Histoire de vérifier si ses feutres sont toujours là. Il plonge ensuite dans sa poubelle de bureau, laquelle n'est pas forcément vidée tous les soirs. *« Un geste qui m'est indispensable. Je vérifie si la veille je n'y ai pas jeté un document important. »* Le fil du téléphone joue encore un grand rôle. *« Rituellement, je le détorsade. Impossible de travailler avec un fil en boucles. »* Deux dernières vérifications enfin : jeter un coup d'oeil au radiateur mural *« au cas où on me l'aurait fermé la veille »* ; un autre à la reproduction d'un portrait de Rodin fixé au mur *« au cas où le cadre ne serait pas parfaitement horizontal »*. Que fait Alain sa journée de travail finie ? *« Je recommence tout à l'envers : agrafeuse, tiroir, poubelle, fil du téléphone, cadre de Rodin... »*

Quelques minutes de vie privée

Secrétaire de direction d'une importante société d'électronique, Françoise se ménage aussi des sas avant d'attaquer son premier dossier de la journée. *« Rien que de très classique,* dit-elle. *J'époussette le téléphone, vérifie si mes crayons et stylos sont bien rangés dans le pot, lequel doit être placé à un endroit très précis, au millimètre près, de mon bureau. Rien ne doit être à l'abandon. Pourtant, je me suis rendu compte que tous ces petits gestes du matin n'étaient pas forcément nécessaires. Je les ai déjà effectués la veille ! »*, confie-t-elle.

« De fait, grâce à cette gestuelle qui m'est indispensable, je sais que je me réserve encore quelques minutes de vie privée. Une mise en condition qui m'est absolument nécessaire, comme si j'enfilais un nouveau vêtement. Et malheur au collègue qui viens m'interrompre à ce moment-là. »

« Toutes les petites manies organisationnelles découlent de l'intérêt ou du désintérêt induit par le travail, note cette jeune femme d'un grand établissement public. *Quand le boulot m'intéresse, je fonce. S'il ne m'intéresse pas je prépare des listes de courses, collants à acheter en sortant, café pour la maison... Je range mon bureau comme une grande obsessionnelle. La trousse à maquillage n'est jamais bien loin. Mes collègues masculins, eux, font semblant de s'y mettre, tournent autour du pot, l'air soucieux... Le chef, lui, s'agite. Mais nous savons toutes que dans le quart d'heure qui suivra, il prendra un café avec ses copains à l'annexe du dessous. Les comportements sont encore très différents, selon que l'on travaille en bureau paysager ou fermé. Dans le premier cas, je peux me déchausser,* « casser » *des chaussures trop neuves, glandouiller, quoi ! Dans le second, le drame, c'est qu'on est gagné par l'agitation de ceux qui travaillent déjà. »*

Dans la même administration, Hélène confie ingénument : *« C'est bien simple,* dit-elle, *intérêt du travail ou pas, urgence ou pas, je fais mon tour à la « cafét » du dessus. Je ne peux m'y mettre que si je suis au courant des potins qui y naissent chaque matin. Ils m'inquiètent et me rassurent à la fois. Croyez-moi, il en est de croustillants. J'adore. Et j'ai mon réseau d'informatrices ! »*

Jean Menanteau

Hommage à nos chers bureaux

Quand, pour nous rassurer, nous nous encombrons d'objets familiers

Antoine

SOUS l'avalanche de paperasses qui, chaque jour, déferle sur les bureaux, chacun fait face à sa manière. Vaille que vaille, certains résistent et se font un point d'honneur à débarrasser chaque soir leur table de travail de tous ces documents, dossiers et autres fax, grâce à une méticuleuse redistribution en direction des tables de travail voisines. D'autres édifient, en vertu d'un professionnalisme qui les honore et au motif que *« cela peut toujours servir »*, des piles qui finissent, hélas, parfois par vaciller dangereusement. Si ces amoncellements relèvent d'une logique parfaitement hermétique aux yeux des non-initiés, ils pourront toujours présenter l'avantage de dissimuler leurs auteurs au regard des importuns.

Certains renoncent enfin à lutter contre cet envahissement et, se laissant progressivement submerger par ce fatras, enterrent par là-même tous ces petits objets familiers qui contribuent tant à humaniser leurs espaces de travail : photos et dessins des bambins, plantes vertes asphyxiées par la fumée de cigarette, tasses à café récurées ou douteuses, gadgets sponsorisés souvent très kitsch, cadeaux incongrus...

Les collectionneurs, une espèce prolifique

Mais, qu'ils s'apparentent à la catégorie des *« déserts de Gobi »* ou à celle des *« foutoirs sans nom »*, les bureaux s'avèrent, bien sûr, de redoutables miroirs de la personnalité de leur occupant. Les anxieux y laissent, par exemple, toujours les mêmes traces de leur passage : trombones désarticulés, sous-mains maculés de gribouillis caractéristiques, d'autant plus surchargés que la conversation téléphonique de leurs auteurs aura duré longtemps. En le quittant, d'autres y abandonneront inconsciemment quelque chose qui, à l'instar de cette paire de lunettes, témoignera à coup sûr de leur présence quelque part « dans la maison ».

Nombreux sont aussi les adeptes du « au cas où ». Ces précautionneux accumulent, dans leur tiroir, une foule d'objets hétéroclites censés les prémunir contre toutes les petites « catastrophes » de la vie quotidienne : aspirine pour les maux de tête, vitamines pour les « coups de pompe », rasoirs, peignes et brosses à dents pour les coups de frais, tournevis pour les coups de main, trousse à couture pour les accrocs, collants de rechange pour les « échelles ». Sans oublier les incontournables nécessaires à maquillage et à lentilles, les sacs en plastique de toute taille, les friandises, le tire-bouchon, le sucre pour le café du matin, la petite cuillère pour le yaourt du midi, le couteau pour la pomme du goûter, les bouteilles d'eau minérale...

Les collectionneurs constituent aussi une espèce prolifique. Tout est bon : affiches d'expo, de film, de foot, cartes de visite en tout genre, cartes postales – la « bébémania » continue, paraît-il, de faire des ravages –, cartes de vœux originales ou ringardes, timbres de collection que l'on s'apprête à donner aux enfants... Mais aussi, dans un autre genre, briquets des voisins, *Post-it* défraîchis, stylos sans capuchon ou capuchons sans stylo, flacons de correcteur liquide en voie de solidification. Bref, l'imagination est très fertile, surtout quand il s'agit de rassurer ces fourmis en action.

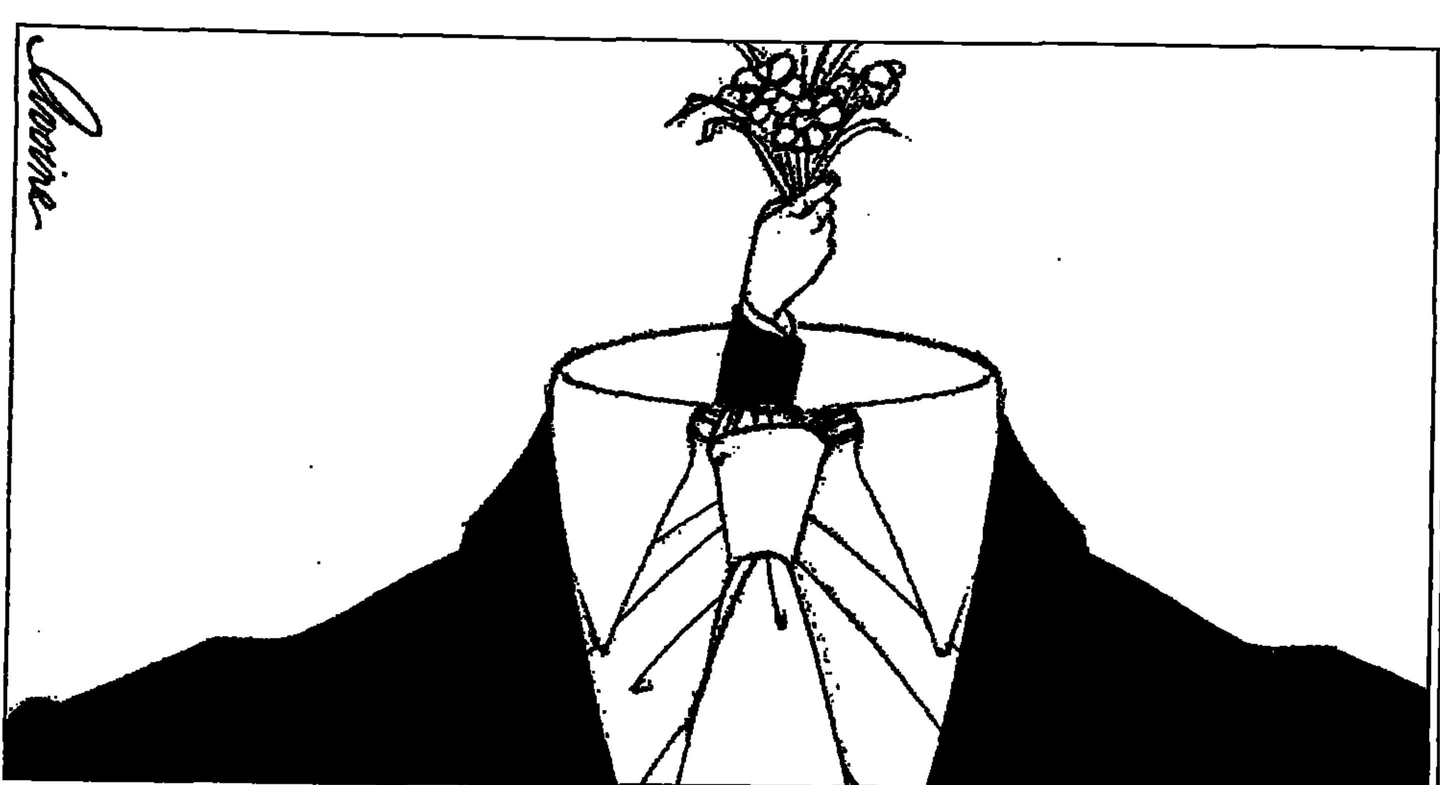
Reste les affectifs : ceux-là jettent leur dévolu sur un objet-fétiche qui les accompagnera sur leurs bureaux successifs. Qu'il s'agisse d'un pavé de mai 68 certifié conforme, d'un roulement à billes, d'une peluche ou d'un trophée, cette mascotte pourra se targuer d'avoir été de toutes les tempêtes...

Valérie Devillechabrolle

DOSSIER • Tendres manies

La vie en groupe

Les lieux communs dans l'entreprise ne contrarient pas l'épanouissement des rites



C'EST l'un de ses premiers gestes : poser délicatement sa veste sur le dossier de son fauteuil. Dans les couloirs de cette multinationale américaine, les cadres se saluent en bras de chemise. Olivier s'y est fait maintenant, même s'il lui a fallu mettre une croix sur trois ans de costume gris, uniforme de rigueur chez le constructeur automobile français où il travaillait auparavant. Adieu également à la machine à café. Il se promène désormais son « mug » de thé à la main. Le sachet d'earl grey est devenu universel, même si quelques originaux persistent à tester des parfums plus exotiques. Au fond de sa poche, sa boîte d'édulcorants. Celle du service disparaissant tout le temps, il préfère jouer « perso ». Tutoyer aussi il l'a appris : sa secrétaire et son directeur. D'ailleurs, il les appelle tous les deux par leur prénom. Petit à petit, il a réussi à adopter les manies collectives qui font de lui un « homme maison ». Surtout pas de porte de bureau fermée, enfin quand il en existe, car évidemment les espaces sont paysagers, ce qui permet d'ailleurs de réaliser régulièrement des sondages définitifs, du genre 40 % téléphonent les pieds sur le bureau, 60 % non.

Accoudé au bar de l'Auvergnat, Michel trempe le croissant ordinaire dans sa tasse de café. C'est son premier rendez-vous du matin. Entre 8 h 20 et 8 h 30, il voit entrer à tour de rôle la fine équipe de son cabinet d'architectes. Le café est devenu l'annexe. Poignées de main, bises aux consœurs et assistantes qui osent franchir le seuil de ce temple plutôt masculin, coup d'œil rapide sur le menu du jour inscrit sur l'ardoise d'écolier au bout du zinc, et la matinée peut commencer. A 10 heures : réunion. Pas de plan de table, mais chacun sait où est sa place. Les alliances sont faites depuis longtemps, et personne ne songerait à trahir les affinités affichées. Michel aime être près de la fenêtre, restant ainsi maître de son ouverture ou de sa fermeture, un pouvoir immense. Alain, le stressé de service, se cale près du seul poste de téléphone de la pièce... au cas où. Bien évidemment, malgré les consignes générales, il a répété vingt fois à sa secrétaire qu'il était dans la salle de réunion et qu'elle ne devait le déranger que si...

Daniel et Valérie, qui ne se déplacent jamais sans leur bouteille d'eau, sont toujours face à la porte pour être sûrs de ne rater aucune arrivée tardive ou l'un ou l'autre signe lancé lors d'un entrebâillement furtif. Il y a peu, la pièce était partagée en coin fumeurs et en espace non-fumeurs. Les bonnes intentions n'ont pas duré longtemps, et les obsessionnels de la cigarette *ultra-mild* ont reconquis le terrain.

La lecture de l'horoscope

Dans cette agence de relations publiques, une trentaine d'attachées de presse, dont l'âge n'excède pas trente ans, cohabitent sans aucune présence masculine. Tous les matins, causerie autour de l'espace café. Sujet récurrent : le week-end écoulé et celui à venir, le copain du jour et celui à venir. Le midi, courses chez le traiteur d'en face pour certaines : salade bien sûr, choucroute jamais. Boîtes de Slim-Fast prêtes à l'emploi pour les accrocs des kilos en trop et le déjeuner démarre souvent autour du bureau de celle jugée comme la meneuse de bande : commentaires rituels sur les chaussures de Cécile ou la nouvelle coiffure d'Elisabeth. Si *Elle* est paru, c'est à qui lira en premier les horoscopes des autres. En cours d'après-midi, quelques échanges de clémentines pour continuer à déculpabiliser, question kilos. Et à 16 heures, Sophie, souvent elle, toujours elle, lance : *« Ça y est, j'ai ma crise d'hypoglycémie. Je vais au supermarché chercher une tablette de chocolat, qui en veut ? »* Quelques hésitations à peine crédibles, qui ne trompent personne, et Sophie se retrouve avec une commande de cigarettes et de chocolat, bien sûr. Une demi-heure plus tard, toutes se relaieront à l'espace café pour remplir leur bouteille d'eau afin de soulager le mal au cœur qui se déclenche déjà. En attendant celui de demain...

Marie-Béatrice Baudet

L'atelier s'aseptise

Personnaliser notre environnement devient impossible quand, chaque jour, on change de machine

DANS les ateliers de mécanique, c'est manifeste, l'heure n'est plus aux manies, habitudes et autres rites. Leur « floraison » – qui a coïncidé avec la montée en force de la classe ouvrière dans la société – s'est achevée dans le même reflux désenchanté. Et ce qui subsiste a l'aspect un peu triste des survivances. La manie est une façon de se protéger : à la montée en force de la classe ouvrière correspond l'usine triomphante, et celui qu'elle happe cherche à s'y ménager quelques enclaves, de « petits fortins ». Dans l'espace impersonnel de la production, il tente de glisser sa marque, le signe de sa résistance.

« Ce que j'ai connu de plus marquant dans ce domaine en trente ans d'atelier, raconte un outilleur malicieux, *c'est l'atelier Etude et prototype de Renault à Billancourt ; il était surnommé le « petit Kremlin » parce qu'on y trouvait une extraordinaire concentration de délégués et responsables syndicaux, la plupart communistes. La direction avait pour une bonne part renoncé à y imposer son ordre.* L'Humanité *était affichée à l'entrée de l'atelier avec les passages « importants » soulignés en rouge ; à 11 h 30, tout le monde s'arrêtait pour prendre l'apéritif, tandis que les chefs se cloîtraient pudiquement dans leurs bureaux... Les personnages vraiment importants étaient reconnaissables à leur bleu impeccable (on n'a pas l'occasion de les salir pendant les heures de délégation), mais plus encore à une manie surprenante en milieu ouvrier : les multiples stylos-bille qu'ils faisaient pointer de leur poche. »*

Son heure de « liberté »

La journée de Robert, fraiseur dans une PME de Seine-et-Marne, dit assez bien ce qui survit de cette époque dans les ateliers que la modernisation n'a pas bouleversés. Bien que les horaires soient variables, il arrive tous les jours à la même minute. Manie plus strictement personnelle : il le fait avec une heure d'avance. C'est sa façon d'échapper aux disputes avec sa femme. Avec la même régularité d'horloge, il a déjà acheté son journal, ses trois paquets de cigarettes quotidiens, et il va déposer son casse-croûte dans un coin bien déterminé du réfrigérateur du réfectoire, puis enfiler son bleu ; enfin, il passera tranquillement son heure de « liberté » à lire son journal assis, non sans quelque jouissance, sur le bureau du chef d'atelier encore absent. A sa machine, un calendrier avec des photos de femmes nues. On en retrouve d'identiques dans tout l'atelier, mais ses collègues y ont ajouté des photos familiales, des images de football, de voitures, de paysages évocateurs d'évasion... Robert, lui, a mis sa marque sur son espace de travail en y installant une radio qu'il fait marcher en permanence.

Là où a sévi la tornade technique et organisationnelle de la dernière décennie, cette personnalisation est devenue impossible. Ainsi, dans l'atelier d'aéronautique où travaille Christian : *« Un jour on est sur une machine, un jour sur une autre... »* Jeune, le personnel s'en arrange. Mais dans des endroits comme l'atelier de réparation des autobus RATP de Charlebourg, à l'ouest de Paris, où l'absence d'espace personnel coexiste avec une vieille structure, chacun résiste comme il peut : tel n'admet de travailler que dans certains endroits, tel autre tient à faire les réparations en utilisant les fosses et non les moyens modernes de levage mis à sa disposition. Est-ce une coïncidence ? Dans les deux cas, on voit se développer des comportements qui constituent peut-être un moyen de se réapproprier l'espace de travail sous une autre forme : dans le premier atelier des temps de « délire », où se déclenchent des batailles d'eau à coups de bouteilles en plastique et de lances à incendie. Dans le second, où chacun a son poste de radio, des moments où quand survient un air entraînant tout le monde se met à chanter, à danser, à taper sur le métal de la caisse à outils ; d'autres où éclatent des concerts de klaxons...

Mais, globalement, les comportements s'aseptisent : avec ou sans pression des chefs, les femmes nues disparaissent peu à peu des ateliers. Les comportements se normalisent. Au Centre des pièces détachées Renault de Cergy-Pontoise, Jean-Jacques n'a pu détecter la moindre manie parmi ses collègues magasiniers : tout juste, dans l'encadrement, quelques tics de langage bien à l'image de ce monde respectabilisé : *« Cela dit, il n'en demeure pas moins que... », « Je dirais... », « Je vous l'accorde mais... ».*

Marie-Claude Betbeder

ÉCHOS

Le prix de l'information sociale

■ Comme chaque année, l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) organise le prix de l'information sociale, un concours destiné aux futurs journalistes, doté d'un prix de 15 000 francs.
Cette année, deux thèmes – qui doivent être obligatoirement traités sous forme d'un reportage – sont proposés : « Plan social et reconversion des salariés » et *« Comment les médecins généralistes voient-ils leur avenir ? »* Les candidats peuvent soit rédiger un article (10 feuillets maximum) soit réaliser un montage radio ou vidéo (10 minutes maximum).
Les candidats doivent remettre leurs travaux avant le 14 mars à l'AJIS (5, avenue de la République 75011 Paris).

L'aventure des métiers

■ Pour sa sixième édition, l'Aventure des métiers se tiendra du mardi 25 au dimanche 30 janvier 1994, de 9 heures à 18 heures sans interruption, à la Grande Halle de La Villette. Pour tous les jeunes qui se posent des questions sur leur avenir, elle apporte des réponses concrètes : 300 métiers, du CAP au diplôme d'ingénieur, y sont présentés par ceux-là mêmes qui les exercent.

▶ L'Aventure des métiers : Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès 75019 Paris, métro : Porte-de-Pantin. Entrée individuelle : 30 francs ; groupe : 20 francs.

Renseignements : l'Aventure des métiers, 5, rue d'Alger 75001 Paris. Tél. : 42-60-30-48.

Cinq tabous en questions

■ Organisé par le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD), un colloque intitulé « 5 tabous en questions pour le travail de demain » se tiendra le 21 janvier 1994 à la Maison de la mutualité, à Paris. Les cinq tabous abordés seront : Croissance et emploi : couple infernal ou faux alibi ? ; Tu partages ? ... Moi non plus ; Enjeux mondiaux/Contraintes locales : quelle régulation ? ; Notre culture : travailler pour vivre ou vivre pour travailler ? ; L'initiative du changement : risque ou opportunité pour la France ?

▶ Maison de la mutualité : 24, rue Saint-Victor 75005 Paris. CJD : 13, rue Duroc 75007 Paris. Tél. : 43-87-42-28.

LIBRAIRIE

Les jeunes sacrifiés

POUR dépasser des discussions de salon attristées sur les jeunes, génération sacrifiée de la crise, il fallait un livre. Gérard Bardy l'a fait. Enfin.

Le propos est évident. Depuis le chômage jusqu'au mal-être pernicieux qui sévit dans les banlieues perdues, en passant par la galère des petits boulots, les moins de vingt-cinq ans sont les premières victimes d'un futur sans avenir. Par crainte du sida, cette terreur qui les menace plus que d'autres, ils sont condamnés aux amours de latex. Quand la récession devient dépression, ils sont menacés par le suicide, en croissance inquiétante, ou se réfugient dans les paradis artificiels de la drogue, qui fait tant de ravages. Construit par les adultes, le monde qu'ils trouvent en héritage leur est hostile, et les parents, les « baby boomers » de 1968, en portent une sacrée responsabilité.

Tout cela, nous le savions et chacun y allait de son petit couplet apitoyé, précédé d'un silence impuissant. Le mérite de Gérard Bardy, directeur de la rédaction du magazine *le Pèlerin,* aura été, au-delà de ce constat, de fournir des données affligeantes et de construire un plaidoyer circonstancié. Il énumère les chiffres, détecte les signes et fait les liens dans une société qui a perdu du sens. Trop souvent, certes, il établit une relation trop mécanique entre la *« génération galère »* et la *« génération Mitterrand »,* accusant ainsi le président de la République d'être *« le premier responsable de cet échec »,* mais le raisonnement demeure juste. Après tout, sur quinze ans, il y a bien unité de temps et de lieu quand on veut décrire les malheurs d'une jeunesse dans l'impasse... même si les causes dépassent la simple lecture politique qu'en donne si rapidement l'auteur.

Heureusement, Gérard Bardy sait aller plus loin. Il revient sur le rôle de l'école, regarde du côté de l'entreprise avec juste ce qu'il faut de candeur, ou s'aventure dans les explications morales. Il parle de la crise de la famille, évoque les *« bébés couples »* qui restent à la maison, souligne le désintérêt pour le politique et se rassure, comme plus d'un, de la résistance au racisme. Bien sûr, il y a Dieu et la télévision, le rap et le tag, mais le livre se veut aussi un pamphlet et c'est vrai que la colère s'impose. Salutaire. Parce que la prise de conscience n'a que trop tardé, cette fois-ci étayée.

A. Le.

▶ *Génération galère, huit millions de jeunes dans la tourmente,* par Gérard Bardy. Editions Albin Michel, 334 pages, 98 francs.

TRIBUNE

Les trois mutations de l'outplacement

par Jean-Luc Buridans

L'OUTPLACEMENT est, depuis quelques années, l'une des rares consolations pour les cadres licenciés. Pris en charge et accompagné tout au long de sa recherche d'emploi par un consultant, dans le cadre d'une prestation financée par l'entreprise, le « candidat » bénéficie ainsi d'une assurance : ne pas être laissé seul sur le bord du chemin, avec une recherche d'emploi qui s'éternise. Tel est le socle qui fonde le développement, ces dernières années, des cabinets d'outplacement.

Mais comme tout marché de prestation de services en développement rapide, l'outplacement, qui attire de nombreux nouveaux opérateurs de tout poil, doit périodiquement faire l'objet d'un examen attentif, permettant de déterminer pourquoi, dans une période de crise sans précédent, l'évolution du marché et des techniques génère de nouveaux comportements – dont certains méritent d'être remis en cause.

De nouvelles approches face à un marché difficile

Après plus de dix ans de pratique, l'efficacité de l'outplacement n'est plus à démontrer. Les statistiques de l'ASCOREP, syndicat professionnel des conseils en outplacement, parlent d'elles-mêmes (1). Mais l'important n'est pas dans ces chiffres. Plus qu'une efficacité rassurante, l'outplacement a, en effet, une raison d'être et un principe fondateur. Sa raison d'être, c'est de permettre aux salariés, devenus soudain candidats, de devenir les promoteurs de leur projet personnel, et de le réaliser avec succès. Quant au principe qui le fonde, c'est son engagement à accompagner chaque personne jusqu'à son intégration dans un nouveau poste (toute prestation limitée dans le temps n'est pas de l'outplacement). Loin des méthodes miracles de marketing d'emploi et des candidats « body-buildés », cette vocation et ce principe guident le travail de l'outplaceur et fixent très haut la barre de son éthique professionnelle.

Gardons-nous des fantasmes : il n'y a pas de techniques magiques enseignées à couvert dans le secret des cabinets. Pour avoir une chance de trouver un emploi dans des délais raisonnables, le cadre doit désormais apprendre à parler vrai, à se rendre à la fois visible et évident à son futur employeur. Certes, il utilisera pour cela des techniques. Mais pour démontrer sa différence, il lui faut d'abord être en mesure de s'entendre lui-même. Autrement dit, d'être à même de détecter en lui les mécanismes qui favorisent la réussite... et ceux qui peuvent conduire à l'échec. Il s'agit donc de mieux se comprendre et de se mettre en profonde adéquation avec soi-même ; cet objectif est le nouvel enjeu de l'outplacement.

De nouveaux acteurs changent les règles du jeu

Mais ce nouvel enjeu est également financier. L'outplacement représente maintenant un considérable chiffre d'affaires potentiel. Depuis peu, et à côté de cabinets au professionnalisme reconnu, de multiples intervenants ont pris pied sur ce qui leur semblait avant tout être un marché porteur. De plus en plus de cabinets de recrutement en déroute, d'officines créées de toutes pièces, de marchands de stages, sollicitent les DRH. Ils n'hésitent pas, pour emporter une décision, à promettre monts et merveilles à des prix invraisemblables (alors que le coût réel d'une mission bien menée augmente). Cette guerre tarifaire fait faussement le jeu des entreprises, puisque ceux qui la pratiquent – par définition fragiles et inexpérimentés – finissent par engranger quantité de missions qu'ils ne peuvent pas faire aboutir. On voit ainsi des cabinets déposer brutalement leur bilan, laissant en plan des dizaines de candidats.

Le développement du « shopping »

L'entreprise jouait naguère un rôle de censeur en sélectionnant un cabinet pour le salarié licencié. Elle a désormais tendance à abandonner ce rôle et à laisser le futur candidat choisir lui-même, donnant ainsi lieu à un « shopping » délicat... L'abandon de cette présélection, de ce « mandat de contrôle », a des conséquences perverses.

Cette pratique laisse en effet le champ libre à des intervenants douteux. De plus, elle met le candidat en position d'acheteur et le consultant en position de vendeur. Or un cadre récemment licencié ne possède pas toujours la sérénité nécessaire pour opérer une sélection judicieuse parmi le foisonnement des cabinets. Et certains consultants, dans ce contexte de « vente », adopteront volontiers un discours de séduction qui faussera leur future relation avec le candidat. Ce contact, par trop commercial, risque fort d'entamer dès le départ le capital de confiance indispensable entre eux.

Notre société est aux prises avec un mouvement de fond qui conduira une fraction importante de la population active hors du circuit du plein-temps salarié. L'outplacement est encore considéré – et pratiqué – comme un instrument destiné à détecter les ultimes emplois et à en faire bénéficier des privilégiés.

Or c'est un avant-poste qui éclaire et accompagne les mutations. Certes, son objectif essentiel demeure d'aider chaque candidat à trouver une place. Mais cette place, il y a aujourd'hui plusieurs façons de la concevoir et de l'occuper. L'outplacement se doit, dans une économie en transformation, de promouvoir des approches différentes qui servent le développement harmonieux de la personne.

(1) En moyenne, les candidats des cabinets d'outplacement trouvent un poste en 6,6 mois et 15 % seulement des missions excèdent un an (source ASCOREP, à partir d'une statistique effectuée sur 1 071 missions achevées au cours du premier semestre 1993).

▶ Jean-Luc Buridans est directeur général du Cabinet Garon, Bonvalot et Associés, et coauteur du livre *le Management des départs* (Presses du management).

MANAGEMENT

La société de l'impatience

Le fax a envahi l'Hexagone, mais il a des effets pour le moins inattendus...

EN 1980, les premiers télécopieurs du marché ressemblent à des « monstres », et les entreprises qui parient sur ce dernier avatar de la technologie moderne s'apparentent à des laboratoires expérimentaux. Mais, en 1986, une grève de La Poste donne le coup d'envoi de la « faxomanie » en France, tout comme, un peu plus tard, la guerre du Golfe propulse la visioconférence...

En quelques années, le dinosaure fax avait pris forme plus humaine. Plus petit, plus malléable, simple d'usage, il avait tous les atouts dans sa manche pour séduire les cadres pressés. Depuis trois, quatre ans, le marché s'emballe : 50 millions de messages en 1989, plus de 2 milliards en 1993, soit un quadruplement du volume distribué. 1 100 000 unités installées fin 1992, plus de 13 000 000 prévues pour 1993, le parc est lui-même en pleine explosion.

Dans certains secteurs, le fax est devenu un outil aussi basique que le téléphone. Grossistes et courtiers d'assurances ne peuvent plus s'en passer. En contact permanent avec les assureurs et courtiers du monde entier, Alain Ricou, risk-manager chez IBM, échange une dizaine de fax dans la journée. Un utilisateur pourtant modeste. Chez certains pétroliers, les salles dédiées au nouveau dieu de la vitesse font, en effet, entendre un crépitement continu tout au long de la journée.

Aujourd'hui, tous les services de l'entreprise vouent un culte à l'idole. Par exemple, les Ciments Lafarge en ont fait un outil de communication privilégié entre leur siège social en région parisienne et les vingt-cinq sites, usines et agences commerciales réparties sur le territoire. Au début, chaque implantation possédait un point fax unique. Mais, chacun découvrant les avantages de la communication écrite express, l'encombrement ne s'est pas fait attendre.

Aujourd'hui, chaque direction possède un fax libre service et communique en interne comme en externe. Seul, le directeur des ressources humaines possède un terminal dans son bureau pour échanger des informations en toute quiétude avec les usines en cas de difficultés sociales. Les agents commerciaux isolés, qui ont transformé leur domicile en quartier général, viennent également d'être équipés. *« Un jour, chacun travaillera sans doute à partir d'un poste de travail multifonctions équipé d'un fax »*, estime Robert Léger, responsable des achats siège. De telles perspectives nous incitent à porter un regard sociologique sur la « faxomanie ».

L'univers de la seconde

« Le fax correspond aux aspirations de la société de l'impatience », constate Rémy Genton, observateur attentif des mœurs des cols blancs. Alors que le temps postal compte encore en jours, notre société, depuis la montée en puissance des télécommunications et de l'électronique, bascule dans l'univers de la seconde. Comme ses pairs (téléphone, réseau électronique, etc.), le fax annule les distances et contracte le temps. Historiquement et légitimement prévu pour les applications urgentes comme l'envoi de documents commerciaux, de petites notes de rendez-vous, d'esquisses ; il s'utilise aujourd'hui à tout bout de champ. Sa simplicité d'usage ne crée d'ailleurs aucune barrière psychologique. Mais il finit par se comporter en véritable tyran domestique, entraînant ses utilisateurs dans une folle course contre la montre. *« Il demande des délais de réponse beaucoup plus tendus qu'avant son existence, sans que la demande soit nécessairement justifiée »*, reconnaît Alain Ricoud, d'IBM.

Encore mal organisées, certaines entreprises croulent également sous le nombre astronomique de fax qui se baladent dans les couloirs sans parfois atteindre leurs destinataires. Certaines engagent donc des « M. fax » comme hier des « M. courrier », pour mettre de l'ordre dans le bazar. Des queues interminables se forment aussi devant les télécopieurs équipés pour atteindre la province et surtout l'international.

Cette croissance anarchique finit également par coûter fort cher. D'autant que beaucoup doublent leur envoi de fax d'un coup de fil. D'autre part, de nombreuses entreprises toujours équipées en fax thermique font des photocopies pour rendre les documents de travail présentables. Mais, jusqu'à présent, cet impact financier n'a guère été étudié. Attention au retour de manivelle comme dans l'informatique, où les directions serrent les boulons face à des coûts exponentiels ! Dès lors, les entreprises pourraient faire des arbitrages économiques entre médias concurrents.

Certes, le fax n'a plus rien à craindre du télex, qu'il a quasiment détrôné, sauf pour les applications juridiques où il tient lieu de premier engagement. Une fois cet obstacle levé, il pourrait bien être définitivement enterré. Par contre, le fax joue coudes serrés avec le courrier, sans avoir encore gagné la partie *(voir encadré)*. Mais, dans les grandes entreprises, la messagerie électronique lui taille en interne de sérieuses croupières. Belle guerre électronique en perspective !

Suprématie affective

Au royaume de la high-tech, le fax pourrait toutefois affirmer sa suprématie affective. En effet, si certains tapent leurs messages sur papier formaté, d'autres se livrent à une prose manuscrite spontanée. Un retour de l'informel. *« Il y a dix ans encore, il était inconcevable de transmettre un document non tapé »*, souligne Rémy Genton, qui compare le fax au jean de l'écriture. Ces petits mots pourraient bien redonner le goût de l'écrit à des cadres trop habitués à l'heure taylorienne à déléguer la paperasse à leur secrétaire...

Catherine Lévi

Le courrier n'est pas mort

A La Poste, on s'intéresse de près aux ravages exercés sur les flux de courrier par le dernier-né des télécoms. En fait, les dégâts sont moins graves que ne le proclament les mauvaises langues qui lisent dans les oracles la mort du courrier postal.

Chiffres en mains, La Poste fait une démonstration somme toute assez convaincante. Sur les deux milliards de fax envoyés par an (3,6 milliards de lettres professionnelles, à titre de comparaison), 55 % représentent des missives qui ne transiteraient jamais par voie postale : notes, brouillons, esquisses, annonces de réunions internes, etc. En outre, 15 % sont doublés par du courrier classique (devis, factures, par exemple). 30 % seulement empiètent donc sur le territoire du courrier. Moins grave que prévu. Soixante millions de fax en concurrence directe représentent donc soixante millions de lettres en moins, soit, à 2,80 francs la lettre, un manque à gagner d'environ 2 milliards de francs. Mais, comme le trafic professionnel continue d'augmenter entre 5 % et 10 % par an, on ne parle pas de perte sèche, mais plutôt de manque à gagner.

On se console d'autant plus facilement que certaines applications électroniques créent du travail pour La Poste comme la vente par correspondance. La dématérialisation des colis n'est pas à l'ordre du jour de notre société ! De plus, pour Jean-Philippe Ducasse, responsable des études marketing à La Poste, *« le courrier pourrait reprendre du poil de la bête dès lors que l'arbitrage fax/courrier se fera aussi sur des questions économiques »*. Effectivement, si dans certaines applications le fax est nettement plus économique, son coût augmente par contre rapidement avec le nombre de pages envoyées, surtout en province ou à l'international. Cela étant, à La Poste, on prend ce concurrent très au sérieux. Les stratégies de riposte sont à l'étude...

C. L.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

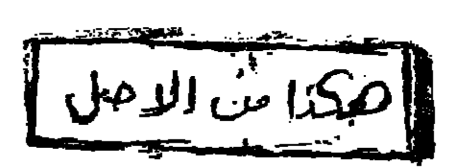
Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

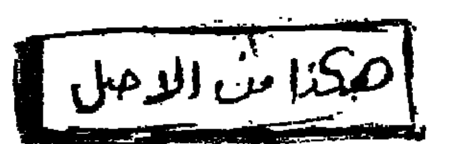
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE SA
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO





LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



DES ENTREPRISES ADMINISTRATION

Important groupe financier recherche

un

GÉRANT DE SICAV DE TAUX

Au sein de l'équipe chargée de la gestion financière des OPCVM de taux il se verra confier l'arbitrage de la courbe de taux Franc (cash/terme - cash/cash).

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer un jeune candidat de formation économique ou financière supérieure (Bac + 4) ayant une première expérience en tant qu'opérateur sur les marchés de taux ou en tant que gestionnaire de portefeuilles obligataires.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre, curriculum vitæ, photo et prétentions), en précisant sur l'enveloppe la référence 410/LM à COMMUNIQUE - 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

MEDIAPA

Data General France

Nous sommes l'un des premiers constructeurs informatiques américains (400 MF de CA en France, plus d'1 Md $ dans le monde). Nous recherchons pour ***Data General Leasing***, notre division Financement France/Europe

L'ADJOINT DU MANAGER LEASING

Votre territoire d'intervention est européen : vous assurez principalement la préparation et la gestion des dossiers de financement de la filiale française et des filiales européennes, vous gérez également les modalités de refinancement de ***Data General Leasing*** et êtes en contact permanent avec nos forces commerciales et notre clientèle européenne.

A 28 ans, de formation supérieure (Bac + 5), vous avez une expérience d'au moins deux années au sein du département financement d'une banque ou d'une entreprise. La maîtrise de l'anglais est impérative ainsi qu'un bon niveau d'espagnol ou d'italien.

Autonome et dynamique, votre personnalité doit vous permettre de vous intégrer aisément à notre culture anglo-saxonne.

Merci de contacter Ivan PACAUD au 45.38.62.62 ou adressez un dossier de candidature à : **CLP Associés**, Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 PARIS CEDEX 15, sous réf. LM505.

TRANSFACT

Nous sommes le pôle affacturage du CREDIT AGRICOLE et de GROUPAMA, filiale commune de ces établissements et de FACTOFRANCE HELLER, n° 1 de l'affacturage. Notre croissance soutenue nous conduit à renforcer nos structures en engageant

DEUX INGÉNIEURS COMMERCIAUX H/F

Basé à Paris, mais avec de nombreux déplacements en Province, vous avez pour principale mission de négocier des contrats d'affacturage en animant un réseau de chargés d'affaires CREDIT AGRICOLE et GROUPAMA. Vous montez les dossiers sur la base d'une analyse économique et financière rigoureuse, en liaison avec notre service exploitation.

A 28/30 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez au minimum 3 ans d'expérience comme chargé d'affaires "entreprises" dans un réseau bancaire ou dans un établissement financier. De tempérament commercial, avec une bonne culture financière, vous savez vous adapter à une structure légère en fort développement.

Merci d'écrire à notre Conseil, Marie-Claude TESSIER, sous la référence 6006



ALEXANDRE TIC
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS

MEMBRE DE SYNTEC

Filiale de 1er rang du Groupe ALCATEL ALSTHOM, nous employons 750 personnes dont 450 ingénieurs et cadres. Nous avons une position dominante dans le domaine de l'ingénierie spécialisée et généraliste.

Juriste d'affaires Financier Exportation

Sa responsabilité sera d'assurer la gestion juridique des affaires et la gestion financière des affaires exportation : Contrats et accords ; Contentieux ; Assurances Responsabilité, Crédit, Autres ; Financements exportation (Coface, Banques, Administration) ; Cautions ; Droit des sociétés.

Les candidats seront titulaires d'un diplôme d'études supérieures comportant une spécialité en droit des affaires et auront un anglais courant (parlé et écrit). Des connaissances en espagnol seraient appréciées. De nombreux déplacements de courte durée sont à prévoir (zones méditerranéenne et africaine en particulier). Une expérience minimale de 10 ans en gestion de grands contrats à l'exportation, si possible du BTP ou assimilé, sera demandée.

SOGELERG
INGENIERIE

Merci d'adresser lettre et Curriculum Vitæ à l'attention de M. Dominique KUNZ, Direction des Ressources Humaines - 25, rue du Pont des Halles Chevilly-Larue - 94666 RUNGIS cedex.

Filiale d'un grand groupe para public assurant l'assistance comptable et le conseil auprès des filiales recherche un

DIRECTEUR DU DEPARTEMENT EXPERTISE COMPTABLE

Il aura pour mission, pour la clientèle composée des holdings et filiales de ce groupe (environ 70 clients) de :

- superviser la production comptable du groupe,
- assurer la consolidation de plusieurs entités,
- gérer une cinquantaine de collaborateurs,
- définir des méthodes de travail,
- développer les relations avec la clientèle,

et gérer la mutation du département par la création de produits et services nouveaux tels que l'audit comptable, le contrôle de gestion...

Une expérience professionnelle significative représentée par dix années de cabinet d'expertise comptable, quelques années en entreprise sont indispensables.

Une bonne maîtrise de l'anglais serait appréciée.

Rémunération attrayante.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (CV, photo et prétentions) à notre conseil : DMHE (Développement et Management des Hommes et des Entreprises) Département Recrutement

DMHE
29, RUE DE MIROMESNIL - 75008 PARIS

Juriste d'Affaires

à vocation internationale Paris

Le Poste : Au sein de la Direction Juridique de France Télécom - Département Contrats Internationaux - ses attributions comprennent : la rédaction et la négociation de tous contrats internationaux, la participation au montage juridique d'opérations d'investissements à l'étranger.

Le Candidat : Agé d'au moins 30 ans, 3ème cycle en droit des affaires (DEA, DESS, DJCE...), avec si possible des connaissances en fiscalité, vous pouvez justifier d'une expérience réussie d'environ 5 ans en entreprise et/ou en cabinet.

La maîtrise de l'anglais est indispensable, une seconde langue serait appréciée.

Merci de contacter nos conseils Grégoire Bertin ou Frédéric Foucard au (1) 42 89 09 17 ou leur envoyer un dossier de candidature complet sous référence 1584/GB à Norman Parsons 6, rue Paul Baudry - 75008 Paris.



France Telecom

Publipanel

Loueur de systèmes informatiques IBM et distributeur de micro-ordinateurs (IBM, HP...), nous sommes aujourd'hui leader en Europe.

RESPONSABLE DE GESTION

Rattaché à la Direction Financière, vous assurez le contrôle et la gestion des marges (CA, achats, coûts de ventes, stocks...) de notre activité Distribution micro-informatique (en 1992, CA : 1,8 milliard de francs, 60.000 micros livrés). Pour ce faire, vous encadrez une équipe de 4 personnes.

De formation supérieure (ESC, Dauphine...), vous avez une expérience d'au moins 3 ans en contrôle de gestion, si possible en milieu industriel, et de l'animation d'une équipe. Actif, précis, autonome, vous avez le sens des initiatives.

Merci d'adresser lettre et CV sous réf. BC101 à ECS - Relations Humaines - 16, rue Washington 75399 Paris Cedex 08.

ecs
VOTRE AVENIR EN 3 LETTRES

Groupe de conseil en marketing stratégique et de recherche en sciences sociales

recherche un (une)

Contrôleur de gestion secrétaire général(e)

Dans le cadre des directives fixées par le groupe, cette personne sera responsable, pour la société française du groupe, de :

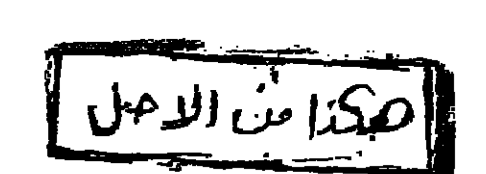
- la gestion financière et analytique ;
- la direction administrative et juridique ;
- la gestion du personnel et la qualité des relations humaines.

Elle sera aussi impliquée dans la gestion du groupe international.

Les candidats doivent avoir une expérience similaire dans un cabinet de conseil, être intéressés par le changement social et le marketing, être disposés à voyager, parler anglais couramment et être âgés de 35 ans environ.

Les candidatures sont à adresser avec CV et prétentions à :

Le Monde publicité *sous n° 8707*
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 Paris Cedex 15



LE MONDE DES CADRES



INGENIEUR D'AFFAIRES SENIOR

Massif Central et Régions Limitrophes

Société de services solidement implantée sur le centre de la France concourt au développement du tourisme d'espace en partenariat avec les collectivités locales et les professionnels du tourisme. Pour renforcer nos équipes, nous recherchons un collaborateur H/F

De formation économique ou scientifique (niveau bac + 4/5), vous avez à votre actif une expérience de plus de 10 ans du montage d'opérations d'investissement, de préférence touristiques, en collaboration avec les collectivités locales.

Rompu à la négociation commerciale, vous conjuguez un tempérament de développeur à la capacité réelle à prendre en charge, en toute autonomie, des programmes d'aménagement, aussi bien au niveau administratif, technique, que financier. Vous possédez des qualités d'organisation, d'analyse, de synthèse, et des aptitudes au management, nécessaires à cette fonction.

Cette mission comprend la réalisation d'études de faisabilité préalables à des aménagements, le suivi et le montage d'opérations d'investissements, la prospection et la négociation d'affaires nouvelles.

Ce poste sera basé, après une période de formation à CLERMONT FERRAND, soit dans cette ville soit à LIMOGES.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV, photo et lettre de motivation, à l'attention de M. REGNIER - SOMIVAL - BP 28 63001 CLERMONT-FERRAND cedex 1.



LTA * AMP

RESPONSABLE RELATIONS PRESSE

Parler de COCA-COLA, légende unique et inimitable, c'est parler de projets et d'actions hors du commun.
Rattaché(e) au Directeur des Relations Extérieures, prenez en charge cette mission unique : assurer et developper l'ensemble des relations de COCA-COLA avec la presse et les autres média.

Une légende ne s'explique pas... mais on peut toujours en parler.



De formation supérieure (CELSA, ESC, EFAP...), parfaitement bilingue anglais, vous possédez, après une expérience réussie de 5 ans, une excellente connaissance de l'univers des média et du journalisme et maîtrisez toutes les techniques de la communication écrite et orale.
Alliant à votre esprit de rigueur et de synthèse une aisance relationnelle exceptionnelle, vous possédez une grande capacité à travailler en équipe. Vous avez alors toutes les qualités pour bien parler de notre légende.
Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous réf.RRP/FIG à COCA-COLA BEVERAGES SA - Service du Recrutement - BP 18 - 75513 PARIS CEDEX 15.

MEDIAPA

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

FIDORGA *Département de KPMG fiduciaire de France recrute dans le cadre du développement de son département de conseil en organisation et management*

CONSULTANTS ORGANISATION OPERATIONNELLE

Notre activité : Conseil en organisation et management pour optimiser les fonctions clés des entreprises.
Notre atout : • L'apport de compétences pluridisciplinaires (marketing, qualité, industriel, informatique, environnement...). • L'appui d'un réseau fortement implanté au plan national et international des clients français et étrangers avec des métiers très variés.
Votre mission : • Mener des opérations d'organisation et de système d'information (diagnostic, conception, gestion de projet). • Etudes spécifiques : réduction des coûts, gestion par les activités, gestion des risques, analyse de la sous-traitance.
Votre profil : • une capacité à analyser les fonctions de l'entreprise • une aptitude à manier les concepts et à réaliser des synthèses • un sens prononcé de la communication • une qualité de négociateur et de développeur de mission.
Votre expérience : • Ecole Supérieure de Commerce, diplôme d'ingénieur complété d'une formation universitaire en gestion (IAE...), • 10 ans de métier, une double expérience en conseil et en activité opérationnelle sera appréciée • la pratique courante de l'anglais sera un atout.
Poste basé à PARIS avec des déplacements en Province.
Adresser CV + lettre manuscrite + photo à : Mme Crémont - **FIDORGA** - 18 bis, rue de Villiers 92300 Levallois Perret.

Publipanel

EUROCONTROL

L'Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne Centre Expérimental Brétigny-sur-Orge à Paris.

Nous recherchons un (m/f)

CHEF DE BUREAU - GESTION DES PROGRAMMES ET COORDINATION (réf. CE-93-AA/162/LM)

Tâches: le candidat retenu devra diriger le Bureau 5 - **Gestion des programmes et coordination** du Centre Expérimental. Il rendra compte directement au Directeur du Centre. Le Bureau a un effectif de 8 personnes et est chargé de la gestion du programme de travail et de programmes particuliers (à la demande), de la préparation du budget, du programme de travail et du plan quinquennal, de l'appui méthodes de gestion de projets et qualité, de tâches d'intérêt général pour le Centre et de la coordination interne.

Qualifications: ☐ diplôme universitaire ou équivalent; ☐ 5 à 10 ans d'expérience dans la gestion de projets, de préférence dans le domaine du logiciel ou de la recherche et du développement. Aptitude reconnue à organiser des équipes de tailles variées. Bonne connaissance de l'anglais.

Une rémunération de niveau international particulièrement intéressante, doublée d'un régime de sécurité sociale et de pension, est proposée.

Les actes de candidature et des informations complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Section de Recrutement, rue de la Loi 72, B-1040 Bruxelles (fax n° 32 2 729 39 72) pour renseignements uniquement en citant le n° de référence susmentionné.

Les actes de candidature dûment complétés, et mentionnant clairement le numéro de référence, devront parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard pour le 11 mars 1994.

Ce délai sera strictement appliqué et les candidats doivent s'assurer que leur acte de candidature arrivera à destination en temps utile.

UNIVERSAL COMMUNICATION

Collège SAINTE-BARBE

recherche d'urgence

Pour classe BTS

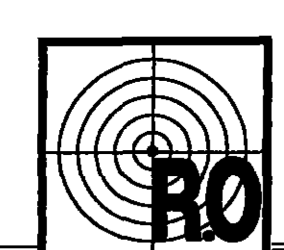
PROFESSEUR T.C.C.

3 heures/semaine, préférence agrégé(e)
Tél. disponibilités à Mme Wiedemann
43-25-43-98 ou écrire 4, rue Valette, 75005 Paris.

Rémy OPPERT

vous présente ses meilleurs voeux et vous informe de la création de

REMY OPPERT CONSULTANTS
Conseil en Ressources Humaines



2 rue Thimonnier
75009 PARIS
Tél : 47 40 09 61
Fax : 47 40 36 38

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger

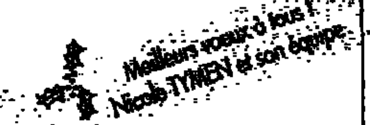
ÇA BOUGE A LEVALLOIS !

RIVAGES COMMUNICATION DEMENAGE*



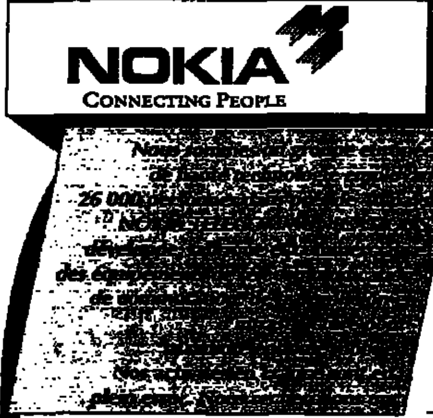
97,rue Anatole France
92300 LEVALLOIS
Tél. 41.05.19.99
Fax 41.05.19.45

* A compter du 3/01/1994



SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie



INGENIEUR D'AFFAIRES CONFIRME

TELECOMMUNICATIONS

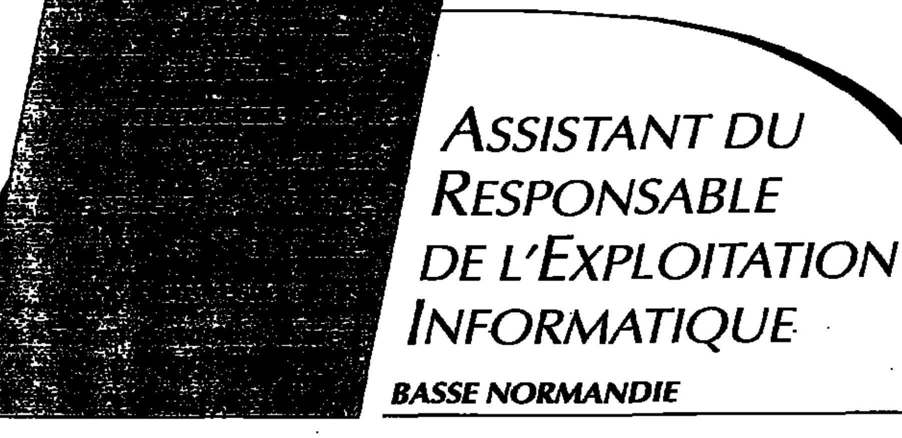
Vous travaillez en étroite collaboration avec les équipes de direction de vos clients. Agissant en véritable conseil à la fois sur les plans technique et commercial, vous êtes responsable de la gestion de nos contrats de transmission • vous optimisez le fonctionnement des réseaux en place, par l'apport de solutions issues des technologies les plus récentes • vous bénéficiez du support de notre structure Internationale.

A 30-35 ans, diplômé impérativement d'une grande école d'ingénieur (dominante télécom), vous avez une bonne expérience du management d'affaires dans le secteur des télécommunications • vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Nous vous proposons un poste à forte responsabilité au sein d'une équipe dynamique, avec de réelles opportunités de développement à moyen terme.

Merci d'adresser CV, lettre, photo en précisant votre rémunération actuelle, à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 RUEIL MALMAISON CEDEX, sous Référence 73.0808/LM (portée sur lettre et enveloppe).

Mercuri Urval



ASSISTANT DU RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION INFORMATIQUE

BASSE NORMANDIE

Vous le secondez dans la définition des conditions d'exploitation des moyens informatiques du site ainsi que dans les relations avec le sous-traitant chargé de cette exploitation : élaboration des cahiers des charges, négociations contractuelles, validation des choix techniques, contrôle du respect des normes et standards en vigueur, définition des conditions d'exploitation des nouveaux produits lors de leur préparation, en collaboration avec le Centre d'Ingénierie Logiciels.
Vous agissez dans le contexte d'un nouveau schéma directeur informatique dont l'un des objectifs est l'optimisation des coûts.
A 30/35 ans, diplômé d'une grande école d'ingénieur, votre expérience de plusieurs années dans l'Informatique vous a permis d'acquérir une bonne connaissance des questions techniques liées à l'exploitation.
Ce poste demande à la fois des talents de négociateur et de gestionnaire. Les perspectives d'évolution au sein du Groupe sont réelles.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 73.0755/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

CHEF DE PROJET EUROPEEN

ENTREPOTS

Notre Groupe mondialement implanté (7 Mds US$ de CA, 55000 personnes), bénéficie aujourd'hui d'une renommée internationale dans le secteur des produits de Grande Consommation. La construction d'une informatique européenne nous assure d'atteindre un niveau exceptionnel de performance et de productivité. Dans cette perspective, nous sollicitons une nouvelle compétence informatique à PARIS

Il est chargé de piloter au niveau européen, les études liées à la gestion des entrepôts et d'associer les différents acteurs à la réalisation d'objectifs ambitieux.

Pour réussir, le candidat (27-32 ans), de formation supérieure, a nécessairement une **expérience similaire de la fonction,** *connaît bien UNIX et idéalement S A P R/3. Une très bonne* **maîtrise de l'anglais** *est indispensable. La pratique des méthodes type MERISE, dans un environnement de bases de données réparties, est un atout important pour réussir dans ce poste.*

Nous souhaitons examiner les candidatures de personnes de valeur et à fort potentiel, capables de porter un projet ambitieux. Si vous vous reconnaissez dans ce profil, nous vous remercions d'envoyer votre dossier complet (CV, lettre manuscrite, niveau de rémunération) sous la référence 1935 M à notre conseil : PLEIN CADRE, 160, avenue de Versailles, 75016 PARIS.

PLEIN CADRE
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Borland

The upsizing company

Borland, l'un des trois plus grands éditeurs mondiaux de logiciels PC, poursuit son développement sur les marchés du Client/Serveur et des groupes de Travail. Pour nous accompagner dans cette évolution, nous recherchons un profil à forte valeur ajoutée pour un poste de :

Responsable Marketing Client Serveur

Votre mission : **concevoir la stratégie de conquête du marché des architectures ouvertes et déterminer la meilleure approche auprès des grandes entreprises et des sociétés de service.**
Vous êtes diplômé(e) d'une Grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieurs (HEC, ESSEC, Centrale, etc.), vous avez au moins cinq ans d'expérience dans le domaine des architectures client/serveur en tant que chef de produit, consultant ou ingénieur commercial dans une SSII, chez un éditeur de logiciels ou chez un constructeur. Vous parlez anglais couramment.
Nous vous offrons de participer à l'évolution d'une structure souple et évolutive (70 personnes). Poste basé au siège parisien.

Merci d'adresser sous la référence BCS une lettre de motivation, un CV et vos prétentions à notre conseil Agnès Chauvin : TEMPS dense 6, rue de St Petersbourg, 75008 PARIS.

Nous sommes la filiale française d'un grand groupe mondial de télécommunications. La croissance de nos activités nous conduit à créer au sein de notre équipe à Paris un poste d'

INGÉNIEUR D'AFFAIRES TÉLÉCOM

Votre mission consistera à développer de nouveaux contacts commerciaux : prospection, analyse des besoins, négociation, vente de solutions adaptées à chaque client et suivi de leur mise en application.

De formation Grande École d'Ingénieurs ou de Commerce, vous justifiez d'une première expérience professionnelle de 3 à 5 ans dans une fonction similaire, acquise impérativement dans le domaine des télécommunications.

Vous maîtrisez l'allemand et disposez de bonnes connaissances en anglais.

Votre esprit d'équipe, l'engagement professionnel, vos talents de négociateur et votre créativité seront autant de qualités pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) sous la référence M/258/MD à notre Conseil, qui vous garantit une confidentialité totale.



MILO R.H.
3 avenue des Ternes
75017 Paris

AD'COM

Patrick J. BRUNETEAU et l'équipe de PJB

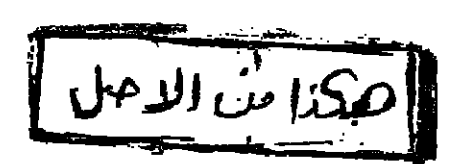
vous informent de leur nouvelle adresse
à dater du 3 Janvier 1994 :



International Management

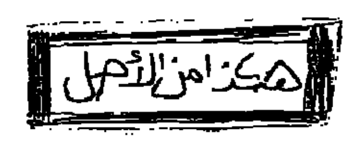
1, rue de Stockholm 75008 PARIS - Tél : 53 75 18 89 - Fax : 45 63 18 76





SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie



SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

ORSTOM

recrute par voie de concours (H/F) pour ses programmes scientifiques en France et à l'étranger (toutes régions)

recherche scientifique pour le développement en coopération

- **3 INGÉNIEURS DE RECHERCHE** de 2ème classe (Doctorat, Ingénieur ENS, ...);
- **7 INGÉNIEURS D'ÉTUDES** de 2ème classe (licence, Maîtrise, DEA, DESS, ...);
- **4 ASSISTANTS INGÉNIEURS** (DUT, BTS, ...);
- **11 TECHNICIENS DE LA RECHERCHE** de 3ème classe (DEUG, BAC, ...);
- **3 ADJOINTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE** (BEP, ...);
- **5 AGENTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE** (CAP, ...);
- **1 ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE** de 2ème classe (BAC + 3, ...);
- **3 SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE** de 3ème classe (BAC, ...);
- **5 ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA RECHERCHE** (pas de condition de diplôme).

Vous pourrez retirer vos dossiers de candidature ou obtenir toute information au Bureau des Concours ITA de l'ORSTOM 213, rue La Fayette 75010 PARIS tél : 48 03 77 85

La clôture des inscriptions est fixée au 17 janvier 1994

le cachet de la poste faisant foi (jusqu'à 17 heures pour dépôt des dossiers au bureau des concours). Tout dossier incomplet sera rejeté.

Communauté Urbaine de Lille



recherche

un Responsable du recrutement et de la Gestion de l'emploi (réf. 93-113 LM)

(Attaché Territorial)

MISSIONS : Collaborateur direct du chef de service, vous assurez :

1°) Les recrutements et la Mobilité Interne :
- Définition des profils de poste,
- Diffusion des offres,
- Sélection des candidats,
- Accueil et intégration du nouveau personnel.

2°) L'élaboration, la maintenance et l'analyse des outils de gestion prévisionnelle (bilan social, tableaux de bord)

PROFIL :

Votre sens du dialogue et de la négociation seront les garants de votre réussite dans ce poste.
Votre formation ou votre expérience vous confèrent de réelles compétences en gestion des ressources humaines.

La connaissance du statut de la fonction publique territoriale est souhaitable.
Vous pratiquez la micro-informatique (EXCEL)

Merci d'adresser votre candidature par lettre manuscrite avec curriculum vitae et photo en précisant la référence du poste à : M. le Président de la Communauté Urbaine de Lille, service Développement des Ressources Humaines, 1, rue du Ballon BP 749 59034 LILLE CEDEX

Deb's

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE VENDÉE RECHERCHE SON

CONSEILLER TECHNIQUE POUR L'AGRICULTURE

VENDÉE

Sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général, vous assurerez :
- **le suivi des principaux dossiers,**
- **l'information du Président du Conseil Général,**
- **les relations avec les élus et les organisations professionnelles,**
- **la préparation des manifestations publiques.**

A 30/35 ans environ, vous possédez une formation supérieure à dominante juridique ou économique (niveau 3ème cycle) ainsi qu'une excellente connaissance du monde agricole. Dynamique, motivé et disponible, vous avez également de très bonnes qualités rédactionnelles.

Merci d'adresser sous pli confidentiel, candidature manuscrite avec CV et photo avant le 7 février 94 à M. le Directeur des Ressources Humaines, Conseil Général de la Vendée, BP 823, 85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX.

Saint Etienne

BIBLIOTHÉCAIRE

pour sa nouvelle bibliothèque municipale

La ville de Saint-Etienne, 200 000 habitants, 4 000 agents, recherche un(e) bibliothécaire pour sa nouvelle bibliothèque municipale par voie de mutation ou inscription sur liste d'aptitude.

Vos fonctions :
- **Coordination des services publics de la nouvelle bibliothèque**
- **Conduite de projets de nouvelles technologies.**

Vos missions :
- Sous la responsabilité du conservateur en charge des services publics du bâtiment central, coordination et animation d'une équipe de 16 personnes, gestion de plannings, organisation du service et renseignements.
- Etude de faisabilité et suivi de dossiers dans le domaine des nouvelles technologies appliquées à l'information documentaire : CD-ROM, système de gestion électronique de documents, bases de données, etc.

Vos compétences :
- Aptitude à l'encadrement, sens des relations humaines
- Formation ou expérience acquise dans le domaine des nouvelles technologies.

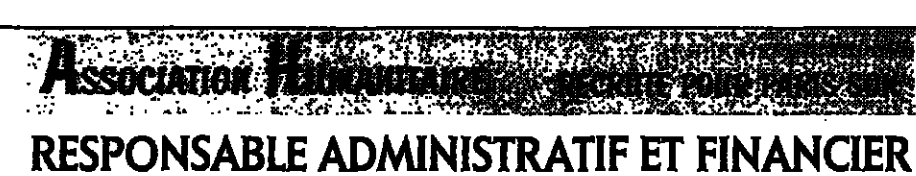
Les candidatures doivent être adressées au plus tard le **15 janvier 1994** à : Ville de Saint-Etienne, Direction des Ressources Humaines, Service emplois-formation, Hôtel de Ville, BP 503, 42007 St-Etienne Cedex 1.

MEDIA SYSTEM

IMPORTANT ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL RECHERCHE RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION DE SES PROJETS

– **Le poste consiste à assurer pour le compte de la direction générale la planification et le suivi de projets complexes et diversifiés en liaison avec les directions techniques responsables.**
– Le candidat devra proposer les outils nécessaires, les mettre en place, les adapter aux besoins. Il participera à l'élaboration du budget annuel d'études et assurera le suivi de son exécution.
– **De préférence ingénieur ou scientifique, le candidat devra posséder une expérience reconnue en organisation et en maîtrise de systèmes d'information.**
– Il possède une expérience de l'ordre de 10 ans dans la gestion de projets.
– Il doit savoir agir avec efficacité et objectivité, c'est un concepteur ayant le sens de la relation, une aptitude à la négociation et la capacité à convaincre.
– Il s'exprime avec aisance par écrit et par oral.
– La rémunération sera de l'ordre de 300 à 400 KF par an.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV sous la référence n° 8711
Le Monde Publicité, 15/17, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75902 PARIS Cedex 15



RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Responsable d'un service de 10 personnes, il aura des fonctions :
- financières : établissement et suivi des budgets, de la trésorerie et des paiements...
- administratives et ressources humaines : gestion et formation du personnel, organisation interne...

A 35-45 ans environ, vous avez une formation supérieure en comptabilité/finances (Bac + 4 minimum) et une expérience de la fonction. Rigoureux, organisé, vous avez prouvé vos qualités relationnelles.

Une expérience du monde humanitaire ou associatif et une connaissance des pays en voie de développement seraient très appréciées.

Anglais indispensable. CDI. 180 KF/an.

Merci d'envoyer C.V., lettre manuscrite et photo sous référence RAF/LM à :

Europact 44, rue de la Paroisse - 78000 VERSAILLES.

APPEL A CANDIDATURES

Délégation de service public
Identification de la collectivité délégante :
Ville de BESANÇON, 2, rue Mégevand
25034 BESANÇON CEDEX

Objet : direction du Théâtre municipal – affermage.

Missions : action culturelle (organisation des saisons lyrique et musicale) gestion du théâtre.

Durée de la délagation : 3 ans

Présentation et contenu des candidatures : les plis comporteront la mention « Théâtre municipal ». Les pièces suivantes sont à joindre à l'appui de la candidature au titre des garanties professionnelles et financières exigées :
– agrément du ministère de la culture et de la francophonie portant sur la profession d'entrepreneur de spectacles,
– cursus professionnel et bilan d'activités,
– comptes d'exploitation et bilans des trois derniers exercices,
– déclarations attestant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales, parafiscales et organismes sociaux,
– justification de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant celui-ci.

Date limite et lieu de réception des candidatures : les candidatures devront être adressées au bureau du courrier de la mairie ou déposées contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus jusqu'au lundi 14 février 1994 à 16 h 30.

Renseignements techniques : seront obtenus auprès de Mlle FOREL, directeur du service culturel. Tél. : 81-61-51-01.



Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

